

**Arrêté portant approbation des dispositions générales du plan ORSEC départemental relatives au mode d'action "Soutien des populations"**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandant de l'Ordre national du mérite

VU le code de la sécurité intérieure, notamment le titre IV du livre VII ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du Code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Corinne ORZECOWSKI en qualité de Préfète de l'Oise ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'arrêter une organisation globale prévoyant des dispositions générales traitant des éléments nécessaires à la gestion de tout type d'événement, notamment en termes de soutien des populations ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Les dispositions générales relatives au mode d'action "Soutien des populations" précisées dans le plan annexé sont applicables à compter de ce jour dans le département de l'Oise et intégrées au plan ORSEC départemental. Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 ayant le même objet.

ARTICLE 2 – Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours, Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI et maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 30 DEC. 2022

Corinne ORZECOWSKI



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

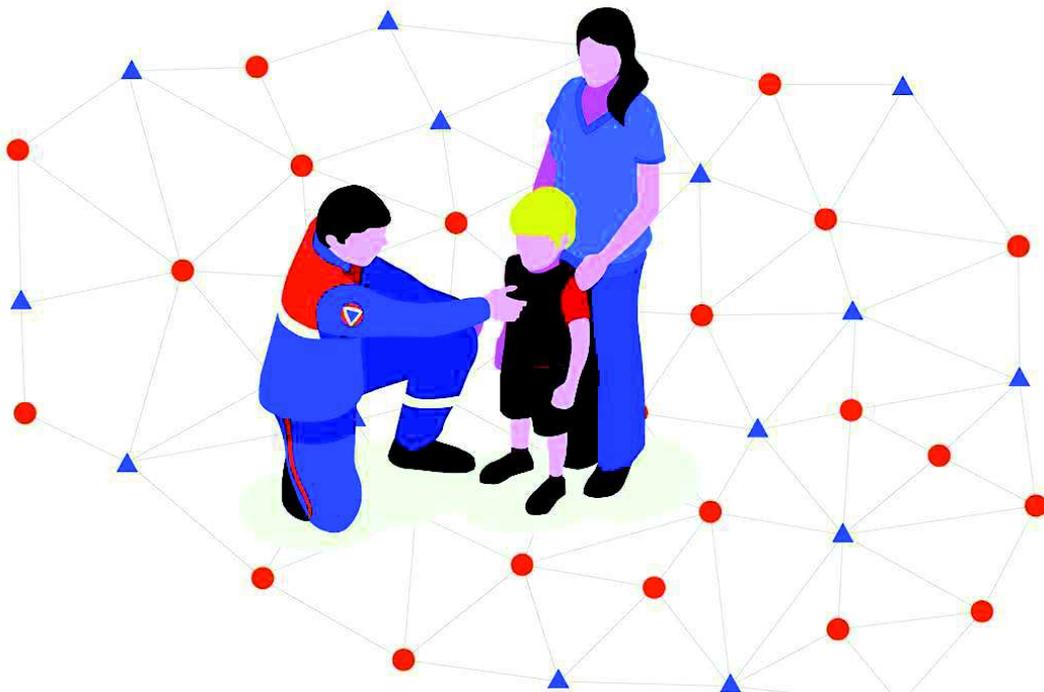
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises

# PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL

Dispositions générales

## SOUTIEN AUX POPULATIONS



03.44.06.12.60

[prefecture@oise.gouv.fr](mailto:prefecture@oise.gouv.fr)

01 Place de la Préfecture – 60 022 Beauvais

**2022**

**Arrêté portant approbation des dispositions générales du plan ORSEC départemental  
relatives au mode d'action "Soutien des populations"**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandant de l'Ordre national du mérite

VU le code de la sécurité intérieure, notamment le titre IV du livre VII ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du Code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Corinne ORZECZOWSKI en qualité de Préfète de l'Oise ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'arrêter une organisation globale prévoyant des dispositions générales traitant des éléments nécessaires à la gestion de tout type d'événement, notamment en termes de soutien des populations ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Les dispositions générales relatives au mode d'action "Soutien des populations" précisées dans le plan annexé sont applicables à compter de ce jour dans le département de l'Oise et intégrées au plan ORSEC départemental. Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 ayant le même objet.

ARTICLE 2 – Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours, Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI et maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 30 DEC. 2022

Corinne ORZECZOWSKI

## DESTINATAIRES

Madame la Présidente du Conseil départemental de l'Oise  
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale de l'Oise  
Mesdames et messieurs les maires de l'Oise  
Mesdames et messieurs les responsables des AASC de l'Oise

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise  
Monsieur le directeur de cabinet de la préfète de l'Oise  
Madame le Sous-Préfet de Clermont  
Madame le Sous-préfet de Senlis  
Monsieur le Sous-préfet de Compiègne  
Madame la Directrice des Sécurités  
Monsieur le Directeur du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication  
Monsieur le Chef du Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise  
Madame la Cheffe du bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Madame la Colonelle, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise  
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique  
Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations  
Madame la directrice territoriale de l'Agence Régionale de Santé  
Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

## Sommaire

<b>DESTINATAIRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNUAIRE D'URGENCE.....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>PARTIE 1 – DOCTRINE.....</b>	<b>13</b>
I. Typologie des populations concernées.....	13
II. Les différentes phases de la réponse de sécurité civile.....	13
1. La phase d'urgence.....	13
2. La phase d'accompagnement.....	14
3. La phase post-accidentelle.....	14
III. Description des missions à assurer.....	14
1. L'accueil.....	14
2. Le soutien médico-psychologique.....	14
3. L'information et le soutien administratif.....	14
4. L'hébergement.....	15
5. Le ravitaillement.....	15
6. L'assistance matérielle.....	15
7. L'aide à l'habitabilité.....	15
<b>PARTIE 2 – DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS.....</b>	<b>17</b>
I. Schéma d'alerte.....	17
II. La direction des opérations.....	18
1. Le préfet : Directeur des opérations de secours.....	18
2. Le maire : Responsable de la sauvegarde des populations.....	18
3. La coordination.....	19
III. Organiser l'accueil des populations.....	19
1. Mettre en place un centre d'accueil et de regroupement - CARE.....	19
2. Les missions principales du CARE : accueil, recensement, réconfort, orientation.....	20
3. Les missions complémentaires du CARE : ravitaillement, hébergement, soutien.....	21
IV. Organiser le ravitaillement.....	23
1. Les acteurs du ravitaillement.....	23
2. Mesures à prendre.....	23
3. Évaluation des besoins d'approvisionnement.....	24
V. Prise en charge des victimes d'actes de terrorisme.....	27
VI. Financement du soutien aux populations.....	27
VII. Tableau de synthèse du dispositif opérationnel.....	28
<b>PARTIE 3 – FICHES ACTEURS.....</b>	<b>30</b>
I. Les collectivités et services publics.....	30
1. Les communes.....	30
2. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.....	32
3. Le conseil départemental.....	32
4. L'éducation nationale.....	33
5. Le service départemental d'incendie et de secours – SDIS.....	34
6. L'agence régionale de santé – ARS.....	35
7. Les services d'action sociale.....	36
8. La direction départementale des territoires – DDT.....	36
9. La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités – DDETS.....	37
II. Les associations agréées de sécurité civile.....	38
III. Les moyens de renfort nationaux et zonaux.....	39
IV. Le comité local d'aide aux victimes – CLAV.....	39
1. En phase de gestion.....	39
2. En phase de prévention.....	40

3. En cas d'actes de terrorisme.....	40
4. En cas d'accidents collectifs.....	40
5. En cas d'évènements climatiques majeurs.....	41
V. Les moyens privés.....	41
VI. Le Parquet.....	42
<b>PARTIE 4 – EXEMPLES DE SCENARIOS.....</b>	<b>44</b>
I. Accident sur les autoroutes A1 et A16.....	44
II. Accident sur l'aéroport de Beauvais / Tillé.....	45
III. Accident TGV Nord Picardie.....	46
IV. Accueil des réfugiés ou des rapatriés.....	47
<b>ANNEXES.....</b>	<b>48</b>
Annexe 1 : Recensement des moyens – ERP de type L et X offrant une capacité d'accueil de plus de 200m <sup>2</sup> .....	48
Annexe 2 : Recensement des moyens – Ensemble des ERP L et X par EPCI.....	60
1. Les EPCI – Agglomération de Creil Sud Oise.....	60
2. Les EPCI – Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne.....	64
3. Les EPCI – Communauté de communes de la Vallée Dorée (Liancourtois).....	68
4. Les EPCI – Communauté de communes de l'aire Cantilienne.....	69
5. Les EPCI – Communauté de communes de l'Oise Picarde.....	71
6. Les EPCI – Communauté de communes des Deux Vallées.....	73
7. Les EPCI – Communauté de communes des Lisières de l'Oise.....	75
8. Les EPCI – Communauté de communes des Sablons.....	77
9. Les EPCI – Communauté de communes du Beauvaisis.....	79
10. Les EPCI – Communauté de communes du Clermontois.....	83
11. Les EPCI – Communauté de communes du Pays de Bray.....	85
12. Les EPCI – Communauté de communes du Pays de Sources.....	87
13. Les EPCI – Communauté de communes du Pays de Valois.....	89
14. Les EPCI – Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte.....	92
15. Les EPCI – Communauté de communes du Pays du Noyonnais.....	94
16. Les EPCI – Communauté de communes du Vexin Thelle.....	96
17. Les EPCI – Communauté de communes de Senlis Sud Oise.....	98
18. Les EPCI – Communauté de communes Thelloise.....	100
19. Les EPCI – Communauté de communes Picardie Verte.....	103
20. Les EPCI – Communauté de communes Plaine d'Estrées.....	106
21. Les EPCI – Communauté de communes Plateau Picard.....	107
Annexe 3 : Recensement des moyens – Les hôtels et hébergements.....	109
Annexe 4 : Recensement des moyens – Les établissements scolaires.....	115
1. Les écoles publiques – Primaires et maternelles.....	115
2. Les écoles publiques – Collèges publics.....	135
3. Les écoles publiques – Lycées publics.....	137
Annexe 5 : Recensement des moyens – Les associations.....	138
Annexe 6 : Méthode d'évaluation des capacités d'accueil.....	140
Annexe 7 : Mode opératoire RESANA – Services et collaborateurs.....	141
Annexe 8 : Fiche de procédure de déclenchement des fonds de secours d'extrême urgence.....	145
Annexe 9 : Arrêté de Réquisition.....	151
Annexe 10 : Demande de Concours.....	153
Annexe 11 : Arrêté portant création du CLAV de l'Oise.....	154
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>158</b>
<b>SUIVI DES MODIFICATIONS.....</b>	<b>159</b>
<b>SUIVI DES RETOURS D'EXPÉRIENCE.....</b>	<b>160</b>

## ANNUAIRE D'URGENCE (non communicable)

*Au cas où un des numéros ne fonctionnerait pas, pensez à vous référer à l'Annuaire ORSEC qui est régulièrement mis à jour.*

SERVICE	TÉLÉPHONE	COURRIEL
ARS		
AASC		
BRECI (Communication)		
BSCGC		
Bureau des Étrangers		
COGIC		
Conseil Départemental Pôle Solidarité		
Conseil Départemental Service des Routes		
COZ Nord		
CUMP CHI Clermont		
DDETS		
DDPP		
DDSP		
DDT		
DIR NORD District Laon		
DIR NORD-OUEST		
DMD		

SERVICE	TÉLÉPHONE	COURRIEL
Douanes		
DREAL		
DSDEN		
DZPAF NORD		
EPCI		
Gendarmerie (CORG)		
Mairies		
Météo France		
SAMU (CH Beauvais)		
SANEF		
SDIS		
SIDSIC		
SNCF HDF (TGV)		
SNCF Paris Nord		
SNCF TER Picardie		
Sous-Préfet de Clermont		
Sous-Préfet de Compiègne		
Sous-Préfet de Senlis		
VNF		

## INTRODUCTION

Le mode d'action « Soutien des Populations » est susceptible de s'adapter à différentes situations afin de venir en appui à d'autres dispositions ORSEC destinées à gérer l'événement déclencheur (Plan inondation, PPI, NOVI...).

Ce dispositif intègre l'ensemble des acteurs, citoyens, associations, institutions, services publics et partenaires privés concernés.

**Son but précis est la mise en place d'une chaîne, distincte de celle médicalisée, permettant une prise en charge matérielle, morale, voire psychologique, des personnes concernées par l'événement et leurs proches.**

Il permet de pouvoir réagir en cas de (*liste non exhaustive*) :

- Inondations ;
- Mouvements de terrain ;
- Feux d'espaces naturels et cultivés ;
- Événements climatiques ;
- Accidents industriels et nucléaires ;
- Accidents de transports de matières dangereuses ;
- Catastrophes aériennes ;
- Accidents graves de la circulation ;
- Actes de terrorisme.

Le présent document regroupe tous les renseignements utiles à l'organisation du dispositif de soutien aux populations à l'échelon **communal, départemental, voire interdépartemental**.

Le soutien aux populations est également planifié au niveau communal dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), et au niveau intercommunal dans les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS), élaborés par les maires et présidents d'EPCI à fiscalité propre. Ce document vient donc en complément.



# PARTIE 1 – DOCTRINE

## I. Typologie des populations concernées

Compte tenu de la diversité des acteurs impliqués, il est nécessaire de fixer un certain nombre de termes afin de faciliter la communication :

- **La Victime** : Une personne présente sur les lieux de l'événement, pouvant présenter un dommage, physique ou psychiatrique directement causé par celui-ci. Elle est catégorisée selon son état en « blessée », « impliquée » ou « décédée ».
  - *Blessée* : Victime non décédée, dont l'état caractérisé par une atteinte corporelle nécessite la prise en charge par les secours et / ou les équipes d'aide médicale urgente. En fonction de son état elle sera catégorisée en Urgence Absolue (UA) ou Urgence Relative (UR).
  - *Impliquée* : Victime non blessée physiquement, exposée directement à un risque de mort ou de blessure pouvant nécessiter notamment une prise en charge médico-psychologique. Les impliqués sont accueillis au centre d'accueil des impliqués.
  - *Décédée* : Victime dont le décès est constaté par un médecin.
  
- **Le Sinistré** : Une personne qui a subi ou qui subit un préjudice au cours d'un événement.
  
- **Le Déplacé** : Une personne qui subit un événement lui interdisant de regagner temporairement ou définitivement son cadre de vie. Le déplacement initial peut être lié ou non à l'événement et s'effectuer dans les environs immédiats ou éloignés, comme dans un cadre international.
  
- **Le Proche** : Une personne ayant un lien d'encadrement, de responsabilité, affectif ou familial avec une personne concernée par l'événement.

## II. Les différentes phases de la réponse de sécurité civile

Lorsque survient un événement, l'organisation de la réponse de sécurité civile évolue et s'adapte en fonction de différentes phases. Toutefois, selon les événements, toutes les phases ne sont pas nécessairement présentes.

### 1. La phase d'urgence

Phase durant laquelle sont menées toutes les **actions visant à soustraire les personnes et les biens d'un danger** consécutif à l'événement, tout en satisfaisant les besoins des populations lorsque celles-ci ne peuvent pas le faire de façon autonome. C'est également la phase de montée en puissance de cette réponse.

## 2. La phase d'accompagnement

Phase durant laquelle l'événement ne génère plus de nouveaux effets. La **réponse opérationnelle achève sa mise en place** et les **opérations de secours se stabilisent**. Les actions de secours immédiats sont terminées.

## 3. La phase post-accidentelle

Elle débute dès lors que les populations concernées recouvrent leur autonomie, voire leur vie quotidienne habituelle. Hors du cadre ORSEC, des actions peuvent être menées à moyen ou long terme essentiellement pour le **relogement**, la **reconstruction** et l'**aide administrative et sociale**.

### III. Description des missions à assurer

Les missions à mettre en œuvre dépendent des carences identifiées ; elles se substituent temporairement au fonctionnement normal sans pour autant créer de besoins.

#### 1. L'accueil

La mission d'accueil vise à recenser, à fournir un premier réconfort, à assurer une première prise en charge et éventuellement à orienter la population concernée.

C'est le premier maillon de la chaîne soutien des populations et donc le point de contact unique avec une structure ou une organisation dédiée pour les personnes à prendre en charge.

Cette fonction primordiale conditionne la qualité de cette prise en charge. Elle doit intervenir le plus rapidement possible au cours ou après l'événement. Lorsque le volume de population restant à prendre en charge diminue, les moyens qui contribuent à la mission accueil peuvent être réduits et réaffectés au profit d'une autre mission.

#### 2. Le soutien médico-psychologique

Cette mission, assurée par les acteurs de la chaîne médicale d'urgence au travers des cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP), est décrite dans des directives spécifiques. Les CUMP sont des structures autonomes qui peuvent être positionnées en complément au sein du dispositif de soutien.

#### 3. L'information et le soutien administratif

Cette mission débute lors de la phase d'urgence, dès l'accueil des premières personnes, et se développe lors de la phase d'accompagnement. Elle établit le lien avec la phase post accidentelle.

En effet, les éléments d'information fiables sur l'événement subi, les mesures en cours et l'évolution attendue doivent être fournis le plus rapidement possible. En revanche, le soutien administratif peut se développer plus tardivement.

Néanmoins, les fonctions administratives et d'information doivent être liées pour limiter au maximum le nombre d'interlocuteurs et humaniser les démarches. Ceci favorise le sentiment de prise en compte des sujétions individuelles.

#### **4. L'hébergement**

La mission d'hébergement permet d'abriter une population ne disposant plus d'habitat à la suite ou en prévision d'un événement catastrophique ou exceptionnel, et n'ayant pas de solution alternative. Impliquant une contrainte logistique très forte, cette mission est évolutive dans le temps. Doit être distingué l'hébergement d'urgence qui couvre les premières vingt-quatre heures qui suivent l'événement, de l'hébergement intermédiaire qui s'étend sur une plus longue période, en attendant une situation stabilisée de la phase post accidentelle.

#### **5. Le ravitaillement**

La mission de ravitaillement est également une mission évolutive dans le temps avec une contrainte logistique forte. Ainsi, deux types de ravitaillement peuvent être distingués : le ravitaillement d'urgence pour couvrir les premières heures qui suivent l'événement et le ravitaillement intermédiaire pour des situations plus durables.

#### **6. L'assistance matérielle**

Cette mission vise à fournir au niveau matériel, le minimum vital pour les populations concernées.

Occasionnellement, elle peut prendre la forme d'une aide financière d'urgence, distribuée très rapidement en argent liquide.

C'est une mission qui ne peut être que partiellement mise en place durant la phase d'urgence compte tenu des contraintes logistiques qu'elle implique et de la diversité des situations individuelles à prendre en compte.

#### **7. L'aide à l'habitabilité**

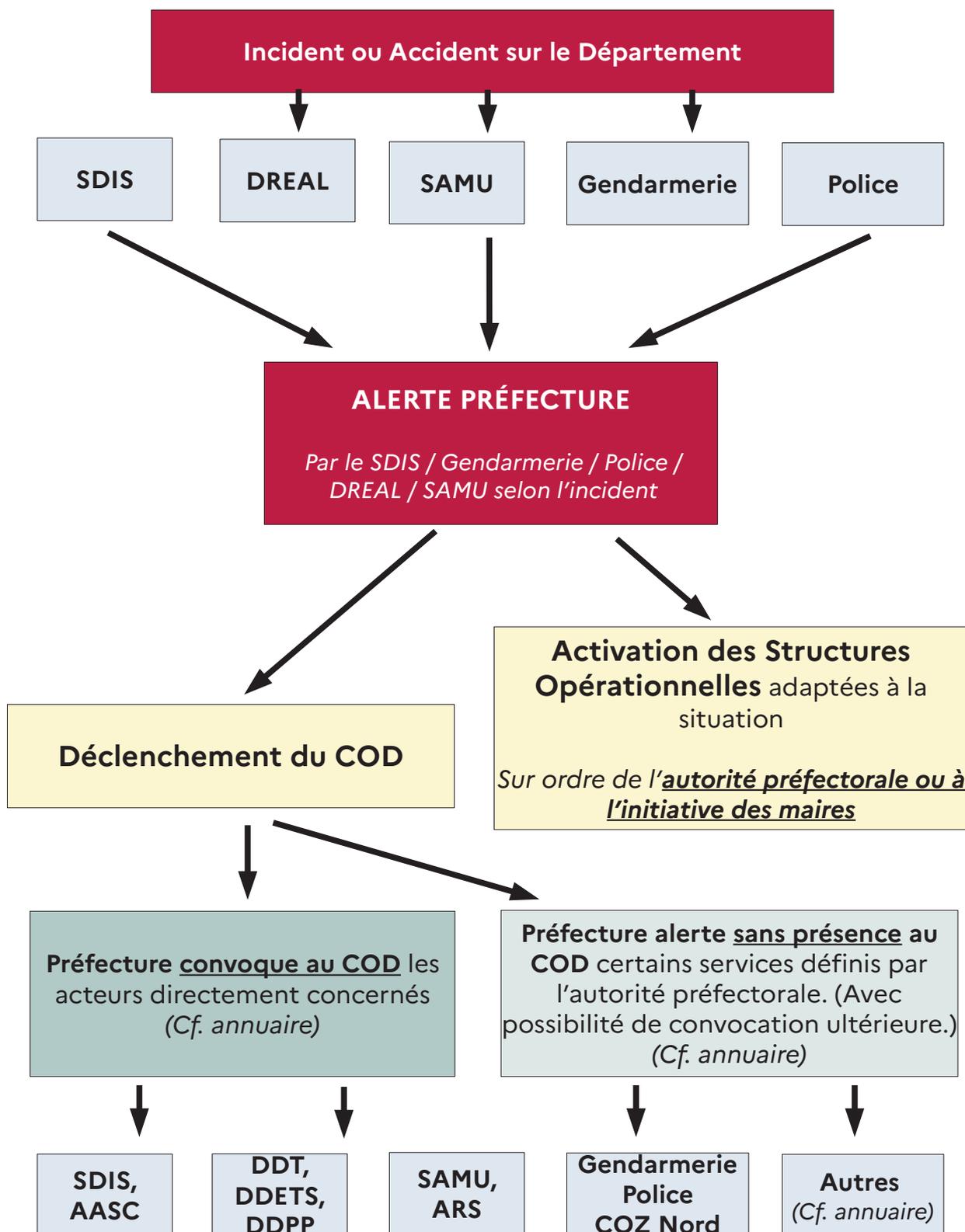
Cette mission ne peut être initiée qu'au début de la phase de décroissance des effets générés par l'événement. Elle consiste en une remise en état sommaire des habitations et de leurs abords immédiats.

Il s'agit de fournir une aide humaine et matérielle ponctuelle aux personnes qui, lorsque les conditions de sécurité le permettent, peuvent demeurer dans leurs habitations situées en zone sinistrée ou regagner ces dernières lors des phases d'accompagnement.



## PARTIE 2 – DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

### I. Schéma d'alerte



### 1. Le préfet : Directeur des opérations de secours

Le préfet, inscrivant son action dans le cadre d'ORSEC, devient le directeur des opérations de secours dans le cas où le maire est en manque de moyens, et à ce titre, a autorité pour :

- **activer** ce mode d'action si nécessaire ;
- **choisir et désigner les communes** chargées des différentes missions du soutien des populations ;
- décider de la **répartition des populations** vers les structures ;
- **mobiliser les moyens** humains et logistiques du **département**.

Il est par ailleurs responsable de :

- **l'organisation matérielle** des **mouvements de population** vers les structures (choix des itinéraires, des moyens de transport...) ;
- la **réponse aux besoins** des structures ;
- **l'information** de la zone de défense et du COGIC ;
- la demande de **moyens de renforts extra-départementaux** issus de la réponse zonale (COZ) ou nationale (COGIC) ;
- la demande de **participation de l'État pour le financement**.

Il peut armer le centre opérationnel départemental pour coordonner les opérations et, pour renseigner la population, activer la cellule d'information du public (CIP).

La CIP est composée de personnels volontaires et formés pour apporter une réponse aux appels téléphoniques de particuliers impactés par l'évènement. La cellule a pour mission d'assurer une réponse fiable et personnalisée aux appelants, de diffuser des consignes de comportements, de recueillir des informations, et de réorienter les appels le cas échéant.

La CIP est structurée pour répondre aux appels téléphoniques du public lors de situations d'urgence par l'intermédiaire d'un numéro dédié à la crise, le NUC (numéro unique de crise).

Voir la disposition générale ORSEC CIP.

### 2. Le maire : Responsable de la sauvegarde des populations

**Le maire est le directeur des opérations de secours de principe.** Cependant, dans l'hypothèse où les capacités communales se révèlent insuffisantes face à l'ampleur de l'évènement, ou s'il y a lieu de coordonner l'action de différentes municipalités, le préfet mobilise le dispositif de « soutien des populations ».

Le maire devient donc responsable de la sauvegarde et de la prise en charge des besoins immédiats de la population. Il est chargé :

- du **recensement des capacités** de sa commune ;
- de la **préparation d'une organisation communale** pour le soutien des populations ;
- de **l'activation**, sur demande du préfet, de son dispositif initial de prise en charge des populations ;

- de la **mobilisation complémentaire** des moyens humains et logistiques de sa commune en fonction de ses besoins avérés ;
- de la **transmission au préfet des informations** concernant les capacités, les besoins et l'évolution de la situation.

### 3. La coordination

Dans le cadre du dispositif de « soutien des populations », la coordination est assurée par le Centre Opérationnel Départemental (COD) qui veillera tout particulièrement à :

- **centraliser les besoins** des populations ;
- définir une **stratégie de prise en compte des populations** ;
- fournir, **gérer et coordonner les moyens** dédiés ;
- **suivre l'activation** des différentes structures de la **chaîne de secours**.

## III. Organiser l'accueil des populations

### 1. Mettre en place un centre d'accueil et de regroupement - CARE

Les impliqués dans les accidents majeurs, les sinistrés bloqués ou non chez eux suite à des phénomènes climatiques violents, les personnes déplacées comme les "naufragés de la route", les proches de victimes présentent des besoins différents les uns des autres. Cependant, tous nécessitent un accueil immédiat.

La première des mesures à prendre est donc de **demander aux communes concernées d'ouvrir un CARE**, soit à leur niveau, soit au niveau intercommunal, pour organiser cet accueil.

La **liste en annexe 1** identifie les lieux possibles pour ouvrir un CARE dans les communes du département. Cette liste, élaborée avec les EPCI, est évolutive et indicative. Ont été sélectionnés les ERP de type L (salle à usage multiple) et X (établissements sportifs couverts), généralement adaptés pour l'accueil, ayant une surface d'accueil de 200 m<sup>2</sup> ou plus et pouvant assurer les différentes missions mentionnées ci-après.

La **liste en annexe 2** a vocation à être plus exhaustive. Elle recense tous les ERP X et L connus par EPCI, quelle que soit leur surface d'accueil, en cas de besoin.

Dans tous les cas, l'ouverture d'un CARE doit tenir compte des critères suivants :

- l'accessibilité permanente,
- la qualité et le nombre des voies d'accès,
- la sécurité (hors des zones à risque connues),
- l'ergonomie (espace, points d'accès au bâtiment, sanitaires, énergie),
- les moyens de communication (téléphone, fax, accès Internet).
- **Attention** : Au moment de l'activation d'un CARE, s'assurer que l'établissement est sous avis favorable de la commission de sécurité compétente et peut donc recevoir du public dans le respect du règlement de sécurité incendie.

Ainsi, les lieux qui ne sont pas adaptés pour l'accueil des populations (ceux qui n'ont pas de sanitaires par exemple) ne doivent pas être retenus. Les maires concernés devront en tenir compte.

Pour faciliter la gestion du CARE, il est recommandé de **privilégier les bâtiments d'une surface supérieure à 200 m<sup>2</sup>**.

En effet, afin de faciliter le travail de planification et d'assurer une cohérence entre les multiples acteurs du soutien, deux valeurs ont été fixées au niveau national pour quantifier les capacités mobilisables pour le soutien des populations.

- La première valeur, fixée à **50 personnes**, sert de grandeur de base pour le recensement des structures, pour la fourniture de moyens comme pour la gestion des populations. La définition de cette grandeur de base homogène facilite la gestion des ressources. 50 personnes représentent ainsi **1 unité** d'hébergement, d'accueil ou autre.
- La deuxième valeur, fixée à **4 m<sup>2</sup> par personne**, permet de déterminer la capacité des structures susceptibles d'accueillir des populations avec un minimum de confort. Cette valeur, qui ne s'applique bien évidemment pas aux structures dédiées (hôtel, restaurant, centre de loisirs...) dont les capacités sont déjà données, convient aussi bien à un CARE qu'à un lieu d'hébergement.

Ainsi, une salle des fêtes ayant une capacité d'accueil de 200 m<sup>2</sup> pourra accueillir 1 unité d'hébergement de 50 personnes ou 1 unité d'accueil de 50 personnes, selon les besoins.

Une salle de sport de 630 m<sup>2</sup> ( $630/4 = 157,5$  personnes, arrondi à la fraction de 50 inférieure soit 150) pourra accueillir 3 unités d'hébergement ou d'accueil de 50 personnes.

Toutefois, dans les zones à faible densité de population et afin de couvrir de façon homogène le territoire, la prise en compte des petites structures de capacité unitaire inférieure à 50 places (soit moins de 200 m<sup>2</sup>) peut être réalisée par cumul de leur capacité. Ce cumul ne peut être réalisé que pour des structures destinées à la même fonction situées dans une même commune (plusieurs petites salles communales de la même commune représentant ensemble 200 m<sup>2</sup> par exemple).

**Voir méthodologie en annexe 6.**

## **2. Les missions principales du CARE : accueil, recensement, réconfort, orientation**



La mission principale d'un CARE est **l'accueil**, qui vise à : recenser, fournir un 1<sup>er</sup> réconfort et assurer une 1<sup>re</sup> prise en charge avec une éventuelle orientation de la population concernée.

Le **recensement** et **l'identification** permettent de : 1) fournir un 1<sup>er</sup> bilan sur l'importance et la gravité de la situation ainsi que 2) établir la population présentant des difficultés particulières et celle présentant des compétences pouvant apporter une aide spécialisée (médecins, infirmiers, élus, notables, artisans...) que l'on pourrait impliquer dans le dispositif.

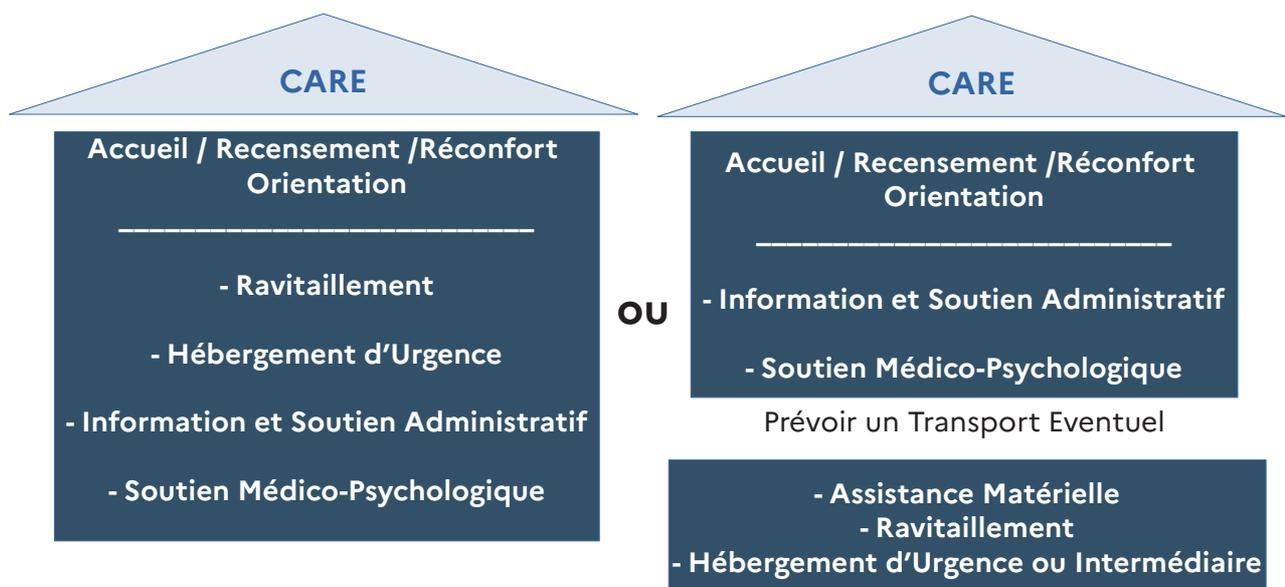
Le **réconfort** permet de couper la population de l'événement et de lui donner un sentiment de sécurité. Ce réconfort se matérialise : 1) d'une part par une période d'échange et d'écoute durant laquelle les autorités peuvent communiquer les 1<sup>ers</sup> éléments d'information sur l'événement, 2) d'autre part par un ravitaillement d'urgence (boissons chaudes, biscuits...) proposé via les moyens de la mairie ou l'intervention d'une Association Agréée de Sécurité Civile (plus d'information ci-dessous).

Dernière étape de la phase accueil, **l'orientation** consiste à mettre en relation la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne soutien (hébergement, assistance matérielle, CUMP...), afin de répondre à son besoin. L'orientation permet d'éviter la divagation des personnes dans la chaîne de soutien en organisant leur cheminement, ceci afin de limiter les temps d'attente et d'utiliser les structures de façon optimale.

- **A prévoir** : Signaler le CARE (signalétique appropriée) et en confier l'organisation matérielle à un ou plusieurs acteurs de sécurité civile et en désigner le responsable. Désigner le coordinateur des AASC si plusieurs AASC interviennent.
- **Acteurs à mobiliser** : communes ; AASC

### 3. Les missions complémentaires du CARE : ravitaillement, hébergement, soutien

En plus de l'accueil, du recensement et du réconfort, un CARE peut regrouper des missions complémentaires au sein du même bâtiment ou sur plusieurs sites (prévoir un transport éventuel).



- [Ravitaillement d'urgence](#)

Le ravitaillement d'urgence permet de couvrir les premières 24 heures qui suivent l'événement.

De type « sac repas » à **menu unique**, il doit pouvoir **se consommer sans préparation**, cuisson ou réchauffage. Les problèmes liés à l'alimentation des nourrissons, des très jeunes et des animaux doivent être anticipés.

Au-delà de cette période, un **ravitaillement intermédiaire** sera mis en place faisant appel à une organisation logistique dédiée (cantine scolaire, restaurant d'entreprise...). La fourniture de l'eau potable peut alors être dissociée de celle de la nourriture. La mise en place de ce ravitaillement peut être anticipée par les communes dans le cadre de leurs PCS ou confiée à une association agréée de sécurité civile.

Il faut penser dès la phase d'urgence à un ravitaillement intermédiaire qui s'inscrira sur un long terme. **Voir ci-après le développement de la partie ravitaillement.**

- **Acteurs à mobiliser : communes ; AASC.**
- [Hébergement d'urgence](#)

L'hébergement d'urgence doit permettre d'abriter la population ne disposant plus de son habitat et n'ayant pas de solution alternative. Il s'appuie sur des **structures fixes** (lieux pré-identifiés tels gymnases, salles polyvalentes...) ou temporaires rapides à mettre en œuvre avec le matériel nécessaire pour une **autonomie de minimum 24 heures**. L'hébergement d'urgence peut se faire dans le même lieu que l'accueil.

Si l'événement s'inscrit dans la durée, un hébergement intermédiaire, dans des infrastructures conçues à cet effet, devra assurer le relais : hôtels, centres de vacances, internats... **Voir annexe 3 pour la liste indicative des hôtels et hébergements de l'Oise, et annexe 4 pour la liste des établissements scolaires.**

- **Acteurs à mobiliser : communes ; DDETS.**
- [Soutien médico-psychologique \(CUMP\)](#)

Cette mission, assurée par les acteurs de la chaîne médicale d'urgence au travers des cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP), est décrite dans des directives spécifiques. Les CUMP sont des structures autonomes qui peuvent être positionnées en complément au sein du dispositif de soutien.

- **Acteur à mobiliser : SAMU.**
- [Information et soutien administratif](#)

Cette mission vise à :

- faire un point sur **l'évènement** (durée, conséquences...);
- faire un point sur les **mesures** en cours ;
- fournir aux proches une **information personnalisée** sur des personnes qu'ils recherchent et/ou sur leurs biens.

Elle est placée sous le contrôle du Préfet et du Procureur de la République.

Elle se base sur la création d'un réseau d'échanges permanents entre les acteurs de la **chaîne médicalisée** des secours (SDIS, SAMU, Police, Gendarmerie...), les **organes de commandement** et de coordination (PCC/PCO/COD), les **organes d'informations** et la **structure d'accueil** des proches. Il convient également de créer un lien avec la **Cellule d'Information du Public (CIP)** afin de garantir la cohérence et la pertinence des informations fournies par les structures.

Le soutien administratif se présente sous forme d'un guichet unique permettant aux populations de :

- Commencer les démarches pour **refaire leurs papiers** ;
  - Être **orientées vers les compagnies d'assurance** pour la constitution d'un dossier d'indemnisation ;
  - Demander l'**attribution d'un logement temporaire** ;
  - Trouver un **renseignement d'ordre juridique** ;
  - Obtenir les modalités d'**accès aux soins** en particulier pour les personnes suivant un traitement de longue durée ;
  - Recevoir les **modalités d'hommage** aux personnes décédées ;
  - S'informer sur les **modalités administratives** à prévoir.
- ...

➤ **Acteurs à mobiliser : Communes ; tous les services de l'État.**

- [Assistance Matérielle](#)

Il s'agit de fournir les effets de première nécessité (vêtements adaptés à la météo, affaires de toilettes...) et des accessoires pour compenser certains troubles ou handicaps ou bien des kits de jeux ou d'activités aux populations soutenues.

➤ **Acteurs à mobiliser : AASC ; DDETS ; communes ; associations.**

## IV. Organiser le ravitaillement

### 1. Les acteurs du ravitaillement

Les acteurs du ravitaillement sont :

- le maire et le préfet ;
- les services de l'État, dont la DDT (transport et logistique), la DDPP (connaissance des fournisseurs et modalités de ravitaillement) et l'ARS (alimentation et santé) ;
- les AASC ;
- les fournisseurs d'aliments et d'eau (producteurs, restauration collective, distributeurs...)

### 2. Mesures à prendre

**En phase d'urgence :**

- Dimensionner et évaluer les besoins en eau et en aliments en fonction des caractéristiques des populations sinistrées.
- Contacter les fournisseurs.

- Organiser, en fonction des moyens de transport mobilisables et de l'état des voies de circulation, la manœuvre logistique pour l'acheminement des produits nécessaires au ravitaillement d'urgence jusqu'à leur distribution aux populations sinistrées.
- Organiser, en fonction, des conditions d'hébergement des populations sinistrées et de l'état des réseaux énergétiques, le stockage et la distribution des produits, ainsi que la préparation des repas le cas échéant.
- Évaluer et caractériser le besoin d'une solution de ravitaillement intermédiaire dans l'attente du rétablissement des conditions normales d'approvisionnement et de distribution.
- S'assurer du respect de la sécurité sanitaire des produits (eau, aliments à distribuer aux populations sinistrées).
- Sécuriser si nécessaire, la chaîne d'approvisionnement, de stockage et de distribution des produits.

#### En phase post-urgence :

- Veiller à l'adaptation de l'offre alimentaire et du ravitaillement intermédiaire afin de couvrir les besoins hydriques et énergétiques mais aussi de limiter les déséquilibres alimentaires et de rechercher une acceptabilité sociale la plus grande possible.
- Rétablir les conditions habituelles d'organisation et de fonctionnement de la chaîne alimentaire, qui favorise un retour à la normale de l'alimentaire des citoyens

#### Principales questions à se poser :

- Quelle est la taille de la population à ravitailler et sa typologie ?
- Où sont les produits (eaux, aliments) rapidement mobilisables en prévision du ravitaillement d'urgence ?
- Quels sont les moyens logistiques nécessaires pour l'acheminement des produits jusqu'aux populations sinistrées ?
- Comment s'organise la distribution des produits sur le lieu de ravitaillement ?
- Y a-t-il besoin de sécuriser la chaîne de ravitaillement ?

### 3. Évaluation des besoins d'approvisionnement

**Tableau 1** : Besoins de base en eau pour la survie des populations (Source : Sphère, 2018)

Type de besoin	Quantité	Remarques
Besoins pour assurer la survie : boisson et alimentation	2,5 à 3 L par personne et par jour	<i>Varié selon le climat et la physiologie individuelle</i>
Pratiques d'hygiène de base	2 à 6 L par personne et par jour	<i>Varié selon les normes sociales et culturelles</i>
Besoins de base pour la cuisine	3 à 6 L par personne et par jour	<i>Varié selon le type d'aliments et les normes sociales et culturelles</i>
<b>Total des besoins de base en eau</b>	<b>7,5 à 15 L par personne et par jour</b>	

⇒ Ainsi, pour les crises de courte durée, en se basant sur les besoins minimaux, il est d'usage de distribuer 2 bouteilles de 1,5 L d'eau par personne et par jour pour des usages alimentaires.

**Tableau 2 : Besoins nutritionnels minimaux pour évaluer les rations alimentaires (source : Sphère 2018<sup>1</sup>)**

Éléments	Quantité minimale (pour un individu)
Énergie	2 100 kcal
Protéines	53 g (10 % de l'énergie totale)
Matières grasses	40 (17% de l'énergie totale)
Vitamine A	550 µg d'équivalent d'activité du rétinol (RTE)
Vitamine B1	6,1 µg
Vitamine B2	8,0 mg d'équivalent d'alpha-tocophérol (alpha TE)
Vitamine B6	48,2 µg
Vitamine B12 (cobalamine)	1,1 mg
Vitamine C (ascorbique)	1,1 mg
Vitamine D (calciférol)	13,8 mg d'équivalent de niacine (NE)
Vitamine E (tocoferol)	1,2 mg
Vitamine K (phylloquinone)	2,2 µg
Acide folique	363 µg d'équivalent de folate alimentaire (DFE)
Calcium	4,6 mg
Phosphore	41,6 mg
Fer	32 mg
Zinc	138 µg
Cuivre	12,4 mg
Sélénium	1,1 mg
Iode	27,6 µg
Fluorure	989 mg
Magnésium	201 mg

⇒ Les rations alimentaires doivent, dans la mesure du possible, apporter 2 100 kcal/personne/jour avec 10-12 % de l'énergie totale fournie par des protéines et 17 % fournie par des matières grasses

**Tableau 3 : Les appellations des préparations industrielles de laits infantiles**

Source : Plan national nutrition santé (PNNS), le guide nutrition des enfants et des ados pour tous les parents « la santé vient en mangeant et en bougeant », 2004

EN RÉSUMÉ		
Appellation commune	Appellation réglementaire	Période d'utilisation habituelle
« Lait 1 <sup>er</sup> âge »	Préparation pour nourrissons	Des la naissance jusqu'à 6 mois ou plus et au moins jusqu'à 4 mois*
« Lait 2 <sup>e</sup> âge »	Préparation de suite	De 6 à 12 mois ou plus en relais du lait maternel ou du lait 1 <sup>er</sup> âge**
« Lait de croissance »	Aliment lacté destiné aux enfants en bas âge	En relais du lait 2 <sup>e</sup> âge de 1 an jusqu'à 3 ans***

\* Jusqu'à ce que votre enfant prenne un repas complet sans lait par jour.

\*\* Dès que votre enfant a une alimentation diversifiée, soit au moins un repas complet sans lait par jour.

\*\*\* De préférence au lait de vache.

Tableau 4 : Proposition de composition de la ration alimentaire en fonction de l'âge (Source : CROIX ROUGE FRANÇAISE, direction de l'Urgence et des opérations, 2011)

Journée alimentaire par individu en France

(Valeurs exprimées en grammes)

	Bébé 0-6 mois	Bébé 6-12 mois	Bébé 1-3 ans	Enfants 4-9 ans	Enfants de 9-18 ans	Femme	Homme	+ 55 ans
Fruits et légumes	0	100	200	260	400	400	400	400
Fruits	0	30	80	100	150	200	200	200
Légumes	0	70	120	160	250	200	200	200
Féculents	0	100	130	150	260	290	370	350
Féculent raffinés	0	30	40	50	80	90	130	120
Féculent non raffinés	0	70	90	100	200	200	240	230
Lait et produits laitiers (ml)	980	650	550	475	525	390	390	390
Lait, yaourt ou fromage blanc	0	650	550	475	525	375	375	375
Fromage	0	0	0	0		15	15	15
Viande oeuif poisson	0	20	30	60	100	120	170	170
Viande oeuif	0							
Poisson	0							
Matières grasses ajoutées	0	5	10	25	40	40	55	40
Matières grasses animales	0							
Matières grasses végétales	0							
Produits gras sucrés salés	0	5	10	15	35	40	50	50
Quantité totale par jour	980	880	930	985	1380	1280	1435	1400

Diffusion du document soumis à autorisation préalable du SHFDS du MASA

6/

Tableau 5 : Préconisations opérationnelles pour une unité de ravitaillement de 50 personnes

Type d'aliment	Exemples	Préconisations <u>par jour</u> pour une unité de ravitaillement de 50 personnes	
		quantités totales	exemples de présentation individuelle disponible dans le commerce
Fruits	En fonction de la saison (clémentines, poires, bananes, pommes, abricots, prunes, orange etc. )	10 kg	Nombre d'unités par personne à adapter en fonction du poids des fruits
Légumes	Légumes en conserves ou bocaux (haricots vert, petits pois, flageolets, haricots, etc.)	10 kg	Soit par exemple, 70 unités de conserves de 140 g, 50 unités de boîtes ½ (220 g) et 25 unités de boîtes 4/4 (440g) (*)
Féculents	Riz, pâtes, semoule, boulgour, quinoa, etc.	20 kg	Soit par exemple, 90 unités de sachets prêts à l'emploi de féculents de 220 g ou 40 sachets de 500 g
Produits laitiers	Yaourts Fromages	18,75 kg	Soit par exemple, 150 yaourts nature de 125g (selon le conditionnement le plus couramment utilisé)
Viande ou poisson	Conserves de poissons (thon, sardines, maquereaux, etc.)	8,5 kg	Soit par exemple 60 unités de conserves de thon de 140 g (*)

(\*) poids net égoutté

Les quantités telles que proposées ci-dessus doivent permettre d'organiser deux repas par jour et par personne (déjeuner et dîner). En complément, il peut être pertinent de prévoir des produits alimentaires permettant de composer un petit-déjeuner (par exemple : eau, lait, pain, café/thé, etc.).

\*\*\*\*\*

## V. Prise en charge des victimes d'actes de terrorisme

L'instruction interministérielle n°860/SGDN/PSE/PPS du 6 octobre 2008 relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme synthétise le dispositif français en la matière.

Les victimes d'actes de terrorisme bénéficient d'un soutien pluridisciplinaire assuré par des acteurs institutionnels et associatifs.

Il comprend notamment un accompagnement spécifique dans le cadre d'un guichet unique de service public, un soutien psychologique, une information sur les droits, l'admission au bénéfice de l'aide juridictionnelle sans condition de ressources, une indemnisation assurée par un fonds de garantie, l'octroi des droits et avantages accordés aux victimes civiles de guerre, des aides sociales, l'exonération de l'impôt de mutation par décès des successions des victimes, l'inscription de la mention « victime du terrorisme » sur l'acte de décès et, d'une manière générale, un accompagnement dans toutes les démarches administratives.

L'aide aux victimes d'actes de terrorisme est pilotée et/ou assurée par des institutions (service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes du ministère de la justice, centre de crise du ministère des affaires étrangères et du développement international, cellules d'urgences médico-psychologique, fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, office national des anciens combattants et victimes de guerre...) ou associations (fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs, association française des victimes du terrorisme, institut national d'aide aux victimes et de médiation) dont les membres sont sensibilisés en interne au dispositif spécifique mis en place au profit de cette catégorie de victimes.

## VI. Financement du soutien aux populations

De manière générale, les mesures de soutien ou d'assistance aux populations relèvent du maire au titre de ses pouvoirs de police administrative (Article L2212-2 5° du Code Général de Collectivités Territoriales). L'article L.742-11 du Code de la Sécurité Intérieure prévoit que la **Commune**, dans le cadre de ses compétences, pourvoit aux **dépenses relatives aux besoins immédiats** des populations.

Comme précisé dans la circulaire [NOR INT/K/05/0070/C du 29 juin 2005](#), lors d'un sinistre ou d'une catastrophe, il incombe à la commune concernée d'apporter à la population sinistrée des prestations telles le ravitaillement, l'hébergement, l'habillement. Les frais financiers en résultant sont à sa charge.

Cependant, face à une situation particulière de certaines communes soumises à des **dépenses dépassant manifestement leurs capacités**, le préfet peut proposer au Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) la prise en charge par **l'État**, à titre exceptionnel, de tout ou partie des frais exposés par la commune. (**Demander l'accord préalable à cogic-finances@interieur.gouv.fr**).

L'État peut également attribuer de façon très exceptionnelle des **secours d'extrême urgence** aux particuliers victimes d'accident, sinistre ou catastrophe liés à tous les cataclysmes naturels,

accidents technologiques ou actes malveillants, ayant entraîné sur un plan collectif des détériorations ou destructions (300 € maximum / adulte et 100 € / enfant).

**Voir fiche de procédure de déclenchement des fonds « secours d'extrême urgence » en annexe 8.**

### Tableau récapitulatif

TYPES DE DÉPENSES	COLLECTIVITÉ EN CHARGE DE LA DÉPENSE
Dépenses de secours : moyens publics sollicités hors département par le représentant de l'État	État
Dépense de secours : cas général	SDIS du département concerné
Dépenses d'assistance immédiate à la population	Commune concernée
Moyens Privés (réquisition)	Commune / État
Secours d'Extrême Urgence	État

### Exemples de répartition de la charge financière

TYPE DE DÉPENSES / SITUATION TYPE	RÉPARTITION DE LA CHARGE FINANCIÈRE
Prise en charge par la commune A des populations résidant dans la commune A	Commune A, avec possibilité de participation du groupement de communes ou du Conseil Général au titre de la solidarité intercommunale ou départementale
Prise en charge par la commune B des populations résidant initialement dans la commune A	Commune A, avec possibilité de : – Participation de la commune B au titre de la solidarité entre communes – Participation du groupement de communes ou du Conseil Général au titre de la solidarité intercommunale ou départementale
Prise en charge d'usagers bloqués sur le domaine routier départemental	Conseil départemental
Prise en charge d'usagers bloqués sur le domaine routier national	État
Prise en charge d'usagers bloqués sur une voirie concédée	Concessionnaire.
Prise en charge d'usagers bloqués sur un réseau ferré	Opérateur du Réseau au titre de son plan d'intervention et de sécurité.
Prise en charge de populations arrivant de l'étranger (réfugiés, rapatriés)	État

## VII. Tableau de synthèse du dispositif opérationnel

Actions	qui	Objectifs	A quelles fins	Veiller à
Ouvrir le COD	Préfecture et tous services	Gérer la crise	Coordination des services.	Informers les maires concernés que le préfet prend la direction des opérations.
Ouvrir un CARE	Communes / EPCI / AASC	Accueillir	Regrouper les personnes à prendre en charge ; éviter la divagation des victimes.	- Signaler le CARE pour orienter sur le terrain. - Définir un lieu adapté tenant compte de : * l'accessibilité permanente, * la qualité et le nombre des voies d'accès, * la sécurité (hors des zones à risque connues ; normes ERP), * l'ergonomie (espace, points d'accès au bâtiment, sanitaires, énergie), * les moyens de communication (téléphone, fax, accès Internet). - Nommer un responsable.
	Communes / EPCI / AASC	Recenser	- Fournir un 1 <sup>er</sup> bilan sur l'importance et la gravité de la situation, - établir la population présentant des difficultés particulières et celle présentant des compétences pouvant apporter une aide spécialisée (médecins, infirmiers, élus, notables, artisans...), à impliquer dans le dispositif.	- Classification des victimes par les services de secours. - être exhaustif et faire remonter au COD des états consolidés réguliers.
	Communes / EPCI / AASC	Réconforter	Soutien moral des populations.	- Qualification des intervenants (AASC agréées).
	Communes / EPCI / AASC	Orienter	Mettre en relation la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne soutien (hébergement, assistance matérielle, CUMP...), afin de répondre à son besoin.	- Prévoir le transport du CARE vers les autres structures, si elles sont dissociées.
Organiser les autres structures de la chaîne de soutien	Etat / Communes / EPCI / Associations	Ravitailer	Subvenir aux besoins physiologiques : - Sommaire dans la phase d'urgence des premières 24H (type sac repas), - organisation logistique dédiée dans la phase intermédiaire.	- Prévoir l'alimentation spécifique des nourrissons et des animaux. - Préserver la chaîne du froid et la sécurité alimentaire. - Veiller à l'équilibre alimentaire dès la phase intermédiaire. - Prévoir de l'eau en quantité dès le début de la mise en place.
	Etat / Communes / EPCI / Associations	Héberger	Mettre à l'abri : - dans des structures adaptées qui peuvent être temporaires en phase d'urgence ; - dans des infrastructures conçues à cet effet en phase intermédiaire, dès que possible.	- Veiller à la dignité des personnes, au respect de la vie privée et familiale.
	Etat / Parquet / Communes / EPCI / Associations	Informier / soutenir administrativement	- commencer les démarches pour refaire les papiers ; - être orientés vers les compagnies d'assurance pour la constitution d'un dossier d'indemnisation ; - demander l'attribution d'un logement temporaire ; - trouver un renseignement d'ordre juridique ; - obtenir les modalités d'accès aux soins en particulier pour les personnes suivant un traitement de longue durée ; - recevoir les modalités d'hommage aux personnes décédées ; - s'informer sur les modalités administratives à prévoir ; - fournir les effets de première nécessité.	- Organiser un guichet unique. - Humaniser les démarches.
	SAMU	Soutien psychologique	Soutien psychologique au travers des cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP).	Mission assurée par les acteurs de la chaîne médicale d'urgence.
Assistance matérielle et aide à l'habitabilité	État / Parquet / Communes / EPCI / Associations	Aider, accompagner les victimes à sortir de la crise	Retour à la vie normale : équipement des ménages et remise en état des habitations	- L'aide peut prendre la forme d'une aide financière exceptionnelle d'urgence, mobilisée par la préfecture. - Réunir le CLAV.

! Les victimes d'actes de **terrorisme** bénéficient d'un soutien pluridisciplinaire assuré par des acteurs institutionnels et associatifs. L'instruction interministérielle n°860/SGDN/PSE/PPS du 6 octobre 2008 relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme synthétise le dispositif français en la matière.

## PARTIE 3 – FICHES ACTEURS

A la différence des missions de secours, il n'existe pas de structures permanentes et professionnalisées qui réalisent l'ensemble des missions de soutien des populations. Différents acteurs doivent donc travailler en réseau.

### I. Les collectivités et services publics

#### 1. Les communes

Premier niveau de mise en œuvre des actions de soutien, elles sont, de par leur proximité et leur connaissance du terrain, un maillon indispensable pour le recensement des structures disponibles. Elles peuvent, ou ont l'obligation dans certaines circonstances, de disposer de leur propre organisation, qui s'inscrit naturellement dans le cadre du PCS.

Dans la mesure de ses moyens, le maire prend en charge les personnes contraintes de quitter leur domicile, les déplacés et/ou les personnes présentes sur le territoire de sa collectivité ; ainsi que les personnes en transit sur sa commune.

Le maire doit assurer l'hébergement et la remise de nourriture.

De manière générale, Le maire a une réelle responsabilité dans l'anticipation des crises et dans leur gestion.

Selon l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, « le maire, via sa police municipale, a l'obligation de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune.

Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle administratif du préfet.

La police municipale, elle, met en œuvre les décisions de police administrative.

Concernant la gestion des risques, le Code de l'environnement (article R125-11) précise que « le maire a l'obligation d'établir un document d'information qui recense les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune ». Il s'agit du Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le maire a un rôle essentiel d'identification des risques, de prévention de ces risques et d'information de la population.

Pour anticiper au mieux les crises, le maire doit rédiger le plan de gestion de crise de la commune, ou Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS intègre l'étude des risques présents sur le territoire communal et recense les moyens d'alerte et d'information des populations. Il organise aussi la mobilisation des ressources de la commune en situation de crise.

Le PCS définit le rôle de chacun des acteurs de la commune. Il est prévu pour organiser les missions du maire en matière de sauvegarde des populations.

Lorsqu'une crise survient sur son territoire, le maire est le premier à faire face à la situation. Il peut activer le Poste de Commandement de la Commune (PCC), considéré comme la cellule de crise de la commune. Celui-ci assure le suivi et la gestion de crise durant les trois phases : urgence, sortie et retour à la normale. Le maire prend alors le rôle de Directeurs des Opérations de Secours (DOS). Lorsque la crise prend de l'ampleur, le maire transmet ce rôle au préfet de département, qui, lui, est alors nommé Directeur des Opérations (DO). Le maire conserve ses responsabilités en matière de mise en œuvre des mesures de sauvegarde de la population de son territoire.

➤ **LE MAIRE :**

- Dirige les opérations de secours sur le territoire communal, jusqu'à ce que le préfet prenne la main le cas échéant ;
- Active le poste de commandement communal ;
- Apporte son concours à l'intervention des services de l'État avec ses moyens propres et ceux des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Élabore un plan communal de sauvegarde afin de se préparer à la gestion de situations d'urgence. Le PCS est un support pour l'exercice des pouvoirs de police du maire en cas d'événement de situation d'urgence. Sa vocation est d'organiser les obligations des communes en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours.

Une réserve de sécurité civile peut être constituée. Composées de bénévoles, les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'évènements excédant les moyens habituels ou dans des situations particulières. Elles participent à l'assistance et au soutien des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques.

## 2. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

À l'instar des communes, les EPCI œuvrent à la mise en œuvre des actions de soutien et au recensement des structures disponibles. Ils ont l'obligation de disposer d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde en application de l'article L. 731-3. Ce plan définit un dispositif intercommunal de gestion de crise et une mutualisation des moyens et des compétences.

Un recensement des lieux d'hébergement ainsi qu'un recensement des capacités d'accueil et de ravitaillement ont été demandés aux EPCI à l'occasion de l'élaboration du présent plan.

En cas de crise, il sera demandé aux EPCI de compléter un tableau partagé de suivi de l'hébergement sur la plateforme collaborative RESANA (**voir en annexe 7 « Mode Opérateur RESANA – Services et Collaborateurs »**).

### ➤ LE PRÉSIDENT D'EPCI A FISCALITÉ PROPRE :

- Élabore un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) afin de se préparer à la gestion de situations d'urgence, et assure l'articulation de ce plan avec les plans communaux de sauvegarde.
- Peut être également mobilisé pour toutes missions qui lui sont déléguées par les communes.

## 3. Le conseil départemental

Il dispose de moyens logistiques (bus, établissement scolaires...) précieux pour la mise en œuvre du soutien des populations. Il doit également disposer en permanence d'interface et d'une organisation planifiée avec la préfecture, permettant la mobilisation de ses ressources

### ➤ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL:

- Apporte un conseil technique au préfet sur les domaines de sa compétence, en étant force de proposition et aide à la décision ;
- Assure la viabilité du réseau routier départemental, par ses moyens propres ou par ses prestataires externes (viabilité hivernale, traitement des chaussées suite à un accident ou à un événement météorologique) ;
- Participe à la gestion du trafic sur le réseau routier départemental, en appui aux forces de l'ordre (fermeture de routes, mise en place de déviations) ;
- Coordonne la gestion des transports relevant de sa compétence (lignes scolaires, lignes régulières et les transports scolaires adaptés aux élèves en situation de handicap) ;
- Assure la gestion des bâtiments relevant de sa compétence (tout bâtiment dont le département est propriétaire) ;

- Relais la communication interministérielle avec ses propres outils (Internet, Twitter, Facebook). Il assure une veille hivernale interne, relative au réseau routier départemental, du mois de novembre au mois de mars. Il active également, sur décision propre, une cellule de crise interne venant en appui du COD (et du PCO le cas échéant).

#### 4. L'éducation nationale

Le rectorat, les inspections académiques, les enseignants, les chefs d'établissements, occupants des établissements qui peuvent faire office de structure d'accueil doivent être associés à la démarche de préparation du soutien des populations. Ils déclinent au sein de leurs structures une organisation, outre le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), afin d'anticiper les modalités pratiques d'utilisation de leurs locaux en dehors du temps scolaire.

##### ➤ **La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) :**

- Coordonne les services de l'éducation nationale au niveau du département. Relais indispensable en matière de prévention et d'information du public (jeunes) ;
- Accompagne et généralise l'établissement des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires ;
- Rend compte à la préfecture de tout événement susceptible d'avoir des conséquences en matière de sécurité et/ou de défense civile ;
- Assure le lien entre la préfecture et les établissements scolaires :
  - Diffuse l'alerte auprès des établissements ;
  - Conseille le préfet en cas d'événement majeur impactant le milieu scolaire et met en œuvre les mesures immédiates propres à garantir la sécurité des étudiants et personnels des établissements.

##### ➤ **Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) s'assure de :**

- Protéger les mineurs par le contrôle et le suivi des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), ainsi que des locaux et séjours qui s'y déroulent et la qualification des animateurs et directeurs ;
- Protéger les usagers des établissements d'activités physiques et sportives et les éducateurs sportifs ;
- Apporter son concours au préfet pour la mise en œuvre des mesures prises notamment en relayant l'alerte, les consignes et autres demandes auprès de son réseau d'établissements d'activités physiques et sportives et d'accueils collectifs de mineurs.

## 5. Le service départemental d'incendie et de secours – SDIS

Lors d'un événement à cinétique rapide, les sapeurs-pompiers peuvent mettre en place une structure de regroupement, embryon d'un CARE, qui sera renforcée puis prise en charge par les acteurs de l'action humanitaire et sociale.

### ➤ LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIES ET DE SECOURS :

Un service d'incendie et de secours (SIS) est dirigé par un officier supérieur ou un contrôleur général du cadre d'emploi de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels, nommé conjointement par le ministre de l'Intérieur et le président du conseil d'administration du SIS. Il est ainsi placé sous la double autorité du préfet pour la gestion opérationnelle et du président du conseil d'administration pour la gestion administrative et technique, il organise l'activité de l'ensemble des centres d'incendie et de secours du département.

### ➤ RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité du préfet, le directeur départemental des services d'incendie et de secours assure :

- La direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers ;
- La direction des actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours ;
- Le contrôle / coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux ;
- La mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
- Il est ainsi le principal conseiller en matière de sécurité civile du préfet.

### ➤ CAPACITÉS D'ACTION :

Le directeur départemental des services d'incendies et de secours (DDISIS) exerce les fonctions de commandant des opérations de secours et de chef du corps départemental. Il a autorité sur l'ensemble des personnels du service départemental d'incendie et de secours et, pour l'exercice de sa mission de direction opérationnelle, il a également autorité sur l'ensemble des personnels et moyens des corps communaux et intercommunaux et peut être chargé par le préfet de mettre en œuvre tout autre moyen public ou privé.

Pour la coordination des opérations, il dispose du *centre opérationnel départemental d'incendie et de secours* (CODIS).

Dans la gestion d'une crise, il peut, en complément des moyens conventionnels des CIS, mettre en œuvre les moyens des équipes spécialisées des services d'incendie et de secours et des moyens nationaux en particulier face à un risque nucléaire, radiologique, bactériologique ou chimique, pour la lutte contre les pollutions, en sauvetage et déblaiement ou encore pour des interventions en milieux périlleux et montagne.

Enfin, il peut mettre à disposition des moyens en appui à d'autres forces menantes pour concourir à une crise ne relevant pas directement de la sécurité civile.

## ➤ LE SDIS DE L'OISE :

- Réceptionne les appels du 18 et du 112 au centre de traitement d'alerte (CTA).
- Exerce les missions suivantes :
  - La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
  - La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens des secours ;
  - La sensibilisation et l'information du public dans ses domaines de compétences ;
  - Lutte contre les incendies ;
  - La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
  - Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.
- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant est le commandant des opérations de secours (COS). Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) est son organe de coordination de l'activité opérationnelle. Il procède à sa montée en puissance en cas d'opération importante ou d'activation du dispositif ORSEC.
- Concourt, avec les autres services professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes ainsi qu'aux secours d'urgence.
- Participe à l'alerte des populations avec ses moyens (équipement mobile d'alerte).
- Apporte également son analyse et son expertise au préfet, tant au niveau de l'anticipation que de la gestion de l'événement notamment dans les domaines de compétences suivants :
  - Risque d'effondrement de structures ;
  - Risque feu en espace libre ;
  - Risque aquatique et subaquatique ;
  - Risque en milieu périlleux ;
  - Risque NRBC ;
  - Risque animalier ;
  - Risque ferroviaire.

## 6. L'agence régionale de santé – ARS

Acteur à part entière dans le soutien à la population, l'ARS doit participer à l'évaluation des risques sanitaires sur la population. Elle participe à la protection générale de la population : assurance de l'alerte, de l'information et du lien avec les établissements, les professionnels de santé et les opérateurs relevant de la compétence de l'ARS.

La déléguée territoriale de l'agence régionale de santé ou son représentant est le conseiller technique du préfet concernant les problématiques liées à la santé publique, à l'offre sanitaire hospitalière, ambulatoire et médico-sociale, à la veille et à la sécurité sanitaire.

## ➤ L'ARS :

- Met en œuvre les instructions nationales, régionales et fait remonter les informations départementales au niveau supérieur ;
- Participe avec l'appui de son niveau régional et de la Cellule d'Intervention en Région (CIRE) au suivi de l'évolution épidémiologique et propose au préfet des éléments de communication sanitaire ;
- Élabore et met à jour, avec l'appui du SAMU, le Plan Départemental de Mobilisation (PDM) ;
- Permet au préfet de procéder aux réquisitions nécessaires de tout bien et/ou service, et notamment requérir le service de tout professionnel de santé, quel que soit son mode d'exercice, et de tout établissement de santé ou médico-social ;
- Tient à jour les bases de données (notamment capacitaire) relatives aux établissements de santé et médico-sociaux, aux captages d'eau, à l'alimentation des unités de distribution d'eau, aux laboratoires d'analyse sanitaire en lien avec ses services régionaux ;
- Diffuse aux établissements sanitaires, médico-sociaux et aux professionnels de santé, les alertes et messages d'information émis par la préfecture et les autorités sanitaires ;
- Active en cas d'évènement majeur, sa Cellule Départementale d'Appui (CDA) et sa Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS).

## 7. Les services d'action sociale

Les centres communaux d'action sociale et centre intercommunaux d'action sociale sont des organismes qui gèrent au quotidien l'attribution de prestations (accès à des aides matérielles ou allocation en particulier) qui peuvent également disposer d'informations utiles, tels que les registres d'identification volontaire des personnes âgées et des personnes handicapées (en cas de canicule).

## 8. La direction départementale des territoires – DDT

La DDT a en charge, notamment, la prévention des risques naturels et technologiques et l'animation de la sécurité routière.

La DDT apporte son expertise multiple à la préparation de la gestion des crises. Elle intègre dans la planification urbaine les problématiques liées à tous les types de risques.

La DDT est également un acteur important de la gestion de crise. Elle est notamment le conseiller technique du préfet en cas d'inondations et de crise de circulation routière.

La DDT apporte un appui par la mise à disposition des données cartographiques disponibles et l'exploitation de l'information géographique.

Elle tient à jour une base de données cartographiques concernant les risques et peut se voir

confier la synthèse des informations sur l'état des réseaux routiers et la coordination de l'action des gestionnaires de réseaux routiers.

Elle rend compte à la préfecture de tout événement porté à sa connaissance susceptible d'avoir des conséquences en matière de sécurité et/ou de défense civile, et partage l'information avec les services concernés.

Elle assure la recherche de moyens publics et privés de levage, de bâtiments et travaux publics, de transport de voyageurs et marchandises recensés dans la base de données PARADES.

Elle assure, sur instruction de la préfecture, la mobilisation des moyens recensés (moyens de transports collectifs, moyens pour des travaux de génie civil nécessaires aux opérations de secours, moyens de levage...).

## **9. La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités – DDETS**

La DDETS est l'interlocuteur privilégié pour toute question concernant, notamment, les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement).

Elle aura un rôle majeur à jouer dans la mise en place des actions de soutien aux populations.

### **➤ LA DDETS :**

- Assure une astreinte départementale hebdomadaire ;
- Accompagne le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences ;
- Garantit les droits des salariés ;
- Encourage le dialogue social ;
- Agit contre le chômage et les exclusions ;
- Relais l'information auprès des structures de veille sociale ;
- Apporte son concours au préfet pour la mise en œuvre des mesures prises notamment en relayant l'alerte, les consignes et autres demandes auprès des établissements d'hébergement d'urgence, d'accueil de jour et de CHRS ;
- Assure un partage de l'information, en sensibilisant les acteurs associatifs concernant les actions de prévention à mener face aux populations vulnérables (plan canicule, grand froid...);
- Le directeur de la DDETS est le conseiller technique du préfet dans ces matières.

## II. Les associations agréées de sécurité civile

Les associations forment un des maillons essentiels du dispositif. Elles doivent disposer d'un agrément de sécurité civile, tel qu'il résulte de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Les associations d'aide aux victimes ont également leur place dans le soutien aux populations.

Des conventions entre les associations et le préfet permettent de : 1) définir en amont les missions qu'elles seraient susceptibles de remplir, 2) mais aussi d'identifier les capacités et les prestations de chacune d'elle (un inventaire des moyens mis à disposition par les associations de sécurité civile du département est disponible sur le serveur du BSCGC).

Selon leurs agréments les associations peuvent assurer différentes missions de sécurité civile :

- **Agrément « A »** : Participation aux opérations de secours. Il s'agit des premiers secours aux blessés physiques, en appui aux sapeurs-pompiers.
- **Agrément « B »** : Soutien et accompagnement des populations victimes d'accidents, sinistres ou catastrophes (victimes notamment d'intempéries ou « impliquées » lors d'attentats ; mission d'accueil, écoute, réconfort, ravitaillement...).
- **Agrément « C »** : Encadrement des bénévoles.
- **Agrément « D »** : Tenue de dispositifs prévisionnels de secours (postes de secours) de petite à grande envergure lors des rassemblements de personnes, telles que les manifestations sportives, récréatives, culturelles... pour le compte des organisateurs de points d'alerte et de premiers secours.

Les agréments B et C en particulier leur permettent :

**Pour les missions de type B "actions de soutien des populations sinistrées", de :**

- répondre à l'appel de mobilisation pour faire face aux détresses engendrées en situation de crise,
- prendre en charge, assister et assurer la sauvegarde des populations sinistrées,
- soutenir et aider les personnes malades, sinistrées, handicapées ou en situation précaire.

Les missions de type B, aide humaine et matérielle directe, peuvent comporter différentes fonctions :

- l'accueil, l'écoute et le réconfort,
- l'accompagnement administratif et juridique, l'aide financière,
- le ravitaillement,
- l'hébergement,
- l'aide matérielle (fourniture de vêtements, effets de première nécessité, matériel de parapharmacie...).

**Pour les mission de type C "encadrement des bénévoles lors des actions de soutien des populations sinistrées" :**

Il s'agit d'aider les autorités de police et leurs services publics à gérer l'action des bénévoles spontanés et à coordonner leurs actions avec les réserves communales de sécurité civile dans le cadre du soutien des populations sinistrées, en particulier pour l'aide à l'habitabilité.

Cet encadrement est indispensable pour optimiser l'engagement des bénévoles sur des opérations de soutien.

En pratique au niveau départemental, un tableau récapitulera l'ensemble des associations caritatives et humanitaires et le type de prestations que chacune peut apporter conformément à l'agrément de sécurité civile).

**Voir les agréments des AASC de l'Oise en annexe 5.**

### III. Les moyens de renfort nationaux et zonaux

Les moyens nationaux et zonaux peuvent également être employés pour le **soutien des populations**, en particulier pour les **événements de grande importance** ou pour les situations amenées à durer sur **le long terme**. La demande doit être exprimée auprès du Centre Opérationnel de Zone (COZ), qui la relayera au Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC).

### IV. Le comité local d'aide aux victimes – CLAV

(Mise en garde : Au sens du "CLAV", la notion de victime ne répond pas obligatoirement à la typologie de l'ORSEC NOVI (blessé / décédé / impliqué). Cette notion peut renvoyer à une interprétation en fonction de l'évènement, d'une zone de danger définie, surtout en matière de terrorisme, pour que la notion de victime ne soit pas diluée par une interprétation extensive des critères d'éligibilité à une indemnisation.)

Afin d'assister sur le plan départemental le délégué interministériel à l'aide aux victimes, le CLAV a été créé en 2017.

Il est coprésidé par le Préfet et les procureurs de la République et constitue une instance de coordination entre les acteurs locaux et garantit l'efficacité des différents dispositifs d'aide aux victimes, qu'ils soient étatiques ou non.

Le CLAV veille à la structuration, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'amélioration des dispositifs locaux d'aide aux victimes, notamment d'infractions pénales ainsi que d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs et d'évènements climatiques majeurs. Il veille à l'articulation de ces dispositifs avec l'organisation de la prise en charge sanitaire mise en place par l'Agence Régionale de Santé.

#### 1. En phase de gestion

Le CLAV assure la transmission des données relatives au suivi des victimes au Ministre chargé de l'aide aux victimes et au Délégué interministériel à l'aide aux victimes, à l'exception des données de santé.

Le CLAV s'assure de l'information et l'indemnisation des victimes, de leur prise en charge juridique et sociale, et de leur accompagnement dans les démarches administratives.

## **2. En phase de prévention**

Le CLAV élabore et assure l'évaluation d'un schéma local de l'aide aux victimes qui présente les dispositifs locaux, généraux et spécialisés d'aide aux victimes.

Il établit une évaluation des moyens et de l'organisation territoriale de l'aide aux victimes et dégage des priorités d'action.

L'identification de locaux susceptibles d'accueillir les victimes et leurs proches, notamment dans ceux du centre d'accueil des familles et ceux de l'espace d'information et d'accompagnement, est également une de ses missions.

Le CLAV suscite et encourage les initiatives en matière d'aide aux victimes dans le département.

Il formule toute proposition d'amélioration de la prise en charge des victimes auprès du Délégué interministériel à l'aide aux victimes.

Par ailleurs, il élabore et actualise régulièrement un annuaire des acteurs compétents pour la mise en œuvre des droits accordés aux victimes.

## **3. En cas d'actes de terrorisme**

Le CLAV est chargé du suivi de la prise en charge des victimes résidant dans le département. À cette fin, le comité :

- Veille à la structuration et la mobilisation du réseau des acteurs compétents pour la mise en œuvre des droits accordés aux victimes d'actes de terrorisme et pour la prise en compte de leur situation ;
- Facilite la résolution des difficultés portées à sa connaissance pour les situations individuelles de victimes ou de leurs proches bénéficiant d'une prise en charge dans le département.

## **4. En cas d'accidents collectifs**

Le CLAV est chargé du suivi de la prise en charge et de l'indemnisation des victimes résidant dans le département. À cette fin, le comité :

- Veille à l'articulation du dispositif d'urgence avec les structures locales permanentes d'aide aux victimes ;
- Facilite la résolution des difficultés portées à sa connaissance pour les situations individuelles de victimes ou de leurs proches bénéficiant d'une prise en charge dans le département ;
- Veille, le cas échéant, en lien avec le comité local d'aide aux victimes du lieu de l'accident collectif, lorsque celui-ci n'assure pas le suivi de l'aide aux victimes dudit accident, à la conclusion d'un accord-cadre d'indemnisation amiable, à l'exception des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales entrant dans le champ de compétence de l'office mentionné à l'Article L. 1142-22 du code de la santé publique.

## 5. En cas d'évènements climatiques majeurs

Le CLAV est chargé du suivi de la prise en charge des sinistrés résidant dans le département. À cette fin, le comité :

- Veille à la structuration du réseau des acteurs compétents pour la mise en œuvre des droits accordés aux sinistrés en matière d'hébergement ;
- Facilite, en lien avec la Fédération française de l'assurance, l'identification et le règlement des difficultés rencontrées par les sinistrés, notamment leurs droits et les modalités de leur indemnisation ;
- S'assure de la mise en œuvre du régime des catastrophes naturelles.

**Voir arrêté de composition du CLAV de l'Oise en annexe 11.**

## V. Les moyens privés

Les missions de soutien peuvent être assurées avec le **renfort d'acteurs privés** en matière de :

- Denrées **alimentaires** et préparation de repas ;
- Moyens de **transport** de personnes et de marchandises ;
- Matériel de couchage et de camping ;
- Habillement ;
- Chauffage et climatisation ;
- **Hygiène** et parapharmacie ;
- Mise à disposition de **locaux** (aéroports, gares, hôtels...).

...

Pour ce faire les offices de tourisme, chambres consulaires et autres organismes inter-professionnels des secteurs de la distribution, du transport, de l'hôtellerie, de la restauration... peuvent notamment être sollicités.

En cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, pour toutes les communes du département ou plusieurs ou une seule d'entre elles, réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile jusqu'à ce que l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ou que les conditions de son maintien soient assurées.

L'arrêté motivé fixe la nature des prestations requises, la durée de la mesure de réquisition ainsi que les modalités de son application.

Le préfet peut faire exécuter d'office les mesures prescrites par l'arrêté qu'il a édicté.

La DDT consulte en tant que de besoin la base de données PARADES pour identifier les moyens privés à mobiliser.

**Voir modèle d'arrêté de réquisition en annexe 9.**

## VI. Le Parquet

Le procureur de la République est en charge de l'exercice de l'action publique. À ce titre, il met en œuvre les moyens d'investigation destinés à caractériser l'existence ou non d'une infraction pénale. Dans l'affirmative, il développe toute action nécessaire pour rechercher la vérité, identifier les auteurs des infractions, faire procéder à leur interpellation puis leur audition. Pour ce faire, il dirige la police judiciaire. Il fait déférer les personnes mises en cause devant les juridictions de jugement. Enfin, il fait exécuter contre elles les peines prononcées par les juridictions pénales, en cas de décision définitive de culpabilité.

### **Rôle du Procureur de la République :**

- Requérir l'association locale d'aide aux victimes en lui précisant le cadre de son intervention (intégration au dispositif ORSEC NOVI ou intervention ultérieure, positionnement sur les lieux de l'accident, à l'hôpital, au sein du centre d'accueil des familles, etc. ;
- S'assurer qu'un soutien psychologique est proposé aux familles des victimes : en lien avec l'autorité préfectorale, veiller à l'articulation entre la CUMP et les associations d'aide aux victimes ;
- Faire aviser les familles résidant sur son ressort du décès de leur parent ou de son état de blessé grave par un officier ou agent de police judiciaire, soit au sein de la cellule d'accueil et d'information des familles soit à leur domicile, assisté le cas échéant d'un membre de l'unité d'identification des victimes de catastrophes, de personnels des cellules d'urgence médico-psychologique, ou d'un professionnel d'une association d'aide aux victimes locale (profil de psychologue si l'association en dispose), mettre en place un circuit spécifique pour la délivrance des permis d'inhumer et des jugements déclaratifs de décès le cas échéant, veiller aux conditions de restitution des corps aux familles et se rapprocher des services compétents de l'état civil pour l'émission des certificats de décès ;
- Veiller, le cas échéant, à la présence d'interprètes pour les victimes de nationalité étrangère ;
- Le cas échéant, faire dresser un inventaire et mettre sous scellés les valeurs et objets personnels des victimes ;
- Gérer les relations avec les médias en coordination avec le service communication de la préfecture.

### **A bref délai :**

Le procureur de la République prendra toute mesure nécessaire pour :

- Veiller, en lien avec le préfet, à la coordination entre les CUMP, l'association d'aide aux victimes requise et tout acteur du dispositif de prise en charge des victimes (transporteur, etc.) ;
- Prendre contact avec la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du lieu de l'accident et les compagnies d'assurance susceptibles d'être impactées par cet évènement ;
- Prendre contact avec le bâtonnier de l'ordre des avocats ;
- Organiser des réunions d'informations des victimes ou de leurs familles ;
- Dans le cadre du comité local d'aide aux victimes (CLAV) , il s'assure de la prise en compte de l'accident par le comité dans l'exercice de ses missions, en coordination avec le préfet.

Le préfet tient le procureur de la République régulièrement informé des opérations en cours.



## PARTIE 4 – EXEMPLES DE SCENARIOS

### I. Accident sur les autoroutes A1 et A16

#### ➤ L'ÉVÉNEMENT :

À la suite d'intempéries (météo France ne prévoit pas d'améliorations pour les 6 prochaines heures) ou d'accidents, des automobilistes sont bloqués sur l'autoroute.

*Remarque : les sociétés d'autoroute sont responsables du déneigement sur leurs réseaux, les échangeurs et les sorties techniques.*

#### ➤ DÉCLENCHEMENT DE LA DS AUTOROUTES (NAUFRAGES DE LA ROUTE) :

- Mise en place du COD (Centre Opérationnel Départemental) sur décision du Préfet.
- La circulation sur l'autoroute ne se faisant plus que sur une voie, le Préfet décide de faire sortir les véhicules de l'autoroute à la première sortie ou de procéder à l'abandon des véhicules bloqués ainsi que des poids lourds. Un arrêté d'interdiction de circuler est pris.

#### ➤ DÉCLENCHEMENT DE LA DG ORSEC NOMBREUSES VICTIMES SI NÉCESSAIRE

- Mise en place de la chaîne médicalisée.

#### ➤ DÉCLENCHEMENT DE LA DG SOUTIEN DES POPULATIONS :

- Décision d'héberger les automobilistes dans les locaux (ayant de préférence une cuisine et blocs sanitaires) des communes les plus proches, téléphoner aux mairies concernées pour l'ouverture des salles et la mise en place d'un accueil.
- Escorte des personnes par les forces de l'ordre jusqu'aux points d'hébergement définis.
- Réquisition de bus pour faire transiter les personnes bloquées jusqu'aux lieux d'hébergement.
- Contacter les Associations Agréées de Sécurité Civile de type B « Actions de Soutien et d'Accompagnement des Populations » (voir l'inventaire des moyens des AASC), voire A (opérations de secours) .
- Réquisition de camions pour l'acheminement de denrées alimentaires, de lits et couvertures mis à disposition par les associations, en cas de besoin.
- Réquisition de blocs sanitaires si nécessaire, à positionner sur les lieux d'hébergement.
- Orientation des personnes souffrantes vers l'hôpital le plus proche.

#### ➤ L'APRÈS CRISE :

- Arrêté de levée d'interdiction de circuler.
- Acheminement des personnes vers leurs véhicules abandonnés sur place.

## II. Accident sur l'aéroport de Beauvais / Tillé

### ➤ L'ÉVÉNEMENT :

- Accident d'avion à proximité de l'aéroport ou sur la piste.
- Retard prolongé dû aux conditions climatiques défavorables.

*Remarque : en tant qu'exploitant, la Société Aéroportuaire d'Exploitation et de Gestion de Beauvais est chargée de trouver les moyens de transport et lieux d'hébergement temporaires conformément à son Plan de Sécurité Interne. En cas de situation dépassant leur possibilité de gestion de crise, la DG Soutien des Populations est déclenchée.*

### ➤ DÉCLENCHEMENT DE LA DS AÉROPORT DE BEAUVAIS – TILLÉ

- Mise en place du COD (Centre Opérationnel Départemental) sur décision du Préfet.
- La circulation aérienne ne se faisant plus, ou les retards de départ de vols étant prolongés, le Préfet décide d'héberger dans des structures d'accueil temporaire, centrées prioritairement sur Beauvais, les voyageurs en attente du retour à la normale du trafic aérien.

### ➤ DÉCLENCHEMENT DE LA DG ORSEC NOMBREUSES VICTIMES SI NÉCESSAIRE

- Mise en place de la chaîne médicalisée.

### ➤ DÉCLENCHEMENT DE LA DG SOUTIEN DES POPULATIONS :

- Décision d'héberger les voyageurs dans les locaux (ayant de préférence une cuisine et blocs sanitaires) de Tillé et Beauvais, téléphoner aux mairies concernées pour l'ouverture des salles et la mise en place d'un accueil.
- Réquisition de bus et de navettes pour faire transiter les voyageurs jusqu'aux lieux d'hébergement.
- Contacter les Associations Agréées de Sécurité Civile de type B « Actions de Soutien et d'Accompagnement des Populations », voire A (opérations de secours) (voir l'inventaire des moyens des AASC).
- Réquisition de camions pour l'acheminement de denrées alimentaires, de lits et couvertures mis à disposition par les associations, en cas de besoin.
- Réquisition de blocs sanitaires si nécessaire, à positionner sur les lieux d'hébergement.
- Orientation des personnes souffrantes vers l'hôpital le plus proche.

### ➤ L'APRÈS CRISE :

Transport des voyageurs vers l'aéroport de Beauvais-Tillé (si le trafic est rétabli) ou tout autre point de départ de transports en commun (gare SNCF de Beauvais, aéroports de Roissy ou Orly) selon les mesures prises par la direction de l'aéroport.

#### ➤ **L'ÉVÉNEMENT :**

- Déraillement avec nombreuses victimes.
- Train bloqué pour une longue durée.

*Remarque : la SNCF est responsable de l'information, la restauration et l'évacuation de ses usagers s'ils sont valides. En cas de demande de la SNCF de renforcement, la préfecture déclenche la DG Soutien des Populations.*

#### ➤ **DÉCLENCHEMENT DE LA DS ORSEC RISQUES INFRASTRUCTURES – RÉSEAU FERROVIAIRE**

Mise en place du COD (Centre Opérationnel Départemental) sur décision du Préfet.

#### ➤ **DÉCLENCHEMENT DE LA DG ORSEC NOMBREUSES VICTIMES SI NÉCESSAIRE**

- Mise en place de la chaîne médicalisée.

#### ➤ **DÉCLENCHEMENT DE LA DG SOUTIEN DES POPULATIONS :**

- Décision d'héberger les voyageurs dans les locaux (ayant de préférence une cuisine et blocs sanitaires) des communes les plus proches, téléphoner aux mairies concernées pour l'ouverture des salles et la mise en place d'un accueil.
- Escorte des personnes par les forces de l'ordre jusqu'aux points d'hébergement définis.
- Réquisition de bus pour faire transiter les voyageurs jusqu'aux lieux d'hébergement.
- Contacter les Associations Agréées de Sécurité Civile de type B « Actions de Soutien et d'Accompagnement des Populations », voire A (opérations de secours) (voir l'inventaire des moyens des AASC).
- Réquisition de camions pour l'acheminement de denrées alimentaires, de lits et couvertures mis à disposition par les associations, en cas de besoins
- Réquisition de blocs sanitaires si nécessaire, à positionner sur les lieux d'hébergement.
- Orientation des personnes souffrantes vers l'hôpital le plus proche.

#### ➤ **L'APRÈS CRISE :**

Acheminement des personnes selon des modalités déterminées en collaboration avec la Direction de la SNCF.

## IV. Accueil des réfugiés ou des rapatriés

### ➤ **L'ÉVÈNEMENT :**

Dans le cas des évènements très localisés géographiquement et planifiés (en particulier en cas d'accueil de rapatriés ou de réfugiés ou déplacés au niveau d'une plate-forme de transport du type de l'aéroport de Beauvais-Tillé), la structure d'accueil est dotée de l'ensemble des fonctions associées au soutien des populations dès les premières prises en charge. Il n'y a donc ni montée en puissance, ni évolution du dispositif. Toutes les fonctions sont accessibles en un lieu unique.

### ➤ **DÉCLENCHEMENT DU PLAN ARTEMIS – PLAN NATIONAL DE CONTRÔLE DE FLUX DES PERSONNES EN SITUATION DE CRISE**

Mise en place du COD (Centre Opérationnel Départemental) en appui du Préfet de zone.

### ➤ **DÉCLENCHEMENT DE LA DG SOUTIEN DES POPULATIONS :**

La structure mise en place doit être organisée pour éviter l'engorgement (files d'attente) devant les différents modules de la chaîne d'accueil.

Pour ce faire, les populations doivent être accompagnées ou guidées (individuellement ou par famille) tout au long de leur cheminement. Par ailleurs, un lien entre la structure d'accueil et le département, voire la commune, de destination de ces populations doit être institué. Il permet la transmission des informations sur le nombre et la qualité des populations mais aussi sur les difficultés et fragilités décelées. Ce lien permet ainsi à l'entité de destination de préparer si nécessaire les réponses adaptées.

### ➤ **L'APRÈS CRISE :**

Acheminement des personnes selon les modalités déterminées en collaboration avec les Associations Agréées de Sécurité Civile, les associations caritatives, vers des lieux d'hébergement, si nécessaire, ou auprès de leurs proches.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Recensement des moyens – ERP de type L et X offrant une capacité d'accueil de plus de 200m<sup>2</sup>

**Surignés en jaune**, les ERP proposés comme lieu d'accueil par les EPCI lors de la consultation. Les autres lieux, non identifiés en l'absence de réponse des EPCI concernés, ne sont pas à écarter a priori. Liste par nature très évolutive. S'assurer le jour J que l'établissement est sous avis favorable de la commission de sécurité.

Commune	Type d'activité	Appellation	N° dans la voie	Voie	Adresse	Surface	Capacité (1 pers./ 4m <sup>2</sup> )	Unités d'accueil (1 = 50 pers.)
ABANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	PRINCIPALE	350	87	1
ABBECOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAISON DU VILLAGE		RUE	HODENC L'EVEQUE	221	55	1
AGNETZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	COMPLEXE COMMUNAL SALLE DU PARC-GYMNASE		RUE	GASTON PAUCCELLIER ET RUE DU FAY	470	117	2
AGNETZ	SALLE DE REUNION	MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE		RUE	SIMEON GUILLAUME DE LA ROQUE	1 400	350	7
ALLONNE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	GYMNASE		CHEMIN	DES COUTUMES	1 550	387	7
AMBLAINVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DU 11 NOVEMBRE	320	80	1
ANDEVILLE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	GYMNASE, SALLE DE DANSE ET MUSIQUE, FOYER	1	RUE	JEAN JAURES	797	199	3
ANGY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	4	PLACE	HENRI BARBUSSE	1 520	380	7
ANSAUVILLERS	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	SALLE D'ENTRAINEMENT SPORTIF		CHEMIN	TOUR DE VILLE	360	90	1
ANTHEUIL PORTES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	ARISTIDE BOULANGER	220	55	1
APREMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE COMMUNALE		PLACE	AUGUSTE GALLE	200	50	1
ARMANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		LIEUDIT	LES TREILLES	400	100	2
AUNEUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE OMNISPORTS		PLACE	DELAFOIE	1 080	270	5
AUNEUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE SOCIOCULTURELLE		RUE	DES AULNES	850	212	4
AUNEUIL	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS		RUE	DE BEL AIR	1 200	300	6
AUTEUIL	SALLE DE REUNION	SALLE DES FETES		PLACE	COMMUNALE	300	75	1
AUTRECHES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE COMMUNALE				200	50	1
AUX MARAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE ET RESTAURATION SCOLAIRE	564	ROUTE	DE GISORS	450	112	2
AVRECHY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	3	RUE	DES LILAS	286	71	1
BAILLEUL SUR THERAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE - MAIRIE		PLACE	MAURICE SEGONDS	458	114	2
BAILLEUL SUR THERAIN	COMPLEXE SPORTIF	GYMNASE INTERCOMMUNAL		RUE	VOLTAIRE	2 000	500	10
BAILLEVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	POLE CULTUREL ET SPORTIF "FERREIRA PINTO"	5	RUE	DES FORTES TERRES	332	83	1
BAILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS "Philippe BROU"		RUE	DES COTERETS	400	100	2
BALAGNY SUR THERAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE MARCEL DESCAMPS	4 BIS	RUE	MARCEAU OUDIN	200	50	1
BARBERY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE RECEPTION " LA GRANGE DE MONTMARTRE"	1	RUE	DU GENERAL TAUPIN	931	232	4
BARON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	15	ROUTE	DE BEAULIEU	631	157	3
BEAUDEDUIT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	2	RUE	DE GRANDVILLIERS	250	62	1
BEAULIEU LES FONTAINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	JEANNE D'ARC	218	54	1
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	JACQUES BREL - ECOLE DE CIRQUE "LA BATOUDE"	16	RUE	EMILE ZOLA	240	60	1
BEAUVAIS	SALLE DE REUNION	ESPACE GALILEE		RUE	DU PONT DE PARIS	2 650	662	13
BEAUVAIS	SALLE DE REUNION	ESPACE PRE MARTINET	2	RUE	DU PRE MARTINET	2 800	700	14
BEAUVAIS	SALLE DE REUNION	ASCA	2	AVENUE	DE BOURGOGNE	3 250	812	16
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE MORVAN ARGENTINE bâtiment A2		RUE	DU MORVAN	1 450	362	7
BEAUVAIS	SALLE DE SPECTACLE	CGR ( ex : CINESPACE)	16	RUE	CORREUS	6 400	1600	32
BEAUVAIS	SALLE DE SPECTACLE	PALAIS DES SPORTS ET DES SPECTACLES ELISPACE	3	AVENUE	PAUL HENRI SPAAK	2 800	700	14
BEAUVAIS	SALLE DE REUNION	ASSOCIATION DIOCESAINE BATIMENT "B 3"	101	RUE	DE LA MADELEINE	1 100	275	5
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MALADRERIE SAINT LAZARE	203	RUE	DE PARIS	1 080	270	5

BEAUVAIS	SALLE DE GYMNASTIQUE	BASIC FIT	36	PLACE	JEANNE HACHETTE	1900	475	9
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASE GEORGES SAND		RUE	DE TILLE	1000	250	5
BEAUVAIS	PISCINE	ALDEBERT BELLIER (TOURNESOL)	1	RUE	ALDEBERT BELLIER	350	87	1
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN		RUE	D'AMIENS , RUE GUEDELIN	300	75	1
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	RAOUL AUBAUD		AVENUE	DE L'EUROPE	1200	300	6
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	JEAN MOULIN		AVENUE	DU MAINE	1500	375	7
BEAUVAIS	COMPLEXE SPORTIF	LEOPOLD LOUCHARD		RUE	DE PARIS	338	84	1
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	HALLE DES SPORTS (gymnase départemental)		RUE	DU MARECHAL LECLERC - RUE LOUIS PEROIS	1728	432	8
BEAUVAIS	COMPLEXE SPORTIF	LEO LAGRANGE COSEC		RUE	LOUIS ROGER	300	75	1
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	FRANCOIS TRUFFAUT		RUE	SIMONE SIGNORET	1470	367	7
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASE ANDRE AMBROISE	31	RUE	DU PRE MARTINET	1280	320	6
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	SALLE DE SPORT CENTRE UNIVERSITAIRE	7	AVENUE	SUZANNE LENGLEN	2050	512	10
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORT DU " MORVAN"		RUE	DE THIERACHE	900	225	4
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORT	SALLE DE SPORT LYCEE FELIX FAURE	12	RUE	DU TOUR DE VILLE	1355	338	6
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	RAYMOND BRIARD		RUE	DE LA TREPINIERE	500	125	2
BEAUVAIS	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE AQUATIQUE AQUASPACE		AVENUE	JOSÉ DEHOJAS	4300	1075	21
BEAUVAIS	COMPLEXE SPORTIF	POLE TENNISIQUE		PARC	MARCEL DASSAULT	10474	2618	52
BEAUVAIS	PATINOIRE	PATINOIRE		RUE	ANTONIO DES HOYAS PARC MARCEL DASSAULT	3600	900	18
BELLE EGLISE	SALLE DE REUNION	CAMPUS SAINT JUST CENTRE DE CONFERENCES HAYLEY ( BAT/CHATEAU)	17	RUE	NATIONALE - CHATEAU DE SAINT JUST	8000	2000	40
BERNEUIL SUR AISNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAIRIE - SALLES POLYVALENTE	33	RUE	DU CENTRE	337	84	1
BERNEUIL SUR AISNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	Domaine de Sainte-Claire		DEPTALE	DOMAINE DE SAINTE-CLAIRE	260	65	1
BERNEUIL SUR AISNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	DOMAINE DE SAINTE CLAIRE		DEPTALE	DOMAINE DE SAINTE-CLAIRE	227	56	1
BERTHECOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DES ECOLES	200	50	1
BETHISY SAINT MARTIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	50	RUE	DE CREPY EN VALOIS	200	50	1
BETHISY SAINT PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DU MARCHÉ	400	100	2
BETHISY SAINT PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE PHILIPPE DRANSART		RUE	MAURICE CHORON	890	222	4
BETZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE SALLE DES FETES		PLACE	DE GARE	200	50	1
BETZ	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORT MARCEL PAGNOL		ROUTE	DE MACQUELINES	1700	425	8
BIENVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DE L'ORMEAU	300	75	1
BLAINCOURT LES PRECY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE PAULETTE ELOY			PARC DU CENTRE BOURG	684	171	3
BLARGIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE GASTON BUISSON		PLACE	DE L'EGLISE	250	62	1
BOISSY FRESNOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUELLE	DES OULCHES	287	71	1
BOISSY LE BOIS	SALLE DE REUNION	SALLE DE RECEPTION LA GRANGE	01	RUE	DE LA MAIRIE	450	112	2
BONNEUIL LES EAUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DE CROISSY	441	110	2
BORAN SUR OISE	SALLE DE REUNION	MAISON POUR TOUS - CANTINE SCOLAIRE	1 BIS	RUE	DU CHATEAU	408	102	2
BORAN SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	7	RUE	DE PRECY	350	87	1
BORNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE Jean Cresseveur		RUE	DU 08 MAI 1945	1355	338	6
BORNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE OLIVIER METRA		RUE	EGLISE	1010	252	5
BORNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE DE SEMINAIRES LA FERME DU ROY	4		GRANDE RUE	300	75	1
BORNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ECOLE & SALLE POLYVALENTE COMMUNALE	107	RUE	DU VERT GALANT (RUE NATIONALE)	700	175	3
BORNEL	SALLE OMNISPORT	SALLE DE SPORT	7	RUE	DU 11 NOVEMBRE 1918	1500	375	7
BOUCONVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ENSEMBLE DE TROIS SALLES POLYVALENTE				634	158	3
BOULOGNE LA GRASSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DE LA GARE	200	50	1
BRENOUILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	COMPLEXE POLYVALENT DANIEL BALAVOINE		RUE	LEON JOUHAUX	440	110	2
BRENOUILLE	SALLE OMNISPORT	GYMNASE ROGER COUDERC		RUE	DE LA PLANCHETTE	1100	275	5
BRESLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE SEGNIER	2	RUE	EUGENE SEGNIER	240	60	1

BRESLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE ROBERT GOURDAIN		RUE	RENE COTY	1750	437	8
BRESLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLES DE RECEPTION	22	RUE	ROBERT DESNOS	600	150	3
BRESLES	PISCINE	PISCINE INTERCOMMUNALE JACQUES TRUBERT		RUE	CONDORCET	800	200	4
BRESLES	SALLE OMNISPORT	HALLE DE SPORTS		RUE	CONDORCET	1080	270	5
BRETEUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE JULES VERNE		PLACE	DU JEU DE PAUME	361	90	1
BRETEUIL	SALLE DE REUNION	CENTRE SOCIAL	4	RUE	LEVASSEUR ET BLANQUI	201	50	1
BRETEUIL	SALLE DE REUNION	MAISON PAROISSIALE	15	RUE	L'EGLISE	600	150	3
BRETEUIL	SALLE OMNISPORT	HALLE DE SPORTS		RUE	GENERAL LECLERC	2 044	511	10
BREUIL LE SEC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE LA REPUBLIQUE	320	80	1
BREUIL LE SEC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	Salle polyvalente	2 BIS	RUE	GUY BOULET	881	220	4
BREUIL LE SEC	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORTS MICHEL MONARD	445 BIS	RUE	GUY BOULET	1 267	316	6
BREUIL LE VERT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE REGIONAL D ANIMATIONS ET DE LOISIRS		RUE	DU GRAND AIR PARC DES SPORTS	300	75	1
BREUIL LE VERT	SALLE OMNISPORT	SALLE GUY BOULET (LEP)	10	RUE	DES GREZ	887	221	4
BREUIL LE VERT	SALLE OMNISPORT	ROGER FRISON ROCHE		RUE	DES GREZ	1 034	258	5
BROYES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE (privée) chateau de BROYES		LIEUDIT	CHATEAU DE BROYES	700	175	3
BULLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		PLACE	DU CHATEAU	300	75	1
BURY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE CULTURELLE ET SPORTIVE ET PERISCOLAIRE		PLACE	JULES FERRY	256	64	1
CAMBRONNE LES RIBECOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE INTERCOMMUNAL DES ARTS ET LOISIRS	136	RUE	DU MARIQUY	1 443	360	7
CAMBRONNE LES RIBECOURT	SALLE OMNISPORT	SALLE ANDRE HENNIQUE		PLACE	DU 18 JUIN 1940	1 000	250	5
CAMPEAUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	5	RUE	DE SONGEONS	250	62	1
CANLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS	21	RUE	DES ECOLES	620	155	3
CANNY SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DE PICARDIE	290	72	1
CATENROY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	SAINT VAAST	400	100	2
CATENROY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DU SAC	800	200	4
CAUFFRY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE ET RESTAURATION SCOLAIRE "MARCEL PATOUX"		RUE	HENRI BESSE	493	123	2
CAUFFRY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE LOISIRS ET CULTURE	ANGLE	RUE	HENRI BESSE ET DES MARRONNIERS	770	192	3
CAUVIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DU TILLEUL	200	50	1
CEMPUIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	VERTE	200	50	1
CHAMANT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES SPORTS PIERRE BARRACHIN	ANGLE	RUE	DE L'AUNETTE ET BARONNE DE FOREST	910	227	4
CHAMANT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES MULTIFONCTIONS		RUE	DE LA BARONNE FOREST	404	101	2
CHAMBLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE RECEPTION DES GRANDS PRES		RUE	DES GRANDS PRES - ZAE LES POINTES	303	75	1
CHAMBLY	SALLE DE SPECTACLE	Centre socio culturel, ALSH, bibliothèque et salle polyvalente		RUE	JEAN CRUNET ET JOSEPH LEMIUS	1 320	330	6
CHAMBLY	SALLE OMNISPORT	RAYMOND JOLY		RUE	RAYMOND JOLY	1 000	250	5
CHAMBLY	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	GYMNASSE ARISTIDE BRIAND		AVENUE	ARISTIDE BRIAND	1 000	250	5
CHAMBLY	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE DANIEL COSTANTINI	185	RUE	JACQUES PREVERT	1 200	300	6
CHANTILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE BOUTEILLER		AVENUE	DU BOUTEILLER	200	50	1
CHANTILLY	SALLE DE REUNION	SALLE DU JEU DE PAUME	2	AVENUE	DU COINNETABLE JUSTE APRES L'ARCHE DIRICTION LE CHATEAU	640	160	3
CHANTILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAISON DE SYLVIE		PARC	DU CHATEAU	259	64	1
CHANTILLY	FOYER LOGEMENT	ECOLE DES LADS - AFASEC		AVENUE	D'ORLEANS	12 000	3000	60
CHANTILLY	SALLE OMNISPORT	BOIS SAINT DENIS		AVENUE	GENERAL LECLERC	270		
CHANTILLY	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE LYCEE JEAN ROSTAND		PLACE	GEORGES PAQUIER	800		
CHANTILLY	SALLE OMNISPORT	DES BOURGOGNES		ROUTE	DES BOURGOGNES	1 615	403	8
CHANTILLY	SALLE OMNISPORT	SAINT LAURENT		RUE	SAINT LAURENT	800	200	4
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE LA FOULERIE	350	87	1
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE DE REUNION	CLUB HOUSE - LA BERTICHERE - RESTAURANT SALLE SEMINAIRE			DOMAINE DE BERTHECOURT	210	52	1
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE OMNISPORT	SALLE DES SPORTS		ROUTE	D'ENENCOURT LE SEC	236	59	1
CHEVRIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	Complexe Multifonctions (Salle municipale et salle omnisports)	1049	RUE	DE BEAUVAIS	1 000	250	5
CHIRY OURSCAMPS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DES FONTAINES	1 080	270	5
CHOISY AU BAC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		CHEMIN	DE CLAIROIX	810	202	4
CHOISY AU BAC	SALLE DE REUNION	CENTRE INTERGENERATION		RUE	DE ROYAUMONT	871	217	4

CHOISY AU BAC	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS LINIERES (GYMNASÉ)		Z.A.C	DÉS LINIERES - SQUARE ANDRÉ MALRAUX	800	200	4
CHOISY AU BAC	SALLE SPORTIVE SPÉCIALISÉE	COMPLEXE SPORTIF		CHEMIN	DU MAUBON-STADE	3 648	912	18
CINQUEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE MAURICE GUÉRLIN	7	RUE	DE LIANCOURT	302	75	1
CIRÉS LES MELLO	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENT ERNEST LESUR		RUE	DE LA VILLE	400	100	2
CIRÉS LES MELLO	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE SPORTIF, STADE DE FOOTBALL ET BATIMENT VESTIAIRES		ROUTE	RD 929, HAMEAU DU TILLET " LE BEAUCAMP"	1 500	375	7
CLAIROIX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE HALLE DES SPORTS		RUE	DE L'ARONDE	380	95	1
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE ANDRÉ POMMERY	118	RUE	DÉS DÉPORTÉS	1 310	327	6
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE LE SAINT GERAND	120	AVENUE	DÉS DÉPORTÉS	370	92	1
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE SOCIO-CULTUREL	59	RUE	WENCESLAS COUTELLIER	554	138	2
CLERMONT	SALLE DE REUNION	CENTRE DIOCESAIN SAINT LAURENT		RUE	DÉS SABLES	328	82	1
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	SALLE DE SPORTS CHARLES GACHELIN		AVENUE	GAMBETTA	1 019	254	5
COMPIEGNE	SALLE DE SPECTACLE	ESPACE JEAN LEGENDRE CACCV		PLACE	BRIET DAUBIGNY	4 396	1099	21
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	LA VICTOIRE (EX. PATINOIRE )		RUE	SAINTE JOSEPH	800	200	4
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE D'ANIMATION DU CLOS DES ROSES ANNE-MARIE VIVE		RUE	ALEXANDRE DUMAS	300	75	1
COMPIEGNE	SALLE DE REUNION	ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO TURQUE (MOSQUEE)	24	RUE	D'AMIENS	500	125	2
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SAINTE NICOLAS	2	RUE	DU GRAND FERRE	4 200	1050	21
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	LE ZIQUODROME		RUE	DAGUERRE	615	153	3
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE DU FOYER DESBORDES	1	SQUARE	DESBORDES ET RUE SAINTE JOSEPH	450	112	2
COMPIEGNE	SALLE DE SPECTACLE	SALLE L'ARC EN CIEL (EX: CABARET LE DARTAGNAN, ex salle ROCHEFORT)	11	CHEMIN	D'ARMANCOURT	310	77	1
COMPIEGNE	SALLE DE GYMNASTIQUE	SALLE DES JARDINS (EX CHARLES FAROUX)		AVENUE	DU GENERAL WEYGAND	1 320	330	6
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORT	TAINTURIER		SQUARE	DE CLAMART	1 080	270	5
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORT	Gymnase ALBERT ROBIDA		RUE	DU MARECHAL FRENCH	200	50	1
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ FERDINAND BAC - OTHENIN		RUE	OTHENIN	2 112	528	10
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ POMPIDOU		RUE	DU DOCTEUR ROUX	844	211	4
CONCHY LES POTS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		PLACE	RENE GARRET	215	53	1
COUDUN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	1	PLACE	DU GENERAL DE GAULLE	489	122	2
COULOISY	COMPLEXE SPORTIF	SIMONE VEIL				331	82	1
COULOISY	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS		RUE	DU GYMNASÉ	975	243	4
COURCELLES LES GISORS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		CHEMIN	DE LA REINE	220	55	1
COYE LA FORET	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE CULTUREL	21	RUE	D'HERIVAUX	513	128	2
CRAMOISY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DU PONT	460	115	2
CRAMOISY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	LA FERME DU HAUT - SALLE DE RECEPTION	1	RUE	DE L'EGLISE	238	59	1
CREIL	SALLE DE REUNION	CENTRE CULTUREL LA FAIENCERIE		ALLEE	DE NELSON	9 000	2250	45
CREIL	SALLE DE REUNION	MAISON CREILLOISE DES ASSOCIATIONS	11	RUE	DÉS HIRONVALLES	1 200	300	6
CREIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE VOLTAIRE SALLE A USAGE SOCIO EDUCATIF ET SPORTIF	39	RUE	VOLTAIRE	450	112	2
CREIL	SALLE DE REUNION	CENTRE DE RENCONTRES	1	RUE	DU VALOIS	793	198	3
CREIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE RECEPTION B'EVENT	716	AVENUE	DU TREMBLAY	980	245	4
CREIL	SALLE DE REUNION	CENTRE SOCIAL GEORGES BRASSENS	4	RUE	JOHN KENNEDY	960	240	4
CREIL	SALLE OMNISPORT	ROGER SALENGRO		RUE	DE VERDUN	1 500	375	7
CREIL	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	ALAIN MARION (EX ALBERT CAMUS)		ALLEE	LAFAYETTE	1 320	330	6
CREIL	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ JULES MICHELET		RUE	JULES MICHELET	1 040	260	5
CREIL	SALLE OMNISPORT	JEAN JACQUES ROUSSEAU		RUE	DU VALOIS	850	212	4
CREIL	PISCINE	PISCINE MUNICIPALE	1	RUE	DE LA REPUBLIQUE	3 100	775	15
CREIL	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ GABRIEL HAVÉZ		BOULEVARD	GABRIEL HAVÉZ	1 000	250	5
CREIL	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ JULES UHRY		ALLEE	DE LA FAIENCERIE	1 894	473	9
CREIL	SALLE OMNISPORT	DESCARTES		RUE	DESCARTES	1 829	457	9
CREIL		CENTRE DES CADRES SPORTIFS				4 738		
CREPY EN VALOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLES DES FETES	25	RUE	NATIONALE	726	181	3
CREPY EN VALOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MJC MAISON POUR TOUS		AVENUE	DE L'EUROPE	800	200	4
CREPY EN VALOIS	CINEMA	COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE " LES TOILES "		BOULEVARD	VICTOR HUGO	2 350	587	11

CREPY EN VALOIS	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	SALLE POLYVALENTE BERNARD KINDRAICH		RUE	HECTOR BERLIOZ	1 500	375	7
CREPY EN VALOIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE JULES MICHELET	2	RUE	JULES MICHELET	1 030	257	5
CREPY EN VALOIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE MARCEL QUENTIN	75	RUE	MARIE ROTSEN	1 239	309	6
CREPY EN VALOIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE CRUYENNINCK (LYCEE JEAN MONNET)		RUE	DES CEDRES	1 540	385	7
CREPY EN VALOIS	SALLE DE GYMNASTIQUE	GYMNASSE GERARD DE NERVAL		AVENUE	GERARD DE NERVAL	1 200	300	6
CREPY EN VALOIS	COMPLEXE SPORTIF	MAISON DES ARTS MARTIAUX	71	RUE	MARIE ROTSEN	1 068	267	5
CREVECOEUR LE GRAND	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE L' HOTEL DE VILLE	700	175	3
CREVECOEUR LE GRAND	SALLE DE SPECTACLE	pole culturel et sportif	3	RUE	DES ALOUETTES	350	87	1
CRISOLLES	SALLE DE REUNION	MAISON DES ASSOCIATIONS		CHEMIN	DES HAYETTES	370	92	1
CUTS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		RUE	DE LA PLANQUETTE	370	92	1
ECUVILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DE NOYON	200	50	1
ERCUIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS POLYVALENTE		AVENUE	DE LA GARE	398	99	1
ERMENONVILLE	SALLE DE SPECTACLE	LA MER DE SABLE - LE BAYOU DES CHIKAPAS		NATIONALE	330	1 020	255	5
ERNEMONT BOUTAVENT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	PRINCIPALE	600	150	3
ESQUENNOY	SALLE OMNISPORT	SALLE DE SPORTS		RUE	DU 18 JUIN ET DU 8 MAI 45	420	105	2
ESTREES SAINT DENIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE POLYVALENT Charles DOTTIN		AVENUE	CHARLES DOTTIN (EX AVENUE DU MARECHAL FOCH)	2 000	500	10
ESTREES SAINT DENIS	SALLE DE REUNION	SALLE POLYVALENTE DE CONFERENCE AGRICOLE	2	RUE	MARECHAL FOCH	376	94	1
ESTREES SAINT DENIS	SALLE OMNISPORT	SALLE DES SPORTS		AVENUE	ABEL DIDELET	1 000	250	5
ESTREES SAINT DENIS	PISCINE	PISCINE		AVENUE	MARECHAL FOCH ET DIDELET	600	150	3
FAY LES ETANGS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DU CHATEAU	260	65	1
FEUQUIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	DU FRAYER	1 400	350	7
FEUQUIERES	SALLE DE REUNION	SALLE PAROISSIALE NOTRE DAME		RUE	LENGLIER	310	77	1
FITZ JAMES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE PIERRE MENDES FRANCE		RUE	LOUIS ARAGON	340	85	1
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE L' EGLISE	300	75	1
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES ASSOCIATIONS DE FLEURINES		RUE	DE VERNEUIL	370	92	1
FLEURINES	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS		ROUTE	DE VERNEUIL	1 000	250	5
FLEURY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DU MOULIN	250	62	1
FONTAINE LAVAGANNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DU COLOMBIER	550	137	2
FORMERIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES LOUIS ARAGON		RUE	ROCHE	600	150	3
FORMERIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE LOUIS JOUVET		RUE	CLEMENCEAU	260	65	1
FORMERIE	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE	2	RUE	DE FRANCASTEL	1 500	375	7
FORMERIE	PISCINE	PISCINE ATLANTIS	1	RUE	FRANCASTEL	1 400	350	7
FOUILLOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	15	RUE	DE BEAUVAIS	360	90	1
FOUQUENIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE COMMUNALE		RUE	DES FOUGERES	280	70	1
FRANCIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE - CANTINE SCOLAIRE	2	RUE	NOTRE DAME	200	50	1
FRESNEAUX MONTCHEVREUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	DOMAINE DE LA MUETTE		ROUTE	DE BEAUVAIS (HAMEAU DE LORMETEAU)	400	100	2
FRESNOY EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE LA MAIRIE	400	100	2
FRESTOY VAUX	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	SALLE DE SPORTS		RUE	DES TILLEULS	612	153	3
FROISSY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DE L'EGLISE	326	81	1
GENVRY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE RECEPTION				555	138	2
GIRAUMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	PAUL PLONQUET	568	142	2
GOINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	CASSARIN GRAND	200	50	1
GOINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	salle multiusage	12	RUE	JEAN JORES	279	69	1
GOURNAY SUR ARONDE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DE FLANDRES	250	62	1
GOUVIEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	38	RUE	DE LA MAIRIE	500	125	2

GOUVIEUX	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ		RUE	DE SAULIEU	4 500	1125	22
GRANDVILLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		SQUARE	FERNAND LEMAIRE	350	87	1
GRANDVILLIERS	SALLE DE REUNION	CENTRE SOCIO CULTUREL	76	RUE	DU GENERAL LECLERC	1 320	330	6
GRANDVILLIERS	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS		RUE	FERDINAND BUISSON	1 080	270	5
GUIGNECOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DE LA PLACE	245	61	1
GUISCARD	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DU CHEMIN BLANC	792	198	3
GUISCARD	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORT		RUE	DU CHEMIN BLANC	1 200	300	6
HALLOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DE GREZ	200	50	1
HARDIVILLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DE LA MONTAGNE	795	198	3
HENONVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CHATEAU	36	RUE	BAMBERGER	1 250	312	6
HENONVILLE	COMPLEXE SPORTIF	SALLE SPORTIVE POLYVALENTE		DEPTALE	S	1 500	375	7
HETOMESNIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION ECOLE MATERNELLE		PLACE	DE LA MAIRIE	500	125	2
JAUH	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	187	RUE	CHARLES LADAME	237	59	1
JAUH	CINEMA	MULTIPLEXE LE MAJESTIC		Z.A.C	DE LOISIRS LIEUDIT LA FLAQUE PLACE TATI	4 500	1125	22
JAUH	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORT		RUE	DU JEU D'ARC LIEU DIT PLAINE DES JEUX	966	241	4
JOUY SOUS THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DES PUIITS	525	131	2
JUVIGNIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE Saint George		RUE	DE EGLISE	220	55	1
LA CHAPELLE AUX POTS	SALLE OMNISPORT	SALLE DES SPORTS		AVENUE	TRISTAN KLINGSOR	1 200	300	6
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES - MADISON	542	RUE	DES DIMERONS	250	62	1
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PARC	DE LA MAIRIE	910	227	4
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		ALLEE	DES MARRONNIERS	342	85	1
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ		BOULEVARD	DE LA RIOLETTE	1 613	403	8
LA CHAPELLE SAINT PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAISON DU TEMPS LIBRE		RUE	DU BOIS MOREL	300	75	1
LA CROIX SAINT OUEH	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE CULTUREL MARCEL HERVE BIBLIOTHEQUE ET SALLE D'EXPOSITION SALLE INTERCOMMUNALE GUY SCHOTT	63	RUE	NATIONALE	1 500	375	7
LA CROIX SAINT OUEH	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAISON DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS		RUE	FERDINAND MEUNIER	750	187	3
LA CROIX SAINT OUEH	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	BATIMENT 3 SALLE IRIS	42	RUE	DES ERABLES	371	92	1
LA CROIX SAINT OUEH	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ VERMEULEN		RUE	MARCEL CARLIER	800	200	4
LA CROIX SAINT OUEH	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORTS (LYCEE CHARLES DE GAULLE)		Z.A.C	DES MERCIERES RUE CHARLES DAGUERRE	1 354	338	6
LA CROIX SAINT OUEH	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ ALAIN MIMOUN		RUE	GABRIELLE CHANEL	1 012	253	5
LA CROIX SAINT OUEH	COMPLEXE SPORTIF	Salle des sports		RUE	DE L'ENCLOS ROMAIN	1 320	330	6
LABERLIERE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE L'EGLISE	324	81	1
LABOISSIERE EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DU STADE	350	87	1
LABOSSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	PRINCIPALE	300	75	1
LACHELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	24	RUE	GRANDE RUE	2 000	500	10
LACHELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE GEORGES LAMBERT (ex SALLE D'ANIMATION)		CHEMIN	DERRIERE LES HAIES	800	200	4
LAGNY LE SEC	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORT		RUE	DES TEMPLIERS	1 205	301	6
LAIGNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVE		CHEMIN	DE ROSE	941	235	4
LAIGNEVILLE	SALLE OMNISPORT	HALLE DE SPORTS		PLACE	HENRI BARBUSSE	1 160	290	5
LALANDE EN SON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	16	SENTIER	DU TOUR DE VILLE	250	62	1
LAMORLAYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CHATEAU DE LAMORLAYE EX INSTITUTE BIBLIQUE EUROPEEN	13	RUE	MICHEL BLERE	2 400	600	12
LAMORLAYE	SALLE DE REUNION	FOYER CULTUREL		RUE	DE LA TENURE	300	75	1
LAMORLAYE	SALLE OMNISPORT	SALLE DES SPORTS - GYMNASÉ "LA THEVE"		RUE	DES MARAIS	1 305	326	6
LAMORLAYE	SALLE OMNISPORT	LA MARDELLE		RUE	LA MARDELLE	1 000	250	5
LASSIGNY	SALLE DE REUNION	CENTRE SOCIAL RURAL	10	RUE	SAINTE CREPIN	200	50	1
LASSIGNY	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ MAURICE FOURNIER	44	RUE	DU MISACART	1 835	458	9

LAVERSINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE LA MAIRIE	450	112	2
LE COUDRAY SAINT GERMER	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	8	RUE	DES ECOLES	220	55	1
LE MESNIL EN THELLE	SALLE DE REUNION	SALLE DES ASSOCIATIONS		RUE	MARIE CURIE	500	125	2
LE MESNIL EN THELLE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	GYMNASSE - SALLE OMER BEE		RUE	MARIE CURIE	1 500	375	7
LE VAUROUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DE MERU ET PLACE PUBLIQUE	250	62	1
LEVIGNEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	LA CHENAIE SALLE MULTIFONCTION ET VESTIARES	17	RUE	DU DINOTIER	600	150	3
LIANCOURT	SALLE OMNISPORT	HALLE DE SPORTS GUY LEJEUNE		AVENUE	ARAGON	900	225	4
LIEUVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	DE L'EGLISE	400	100	2
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE PIERRE CAUET		PLACE	DU GENERAL DE GAULLE	240	60	1
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	POLE SPORTIF ET CULTUREL (EX CENTRE DE LOISIRS)	13 BIS	RUE	DE LA GARE	1 263	315	6
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE DE REUNION	LES ETANGS DE L'ABBAYE		CHEMIN	DE L'ABBAYE	254	63	1
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE		RUE	SAINT MARTIN	270	67	1
LORMAISON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE-DOJO		ROUTE	RD 129	595	148	2
LUCHY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		VOIE	COMMUNALE N04	450	112	2
MAIGNELAY MONTIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAISON COMMUNALE MARCEL VILLE		RUE	FRANCOIS MITTERRAND	368	92	1
MAIGNELAY MONTIGNY	SALLE OMNISPORT	HALL DE SPORTS		RUE	FRANCOIS MITERRAND	1 689	422	8
MAREST SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE "LA GUINGUETTE"/RESTAURATION SCOLAIRE		CHEMIN	DES ETANGS (CD 142)	259	64	1
MAREUIL SUR OURCQ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	29 BIS	RUE	DE MEAUX	400	100	2
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLES DES FETES	461	RUE	DE LA REPUBLIQUE	252	63	1
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	POLE EVENEMENTIEL "LE TIGRE"	2	RUE	JEAN MERMOZ	2 300	575	11
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS AIME DENNEL	194	RUE	LOUIS GRACIN	1 513	378	7
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE OMNISPORT	COMPLEXE OMNISPORT MARCEL GUERIN		ALLEE	MARCEL GUERIN	2 800	700	14
MAROLLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	DE LA MAIRIE	200	50	1
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE REUNIONS		RUE	PHILEAS LEBESGUE	300	75	1
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS	20	RUE	JEAN JAURES - IMPASSE DU FIEF	1 300	325	6
MERU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DU THELLE	33	RUE	VOLTAIRE	800	200	4
MERU	SALLE DE SPECTACLE	Centre culturel et cinéma Le Domino	21	RUE	FRANCOIS TRUFFAUT ET RUE MIMAUT	550	137	2
MERU	SALLE DE REUNION	GYMNASSE - CENTRE SOCIAL ARSENE BULARD		RUE	DU 11 NOVEMBRE	968	242	4
MERU	SALLE DE SPECTACLE	SALLE POLYVALENTE	13	RUE	ARISTIDE BRIAND	1 236	309	6
MERU	SALLE OMNISPORT	CHARLES DE GAULLE		RUE	ARISTIDE BRIAND	1 450	362	7
MERU	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE DU THELLE	4	RUE	JULES FERRY	1 000	250	5
MERU	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORT DES SABLONS	4	RUE	MAURICE CESAR	2 900	725	14
MILLY SUR THERAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		LIEUDIT	MILLY VILLAGE STADE	440	110	2
MOGNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES MEDANE 3	14	RUE	DE LA BRECHE	748	187	3
MOLIENS	SALLE DE REUNION	CENTRE SOCIOCULTUREL		RUE	DE PICARDIE	494	123	2
MONCEAUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE COMMUNALE - MAIRIE		PLACE	ROBERT JOSSE	378	94	1
MONCHY HUMIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION/CANTINE SCOLAIRE		PLACE	DU CHATEAU	218	54	1
MONCHY SAINT ELOI	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE ET VESTIARES		RUE	RAYMOND MAILLET	285	71	1
MONT L'EVEQUE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE JEAN RUBY		ROUTE	DE NANTEUIL	300	75	1
MONTATAIRE	SALLE DE SPECTACLE	CINEMA LE PALACE	94	RUE	DES DEPORTES	600	150	3
MONTATAIRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE DE LOISIRS "PIERRE LEGRAND"		AVENUE	ANATOLE FRANCE	774	193	3
MONTATAIRE	SALLE DE SPECTACLE	LE PATHE COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE		RUE	LOUIS BLANC(LES MARCHES DE L'OISE:ANCIEN PARKING)	7 415	1853	37
MONTATAIRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE RENCONTRES		RUE	LOUIS BLANC	800	200	4

MONTATAIRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	POLE CULTUREL - HALLE PERRET				837	209	4
MONTATAIRE	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE ANATOLE FRANCE		CHEMIN	DES CHAMPARTS	1 260	315	6
MONTATAIRE	SALLE SPORTIVE SPECIALISEE	MICHEL BOUCHOUX		RUE	LOUIS BLANC	925	231	4
MONTATAIRE	SALLE SPORTIVE SPECIALISEE	DOJO		AVENUE	ANATOLE FRANCE	375	93	1
MONTATAIRE	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE ANDRE MALRAUX		LIEUDIT	CAVEE DES AIGUILLONS - LE TERTRE	990	247	4
MONTATAIRE	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE MARCEL COENE		AVENUE	GUY MOQUET	924	231	4
MONTATAIRE	SALLE OMNISPORT	ARMAND BELLARD		AVENUE	ANATOLE FRANCE	1 260	315	6
MORANGES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE				200	50	1
MORLINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAIRIE - ECOLE - SALLE POLYVALENTE		PLACE	DE LA MAIRIE	264	66	1
MORTEFONTAINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		RUE	DE L' EGLISE	200	50	1
MORTEFONTAINE EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	FOYER SOCIO CULTUREL	02	RUE	DU TEMPLE DE LA RAISON	310	77	1
MORTEFONTAINE EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE APOLON		LIEUDIT	LA MARE D'OUVILLERS - RUE DU BOSQUET	975	243	4
MORTEMER	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES			GRANDE RUE	200	50	1
MORVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	RIQUEFOSSE	225	56	1
MOUY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	22	PLACE	PIERRE SEMARD	682	170	3
MOUY	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE DU STADE - SALLE OMNISPORT	45	RUE	LEON BOHARD	584	146	2
MOUY	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE COLLEGE ROMAIN ROLLAND		ROUTE	DE NOAILLES	1 014	253	5
MUIRANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DE LA FOSSE A LARD	300	75	1
NAMPCEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES				300	75	1
NANTEUIL LE HAUDOUIIN	SALLE DE REUNION	MAISON DU TEMPS LIBRE		RUE	DES PAVILLONS	500	125	2
NANTEUIL LE HAUDOUIIN	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE MARCEL VILLIOT		ROUTE	DE LIZY	1 692	423	8
NÉRY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	DE L' EGLISE	320	80	1
NEUILLY EN THELLE	SALLE OMNISPORT	COMPLEXE SPORTIF ROGER DEHAULON		ROUTE	DE MORANGES	968	242	4
NEUILLY SOUS CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE DE LOISIRS		RUE	AUVILLERS	402	100	2
NOAILLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES PARISIS FONTAINE		RUE	DE PARISIS FONTAINE	4 750	1187	23
NOAILLES	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE		RUE	ANNOEPEL ET AVENUE DU GYMNASSE	840	210	4
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CHATEAU DES ROCHERS	1	RUE	FAIDHERBE	3 480	870	17
NOGENT SUR OISE	SALLE DE REUNION	CENTRE DE LOISIRS SNCF		AVENUE	JEAN BAUDEZ	1 000	250	5
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MARCHE COUVERT		PLACE	BURTON	816	204	4
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE CHARPENTIER ET BODRELOT		RUE	GENERAL DE GAULLE	450	112	2
NOGENT SUR OISE	SALLE DE REUNION	SALLE DE RECEPTION - Espace Romance	8	RUE	DU CLOS BARROIS	1 400	350	7
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE D'AFFAIRE ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS	9	RUE	RONCARD	4 000	1000	20
NOGENT SUR OISE	SALLE DE GYMNASTIQUE	SALLE DE SPORT GIGAFIT EX PATATERIE CELLULE 8	86	RUE	JEAN MONNET - PARC D'ACTIVITES DE LA PRAIRIE DE SAULCY	400	100	2
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE MARCELIN BERTHELOT		RUE	DU MOUSTIER	900	225	4
NOGENT SUR OISE	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE SPORTIF MARIE CURIE		BOULEVARD	PIERRE DE COUBERTIN	2 326	581	11
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE EDOUARD HERRIOT		RUE	EDOUARD HERRIOT	1 041	260	5
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORT	GYMNASION (EX GYMNASSE DE L'OBIER (GROUPE SCOLAIRE))	10	AVENUE	8 MAI 1945	1 758	439	8
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORT	GYMNASSE LES GRANGES (GROUPE SCOLAIRE)	4	ALLEE	PHILEAS LEBESGUE	800	200	4
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	CCI - GYMNASSE DAVID DOUILLET		LIEUDIT	CLOS BARROIS	968	242	4
NOYERS SAINT MARTIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DES HETRES	314	78	1
NOYON	SALLE DE REUNION	MAISON DE QUARTIER BEAUJOUR		SQUARE	DE COMPIEGNE	500	125	2
NOYON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE CULTUREL MUNICIPAL "YVES GUYON"		RUE	HOCHE	234	58	1
NOYON	SALLE DE REUNION	MAISON DE QUARTIER, HALTE GARDERIE		BOULEVARD	SCHUMANN	691	172	3
NOYON	CINEMA	Nouveau cinéma Paradisio		ROUTE	DE PARIS	2 100	525	10

NOYON	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ JEAN BOUIN		AVENUE	JEAN BOUIN	800	200	4
NOYON	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	COSEC		RUE	DE LA SABLIÈRE	1800	450	9
NOYON	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ DU MAY			RUELLE DU MAY	800	200	4
NOYON	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ DES LYCÉES		BOULEVARD	ROBERT SCHUMANN	980	245	4
NOYON	SALLE SPORTIVE SPÉCIALISÉE	ESPACE RENÉ ACOLET, DOJO, SALLE DE JUDO, KARATE, DANSE	204	RUE	DE CHAUNY	1109	277	5
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	35	PLACE	DOFFOY VASSEUR	300	75	1
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	LE PRÉ MARIE - RÉCEPTION - BRASSERIE - SALLE DE RÉUNION	63	RUE	DU TROU MAROT	1660	415	8
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	LE CLOS DE L'ÉCUYER bâtiment le carrousel BATIMENT D	1202	ROUTE	DU HOUSOY	217	54	1
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIGUSAGES	1400	ROUTE	DES SOLONS	299	74	1
ORRY LA VILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS		PLACE	DE LA LIBÉRATION	465	116	2
ORRY LA VILLE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	MARCEL JOLY	381S	RUE	DES FRAISIERS	968	242	4
ORVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DU 4E ZOUAVE	200	50	1
ORVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	GYMNASÉ		RUE	DU 4E ZOUAVE	800	200	4
PEROY LES GOMBRIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS	25	RUE	DE LA VILLE	436	109	2
PIERREFONDS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	DOMAINE DES THERMES (EX. HOTEL BAINS PRIÈRE)	8	RUE	SABATIER	430	107	2
PIMPRES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE/Salle des Fêtes	521	RUE	ROBERT DELAGE	340	85	1
PLAILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE LA LIBÉRATION JEAN MELAN		RUE	DE LA LIBÉRATION	340	85	1
PLAILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE CULTUREL - LA GRANGE		PLACE	DE L'ÉGLISE	250	62	1
PLAILLY	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE SPORTIF (SALLE DE SPORT, JUDO, MUSCULATION)		RUE	DE BETHLEEM - RUE DE L'ORME BRULÉ	1240	310	6
PLAILLY	SALLE OMNISPORT	COMPLEXE SPORTIF (TRIBUNE, VESTIAIRES)		RUE	DE BETHLEEM	1043	260	5
PLESSIER SUR SAINT JUST	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	239	RUE	DE COMPIÈGNE	242	60	1
PLESSIS BELLEVILLE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	SALLE POLYVALENTE		RUE	DE VERDUN	1500	375	7
PLESSIS BRION	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		AVENUE	SAINT SULPICE	500	125	2
PLESSIS DE ROYÉ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FÊTES		RUE	DE SAVOIE	200	50	1
PONT SAINTE MAXENCE	SALLE DE RÉUNION	CENTRE CULTUREL " LA MANEKINE"	4	ALLÉE	DES LOISIRS	2200	550	11
PONT SAINTE MAXENCE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CLAUDE MONNET		PLACE	D'ARMES	400	100	2
PONT SAINTE MAXENCE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ESPACE GATTI	230	RUE	FOULD STERN	840	210	4
PONT SAINTE MAXENCE	SALLE OMNISPORT	TAINTURIER		ALLÉE	JEAN JACQUES ROUSSEAU	1416	354	7
PONT SAINTE MAXENCE	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL LA SALAMANDRE		RUE	FRIGAUX ET PROFESSEUR RAMON	3060	765	15
PONTARME	SALLE DE RÉUNION	CHATEAU DE PONTARME		LIEUDIT	CHATEAU DE PONTARME	280	70	1
PONTPOINT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	CHARLES DE GAULLE	287	71	1
PONTPOINT	SALLE OMNISPORT	SALLE DES SPORTS		IMPASSE	DES MARAIS DE SAINT PIERRE	1140	285	5
PRECY SUR OISE	SALLE DE RÉUNION	PARC PIERRE BESSEY DIT DES ERABLES - CHATEAU	32	RUE	DES TOURNELLES	415	103	2
PRECY SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	AU JARDIN DE PRECY SALLE POLYVALENTE ET STRUCTURE A IMPLANTATION PROLONGÉE	11	ALLÉE	DES SYCOMORES	210	52	1
PRECY SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	PARC PIERRE BESSEY DIT DES ERABLES - SALLE DANIELLE DAEHNENS	32	RUE	DES TOURNELLES	350	87	1
PRECY SUR OISE	SALLE OMNISPORT	GYMNASÉ			SENTE DE SOREL	2253	563	11
PUISEUX EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	43	RUE	PRINCIPALE	203	50	1
PUISEUX LE HAUBERGER	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	salle polyvalente accueil periscolaire et cantine			GRANDE RUE	450	112	2
QUINCAMPOIX FLEUZY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FÊTES		RUE	DU BEAU SOLEIL	620	155	3
RAINVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DU MONT ROUGE		LIEUDIT	ET PLACE DU MONT ROUGE	350	87	1
RANTIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FÊTES EISELE	18	RUE	MARCELIN BERTHELOT	341	85	1
RANTIGNY	SALLE OMNISPORT	SALLE DE SPORTS		RUE	SACCO VENZETTI	1246	311	6
RAVENEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	DU 8 MAI 1945	316	79	1
RAVENEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS LE MARRONNIER		RUE	SAINTE MARTIN	318	79	1
RESSONS SUR MATZ	SALLE DE SPECTACLE	SALLE MULTIFONCTIONS - CENTRE DE CULTURE		RUE	DE BAYENCOURT	412	103	2

RESSONS SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	ANCIEN GYMNASE		RUE	DU MOULIN L'HEUILLET	988	247	4
RESSONS SUR MATZ	SALLE OMNISPORT	COMPLEXE OMNISPORTS "MARCEAU VASSEUR"		RUE	DE LA PRAIRIE	2 812	703	14
RETHONDES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE SOCIO CULTUREL		PLACE	DE L'EGLISE	219	54	1
RIBECOURT DRESLINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE YVES MONTAND		RUE	GENERAL LECLERC	1 579	394	7
RIBECOURT DRESLINCOURT	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORT SALLE LAURENT PAUL		COURS	MIRABEAU	425	106	2
RIBECOURT DRESLINCOURT	SALLE OMNISPORT	GYMNASE		COURS	MIRABEAU	1 048	262	5
ROCHY CONDE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DE LA PLACE	230	57	1
ROMESCAMP	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION	10	RUE	DE NORMANDIE	240	60	1
ROSOY EN MULTIEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	1	ROUTE	DE MAY	250	62	1
ROSOY EN MULTIEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	HOME - CAMPING REGAIN		CHEMIN	DES GENDARMES	250	62	1
ROYE SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE 1 DE RECEPTION PRIVEE	19	RUE	SAINT MARTIN	240	60	1
RULLY	SALLE OMNISPORT	SALLE POLYVALENTE (SALLE DES SPORTS)		RUE	DE VIGNET	800	200	4
RUSSY BEMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	DOMAINE DE MONTIGNY ( HOTEL, SALLE DE RECEPTION ET DE SEMINAIRES ).		LIEUDIT	BUTTE DE MONTIGNY	2 400	600	12
SACY LE GRAND	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MATHE		RUE	GAMBETTA	290	72	1
SAINT ANDRE FARIVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	CALMANT HEDENCOURT	251	62	1
SAINT AUBIN EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DES CLERETS	209	52	1
SAINT AUBIN EN BRAY	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS (GYMNASE INTERCOMMUNAL)		LIEUDIT	LES FONTAINETTES - RUE DES SABLES	1 100	275	5
SAINT CREPIN IBOUVILLERS	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE SPORTIF		RUE	BOILEAU	2 300	575	11
SAINT GERMER DE FLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES CANTINE MUSEE		PLACE	DE LA MAIRIE	447	111	2
SAINT GERMER DE FLY	SALLE DE REUNION	SALLE SOCIOCULTURELLE		RUE	DOUCE RUE	700	175	3
SAINT GERMER DE FLY	SALLE OMNISPORT	HALLE DES SPORTS		LIEUDIT	DOUCE RUE	1 300	325	6
SAINT JUST EN CHAUSSEE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MEDIATHEQUE / MAIRIE		PLACE	THERON-RENE BENOIT	396	99	1
SAINT JUST EN CHAUSSEE	SALLE OMNISPORT	GYMNASE GERARD BERTON		PLACE	THERON	1 116	279	5
SAINT LEGER AUX BOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES SPORTS		PLACE	DE LA LIBERTE/RUELLE CARON	700	175	3
SAINT LEGER EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	28	RUE	GRANDE	220	55	1
SAINT LEGER EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	DOMAINE DU COLOMBIER - TENTE DE RECEPTION	1		GRANDE RUE	300	75	1
SAINT LEU D'ESSERENT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE ARTS ET CULTURE	10	AVENUE	JULES FERRY	1 600	400	8
SAINT LEU D'ESSERENT	COMPLEXE SPORTIF	GYMNASE PASCAL GROUSSET		RUE	DE LA COMMUNE DE PARIS	1 545	386	7
SAINT LEU D'ESSERENT	SALLE OMNISPORT	JEAN MACE		AVENUE	JULES FERRY	2 031	507	10
SAINT MARTIN LE NOEUD	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	3	RUE	DE LA MAIRIE	1 000	250	5
SAINT MARTIN LONGUEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE SOCIO-EDUCATIVE			PLACE DES TILLEULS	530	132	2
SAINT MAXIMIN	SALLE DE REUNION	CENTRE SOCIO CULTUREL LOUIS ARAGON	09	RUE	JEAN JAURES	425	106	2
SAINT MAXIMIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES - LA MAISON DE LA PIERRE	22	RUE	JEAN JAURES	370	92	1
SAINT MAXIMIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE ET SEMINAIRE		RUE	MARIE CURIE	700	175	3
SAINT MAXIMIN	SALLE OMNISPORT	SALLE HENRI BRUYERE (Ex-LES CHAMPIGNOLES)		RUE	GERARD PHILIPPE LUCIE AUBRAC	880	220	4
SAINT OMER EN CHAUSSEE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	MICHELLE ET FRANCOIS PELLETIER	250	62	1
SAINT OMER EN CHAUSSEE	SALLE DE REUNION	BATIMENT J - FOYER / SALLE POLYVALENTE - LE BELLOY	51	RUE	LE BELLOY - LIEUT DIT LE BELLOY	289	72	1
SAINT OMER EN CHAUSSEE	SALLE OMNISPORT	SALLE DES SPORTS HENRI DUYSCHÉ		RUE	DE LA GARE	1 500	375	7
SAINT PAUL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	COMPLEXE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF		RUE	DES COURTILLET	1 100	275	5

SAINT PAUL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE RECEPTION	1	RUE	DES AUGES	500	125	2
SAINT PAUL	SALLE DE SPECTACLE	PARC SAINT PAUL - ARENE MAGIQUE		ROUTE	NATIONALE 31	800	200	4
SAINT PIERRE LES BITRY	SALLE DE SPECTACLE	L'USINE ASSOCIATION "PICARDIE FOR EVER"	526	RUE	DES JARDINS	900	225	4
SAINT QUENTIN DES PRES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DE L ABBE GRUGEON	250	62	1
SAINT REMY EN L'EAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES	12	RUE	ARRE	250	62	1
SAINT REMY EN L'EAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE RECEPTION - ORANGERIE COMMUNS DU CHATEAU			CHATEAU CD 158	2 560	640	12
SAINT SAUVEUR	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		CHEMIN	DU SOUPISEAU	400	100	2
SAINT SULPICE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES MAURICE BRETON		RUE	DES ECOLES	350	87	1
SAINT VAAST LES MELLO	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	LE CLOS BARRISSEUSE - SALLE POLYVALENTE ET SALLE DE REUNION	144	ROUTE	DE BARRISSEUSE	439	109	2
SAINTE GENEVIEVE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	YVES MONTAND (ANCIEN FOYER DES JEUNES)		RUE	DE L'AVENIR	210	52	1
SAINTE GENEVIEVE	SALLE OMNISPORT	GYMNASE		RUE	DES SCIENCES	1 100	275	5
SAVIGNIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE SOCIOCULTURELLE		RUE	ROUGE	336	84	1
SENANTES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		LIEUDIT	LE VILLAGE	290	72	1
SENILIS	SALLE DE REUNION	MAISON DES LOISIRS		RUE	YVES CARLIER	1 500	375	7
SENILIS	SALLE DE SPECTACLE	JEANNE D'ARC	10	RUE	DU CIMETIERE SAINT RIEUL	920	230	4
SENILIS	SALLE DE REUNION	CENTRE DE RENCONTRE DE L'OBELISQUE	4 TER	AVENUE	DE CREIL	690	172	3
SENILIS	SALLE DE SPECTACLE	AUDITORIUM FRANZ LIST CHAPELLE ROYALE ST FRAMBOURG	10	PLACE	FRAMBOURG	1 440	360	7
SENILIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE/EXPOSITION SAINT PIERRE (ANCIENNE EGLISE)		PLACE	SAINT PIERRE	1 000	250	5
SENILIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MANEGE DU QUARTIER ORDENER	62	RUE	DU FAUBOURG SAINT MARTIN	1 432	358	7
SENILIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASE YVES CARLIER		RUE	YVES CARLIER	1 470	367	7
SENILIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASE BRICHEBAY		AVENUE	DES CHEVREUILS	1 200	300	6
SENILIS	COMPLEXE SPORTIF	GYMNASE VILLEVERT		ROUTE	D'AUMONT	1 630	407	8
SENILIS	COMPLEXE SPORTIF	SALLES DE SPORTS "LES 3 ARCHES" ET BUREAUX	30	AVENUE	EUGENE GAZEAU	3 100	775	15
SENILIS	SALLE OMNISPORT	GYMNASE HUGUES CAPET		AVENUE	DE REIMS	1 410	352	7
SERANS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CHATEAU DE SERANS (BATIMENT LES FORGES)	60		GRANDE RUE	600	150	3
SERANS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE - LE RECUEIL DES HIRONDELLES	60		GRANDE RUE	600	150	3
SERIFONTAINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	JACQUES DUCLOS ET FOYER DES JEUNES		PARC	JACQUES DUCLOS	506	126	2
SERIFONTAINE	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE OMNISPORT BERNARD LEDUC		RUE	DU 8 MAI 1945	1 280	320	6
SILLY LE LONG	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	SAINT JEAN	340	85	1
SILLY LE LONG	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAISON DES LOISIRS ET DE L'ENFANCE	12	RUE	DU STADE	200	50	1
SONGEONS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	FOYER RURAL	49 BIS	RUE	DU MARECHAL DE BOUFFLERS	207	51	1
SONGEONS	SALLE DE REUNION	CENTRE SOCIAL	17	IMPASSE	PETIT PONT	450	112	2
SONGEONS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL		RUE	DES SORBIERS	1 700	425	8
SUZOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS	258	RUE	DE MONTDIDIER	500	125	2
THERINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		RUE	DE LA MAIRIE	232	58	1
THIERS SUR THEVE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE OMER BACQUEVILLE	3	AVENUE	GEORGES DELAINE	800	200	4
THIESCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		PLACE	DES DIMES	292	73	1
THIEULY SAINT ANTOINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	FERDINAND BUISSON	230	57	1
THIVERNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		PLACE	ROGER SALENGRO	355	88	1
THOUROTTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	EDOUARD PINCHON		RUE	D'AUSTERLITZ	1 045	261	5
THOUROTTE	PISCINE	GEORGES BONICHOT	1	RUE	JEAN MOULIN	955	238	4
THOUROTTE	SALLE OMNISPORT	MARCEL CERDAN			RUE JEAN JAURES	900	225	4
THOUROTTE	COMPLEXE SPORTIF	COURTIL MURET	14	RUE	ALEXANDRE DUMAS	1 600	400	8
THURY SOUS CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	MAIRIE - SALLE POLYVALENTE		RUE	DES TILLEULS	258	64	1
TILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DES FETES		RUE	DE LA SALLE DES FETES	700	175	3
TILLE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	GYMNASE COMMUNAUTAIRE	7 BIS	RUE	ILE DE FRANCE	1 500	375	7
TOURLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	DEUX SALLES D'ACTIVITE (50 ET 40)	12 BIS	RUE	HAUTE	236	59	1
TRACY LE MONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE JULES FERRY		RUE	ROGER SALENGRO	220	55	1
TRACY LE MONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE SOCIO-CULTUREL		RUE	ROGER SALENGRO	300	75	1

TRICOT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		DEPTALE	152	250	62	1
TRIE CHATEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CHATEAU		RUE	NATIONALE	750	187	3
TRIE CHATEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	RESTAURATION SCOLAIRE / SALLE POLYVALENTE		RUE	DE TRIE LA VILLE	475	118	2
TROISSEREUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		ALLEE	SALLE POLYVALENTE	340	85	1
TROSLY BREUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE DE REUNION HOSANA / KUMBAYA	24 TER	PLACE	DES FETES	600	150	3
ULLY SAINT GEORGES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE	27	RUE	DE NOAILLES	450	112	2
VALDAMPIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	DE L'EGLISE	200	50	1
VANDELICOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		RUE	DE LA MAIRIE	226	56	1
VENDEUIL CAPLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		RUE	DE BEAUVOIR	228	57	1
VENETTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS ANDRE LEDOUX		PLACE	DU 8 MAI 1945	350	87	1
VENETTE	SALLE DE REUNION	MAISON INTERGENERATIONS		RUE	MELLENNE	258	64	1
VENETTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	INERGY (AUDITORIUM, RESTAURANT et salle de gym)		Z.A.C	DU BOIS DE PLAISANCE	300	75	1
VENETTE	SALLE OMNISPORT	SALLE DES SPORTS FRANCOIS LOUVET		ALLEE	DU CHATEAU	3 000	750	15
VERBERIE	SALLE DE REUNION	CHATEAU D'ARAMONT	1	RUE	SAINT PIERRE	1 200	300	6
VERBERIE	SALLE OMNISPORT	SALLE OMNISPORTS (GYMNASE)		ROUTE	DE PONT SAINT MAXENCE	1 060	265	5
VERBERIE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE	ESPACE DAGOBERT		ROUTE	DE PONT	1 300	325	6
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE DE REUNION	SALLES SALOMON DE BROUSSE	2	RUE	SALOMON DE BROUSSE	300	75	1
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE ESTEREL		RUE	ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER	425	106	2
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	Salle associative		ALLEE	DU MARAIS	350	87	1
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE OMNISPORT	GYMNASE CALMETTE HALLE DE SPORT		RUE	DU PROFESSEUR CALMETTE	1 179	294	5
VIGNEMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		PLACE	REPUBLIQUE DES LOISIRS	207	51	1
VILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE - FERNAND BERNARD		IMPASSE		540	135	2
VILLENEUVE LES SABLONS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	salle polyvalente		RUE	D'AMBLAINVILLE	415	103	2
VILLENEUVE SUR VERBERIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		RUE	DU BELVEDERE	350	87	1
VILLERS SAINT BARTHELEMY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE		RUE	CROIX JEAN DE FRANCE	230	57	1
VILLERS SAINT GENEST	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTION		RUE	DE L'EGLISE	250	62	1
VILLERS SAINT PAUL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE GEORGES BRASSESS	138	RUE	ARISTIDE BRIAND	900	225	4
VILLERS SAINT PAUL	SALLE DE SPECTACLE	CENTRE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF HENRI SALVADOR		RUE	VICTOR GRIGNARD	2 896	724	14
VILLERS SAINT PAUL	SALLE DE REUNION	ESPACE PIERRE PERRET		RUE	CAVEE DES RENARDS	2 000	500	10
VILLERS SAINT PAUL	COMPLEXE SPORTIF	GYMNASE GASTON LEPITE		RUE	ALBERT THOMAS	1 200	300	6
VILLERS SAINT PAUL	SALLE OMNISPORT	GYMNASE EMILE LAMBERT (GYMNASE DU COLLEGE)		RUE	CHARLES NOTAIRE ET E. LAMBERT	968	242	4
VILLERS SAINT SEPULCRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE POLYVALENTE - CHARLIE CHAPLIN		RUE	DE MONTREUIL	950	237	4
VILLERS SOUS SAINT LEU	SALLE OMNISPORT	SALLE POLYVALENTE (HALLE DE SPORT)		RUE	DU CASTEL	1 334	333	6
VILLERS SUR COUDUN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE MULTIFONCTIONS		RUE	DES JARDINS	1 000	250	5
VINEUIL SAINT FIRMIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	CENTRE COMMUNAL MAURICE BERNAUDIN		RUE	DE LA BOULAUTIERE	200	50	1
VINEUIL SAINT FIRMIN	TERRAIN DE TENNIS	CHANTILLY TENNIS CLUB - COURTS TENNIS STRUCTURE GONFLABLE		ALLEE	DES BOURGOGNES	1 300	325	6
WAVIGNIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FETES	SALLE AGORA DE LA HALLE POSTE		PLACE	KOMAROM	363	90	1

**Annexe 2 : Recensement des moyens – Ensemble des ERP L et X par EPCI**

Liste par nature très évolutive. S'assurer le jour J que l'établissement est sous avis favorable de la commission de sécurité.

**1. Les EPCI – Agglomération de Creil Sud Oise**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		CREIL SUD			
Point de Contact en cas de cris					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
CRAMOISY	SALLE DES FÊTES				RUE DU PONT
CRAMOISY	SALLE DE RÉCEPTION				RUE DE L'ÉGLISE
CREIL	SALLE OMNISPORTS				RUE DE VERDUN
CREIL	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE				ALLÉE LAFAYETTE
CREIL	SALLE OMNISPORTS				RUE JULES MICHELET
CREIL	SALLE OMNISPORTS				RUE DU VALOIS
CREIL	PISCINE				RUE DE LA RÉPUBLIQUE
CREIL	SALLE OMNISPORTS				BOULEVARD GABRIEL HAVEZ
CREIL	SALLE OMNISPORTS				RUE PAUL VERLAINE
CREIL	SALLE OMNISPORTS				ALLÉE DE LA FAÏENCERIE
CREIL	SALLE OMNISPORTS				RUE DESCARTES
CREIL	TERRAIN DE TENNIS				RUE VERDUN
CREIL	SALLE DE GYMNASTIQUE				RUE ÉDOUARD VAILLANT
CREIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				09 RUE DU MEGRET
CREIL	CENTRE CULTUREL				ALLÉE DE NELSON
CREIL	SALLE DE CONCERT				06 BOULEVARD SALAVADOR ALLENDE
CREIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				SQUARE HELLÈNE BOUCHER
CREIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE HENRI DUNANT
CREIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				11 RUE DES HIRONDVALLES
CREIL	SALLE DE RÉUNION				BOULEVARD GABRIEL HAVEZ
CREIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				39 RUE VOLTAIRE
CREIL	SALLE DE RÉUNION				01 RUE DU VALOIS
CREIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE PAUL VALERY
CREIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE JEAN-BAPTISTE CARPEAUX
CREIL	SALLE DE RÉUNION				
CREIL	SALLE DE RÉUNION				
CREIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				

Agglomération de Creil Sud Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		CREIL SUD			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
CREIL	SALLE DE RÉUNION				03 – 09 RUE WINSTON CHURCHILL
CREIL	SALLE DE RÉUNION				188 RUE LOUIS BLANC
CREIL	SALLE DE RÉUNION				34 PLACE SAINT MEDARD
CREIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				716 AVENUE DU TREMBLAY
CREIL	SALLE DE RÉUNION				10 RUE FERNAND PELLOUTIER
CREIL	SALLE DE RÉUNION				44 RUE LÉON BLUM
CREIL	SALLE DE RÉUNION				4 RUE JOHN KENNEDY
CREIL	SALLE DE RÉUNION				01 RUE MADELEINE BLIN
CREIL	SALLE DE RÉUNION				32 PLACE SAINT MÉDARD
CREIL	SALLE DE SPECTACLE				SQUARE CLAUDE MONET
CREIL	SALLE DE RÉUNION				10 RUE CHARLES SOMASCO
CREIL	SALLE DE RÉUNION				04 AVENUE DE L'EUROPE
CREIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ÉDOUARD BRANLY
MAYSEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 GRANDE RUE
MONTATAIRE	CINÉMA				94 RUE DES DÉPORTÉS
MONTATAIRE	SALLE DE RÉUNION				124 RUE DOMINIQUE FAURE
MONTATAIRE	SALLE DE RÉUNION				01 RUE DU FOND DU CH BLANCS
MONTATAIRE	SALLE DE RÉUNION				14 RUE ANDRÉ GINISTI
MONTATAIRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE JEAN JAURÈS
MONTATAIRE	SALLE OMNISPORTS				AVENUE GUY MOQUET
MONTATAIRE	SALLE OMNISPORTS				AVENUE ANATOLE FRANCE
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 RUE FAIDHERBE
NOGENT SUR OISE	FOYER JEUNE TRAVAILLEUR				50 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
NOGENT SUR OISE	MARCHE COUVERT				PLACE BURTON
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				ENTREPÔT DE L'OISE
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE DU MOUSTIER
NOGENT SUR OISE	TENNIS COUVERT				AVENUE DE L'EUROPE
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				19 RUE DE L'ARGILIERE
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				42 AVENUE SAINT EXUPERY
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				08 RUE DU CLOS BARROIS
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				PLACE DE L'ÉGLISE
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				RUE DE PARIS
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				RUE DE PARIS

**Agglomération de Creil Sud Oise**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		CREIL SUD			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				RUE DE PARIS
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				09 RUE RONSARD
NOGENT SUR OISE	SALLE DE RÉUNION				AVENUE SAINT EXUPERY
NOGENT SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				AVENUE SAINT EXUPERY
NOGENT SUR OISE	SALLE DE GYMNASTIQUE				01 RUE DE LA PAIX
NOGENT SUR OISE	GYMNASE				RUE DU MOUSTIER
NOGENT SUR OISE	COMPLEXE SPORTIF MARIE CURIE				BOULEVARD PIERRE DE VOUBERTIN
NOGENT SUR OISE	CENTRE NAUTIQUE COUVERT				148 AV DE L'EUROPE
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORTS				RUE ÉDOUARD HERRIOT
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORTS				10 AVENUE DU 8 MAI 1945
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORTS				04 ALLÉE PHILEAS LEBESGUE
NOGENT SUR OISE	TENNIS COUVERT				150 AVENUE DE L'EUROPE
NOGENT SUR OISE	SALLE OMNISPORTS				28 BIS RUE DE LA LIBERTÉ
ROUSSELOY	SALLE PÉRISCOLAIRE				RUE DE MELLO
SAINT LEU D'ESSERENT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				10 AVENUE JULES FERRY
SAINT LEU D'ESSERENT	CAMPING SALLE RÉUNION				92 CARRIÈRES DE ST LEU
SAINT LEU D'ESSERENT	SALLE DE RÉUNION				13 RUE CREIL ZI LE PRE VERT
SAINT LEU D'ESSERENT	SALLE DE RÉUNION				13 BIS ROUTE DE CREIL
SAINT LEU D'ESSERENT	SALLE DE RÉUNION				LE VAL D'HARDILLIERE
SAINT LEU D'ESSERENT	COMPLEXE SPORTIF				RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
SAINT LEU D'ESSERENT	SALLE OMNISPORTS				AVENUE JULES FERRY
SAINT MAXIMIN	CENTRE CULTUREL				09 RUE JEAN JAURÈS
SAINT MAXIMIN	SALLE DE RÉUNION				01 QUARTIER DE L'ECOMAT
SAINT MAXIMIN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				02 - 08 SQUARE HENRI BARBUSSE
SAINT MAXIMIN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				405 RUE BESSEMER
SAINT MAXIMIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE MARIE CURIE
SAINT MAXIMIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				22 RUE JEAN JAURÈS
SAINT MAXIMIN	COMPLEXE SPORTIF				CHEMIN 09
SAINT MAXIMIN	SALLE OMNISPORTS				RUE G PHILIPPE L'AURBRAC
SAINT MAXIMIN	STADE				RUE LUCIEN DUBOIS
SAINT MAXIMIN	GYMNASE				CHÂTEAU DE LAVERSINE

**Agglomération de Creil Sud Oise**

<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :</b>		CREIL SUD			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
SAINTE MAXIMIN	GYMNASSE				CHÂTEAU DE LAVERSINE
SAINTE VAAST LES MELLO	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				144 ROUTE DE BARISSEUSE
THIVERGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE ROGER SALENGRO
VILLERS SAINT PAUL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				138 RUE ARISTIDE BRIAND
VILLERS SAINT PAUL	CENTRE CULTUREL				PLACE DE MAIRIE
VILLERS SAINT PAUL	CENTRE SOCIO-CULTUREL				RUE VICTOR GRIGNARD
VILLERS SAINT PAUL	CENTRE CULTUREL				RUE CAVÉE DES RENARDS

## 2. Les EPCI – Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Région de Compiègne et de la Basse Automne			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ARMANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LIEU-DIT LES TREILLES
BÉTHISY SAINT MARTIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				50 RUE DE CREPY EN VALOIS
BÉTHISY SAINT PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU MARCHÉ
BÉTHISY SAINT PIERRE	SALLE DE RÉUNION				33 RUE JEAN JAURES
BÉTHISY SAINT PIERRE	SALLE DE RÉUNION				308 RUE DU BAS CONE
BÉTHISY SAINT PIERRE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE LEFEVRE SUEUR
BÉTHISY SAINT PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE MAURICE CHORON
BIENVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ORMEAU
CHOISY AU BAC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CHEMIN DE CLAIROIX
CHOISY AU BAC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE DE L'AIGLE
CHOISY AU BAC	SALLE RÉUNION				RUE DE ROYAUMONT
CHOISY AU BAC	SALLE OMNISPORTS				ZAC DES LINIÈRES
CHOISY AU BAC	TERRAIN DE TENNIS				CHEMIN DE MAUBON
CHOISY AU BAC	STADE				CHEMIN DE MAUBON
CHOISY AU BAC	COMPLEXE SPORTIF				LA MARE A REINE
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				AVENUE WEYGAND , RUE ALEXIS CARREL
COMPIEGNE	ESPACE JEAN LEGENDRE				PLACE BRIET DAUBIGNY
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE SAINT JOSEPH
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				RUE DE VALOIS
COMPIEGNE	THÉÂTRE				03 RUE OTHENIN
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				SQUARE PIERRE DESBORDES
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ALEXANDRE DUMAS
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				AVENUE THIERS
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE EDMOND ROSTAND
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				42 BIS RUE SAINT JOSEPH
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				24 RUE D'AMIENS
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				RUE DE LA BANNIÈRE DU ROY
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				16 RUE DES RÉSERVOIRS
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				04 - 06 IMPASSE DUPUIS CORREARD
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE DU GRAND FERRE
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				02 RUE DES LOMBARDS

**Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Région de Compiègne et de la Basse Automne			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				ALLÉE PIERRE COQUEREL
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				05 BIS RUE CHARLES FAROU
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DAGUERRE
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				SQUARE DESBORDES ET RUE ST JOSEPH
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				IMPASSE LALY
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				RUE J DAGUERRE ZAC DE MERIE
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				14 RUE DU PORT A BATEAUX
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				02 AVENUE DE L'ARMISTICE
COMPIEGNE	CINÉMA				11 CHEMIN D'ARMANCOURT
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				LES VINEUX
COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE
COMPIEGNE	SALLE DE GYMNASTIQUE				AVENUE DU GÉNÉRAL WEYGAND
COMPIEGNE	PISCINE				AVENUE DE L'HUY
COMPIEGNE	PISCINE				RUE JACQUES DAGUERRE
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				RUE DU MARÉCHAL FRENCH
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				RUE OTHENIN
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				RUE PERSONNE DE ROBERVAL
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				RUE DU DOCTEUR ROUX
COMPIEGNE	TERRAIN DE TENNIS				03 AVENUE DU PRÉSIDENT CLEMENCEAU
COMPIEGNE	TERRAIN DE TENNIS				AVENUE PRÉSIDENT CLEMENCEAU ARMISTICE
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				13 AVENUE DE HUY
COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				30 RUE SAINT JOSEPH
COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE				AVENUE DE LANDSHUT
CLAIROIX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ARONDE
CLAIROIX	SALLE DE RÉUNION				RUE DU MARAIS
CLAIROIX	SALLE DE RÉUNION				RUE DU MARAIS
CLAIROIX	STADE				RUE DU MARAIS
JAINVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LIEU-DIT ILE DE JANVILLE
JAUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				187 RUE CHARLES LADAME
JAUX	CINÉMA				ZAC DE LOISIRS, PLACE TATI
JAUX	SALLE OMNISPORTS				HAMEAU DE VARANVAL

**Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Région de Compiègne et de la Basse Automne			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
JAUJ	SALLE OMNISPORTS				RUE DU JEU D'ARC
JONQUIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LE GRAND PRE RUE VARANVAL
LACHELLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				24 RUE GRANDE RUE
LACHELLES	CENTRE SOCIAL				02 RUE GRANDE RUE
LACHELLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CHEMIN DERRIERE LES HAIES
LACHELLES	PISCINE				24 RUE GRANDE
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				63 RUE NATIONALE
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE CARNOT
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE FERDINAND MEUNIER
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE DE RÉUNION				115 ROUTE NATIONALE
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE FERDINAND MEUNIER
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE DE RÉUNION				42 RUE DES ÉRABLES
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				42 RUE DES ÉRABLES
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				42 RUE DES ÉRABLES
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE OMNISPORTS				RUE MARCEL CARLIER
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE OMNISPORTS				RUE MARCEL CARLIER
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE OMNISPORTS				ZAC / MERCIERES RUE C DAGUERRE
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE OMNISPORTS				RUE GABRIELLE CHANEL
LA CROIX SAINT OUEN	TENNIS COUVERTS				DERRIERE LES JARDINS
LA CROIX SAINT OUEN	SALLE DE SPORT COLLÈGE				RUE GABRIELLE CHANEL
LA CROIX SAINT OUEN	COMPLEXE SPORTIF				RUE DE L'ENCLOS ROMAIN
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				461 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				286 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE JEAN MERMOZ
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE DE RÉUNION				ZAC DE LA PRAIRIE ILOT 4M
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				194 RUE LOUIS GRACIN
MARGNY LES COMPIEGNE	TERRAIN DE TENNIS				194 RUE LOUIS GRACIN
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE				1059 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
MARGNY LES COMPIEGNE	SALLE OMNISPORTS				ALLÉE MARCEL GUERIN
MARGNY LES COMPIEGNE	STADE				LE MUID MARCEL
LE MEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE DES ÉCOLES

**Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Région de Compiègne et de la Basse Automne			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
LE MEUX	TENNIS COUVERTS				02 RUE DES ÉCOLES
LE MEUX	TERRAIN DE TENNIS				02 RUE DES ÉCOLES
LE MEUX	DOJO				02 RUE DES ÉCOLES
NERY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE L'ÉGLISE
NERY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GRANDE RUE – VAUCELLES
SAINTINES	TENNIS COUVERTS				RUE DU CHÂTEAU
SAINTINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE FOCH
SAINT SAUVEUR	STADE				STADE DES BRUYÈRES
SAINT SAUVEUR	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CHEMIN DU SOUPISEAU
SAINT SAUVEUR	SALLE RÉUNION				PLACE DE L'ÉGLISE
SAINT SAUVEUR	SALLE DE RÉUNION				148 RUE ARISTIDE BRIAND
SAINT VAAST DE LONGMONT	SALLE DE RÉUNION				30 RUE D'EN HAUT
VENETTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU 8 MAI 1945
VENETTE	MAISON DES ASSOCIATIONS				RUE DUE CORBEAULIEU
VENETTE	SALLE OMNISPORTS				ALLÉE DU CHÂTEAU
VERBERIE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DES REMPARTS
VERBERIE	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DE PONT SAINT MAXENCE
VERBERIE	ESPACE DAGOBERT				ROUTE DE PONT
VIEUX MOULIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE SAINT JEAN

### 3. Les EPCI – Communauté de communes de la Vallée Dorée (Liancourtois)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		La Vallée Dorée			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
BAILLEVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				22 RUE GRAND AULNOY - Hameau de Béthencourt
BAILLEVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				5 RUE DES FORTES TERRES
BAILLEVAL	SALLE DE RÉUNION				1 RUE DU CIMETIERE
CAUFFRY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE HENRI BESSE
CAUFFRY	TENNIS COUVERT				CHEMIN DU CLOS GERMAIN
CAUFFRY	STADE				RUE DU CLOS GERMAIN
LAIGNEVILLE	SALLE OMNISPORTS				PLACE HENRI BARBUSSE
LAIGNEVILLE	TENNIS COUVERT				PLACE HENRI BARBUSSE
LAIGNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				49B RUE FAIDHERBE
LAIGNEVILLE	SALLE SOCIO-CULTURELLE				CHEMIN DE ROSE
LIANCOURT	SALLE DE CONCERT				05 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
LIANCOURT	PISCINE				02 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
LIANCOURT	SALLE OMNISPORTS				AVENUE ARAGON
LIANCOURT	SALLE DE JUDO				RUE MICHELET
LIANCOURT	SALLE DE GYMNASTIQUE				RUE DE L'ABATTOIR
LIANCOURT	TERRAIN DE TENNIS				AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
LIANCOURT	SALLE OMNISPORTS				AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
MOGNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				04 PLACE JEAN JAURÈS
MOGNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				10 RUE DE LA BRECHE
MOGNEVILLE	SALLE ASSOCIATION DE QUARTIER				26 RUE PASTEUR
MOGNEVILLE	SALLE DE RÉUNION				04 PLACE JEAN JAURÈS
MOGNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				14 RUE DE LA BRECHE
MONCHY SAINT ELOI	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE RAYMOND MAILLET
MONCHY SAINT ELOI	STADE				RUE DE LA RÉPUBLIQUE
RANTIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				18 RUE MARCELIN BERTHELOT
RAINTIGNY	SALLE OMNISPORTS				RUE SACCO VENZETTI
ROSOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				15 ROUTE DE VERON

4. Les EPCI – Communauté de communes de l'aire Cantilienne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		L'Aire Cantilienne			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m²)	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
APREMONT	SALLE OMNISPORTS				RUE GEORGES THEBAULT
APREMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE AUGUSTE GALLE
AVILLY SAINT LEONARD	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DE SENLIS
AVILLY SAINT LEONARD	PISCINE				ROUTE DE SENLIS
CHANTILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				AVENUE DU BOUTEILLER
CHANTILLY	SALLE DU JEU DE PAUME				AVENUE DU CONNÉTABLE
CHANTILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PARC DU CHÂTEAU
CHANTILLY	CENTRE CULTUREL				RUE D'AUMALE
CHANTILLY	LOCAUX DES ASSOCIATIONS				BOULEVARD MICHEL LEFEBURE
CHANTILLY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				16 RUE GUILLEMINOT
CHANTILLY	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DES BOURGOGNES
CHANTILLY	SALLE OMNISPORTS				RUE SAINT LAURENT
CHANTILLY	GYMNASE				49 – 51 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
COYE LA FORET	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				21 RUE D'HERIVAUX
COYE LA FORET	SALLE OMNISPORTS				RUE DES SANGLIERS
COYE LA FORET	STADE				RUE D'HERIVAUX
GOUVIEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				32 RUE JAMES DE ROTHSCHILD
GOUVIEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				38 RUE DE LA MAIRIE
GOUVIEUX	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				24 RUE DE LA MAIRIE
GOUVIEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ÉTANG DE TOUTEVOIE
GOUVIEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DES COURTILS
GOUVIEUX	TERRAIN DE TENNIS				CHEMIN VERT
GOUVIEUX	STAND DE TIR				CHEMIN DE PRECY
GOUVIEUX	COMPLEXE SPORTIF				AVENUE ARISTIDE BRIAND
GOUVIEUX	TENNIS COUVERT				CHENIN DE GOUVIEUX
GOUVIEUX	SALLE OMNISPORTS				RUE DE SAULIEU
GOUVIEUX	SALLE SPORTIVE				52 RUE DE BORAN
GOUVIEUX	GYMNASE				36 RUE BLANCHE
GOUVIEUX	PISCINE				01 ALLÉE DE LA PISCINE
GOUVIEUX	PISCINE				LES FONTAINES RD 909
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				542 RUE DES DIMERONS

**Communauté de communes de l'aire Cantilienne**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		L'Aire Cantilienne			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				109 RUE DU VIEUX CHÂTEAU
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DE PARIS
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PARC DE LA MAIRIE
LA CHAPELLE EN SERVAL	SALLE OMNISPORTS				BOULEVARD DE LA RIOLETTE
LAMORLAYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CHAUSSÉE DE BERTINVAL
LAMORLAYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE MICHEL BLERE
LAMORLAYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PARC DE LA MAIRIE
LAMORLAYE	SALLE DE RÉUNION				RUE DE LA TENURE
LAMORLAYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				AVENUE DE LA LIBÉRATION
LAMORLAYE	SALLE OMNISPORTS				RUE DES MARAIS
LAMORLAYE	SALLE OMNISPORTS				RUE LA MARDELLE
LAMORLAYE	SALLE OMNISPORTS				ZAC SEIGNEURIE
LAMORLAYE	SALLE SPORTIVE SPÉCIALISÉE				CHAUSSÉE DE BERTINVAL
MORTEFONTAINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
MORTEFONTAINE	SALLE SPORTIVE				RUE GÉRARD DE NERVAL
ORRY LA VILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				03 RUE DES FRAISIERS
ORRY LA VILLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				AVENUE DU 18 JUIN 1940
ORRY LA VILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA LIBÉRATION
ORRY LA VILLE	SALLE SPORTIVE				03 BIS RUE DES FRAISIERS
ORRY LA VILLE	TERRAIN DE TENNIS				STADE INTERCOMMUNAL
PLAILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE LA LIBÉRATION
PLAILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE L'ÉGLISE
PLAILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE BETHLÉEM
PLAILLY	SALLE DE RÉUNION				RUE DE PARIS – PLACE DE L'ÉGLISE
PLAILLY	COMPLEXE SPORTIF				RUE BETHLÉEM
PLAILLY	SALLE OMNISPORTS				RUE BETHLÉEM
VINEUIL SAINT FIRMIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA BOULAUTIERE
VINEUIL SAINT FIRMIN	TERRAIN DE TENNIS				DÉPARTEMENTALE 606
VINEUIL SAINT FIRMIN	TERRAIN DE TENNIS				ALLÉE DES BOURGOGNES
VINEUIL SAINT FIRMIN	COMPLEXE SPORTIF				ROUTE D'APREMONT

5. Les EPCI – Communauté de communes de l'Oise Picarde

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		L'Oise Picardie			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ANSAUVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE COMMUNALE
ANSAUVILLERS	SALLE SPORT				CHEMIN TOUR DE VILLE
BACOUËL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE YVES MARÉCHAL
BEAUVOIR	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 PLACE DE BEAUVOIR
BLANCFOSSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
BONNEIL LES EAUX	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE DU BEAU BOIS
BONNEIL LES EAUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE CROISSY
BONVILLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
BRETEUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU JEU DE PAUME
BRETEUIL	CENTRE CULTUREL				04 RUE LEVASSEUR ET BLANQUI
BRETEUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE MONDIDIER
BRETEUIL	SALLE OMNISPORTS				RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
BRETEUIL	TERRAIN DE TENNIS				29 RUE DES ÉCOLES
BRETEUIL	COMPLEXE SPORTIF				PLACE DU JEU DE PAUME
BRETEUIL	PISCINE				RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
BROYES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CHÂTEAU DE BROYES
CATHEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 PLACE DE LA MAIRIE
CORMEILLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ABBÉ WASSLER
CROISSY SUR CELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA GARE
DOMÉLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				52 RUE PRINCIPALE
ESQUENNOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DE PAILLARD
ESQUENNOY	SALLE OMNISPORTS				RUE DU 18 JUIN ET DU 8 MAI 45
FONTAINE BONNELEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE GRANDE RUE
FROISSY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
FROISSY	SALLE OMNISPORTS				03 RUE DES CAYENNEURS
HARDIVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA MONTAGNE
LA HERELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 RUE D'EN HAUT
LE MESNIL SAINT FIRMIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE CHÂTEAU
MONTREUIL SUR BRËCHE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE COUVREMONT
MONTREUIL SUR BRËCHE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGLISE
LA NEUVILLE SAINT PIERRE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				09 RUE DU HAUT

Communauté de communes de l'Oise Picarde

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		L'Oise Picardie			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
NOIREMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				179 RUE DU PUIITS
NOYERS SAINT MARTIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES HÊTRES
OROÉR	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L ÉCOLE BOURSINES
PAILLART	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU JEU DE PAUME
PAILLART	SALLE RÉUNION				RUE BECQUERELLE
PLAINVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE MARCEL DASSAULT
RÉUIL SUR BRÊCHE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
ROCQUENCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE MARCEL DASSAULT
SAINTE ANDRÉ FARIVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE CALMANT HEDENCOURT
SAINTE ANDRÉ FARIVILLERS	SALLE OMNISPORTS				RUE CALMANT HEDENCOURT
SEREVILLERS	SALLE RÉUNION				23 IMPASSE DE L'ÉCOLE
TARTIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE FERDINAND MOREAU
THIEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE JEANNEQUIN
TROUSSENCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LIEU-DIT LA PETITE RUE
VENDEUIL CAPLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE BEAUVOIR
VILLERS VICOMTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PONCELET

## 6. Les EPCI – Communauté de communes des Deux Vallées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Des deux Vallées			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
BAILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTIONS				RUE DES COTERETS
CAMBRONNE LÉ RIBÉCOURT	SALLE OMNISPORTS				PLACE DU 18 JUIN 1940
CAMBRONNE LÉ RIBÉCOURT	SALLE ASSOCIATIVE				PLACE DU 18 JUIN 1940
CAMBRONNE LÉ RIBÉCOURT	SALLE DE RÉUNION				148 RUE DE LA MAIRIE
CAMBRONNE LÉ RIBÉCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTIONS				136 RUE DU MARIQUY
CAMBRONNE LÉ RIBÉCOURT	SALLE ASSOCIATIVE				RUE JOLIOT CURIE
CAMBRONNE LÉ RIBÉCOURT	SALLE DE RÉUNION				RUE DE L'ARCHERIE
CHEVINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTIONS				PLACE DU DOCTEUR DAVID
CHIRY OURSCAMP	SALLE DE RÉUNION				RUE DUFOUR LIEU-DIT LE VILLAGE
CHIRY OURSCAMP	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DES FONTAINES
CHIRY OURSCAMP	SALLE DE RÉUNION				PLACE DE SAINT ELOI
LONGUEIL ANNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				AVENUE DE LA CANONNIÈRE
LONGUEIL ANNEL	SALLE ASSOCIATIVE				533 RUE BERNARD BORDIER
LONGUEIL ANNEL	SALLE ASSOCIATIVE				PLACE DE LA MAIRIE
LONGUEIL ANNEL	SALLE SPORTIVE				RUE SERGE TRIBOUILLOIS
MACHEMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				08 RUE DE L'ÉGLISE
MACHEMONT	SALLE ASSOCIATIVE				RUE DE L'ÉTANG
MAREST SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CHEMIN DES ÉTANGS
MELICOCQ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE L'ABREUVOIR
MONTMACQ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DU MARÉCHAL JOFFRE
MONTMACQ	SALLE DE RÉUNION				RUE DU MARÉCHAL JOFFRE
PIMPREZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				521 RUE ROBERT DELAGE
PIMPREZ	SALLE DE RÉUNION				RUE DE L'ÉGLISE
RIBÉCOURT DRESLINCOURT	SALLE OMNISPORTS				COURS MIRABEAU
RIBÉCOURT DRESLINCOURT	GYMNASE				COURS MIRABEAU
RIBÉCOURT DRESLINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
RIBÉCOURT DRESLINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE PARADIS
RIBÉCOURT DRESLINCOURT	SALLE ASSOCIATIVE				21 RUE COLOMBE
SAINT LEGER AUX BOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE LA LIBERTÉ
SAINT LEGER AUX BOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE LA LIBERTÉ
THOUROUTTE	SALLE DE RÉUNION				LE PONT DU MATZ

**Communauté de communes des Deux Vallées**

<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :</b>		Des deux Vallées			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
THOUROUTTE	SALLE DE RÉUNION				RUE DE LA RÉPUBLIQUE
THOUROUTTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE D'AUSTERLITZ
THOUROUTTE	SALLE SPORTIVE				PARC DE LA ROSERAIE
THOUROUTTE	PISCINE				01 RUE JEAN MOULIN
THOUROUTTE	SALLE OMNISPORTS				RUE JEAN JAURÈS
THOUROUTTE	COMPLEXE SPORTIF				14 RUE ALEXANDRE DUMAS
THOUROUTTE	SALLE SPORTIVE				ROUTE DE LONGUEIL
TRACY LE VAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE PIERRE ET MARIE CURIE
VANDELICOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE LA MAIRIE

7. Les EPCI – Communauté de communes des Lisières de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Lisières de l'Oise			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ATTICHY	SALLE DE RÉUNION				04 PLACE CARDON
ATTICHY	SALLE DE RÉUNION				ZONE INDUSTRIELLE FOOTBALL
ATTICHY	TERRAIN DE TENNIS				ZONE DE LOISIRS
AUTRÉCHES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
BERNEUIL SUR AISNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				33 RUE DU CENTRE
BERNEUIL SUR AISNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				DOMAINE SAINTE-CLAIRE
BERNEUIL SUR AISNE	SALLE ASSOCIATIVE				01 RUE DE LA GROSEILLERIE
CHELLES	SALLE DE RÉUNION				04 RUE DE LA MAIRIE
COULOISY	PISCINE				RUE DU GYMNASE
COULOISY	SALLE SPORTIVE				RUE DU GYMNASE
COULOISY	SALLE OMNISPORTS				RUE DU GYMNASE
COULOISY	TENNIS				RUE DES BOIS
COULOISY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES BOIS
COURTIEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE D ANGOULEME
CUISE LA MOTTE	SALLE DE RÉUNION				01 RUE DU MARCHÉ
CUISE LA MOTTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
HAUTEFONTAINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GRANDE RUE
JAULSY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA MAIRIE
JAULSY	SALLE DE RÉUNION				PLACE DU PETIT VALLOT
NAMPCEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PRINCIPALE
PIERREFONDS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GARE DE PIERREFONDS
PIERREFONDS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				08 RUE SABATIER
PIERREFONDS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				04 RUE NAPOLÉON
PIERREFONDS	STAND DE TIR				RUE DU JEU D ARC
PIERREFONDS	SALLE OMNISPORTS				RUE DU MARTREUIL
RETHONDES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE L ÉGLISE
SAINTE CREPIN AU BOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
SAINTE PIERRE LÉS BITRY	THÉÂTRE				526 RUE DES JARDINS
TRACY LE MONT	SALLE DE TIR A L ARC				PLACE DE VESNE
TRACY LE MONT	SALLE ASSOCIATIVE				25 BIS ROUTE DE BAILLY
TRACY LE MONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ROGER SALENGRO

Communauté de communes des Lisières de l'Oise

<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :</b>		Lisières de l'Oise			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
TRACY LE MONT	SALLE DE SPECTACLE				02 RUE DE NERVAISE
TROSLY BREUIL	SALLE DE RÉUNION				08 RUE NIGASSE
TROSLY BREUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				24 TER PLACE DES FÊTES
TROSLY BREUIL	SALLE DE RÉUNION				RUE DES VIGNES MONDAINES
TROSLY BREUIL	SALLE ASSOCIATIVE				25 ROUTE DE ROUEN
TROSLY BREUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				23 ROUTE DE REIMS

8. Les EPCI – Communauté de communes des Sablons

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Des Sablons			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
AMBLAINVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU 11 NOVEMBRE
AMBLAINVILLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				43 RUE NATIONALE
AMBLAINVILLE	SALLE OMNISPORTS				18 RUE DES HORTENSIAS
ANDEVILLE	SALLE RÉUNION				05 RUE GEORGES PERRICHON
ANDEVILLE	SALLE RÉUNION				RUE DUMANGE
ANDEVILLE	SALLE RÉUNION				CLOS DU BOIS
ANDEVILLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				14 RUE JEAN JAURÈS
ANDEVILLE	GYMNASE				01 RUE JEAN JAURÈS
ANDEVILLE	COMPLEXE SPORTIF				LE CLOS ST PIERRE
BORNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU 8 MAI 1945
BORNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ÉGLISE
BORNEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				AU BORD DE L ESCHES
BORNEL	SALLE RÉUNION				107 RUE DU VERT GALANT
BORNEL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				106 RUE DU VERT GALANT
BORNEL	SALLE RÉUNION				RUE DU VERT GALANT
BORNEL	SALLE RÉUNION				02 RUE LAMARTINE
BORNEL	SALLE OMNISPORTS				07 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
CORBEIL CERF	SALLE RÉUNION				RUE DU DÉLUGE
ESCHES	SALLE SPORTIVE POLYVALENTE				RUE DE LA GARE
HENONVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				05 VOIE DÉPARTEMENTALE
HENONVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				36 RUE BAMBERGER
IVRY LE TEMPLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
IVRY LE TEMPLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DU STADE
IVRY LE TEMPLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				54 RUE DES TEMPLIERS
LABOISSIERE EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU STADE
LABOISSIERE EN THELLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE CREVECOEUR
LA DRENNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				50 RUE VALHEUREUX
BEAUMONT LES NONAINS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
VILLOTRAN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				09 RUE DES TILLEULS
VILLOTRAN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE MESSENGUY
LORMAISON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PARC DE LA MAIRIE

Communauté de communes des Sablons

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Des Sablons			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
LORMAISON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE RD 129
MERU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE MAURICE CÉSAR
MERU	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				93 RUE DES MARTYRS
MERU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				33 RUE VOLTAIRE
MERU	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				01 RUE PASTEUR
MERU	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DU 11 NOVEMBRE
MERU	SALLE RÉUNION				01 RUE HENRI POINCARÉ
MERU	SALLE OMNISPORTS				RUE ARISTIDE BRIAND
MERU	SALLE OMNISPORTS				04 RUE JULES FERRY
MERU	SALLE OMNISPORTS				04 RUE MAURICE CÉSAR
MERU	SALLE DE BOXE				25 RUE VOLTAIRE
ST CRÉPIN IBOUVLLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 PLACE DE L ÉGLISE
ST CRÉPIN IBOUVLLIERS	COMPLEXE SPORTIF				RUE BOILEAU
MONTS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				29 RUE DES SOURCES
NEUVILLE BOSC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 CHEMIN DE LA FONTAINE
POUILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES ÉCOLES
VALDAMPIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
VALDAMPIERRE	SALLE RÉUNION				RUE DU CHAPRON
VILLENEUVE LES SABLONS	SALLE RÉUNION				06 RUE GRANDE
VILLENEUVE LES SABLONS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE D'AMBLAINVILLE

9. Les EPCI – Communauté de communes du Beauvaisis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Beauvaisis			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ALLONNE	SALLE MULTIFONCTION				21 RUE DE LA MAIRIE
ALLONNE	GYMNASSE				CHEMIN DU CALVAIRE LIEU DIT VILLIERS SUR THERE
AUCHY LA MONTAGNE	SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE				RUE BOUTILLIER
AUCHY LA MONTAGNE	SALLE COMMUNALE				04 RUE BOUTILLIER
AUNEUIL	SALLE POLYVALENTE OMNISPORTS				PLACE DELAFOLIE
AUNEUIL	STADE				LIEU DIT STADE
AUNEUIL	HALLE DES SPORTS				RUE DE BEL AIR
AUNEUIL	CENTRE SOCIAL RURAL				191 RUE DU STADE
AUNEUIL	FOYER RURAL				RUE DES FONTAINES
AUNEUIL	SALLE SOCIOCULTURELLE				RUE DES AULNES
AUNEUIL	PLATEFORME MULTI SPORTS				RUE DU BEL AIR
AUTEUIL	SALLE DES FÊTES				PLACE COMMUNALE
BAILLEUL SUR THERAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE MAURICE SEGONDS
BAILLEUL SUR THERAIN	STADE				LIEU DIT STADE
BAILLEUL SUR THERAIN	GYMNASSE INTERCOMMUNAL				RUE VOLTAIRE
BEAUVAIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
BEAUVAIS	ESPACE PRE MARTINET				02 RUE DU PRE MARTINET
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA TOUR
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				25 BIS RUE JEAN-BAPTISTE OUDRY
BEAUVAIS	CLUB HOUSE PLAN D EAU DU CANADA				147 RUE DE LA MIE AU ROY
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA TOUR ET DOCTEUR MAGNIER
BEAUVAIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				13 RUE GUYNEMER
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				10 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
BEAUVAIS	CENTRE CULTUREL				RUE DE LA LONGUE HAIE
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU MORVAN
BEAUVAIS	TERRAIN ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE				CHEMIN DU FOSSE ROBERT
BEAUVAIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				07 RUE JEAN MAZILLE
BEAUVAIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE SENEFONTAINE
BEAUVAIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				07 RUE DES ARBALETRIES
BEAUVAIS	TERRAIN ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE				CHEMIN DU FOSSE ROBERT
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE GUI PATIN RUE ST LAURENT

Communauté de communes du Beauvaisis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Beauvaisis			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
BEAUVAIS	SALLE DES FÊTES				06 RUE JEAN JAURÉS
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				163 RUE DE PARIS
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				34 RUE MARÉCHAL LECLERC
BEAUVAIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE SENEFONTAINE
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PHILEAS LEBESGUE
BEAUVAIS	CENTRE SOCIAL RURAL				RUE FERDINAND BUISSON
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				08 RUE DE L'ÉCOLE
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 PLACE DE BEAUVOIR
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				RUE DE TILLE
BEAUVAIS	GYMNASÉ				40 RUE DE LA MADELEINE
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				RUE D AMIENS
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE DE L'EUROPE
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE DU MAIN
BEAUVAIS	COMPLEXE SPORTIF				RUE LOUIS ROGER
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				RUE SIMONE SIGNORET
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				RUE LOUIS ROGER
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				31 RUE DU PRE MARTINET
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				07 AVENUE SUZANNE LENGLEN
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				RUE DE THIERACHE
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				12 RUE DU TOUR DE VILLE
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				36 AVENUE DU 8 MAI 1945
BEAUVAIS	COMPLEXE SPORTIF				63 RUE CORREUS
BEAUVAIS	GYMNASÉ				RUE DE LA TREPINIÈRE
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				68 RUE DE PONTOISE
BEAUVAIS	GYMNASÉ				RUE DE MAIDSTONE
BEAUVAIS	GYMNASÉ				RUE LOUIS ROGER
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				25 RUE DE TILLE
BEAUVAIS	SALLE OMNISPORTS				15 RUE DU PRE MARTINET
BEAUVAIS	COMPLEXE SPORTIF				PARC MARC DASSAULT
BEAUVAIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				68 RUE DE PONTOISE
BERNEUIL EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE GUY PATIN

Communauté de communes du Beauvaisis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Beauvaisis			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
BONLIER	SALLE SOCIOCULTURELLE				01 RUE DE LA VILLE
BRESLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE EUGÈNE SEGNIER
BRESLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE RENÉ COTY
BRESLES	SALLE OMNISPORTS				RUE CONDORCET
BRESLES	TENNIS COUVERT				RUE DE TRYE
CREVECOEUR LE GRAND	TENNIS COUVERT				RUE DU STADE
CREVECOEUR LE GRAND	GYMNASSE				RUE DE LA MARE
CREVECOEUR LE GRAND	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
CREVECOEUR LE GRAND	SALLE SOCIOCULTURELLE				03 RUE DES ALOUETTES
FOUQUENIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES FOUGÈRES
FOUQUENIES	SALLE RÉUNION				24 RUE DU MARAIS
FOUQUEROLLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DÉPARTEMENTALE 938
FRANCASTEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 RUE DE L'ÉCU
FROCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				04 RUE DES FÊTES
GOINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE CASSARIN GRAND
GOINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				12 RUE JEAN JAURÈS
HAUDIVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				05 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
HERCHIES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				10 RUE GEORGES HERNOUX
JUVIGNIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
LA CHAUSSEE DU BOIS D'ÉCU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				SALLE COMMUNALE
LA NEUVILLE EN HEZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 RUE CORBILLON
LA NEUVILLE EN HEZ	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				01 RUE DU 8 MAI 1945
LAVERSINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
LAVERSINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				05 RUE DE BRESLES
LE SAULCHOY	SALLE COMMUNALE				41 PLACE MARCEL DASSAULT
LUCHY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				VOIE COMMUNALE N4
MAULERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				16 RUE DE CAMBRAY
MILLY SUR THERAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GRANDE RUE
MILLY SUR THERAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				MILLY VILLAGE
MUIDORGE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				18 RUE MARCEL DASSAULT
NIVILLERS	SALLE RÉUNION				01 PLACE DE L'ÉCOLE

Communauté de communes du Beauvaisis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Beauvaisis			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				08 RUE DE L'ÉCOLE
RAINVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU MONT ROUGE
ROCHY CONDÉ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA PLACE
ROTANGY	SALLE RÉUNION				10 RUE DE L'ÉGLISE
ROCHY CONDÉ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				10 RUE DE L'ÉGLISE
SAINT LEGER EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				28 RUE GRANDE
SAINT MARTIN LE NOEUD	COMPLEXE SPORTIF				ROUTE DE SENEFONTAINE
SAINT MARTIN LE NOEUD	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				03 RUE DE LA MAIRIE
SAINT PAUL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				27 RUE DU PLY
SAINT PAUL	SALLE SOCIOCULTURELLE				RUE DES COURTILLETTS
SAVIGNIES	MAISON COMMUNALE				03 PLACE DE LA MAIRIE
SAVIGNIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ROUGE
THERDONNE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE AMEDEV LANGLET
TILLE	GYMNASE				07 BIS RUE ÎLE-DE-FRANCE
TILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA SALLE DES FÊTES
TILLE	SALLE RÉUNION				07 RUE DE L'ÉGLISE
TROISSEREUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ALLÉE SALLE POLYVALENTE
TROISSEREUX	SALLE RÉUNION				27 RUE DE CALAIS
VELENNES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				38 RUE GRANDE
VERDEREL LÉS SAUQUEUSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
WARLUI	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES ÉCOLES
WARLUI	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LIEU-DIT SAINT ARNOULT

10. Les EPCI – Communauté de communes du Clermontois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Clermontois			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
AGNETZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE GASTON PAUCELLIER
AGNETZ	SALLE RÉUNION				RUE GEORGE HARDIVILLERS
AGNETZ	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				100 RUE DE LA FONTAINE SAINT LÉGER
AGNETZ	SALLE OMNISPORTS				75 RUE SIMÉON GUILLAUME DE LA ROQUE
BREUIL LE SEC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
BREUIL LE SEC	SALLE RÉUNION				PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
BREUIL LE SEC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 BIS RUE GUY BOULET
BREUIL LE SEC	SALLE RÉUNION				PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
BREUIL LE SEC	COMPLEXE SPORTIF				PLACE JEAN CONDORCET
BREUIL LE SEC	SALLE OMNISPORTS				445BIS RUE GUY BOULET
BREUIL LE VERT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				08 RUE DU MOULIN
BREUIL LE VERT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU GRAND AIR PARC DES SPORTS
BREUIL LE VERT	SALLE OMNISPORTS				10 RUE DE GREZ
BREUIL LE VERT	SALLE OMNISPORTS				RUE DES GREZ
BURY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES PRÊTRES
BURY	SALLE CULTURELLE				PLACE JULES FERRY
BURY	GYMNASE				RUE RAYMOND DELACOURT
CATENOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ST VAAST
CATENOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ST VAAST
CATENOY	SALLE OMNISPORTS				01 RUE DU SAC
CLERMONT	SALLE SPORT				18 RUE WENCELAS COUTELLIER
CLERMONT	SALLE SPORT				RUE LÉO LAGRANGE
CLERMONT	SALLE OMNISPORTS				02 RUE VIENOT
CLERMONT	TENNIS COUVERT				RUE WENCELAS COUTELLIER
CLERMONT	SALLE SPORT				AVENUE GAMBETTA
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				118 RUE DES DÉPORTES
CLERMONT	SALLE RÉUNION				RUE GÉNÉRAL MOULIN
CLERMONT	SALLE RÉUNION				JEUNE BELLE ASSISE
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				120 AVENUE DES DÉPORTES
CLERMONT	SALLE RÉUNION				PLACE DE L HÔTEL DE VILLE
CLERMONT	SALLE RÉUNION				36 RUE WENCELAS COUTELLIER

Communauté de communes du Clermontois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Clermontois			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
CLERMONT	SALLE RÉUNION				42 RUE WENCESLAS COUTELLIER
CLERMONT	SALLE RÉUNION				02 RUE FRÉDÉRIC CHOPIN
CLERMONT	SALLE RÉUNION				RUE CHARLES GERVAIS
CLERMONT	SALLE RÉUNION				01 AVENUE CHIARAMONTE GULFI
CLERMONT	SALLE SOCIO-CULTURELLE				59 RUE WENCESLAS COUTELLIER
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU FAY
CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				14 RUE WENCESLAS COUTELLIER
ETOUY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
FITZ JAMES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE LOUIS ARAGON
FOUILLEUSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 IMPASSE DE LA MAIRIE
MAIMBEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				18 RUE GRANDE RUE
MOUY	TENNIS COUVERT				AVENUE DU 8 MAI 1945
MOUY	SALLE OMNISPORTS				45 RUE LÉON BOHARD
MOUY	DOJO				51 BOULEVARD SURVILLE
MOUY	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DE NOAILLES
MOUY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				22 PLACE PIERRE SEMARD
MOUY	SALLE RÉUNION				07 PLACE DU DR AVININ
NOINTEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
NOINTEL	SALLE RÉUNION				RUE DE LA MAIRIE
NOINTEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LE BAS PARC
SAINT AUBIN SOUS ERQUERY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE PLISSON

### 11. Les EPCI – Communauté de communes du Pays de Bray

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays de Bray			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
BLACOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				03 PLACE YVONNE GENTY
BLACOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				09 RUE LA BOISSIERE
ESPAUBOURG	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				03 ALLÉE DU PERROQUET
FLAVACOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				44 RUE DE GISORS
HODENC EN BRAY	SALLE DE RÉUNION				RUE JEHAN LEJENDRE
LA CHAPELLE AUX POTS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				17 AV TRISTAN KLINGSOR
LA CHAPELLE AUX POTS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				43 RUE DE LA PÂTURE SÈCHE
LA CHAPELLE AUX POTS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE TRISTAN KLINGSOR
LALANDE EN SON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				16 SENTIER DU TOUR DE VILLE
LE COUDRAY SAINT GERMER	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				08 RUE DES ÉCOLES
LE COUDRAY SAINT GERMER	SALLE DE RÉUNION				RUE DES ÉCOLES
LE VAUMAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE COMMUNALE ET RUE DU CHÂTEAU
LE VAUROUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE MÉRÜ ET PLACE PUBLIQUE
LHERAULE	SALLE DE RÉUNION				
ONS EN BRAY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				ROUTE LA VALLÉE
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				35 PLACE DOFFOY VASSEUR
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				63 RUE DU TROU MAROT
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				1202 ROUTE DU HOUSOY
ONS EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				1400 ROUTE DES SOLONS
ONS EN BRAY	SALLE DE RÉUNION				260 RUE DE LA MONTAGNE
ONS EN BRAY	STADE				
PUISEUX EN BRAY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				43 RUE PRINCIPALE
SAINTE AUBIN EN BRAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES CLERETS
SAINTE AUBIN EN BRAU	SALLE OMNISPORTS				LES FONTAINETTES
SAINTE GERMER DE FLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
SAINTE GERMER DE FLY	SALLE DE RÉUNION				RUE DOUCE RUE
SAINTE GERMER DE FLY	SALLE OMNISPORTS				DOUCE RUE
SAINTE PIERRE LES CHAMPS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				BRETEL LES TOURBIÈRES
SAINTE PIERRE LES CHAMPS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
SERIFONTAINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PARC JACQUES DUCLOS
SERIFONTAINE	STADE				RUE DU 8 MAI 1945 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

Communauté de communes du Pays de Bray

<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :</b>		Du Pays de Bray			
Point de Contact en cas de crise :					
<b>Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal</b>					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
SERIFONTAINE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PARC JACQUES DUCLOS
SERIFONTAINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PIERRE EUGÈNE BOYER
SERIFONTAINE	COMPLEXE SPORTIF				RUE DU 8 MAI 1945
SERIFONTAINE	SALLE DE GYMNASTIQUE				RUE JULES FERRY
TALMONTIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE DIEPPE

12. Les EPCI – Communauté de communes du Pays de Sources

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays de Sources			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
AMY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
ANTHEUIL PORTES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE ARISTIDE BOULANGER
AVRICOURT	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				LE BOIS D'AVRICOURT
AVRICOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DE BEAULIEU
BEAULLIEU LES FONTAINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GRANDE PLACE
BEAULLIEU LES FONTAINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE NOYON
BIERMONT	SALLE RÉUNION				ALLÉE DES PRES MAILLARDS
BOULOGNE LA GRASSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE E LA GARE
BOULOGNE LA GRASSE	SALLE SPECTACLE				14 RUE DE LA VALLÉE
BRAISNES SUR ARONDE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				39 RUE PRINCIPALE
CANNECTANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU BARLET
CANNY SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE PICARDIE
CONCHY LES POTS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE RENÉ GARRET
COUDUN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
CUVILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUELLE DE LA PÊCHERIE
CUVILLY	STAND DE TIR				36 RUE DU MATZ
CUY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				90 GRANDE RUE
DIVES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU PLESSIS CACHELEUX
ECUVILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CD24
ELINCOURT SAINTE MARGUERITE	SALLE DE GYMNASTIQUE				CHÂTEAU DE BELLINGLISE
EVRICOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
FRESNIERES	SALLE RÉUNION				RUE PRINCIPALE
GOURNAY SUR ARONDE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				08 RUE BRUNET
GOURNAY SUR ARONDE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE BRUNET
GOURNAY SUR ARONDE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE FLANDRES
HAINVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
LABERLIERE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PRINCIPALE
LAGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				48 RUE PRINCIPALE
LASSIGNY	CENTRE SOCIO-CULTUREL				10 RUE SAINT CREPIN
LASSIGNY	SALLE OMNISPORTS				RUE SAINT CREPIN
LASSIGNY	SALLE OMNISPORTS				44 RUE DU MISACART

Communauté de communes du Pays de Sources

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays de Sources			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
MAREUIL LA MOTTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LIEU DIT GRANDE RUE
MAREUIL LA MOTTE	CENTRE SPORTIF				LIEU DIT LE CHAMP GUERIN
MARGNY LES CERISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE DES 4 CHEMINS
MARGNY SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				79 RUE DE LA MAIRIE
MARQUEGLISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				54 RUE DE RESSONS
MONCHY HUMIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU CHÂTEAU
MORTEMER	SALLE RÉUNION				RUE PRINCIPALE
MORTEMER	SALLE RÉUNION				51 GRANDE RUE
NEUFVY SUR ARONDE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU JEU DE PAUME
OGNOLLES	SALLE RÉUNION				01 RUE DE L'ÉGLISE
ORVILLERS SOREL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU 4 <sup>e</sup> ZOUAVE
ORVILLERS SOREL	TENNIS COUVERT				RUE DU 4 <sup>e</sup> ZOUAVE
PLESSIER DE ROYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE COMMUNALE
RESSONS SUR MATZ	SALLE SOCIO-CULTURELLE				85 RUE DE COMPIÈGNE
RESSONS SUR MATZ	SALLE SPECTACLE				RUE DE BAYENCOURT
RESSONS SUR MATZ	MAISON DES ASSOCIATIONS				RUE DE BAYENCOURT
RESSONS SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				625 RUE DE COMPIÈGNE
RESSONS SUR MATZ	SALLE OMNISPORTS				RUE CHAMP HEUILLET
RESSONS SUR MATZ	SALLE OMNISPORTS				RUE DE LA PRAIRIE
RICQUEBOURG	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
ROYE SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				59 BIS RUE ST MARTIN
ROYE SUR MATZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				19 RUE D ENFER
THIESCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				124 RUE PIERRE DUCHEMIN
THIESCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DES DIMES
VIGNEMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE RÉPUBLIQUE
VILLERS SUR COUDUN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES JARDINS

13. Les EPCI – Communauté de communes du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays de Valois			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ACY EN MULTIEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE MONTAILLANT
ACY EN MULTIEN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				20 RUE DE LA LIBERATION
ANTILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				03 PLACE DE L'ÉGLISE
BARON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				15 ROUTE DE BEAULIEU
BARON	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				04 BIS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
BETHANCOURT EN VALOIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				55 RUE DE L'ÉGLISE
BETZ	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DE MACOUELINES
BETZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE GARE
BETZ	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				01 RUE DE LA LIBERATION
BETZ	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DU VALOIS
BETZ	SALLE RÉUNION				RUE DE LA FRATERNITÉ
BOISSY FRESNOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUELLE DES OULCHES
BONNEIL EN VALOIS	SALLE RÉUNION				PLACE DE LA MAIRIE
BOULLARRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
BOURSONNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE LUCIEN HUBANT
CHEVREVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
CUVERGNON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CHEMIN DU MONUMENT
CREPY EN VALOIS	FOYER MUNICIPAL				07 RUE DE SOISSONS
CREPY EN VALOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				25 RUE NATIONALE
CREPY EN VALOIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE JP RAMEAU AVENUE KENNEDY
CREPY EN VALOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				AVENUE DE L'EUROPE
CREPY EN VALOIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE HECTOR BERLIOZ
CREPY EN VALOIS	SALLE SPORTS				RUE HECTOR BERLIOZ
CREPY EN VALOIS	SALLE OMNISPORTS				02 RUE MICHELET
CREPY EN VALOIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE MARIE ROTSEN
CREPY EN VALOIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE GÉRARD DE NERVAL
CREPY EN VALOIS	PISCINE				LA SABLONNIÈRE
CREPY EN VALOIS	COMPLEXE SPORTIF				71 RUE MARIE ROTSEN
DUVY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
EMEVILLE	SALLE RÉUNION				21 RUE DE LA FORÊT
EVE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE L'ÉGLISE

Communauté de communes du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays de Valois			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
FEIGNEUX	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				06 GRANDE RUE
FEIGNEUX	SALLE RÉUNION				05 RUE DE BAPAUME
FRESNOY LE LUAT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE ROSIÈRES
GILOCOURT	SALLE RÉUNION				494 RUE DE L ÉGLISE
GLAIGNES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				07 RUE DE BEAUMARAIS
GONDREVILLE	SALLE RÉUNION				12 RUE DU BOIS
LAGNY LE SEC	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE DE LA MAIRIE
LAGNY LE SEC	SALLE RÉUNION				PLACE DE LA MAIRIE
LAGNY LE SEC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE MESLIN
LAGNY LE SEC	SALLE OMNISPORTS				RUE DES TEMPLIERS
LAGNY LE SEC	TENNIS COUVERT				RUE DE MAREUIL
LE PLESSIS BELLEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE LAVOISIER ET TERRAIN DE SPORT
LEVIGNEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				17 RUE DU DINOTIER
MAREUIL SUR OURCQ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				29 BIS RUE DE MEAUX
MAREUIL SUR OURCQ	SALLE RÉUNION				02 PLACE DE L'ÉGLISE
MAROLLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
MONTAGNY SAINTE FELICITE	SALLE RÉUNION				GRANDE RUE
MORIENVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA CARRIÈRE
MORIENVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE PIERREFONDS
NANTEUIL LE HAUDOIN	CENTRE CULTUREL				44 RUE GAMBETTA
NANTEUIL LE HAUDOIN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DES PAVILLONS
NANTEUIL LE HAUDOIN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				01 RUE PUISEAU
NANTEUIL LE HAUDOIN	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DE LIZY
NEUFCHELLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE FAUSSARD
OGNENS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE CLAUDE TILLET
PEROY LES GOMBRIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				25 RUE DE LA VILLE
PEROY LES GOMBRIES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				18 RUE DE LA VILLE
ROCQUEMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				09 GRANDE RUE
ROSOY EN MULTIEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 ROUTE DE MAY
ROUVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				10 RUE RENÉ DELORME
ROUVRES EN MULTIEN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PASSAGE DU CAROUGE

Communauté de communes du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays de Valois			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
RUSSY BEMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				BUTTE DE MONTIGNY
SILLY LE LONG	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ST JEAN
SILLY LE LONG	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				12 RUE DU STADE
THURY EN VALOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE CRÉPY
VARINFROY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PRINCIPALE
VAUCIENNES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				44 RUE BONNETTE
VAUCIENNES	SALLE RÉUNION				RUE DE L'ÉGLISE
VAUCIENNES	SALLE RÉCEPTION				CHEMIN DES ÉTANGS
VAUMOISE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				08 RUE DE L'ÉGLISE
VERSIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				125 RUE JACQUES DE KERSAINT
VEZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
VILLERS SAINT GENEST	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE

14. Les EPCI – Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays d'Oise et d'Halatte			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ANGICOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DAVID
BRENOUILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE LÉON JOUHAUX
BRENOUILLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE GUERLIN
BRENOUILLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE LAMARTINE
BRENOUILLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				18 RUE ROBERT GUERLIN
BRENOUILLE	SALLE OMNISPORTS				RUE DE LA PLANCHETTE
CINQUEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LIANCOURT
CINQUEUX	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				13 RUE YVONNE DROUIN
CINQUEUX	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				MARAI DE CINQUEUX
LES AGEUX	SALLE SPORTIVE				18 BIS RUE LOUIS DROUARD
MONCEAUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE ROBERT JOSSE
PONT-SAINTE-MAXENCE	PISCINE				RUE PABLO PICASSO
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE OMNISPORTS				ALLÉE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
PONT-SAINTE-MAXENCE	STADE				RUE DU STADE
PONT-SAINTE-MAXENCE	COMPLEXE SPORTIF				RUE DE SULZBACH
PONT-SAINTE-MAXENCE	TENNIS				RUE DU PROFESSEUR RAMON
PONT-SAINTE-MAXENCE	COMPLEXE SPORTIF				FRIGAUX ET PROFESSEUR RAMON
PONT-SAINTE-MAXENCE	COMPLEXE SPORTIF GEORGES DECROZE				
PONT-SAINTE-MAXENCE	CENTRE CULTUREL				ALLÉE DES LOISIRS
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE D'HALATTE
PONT-SAINTE-MAXENCE	CLUB JEUNE				RUE VOLTAIRE
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				ZAC DES TERRIERS RUE SALVADOR ALLENDE
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE DE RÉUNION				30 RUE FOULD STERN
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE D'ARMES
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				20 TER RUE LOUIS BOILET
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE D'HALATTE
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				230 RUE FOULD STERN
PONT-SAINTE-MAXENCE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				07 RUE D'HALATTE
PONTPOINT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE CHARLES DE GAULLE
PONTPOINT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				05 RUE DU MONCEL
PONTPOINT	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				HAMEAU DE MORU

Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays d'Oise et d'Halatte			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
PONTPONT	SALLE OMNISPORTS				IMPASSE DES MARAIS DE SAINT PIERRE
SACY LE GRAND	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE GAMBETTA
SACY LE GRAND	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				927 RUE DE LABRUYERE
SACY LE GRAND	SALLE DE SPECTACLE				109 RUE GASTON PAUL
SACY LE GRAND	SALLE SPORTIVE				
SAINTE MARTIN LONGUEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				03 RUE DE LA MAIRIE
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				12 PLACE DE PIEGARO
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE DE RÉUNION				04 RUE DE L'ÉGALITÉ
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGALITÉ
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE DE RÉUNION				RUE PASTEUR
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGALITÉ
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE SALOMON DE BROSSE
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGALITÉ
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGALITÉ
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE ANTOINE LAURENT DE LAVOISIR
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				62 RUE ARISTIDE BRIAND
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				02 RUE DES BOIS
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ALLÉE DES MARAIS
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE OMNISPORTS				RUE DU PROFESSEUR CALMETTE
VERNEUIL EN HALATTE	SALLE SPORTIVE				RUE L'ÉGALITÉ
VILLENEUVE SUR VERBERIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU BELVÉDÈRE

15. Les EPCI – Communauté de communes du Pays du Noyonnais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays du Noyonnais			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
APPILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA MAIRIE
BABOEUF	SALLE DE RÉUNION				28 PLACE DE LA MAIRIE
BABOEUF	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				40 AV DE LA GARE
BERLANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE PUBLIQUE
BRETIGNY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				LE VILLAGE RUE SAINT HUBERT
BUSSY	COMPLEXE SPORTIF				CHEMIN DU JEU D ARC
BUSSY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				157 RUE DU BUISSON DU GUET
CAISNES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				80 PLACE MISS THOMSON
CAMPAGNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PRINCIPALE
CARLEPONT	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
CARLEPONT	COMPLEXE SPORTIF				CHEMIN COMMUNAL N°2 DES ROSETTES
CARLEPONT	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGLISE
CARLEPONT	SALLE DES AINES				321 ROUTE DE CUTS
CATIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
CRISOLLES	SALLE DE RÉUNION				CHEMIN DES HAYETTES
CRISOLLES	COMPLEXE SPORTIF				06 CHEMIN DES HAYETTES
CUTS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA PLANQUETTE
FLAVY LE MELDEUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉCOLE
FRETOY LE CHATEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE CAPAUMONT CAMUS
GENVRY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PRINCIPALE
GENVRY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
GOLANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				465 RUE VERTE
GRANDRU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				93 RUE DE FLURY
GUISCARD	SALLE DE RÉUNION				63 RUE DE L'ÉPÉE
GUISCARD	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU CHEMIN BLANC
GUISCARD	SALLE OMNISPORTS				RUE DU CHEMIN BLANC
MORLINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
MUIRANCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA FOSSE A LARD
NOYON	SALLE DE RÉUNION				RUE DE PARIS
NOYON	SALLE DE RÉUNION				RUE MONCHEL
NOYON	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE PARIS

Communauté de communes du Pays du Noyonnais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Pays du Noyonnais			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
NOYON	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				SQUARE DE COMPIÈGNE
NOYON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE HOCHÉ
NOYON	SALLE DE RÉUNION				AVENUE DE TARLEFESSE
NOYON	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				BOULEVARD SCHUMANN
NOYON	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE HOCHÉ
NOYON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE ARISTIDE BRIAND
NOYON	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DUMONTOIS ET FAURE
NOYON	TERRAIN DE TENNIS				RUE GEORGES VALLÉREY
NOYON	TERRAIN DE TENNIS				RUE HOCHÉ
NOYON	COMPLEXE SPORTIF				AVENUE JEAN BOUIN
NOYON	SALLE OMNISPORTS				AVENUE JEAN BOUIN
NOYON	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE				RUE DE LA SABLIERE
NOYON	SALLE OMNISPORTS				RUELLE DU MAY
NOYON	SALLE OMNISPORTS				BOULEVARD ROBERT SCHUMANN
NOYON	SALLE SPORTIVE SPÉCIALISÉE				RUE DE CHAUNY
NOYON	COMPLEXE SPORTIF				LES FORBUS
NOYON	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE				RUE SAINT ÉLOI
PASSEL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PRINCIPALE
PONT L EVEQUE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				CD 64
PONT L EVEQUE	CENTRE CULTUREL				PLACE DES TILLEULS ET RUE J D ARC
PONTOISE LES NOYON	SALLE DE RÉUNION				RUE DE COURCY
PORQUERICOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE PUBLIQUE
QUESMY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE PRINCIPALE
QUESMY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				78 RUE DU CHÂTEAU
SALENCY	SALLE SPORTIVE TIR A L ARC				RUE DU MARAIS TRIOMPHE
SEMPIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GRANDE RUE
SUZOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				258 RUE DE MONTDIDIER
VARESNES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				158 RUE DE L ÉGLISE
VILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				IMPASSE DES LOISIRS
VILLESÉLVE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DU QUESNOY

16. Les EPCI – Communauté de communes du Vexin Thelle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Vexin Thelle			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
BOUBIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CHEMIN SOUS GARENNE
BOUCONVILLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
BOUCONVILLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				
BOURY EN VEXIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU FORT DE VILLE
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE OMNISPORTS				ROUTE D'ENENCOURT LE SEC
CHAUMONT EN VEXIN	COMPLEXE SPORTIF				ROUTE DE NOAILLES
CHAUMONT EN VEXIN	COMPLEXE SPORTIF				LE BUISSON FONDU – RD 153
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE SPORTIVE SPÉCIALISÉE				CHEMIN DE REBETZ CLOS DES VIGNES
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				23 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA FOULERIE
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				06 RUE DE LA FOULERIE
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE JEAN ROSTAND
CHAUMONT EN VEXIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				23 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
COURCELLES LES GISORS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				CHEMIN DE LA REINE
DELINCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA VALLÉE
DELINCOURT	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				41 RUE DE LA VALLÉE
ERAGNY SUR EPTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE CHARLES ALLEZ
FAY LES ETANGS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU CHÂTEAU
FAY LES ETANGS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				71 RUE DU CHÂTEAU
FLEURY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU MOULIN
FLEURY	SALLE RÉUNION				GRANDE RUE
FRESNES LEGUILLON	SALLE RÉUNION				02 RUE DE LA MAIRIE
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				05 RUE DU BELLAY
JAMERICOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				21 RUE DU CLOS DE L ABBAYE
JOUY SOUS THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES PUIITS
LA HOUSOYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				93 RUE DE JOUY SOUS THELLE
LATTAINVILLE	SALLE RÉUNION				13 RUE JB CREVECOEUR
LAVILLETRE	SALLE SPORTIVE SPÉCIALISÉE				12 RUE GRANDE
LIANCOURT ST PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				27 RUE DE CHAUMONT EN VEXIN
LOCONVILLE	SALLE RÉUNION				RUE DE LA MAIRIE
LOCONVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA MAIRIE

Communauté de communes du Vexin Thelle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Du Vexin Thelle			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
MESNIL THERIBUS	COMPLEXE SPORTIF				AIRE DE JEU
MESNIL THERIBUS	SALLE OMNISPORTS				05 RUE MARIE CASSAT
MONNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
MONTAGNY EN VEXIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA FONTAINE
REILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE D ENFER
REILLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE D ENFER
SERANS	CENTRE CULTUREL				RUE DU PRIEURE
SERANS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GRANDE RUE
THIBIVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES CÈDRES
TOURLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				12 BIS RUE HAUTE
TOURLY	SALLE RÉUNION				121 CHEMIN BOURBIERS A HENONVILLE
TOURLY	TENNIS COUVERT				LE MARAIS DE TOURLY
TRIE CHATEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE NATIONALE
TRIE CHATEAU	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				05 PLACE DE L'ÉGLISE
TRIE CHATEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				61 RUE NATIONALE
TRIE CHATEAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE TRIE LA VILLE
TRIE CHATEAU	SALLE OMNISPORTS				LIEU-DIT LE VILLAGE
TRIE CHATEAU	PISCINE				ROUTE DE LA FOLIE
TRIE LA VILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'ÉGLISE
VAUDANCOURT	SALLE RÉUNION				02 PLACE DE LA MAIRIE

17. Les EPCI – Communauté de communes de Senlis Sud Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Senlis Sud Oise			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
BARBERY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 RUE DU GÉNÉRAL TAUPIN
CHAMANT	CENTRE SPORTIF				CHAUSSÉE DE PONTPONT
CHAMANT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'AUNETTE ET BARONNE DE FOREST
CHAMANT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA BARONNE FOREST
FLEURINES	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DE VERNEUIL
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE L'ÉGLISE
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE VERNEUIL
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE VERNEUIL
FONTAINE CHAALIS	SALLE RÉUNION				14 GRANDE RUE
MONT L EVEQUE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DE NANTEUIL
MONTLOGNON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				19 RUE DU MOULIN
PONTARME	SALLE RÉUNION				PLACE DE L'ÉGLISE
RULLY	SALLE OMNISPORTS				RUE DE VIGNET
RULLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				05 GRANDE RUE
SENLIS	SALLE OMNISPORTS				RUE YVES CARLIER
SENLIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE DES CHEVREU
SENLIS	COMPLEXE SPORTIF				30 AVENUE EUGÈNE GAZEAU
SENLIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE DE REIMS
SENLIS	TENNIS COUVERT				AVENUE DE CREIL
SENLIS	COMPLEXE SPORTIF				AVENUE DE CREIL
SENLIS	SALLE SPORT				AVENUE DE CREIL
SENLIS	SALLE RÉUNION				RUE THOMAS COUTURE
SENLIS	SALLE RÉUNION				ROUTE DE PARIS
SENLIS	SALLE RÉUNION				RUE YVES CARLIER
SENLIS	SALLE RÉUNION				10 RUE LÉON FAUTRAT
SENLIS	SALLE RÉUNION				RUE DE L'ARGILIERE
SENLIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE ST PIERRE
SENLIS	SALLE RÉUNION				08 PLACE DU VALOIS
SENLIS	SALLE RÉUNION				1B PLACE DE LA GARE
BARBERY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 RUE DU GÉNÉRAL TAUPIN
CHAMANT	CENTRE SPORTIF				CHAUSSÉE DE PONTPONT

Communauté de communes de Senlis Sud Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Senlis Sud Oise			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
CHAMANT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'AUNETTE ET BARONNE DE FOREST
CHAMANT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA BARONNE FOREST
FLEURINES	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DE VERNEUIL
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE L'ÉGLISE
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE VERNEUIL
FLEURINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE VERNEUIL
FONTAINE CHAALIS	SALLE RÉUNION				14 GRANDE RUE
MONT L'EVEQUE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DE NANTEUIL
MONTLOGNON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				19 RUE DU MOULIN
PONTARME	SALLE RÉUNION				PLACE DE L'ÉGLISE
RULLY	SALLE OMNISPORTS				RUE DE VIGNET
RULLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				05 GRANDE RUE
SENLIS	SALLE OMNISPORTS				RUE YVES CARLIER
SENLIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE DES CHEVREU
SENLIS	COMPLEXE SPORTIF				30 AVENUE EUGÈNE GAZEAU
SENLIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE DE REIMS
SENLIS	TENNIS COUVERT				AVENUE DE CREIL
SENLIS	COMPLEXE SPORTIF				AVENUE DE CREIL
SENLIS	SALLE SPORT				AVENUE DE CREIL
SENLIS	SALLE RÉUNION				RUE THOMAS COUTURE
SENLIS	SALLE RÉUNION				ROUTE DE PARIS
SENLIS	SALLE RÉUNION				RUE YVES CARLIER
SENLIS	SALLE RÉUNION				10 RUE LÉON FAUTRAT
SENLIS	SALLE RÉUNION				RUE DE L'ARGILIERE
SENLIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE ST PIERRE
SENLIS	SALLE RÉUNION				08 PLACE DU VALOIS
SENLIS	SALLE RÉUNION				1B PLACE DE LA GARE
THIERS SIR THEVE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				03 AVENUE GEORGES DELAINE

18. Les EPCI – Communauté de communes Thelloise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Thelloise			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ABBECOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE HODENC L'ÉVÊQUE
ANGY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				04 PLACE HENRI BARBUSSE
ANGY	COMPLEXE SPORTIF				CHEMIN DES ÉTANGS
ANSACQ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DE BURY DOMAINE D'ANSACQ
BALGNY SUR THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE MARCEAU OUDIN
BELLE EGLISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				06 RUE DES ÉCOLES
BELLE EGLISE	SALLE DU FOYER				04 RUE DES ÉCOLES
BELLE EGLISE	SALLE RÉUNION				02 RUE DES ÉCOLES
BERTHECOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES ÉCOLES
BERTHECOURT	STADE				RUE DU STADE
BERTHECOURT	SALLE DE BOXE				163 RUE CURIE
BLAINCOURT LES PRECY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PARC DU CENTRE BOURG
BLAINCOURT LES PRECY	COMPLEXE SPORTIF				PLACE DE LA MAIRIE
BLAINCOURT LES PRECY	COMPLEXE SPORTIF				RUE MADELEINE HOBIGAND
BORAN SUR OISE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				01 BIS RUE DU CHÂTEAU
BORAN SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				07 RUE DE PRECY
BORAN SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				01 RUE LUCIEN LHEURIN
BORAN SUR OISE	SALLE GYMNASTIQUE				17 RUE DE PRECY
CAUVIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU TILLEUL
CHAMBLY	CENTRE CULTUREL				RUE AURÉLIEN CRONNIER
CHAMBLY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				AV ARISTIDE BRIAND
CHAMBLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE J J BOITIAUX
CHAMBLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES GRANDS PRES
CHAMBLY	CENTRE CULTUREL				RUE JEAN CRUNET ET JOSEPH LEMIUS
CHAMBLY	SALLE OMNISPORTS				RUE RAYMOND JOLY
CHAMBLY	SALLE SPORTIVE SPÉCIALISÉE				236 RUE YVES LEPUILLANDRE
CHAMBLY	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE				AVENUE ARISTIDE BRIAND
CHAMBLY	TERRAIN DE TENNIS				RUE RAYMOND JOLY
CHAMBLY	SALLE OMNISPORTS				185 RUE JACQUES PRÉVERT
CHAMBLY	PISCINE				638 RUE ANATOLE FRANCE
CIRE LES MELLO	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA VILLE

Communauté de communes Thelloise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Thelloise			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
CIRE LES MELLO	SALLE RÉUNION				07 RUE PETITS PRES
CIRE LES MELLO	TERRAIN DE TENNIS				
CIRE LES MELLO	COMPLEXE SPORTIF				
CROUY EN THELLE	SALLE RÉUNION				RUE DE LA MAIRIE
ERCUIS	SALLE RÉUNION				RUE DU CALVAIRE
ERCUIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				AVENUE DE LA GARE
FRESNOY EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				PLACE DE LA MAIRIE
HEILLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE FORTIN HERMANN
HODENC L EVEQUE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				48 LIEU-DIT GRANDE RUE
LA CHAPELLE ST PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU BOIS MOREL
LA CHAPELLE ST PIERRE	TERRAIN DE TENNIS				SENTE ROGER DRUON
LE COUDRAY SUR THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				ROUTE DÉPARTEMENTALE
LE COUDRAY SUR THELLE	SALLE DE GYMNASTIQUE				RUE DU PUIITS
LE MESNIL EN THELLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE MARIE CURIE
LE MESNIL EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				08 RUE DU CHEF DE VILLE
LE MESNIL EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE MARIE CURIE
LE MESNIL EN THELLE	SALLE DE GYMNASTIQUE				RUE MARIE CURIE
MORANGLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU PRIEURE
MORTEFONTAINE EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				13 RUE BASSE
MORTEFONTAINE EN THELLE	FOYER SOCIO-CULTUREL				02 RUE DU TEMPLE DE LA RAISON
MORTEFONTAINE EN THELLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				LA MAIRIE D'OVILLIER
NEUILLY EN THELLE	SALLE RÉUNION				08 BOULEVARD LEBEGUE
NEUILLY EN THELLE	SALLE OMNISPORTS				ROUTE DE MORANGLES
NEUILLY EN THELLE	DOJO				08 BOULEVARD LEBEGUE
NEUILLY EN THELLE	COMPLEXE SPORTIF				RUE VICTOR HUGO
NEUILLY EN THELLE	COMPLEXE SPORTIF				125 - 127 RUE DE PARIS
NOAILLES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				40 RUE DE PARIS
NOAILLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE PARISIS FONTAINE
NOAILLES	CENTRE CULTUREL				14 PLACE DU MARCHÉ
NOAILLES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				ALLÉE DES MERISIERS ET RUE DE LA GRANGE AUX DÎMES
NOAILLES	SALLE OMNISPORTS				RUE ANNOPEL ET AV DU GYMNASÉ

Communauté de communes Thelloise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Thelloise			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
NOVILLERS LES CAILLOUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA MARE
PONCHON	SALLE COMMUNALE				55 RUE DE LA MAIRIE
PRECY SUR OISE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				32 RUE DES TOURNELLES
PRECY SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				32 RUE DES TOURNELLES
PRECY SUR OISE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				11 ALLÉE DES SYCOMORES
PRECY SUR OISE	SALLE OMNISPORTS				SENTE DE SOREL
PUISEUX LE HAUBERGER	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE LA MAIRIE
PUISEUX LE HAUBERGER	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				GRANDE RUE
PUISEUX LE HAUBERGER	COMPLEXE SPORTIF				LE VAL ST GERMAIN
SAINTE FELIX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DU FAY SOUS BOIS
SAINTE SULPICE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES ÉCOLES
SAINTE SULPICE	SALLE RÉUNION				01 RUE DE TROUSSENCOURT
SAINTE GENEVIEVE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				13 RUE CANTON DE BEAUPRE
SAINTE GENEVIEVE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE L'AVENIR
SAINTE GENEVIEVE	SALLE OMNISPORTS				RUE DES SCIENCES
THURY SOUS CLERMONT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DES TILLEULS
ULLY SAINT GEORGES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				27 RUE DE NOAILLES
ULLY SAINT GEORGES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				28 GRANDE RUE
VILLERS SAINT SELPUCRE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				ROUTE DE BAILLEUL SUR TERRAIN
VILLERS SAINT SELPUCRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION				RUE DE MONTREUIL
VILLERS SOUS SAINT LEU	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE MARCEL TERRIEUX
VILLERS SOUS SAINT LEU	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGLISE
VILLERS SOUS SAINT LEU	SALLE OMNISPORTS				RUE DU CASTEL

19. Les EPCI – Communauté de communes Picardie Verte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Picardie Verte			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ACHY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DU CHÂTEAU
BEAUDEDUIT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				02 RUE DE GRANDVILLIERS
BEAUDEDUIT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				01 RUE DE L'ÉGLISE
BLARGIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE L'ÉGLISE
BLARGIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE PRINCIPALE
BONNIERES	SALLE DE RÉUNION				12 RUE DE L'ÉGLISE
BOUVRESSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE PRINCIPALE
BROMBOS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE VERTE
CAMPEAUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				05 RUE DE SONGEONS
CEMPIUS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE VERTE
CEMPIUS	SALLE OMNISPORTS				RUE DE GRANDVILLIERS
CRILLON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CD22
DAMERAUCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				01 RUE NEUVE
DARGIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE L'ÉGLISE
ESCLÉS ST PIERRE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE VERTE
FEUQUIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DU FRAYER
FEUQUIERES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE MARCEL DASSAULT
FEUQUIERES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE DU FRAYER
FEUQUIERES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				05 BIS RUE DES TROIS BUISSONS
FEUQUIERES	TENNIS COUVERT				RUE MALADRERIE
FONTAINE LAVAGANNE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DU COLOMBIER
FONTAINE LAVAGANNE	SALLE DE RÉUNION				03 RUE DE L'ÉGLISE
FORMERIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE ROCHE
FORMERIE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				10 RUE DU CHÂTEAU ET MARETTE CAMPAGNE
FORMERIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE CLEMENCEAU
FORMERIE	SALLE DE RÉUNION				03 RUE DE LA PAIX
FORMERIE	SALLE OMNISPORTS				02 RUE DE FRANCASTEL
FORMERIE	SALLE OMNISPORTS				02 RUE DU PRESBYTÈRE
FOUILLOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				15 RUE DE BEAUVAIS
FOUILLOY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				01 RUE DE BEAUVAIS
GAUDECHART	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				02 RUE DE GREZ
GRANDVILLIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				SQUARE FERNANRD LEMAIRE
GRANDVILLIERS	SALLE DE RÉUNION				12 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
GRANDVILLIERS	SALLE OMNISPORTS				RUE FERDINAND BUISSON

Communauté de communes Picardie Verte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Picardie Verte			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
GRANDVILLIERS	TENNIS COUVERT				ALLÉE MAURICE GORE
GRANDVILLIERS	TENNIS COUVERT				ALLÉE MAURICE GORE
GRANDVILLIERS	SALLE OMNISPORTS				06 RUE FERDINAND DE BUISSON
GREZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE MINET
HALLOY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE GREZ
HALLOY	SALLE DE RÉUNION				DEP 901
HANNACHES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				02 RUE DE VILLERS SUR AUCHY
HECOURT	SALLE DE RÉUNION				02 RUE DE L'ÉGLISE
HETOMESNIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE LA MAIRIE
LA NEUVILLE SUR OUDEUIL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE D'ACHY
LA NEUVILLE SUR OUDEUIL	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				PLACE COMMUNALE
LANNON-CUILLERE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE PRINCIPALE
Lavacquerie	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE NEUVE
Le Hamel	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				291 RUE NOTRE DAME DU HAMEL
LE MESNIL-CONTEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				34 GRANDE RUE
LIHUS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				05 PLACE DE LA MAIRIE
LOUEUSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DES LONGS CHAMPS
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE PHILEAS LEBESGUE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	SALLE DE RÉUNION				RUE FERDINAND BUISSON
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	SALLE OMNISPORTS				20 RUE JEAN JAURÉS
MOLIENS	SALLE DE RÉUNION				RUE DES BONNETIERS
MOLIENS	CENTRE CULTUREL				RUE DE PICARDIE
MOLIENS	SALLE DE RÉUNION				IMPASSE DU TENNIS
MOLIENS	TENNIS COUVERT				RUE DES ÉCOLES
MONCEAUX L'ABBAYE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DU GRAND CHEMIN
MORVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE RIQUEFOSSE
PISSELEU AUX BOIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				06 RUE DU PLACOT
PREVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				06 RUE PRINCIPALE
QUINCAMPOIX FLERUZY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DU BEAU SOLEIL
ROMESCAMPS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				10 RUE DE NORMANDIE
ROMESCAMPS	SALLE DE RÉUNION				PLACE DE L'ÉGLISE
ROTHOIS	SALLE DE RÉUNION				RUE DE L'ÉGLISE
ROY BOISSY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				08 - 10 PLACE DE BOISSY
SAINT ARNOULT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				10 - 11 RUE PRINCIPALE

Communauté de communes Picardie Verte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Picardie Verte			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
SAINT MAUR	SALLE DE RÉUNION				08 RUE DE LA VALLÉE
SAINT MAUR	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				13 RUE DE MARSEILLE
SAINT OMER EN CHAUSSEE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE MICHELLE ET FRANÇOIS PELLETIER
SAINT OMER EN CHAUSSEE	SALLE DE RÉUNION				51 RUE LE BELLOY
SAINT OMER EN CHAUSSEE	SALLE OMNISPORTS				RUE DE LA GARE
SAINT QUENTIN DES PRES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE L'ABBÉ GRUGEON
SAINT SAMSON LA POTERIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE BEAUDECHON
SAINT SAMSON LA POTERIE	SALLE DE RÉUNION				CD 316
SAINT THIBAUT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				13 RUE DE MOTTELETTE
SENATES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				LIEU-DIT LE VILLAGE
SOMMEREUX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				GRANDE RUE
SOMMEREUX	SALLE DE RÉUNION				03 PLACE PUBLIQUE
SONGEONS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				49 BIS RUE DU MARÉCHAL DE BOUFLERS
SONGEONS	SALLE DE RÉUNION				17 IMPASSE PETIT PONT
SONGEONS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DES SORBIERS
SONGEONS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				21 PLACE DE LA HALLE
THERINES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE LA MAIRIE
THIEULUY SAINT ANTOINE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE FERDINAND BUISSON
WAMBEZ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE L'ÉCOLE

20. Les EPCI – Communauté de communes Plaine d'Estrées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Plaine d'Estrées			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ARSY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				06 PLACE DE L'ÉGLISE
ARSY	SALLE DE RÉUNION				RUE DU FAYEL
AVRIGNY	SALLE DE RÉUNION				245 RUE DE L'ÉGLISE
BAILLEUL LE SOC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE L'ÉGLISE
CANLY	SALLE DE RÉUNION				23 RUE DES ÉCOLES
CANLY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				21 RUE DES ÉCOLES
CHEVRIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				1049 RUE DE BEAUVAIS
CHEVRIERES	SALLE DE RÉUNION				77 RUE DE BEAUVAIS
CHEVRIERES	COMPLEXE SPORTIF				1049 RUE DE BEAUVAIS
EPINEUSE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE ARMAND BARBES
ESTREES SAINT DENIS	SALLE DE RÉUNION				RUE GUYNEER
ESTREES SAINT DENIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				AVEC CHARLES DOTTIN
ESTREES SAINT DENIS	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				84 RUE DE FLANDRE
ESTREES SAINT DENIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				02 RUE MARECHAL FOCH
ESTREES SAINT DENIS	SALLE OMNISPORTS				AVENUE ABEL DIDELET
ESTREES SAINT DENIS	SALLE OMNISPORTS				RUE DE L'HÔTEL DE VILLE
ESTREES SAINT DENIS	SALLE OMNISPORTS				RUE ABEL DIDELET
FRANCIERES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				02 RUE NOTRE DAME
GRANDFRESNOY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				330 RUE DE L'ÉGLISE
GRANDFRESNOY	SALLE DE RÉUNION				119 RUE DE L'ÉGLISE
GRANDFRESNOY	SALLE DE SPORT				ROUTE DE CANLY
HEMEVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE
HOUDANCOURT	SALLE DE RÉUNION				56 RUE DES BOIS
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				01 PLACE CHARLES DE GAULLE
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				13 BIS RUE DE LA GARE
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				481 RUE DU PORT SALUT
LONGUEIL SAINTE MARIE	SALLE DE SPORT				RUE SAINT MARTIN
MOYVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				LIEU-DIT LA SÉCHERIE
REMY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE D'ARSY
REMY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				BOULEVARD DE LA GARE
REMY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				BOULEVARD DE LA GARE
REMY	TENNIS COUVERT				RUE DE NOYON
RIVECOURT	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				02 RUE DE LA MAIRIE
RIVECOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				46 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

21. Les EPCI – Communauté de communes Plateau Picard

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Plateau Picard			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
ANGIVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				15 RUE DES ÉCOLES
AVRECHY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				03 RUE DES LILAS
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CHEMIN DE LA RÂPERIE
BULLES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DU CHÂTEAU
BULLES	COMPLEXE SPORTIF				RUE DE CREVECOEUR
CATILLON-FUMECHON	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				19 RUE SAINT JUST
COIVREL	SALLE DE RÉUNION				19 GRANDE RUE
COURCELLES-EPAYELLES	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				217 RUE DU CHÂTEAU
CRESSONSACQ	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				80 RUE VERTE
CUIGNIÈRES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE L'ÉGLISE
DOMFRONT	SALLE DE RÉUNION				RUE DE L'ÉGLISE
ERQUINVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CHEMIN RURAL
FERRIÈRES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				04 RUE DU JARDIN
FOURNIVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				GRANDE RUE
GODENVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DU MOULIN
GRANDVILLERS AUX BOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				03 RUE DU BOIS DE COUPELLE
LA NEUVILLE-ROY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				07 RUE DE PARIS
LA NEUVILLE-ROY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				67 RUE VERTE
LA NEUVILLE-ROY	SALLE DE RÉUNION				RUE DE PARIS
LE PLOYRON	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE L'ÉGLISE
LEGLANTIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				50 GRANDE RUE
LIEUVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DE L'ÉGLISE
MAIGNELAY-MONTIGNY	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE FRANÇOIS MITTERRAND
MAIGNELAY-MONTIGNY	SALLE DE RÉUNION				02 BIS RUE EDMOND GEOFFROY
MAIGNELAY-MONTIGNY	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE ST JUST
MAIGNELAY-MONTIGNY	SALLE OMNISPORTS				RUE FRANÇOIS MITTERRAND
MÈNEVILLERS	SALLE DE RÉUNION				03 RUE DE L'ÉGLISE
MERY LA BATAILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				04 RUE TRICOT
MONTGÉRAIN	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CHAUSSÉE BRUNEHAUT
MONTIERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				04 RUE DES TOURNETTES
MOYENNEVILLE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE DU JEU DE PAUME
MOYENNEVILLE	SALLE ASSOCIATION QUARTIER				RUE DE GOURNAY
NOURARD-LE-FRANC	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE DE CLERMONT
PLAINVAL	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE D'EN BAS

Communauté de communes Plateau Picard

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :		Plateau Picard			
Point de Contact en cas de crise :					
Recensement des Capacités d'Accueil, d'Hébergement et de Restauration Communal					
Commune	Site (gymnase, salle...) <i>Merci d'indiquer si le site pourrait accueillir le CAF (minimum 01 par EPCI)</i>	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m <sup>2</sup> )	Ravitaillement (restauration collective...)	Adresse
QUINQUEMPOIX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				RUE CHARLES TOURILLON
QUINQUEMPOIX	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				DÉPARTEMENTALE 117
ROUVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				02 RUE DE L'ÉGLISE
ROUVILLERS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CD 36 CLOS D'ELOGETTE
ROYAUCOURT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				02 RUE DU MESNIL
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE	SALLE DE RÉUNION				63 RUE DE PARIS
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE THERON RENÉ BENOÎT
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE	SALLE DE SPORT				38 RUE DE PARIS
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE	SALLE OMNISPORTS				PLACE THERON
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE	SALLE OMNISPORTS				RUE CLAUDE DEBUSSY
SAINT MARTIN AUX BOIS	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				487 RUE DE L'ABBAYE
SAINT REMY EN L'EAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				12 RUE ARRE
SAINT REMY EN L'EAU	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				CHÂTEAU CD158
TRICOT	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				DÉPARTEMENTALE 152
WAVIGNIES	SALLE POLYVALENTE MULTIFONCTION FÊTES				PLACE KOMAROM

## Annexe 3 : Recensement des moyens – Les hôtels et hébergements

Recensement des Capacités d'Accueil et d'Hébergement Privés									
Commune	Site	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m²)	Ravitaillement (restauration collective...)	Autres Ressources	Téléphone du Responsable	Adresse		
							N°	Voie	Dénomination
ALLONNE	HÔTEL B & B							RUE	SAINT LADRE
AUNEUIL	CENTRE D'HÉBERGEMENT « MONTJOIE »						03	RUE	DU CHÂTEAU
BEAUVAIS	HÔTEL LE CHENAL PUB BIG BEN						63	BOULEVARD	DU GÉNÉRAL DE GAULLE
BEAUVAIS	BRASSERIE VICTOR						15	PLACE	JEANNE HACHETTE
BEAUVAIS	HÔTEL DE LA CATHÉDRALE						11	RUE	CHAMBIGES
BEAUVAIS	DU CYGNE						22	RUE	CARNOT
BEAUVAIS	DE LA RÉSIDENCE						24	RUE	LOUIS BOREL
BEAUVAIS	CAMPANILE							AVENUE	DESCARTES
BEAUVAIS	HÔTEL MERCURE						21	AVENUE	MONTAIGNE
BEAUVAIS	HOSTELLERIE SAINT VINCENT							RUE	DE CLERMONT
BEAUVAIS	FORMULE 1						23	AVENUE	MONTAIGNE
BEAUVAIS	WELCOMOTEL						26	AVENUE	DESCARTES
BEAUVAIS	KYRIAD						26	RUE	GAY LUSSAC
BEAUVAIS	PREMIÈRE CLASSE							RUE	GAY LUSSAC
BEAUVAIS	CITY HÔTEL						03	RUE	ANTONIO DE HOJAS
BEAUVAIS	HOSTELLERIE SAINT VINCENT							RUE	DE CLERMONT
BEAUVAIS	IBIS							RUE	JACQUES GODDET
BEAUVAIS	HÔTEL						57	BOULEVARD	CHARLES DE GAULLE
BEAUVAIS	CAEPP - COLLECTIF ASSOCIATIF ENTRAIDE PRÉCARITÉ PRÉVENTION						02	RUE	ALDEBERT BELLIER
BEAUVAIS	HÔTEL MERCURE						01	COURS	SCCELLIER
BOISSY LE BOIS	SALLE DE RÉCEPTION LES COMMUNS						01	RUE	DE LA MAIRIE
BORNEL	GÎTE L'ADRESSE						04		GRANDE RUE
BOUCONVILLERS	HÔTEL								
BOUTENCOURT	LE MOULIN DE LA FORGE BÂTIMENT LA CHARRETERIE							LIEU-DIT	LE MOULIN DE LA FORGE
CHAUMONT EN VEXIN	GOLF DE REBETZ - BÂTIMENT RIVIÈRE-PRINCIPAL-CLOS DES VIGNES							ROUTE	DE NOAILLES
CHAUMONT EN VEXIN	LA GRANGE DE SAINT NICOLAS						17	RUE	DE LA RÉPUBLIQUE
CHAUMONT EN VEXIN	CHÂTEAU HÔTEL - LA BERTICHERE							DEPTALE	923
CHAUMONT EN VEXIN	GOLF DE REBETZ - BÂTIMENT LA GRANGE							ROUTE	DE NOAILLES
CHAUMONT EN VEXIN	GOLF DE REBETZ - BÂTIMENT CHÂTEAU							ROUTE	DE NOAILLES - DOMAINE DE REBETZ
CHAUMONT EN VEXIN	GOLF DE REBETZ. « LA MAISON »							ROUTE	DE NOAILLES - DOMAINE DE REBETZ
FORMERIE	SAINT PIERRE						01	RUE	DE LA PAIX
FOUQUENIES	GÎTE RURAL LA GRANGE						01	RUE	DU MARAIS

Recensement des Capacités d'Accueil et d'Hébergement Privés									
Commune	Site	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m²)	Ravitaillement (restauration collective...)	Autres Ressources	Téléphone du Responsable	Adresse		
							N°	Voie	Dénomination
GRANDVILLIERS	HÔTEL L'ÉTOILE						58	RUE	DU FRANC MARCHÉ
MERU	HÔTEL 3 ÉTOILES						51	RUE	ROGER SALENGRO
LA NEUVILLE BOSCH	CHÂTEAU FORM – BÂTIMENT A (MAISON DES SENTEURS)						01	CHEMIN	DE LA FONTAINE
LA NEUVILLE BOSCH	CHÂTEAU FORM – BÂTIMENT B (LA MAISON DES ARBRES)						01	CHEMIN	DE LA FONTAINE
LA NEUVILLE BOSCH	CHÂTEAU FORM – BÂTIMENT C (LE CHÂTEAU)						01	CHEMIN	DE LA FONTAINE
LA NEUVILLE BOSCH	CHÂTEAU FORM – BÂTIMENT E (LA MAISON DES FLEURS)						01	CHEMIN	DE LA FONTAINE
LA NEUVILLE BOSCH	CHÂTEAU FORM – BÂTIMENT G (LA MAISON DES JARDINS)						01	CHEMIN	DE LA FONTAINE
ONS EN BRAY	LE CLOS DE L'ÉCUYER – BÂTIMENT HÉBERGEMENT						1202	ROUTE	DU HOUSSOY
OROER	HÔTEL BAR RESTAURANT						05	RUE	DU BOIS SAINT MARTIN
REILLY	CHÂTEAU DE REILLY								CHÂTEAU DE REILLY
REILLY	CHAMBRES D'HÔTES DOMAINE SAINT GERMER						04	RUE	DE L'ENFER
SAINTE GENEVIEVE	HÔTEL DU NORD							ROUTE	NATIONALE 1
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	LE MOULIN DES FORGES						08	RUE	DU MOULIN DES FORGES
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	HÉBERGEMENT CFA – LE BELLOY								
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	HÉBERGEMENT CRP – LE BELLOY								
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	BÂTIMENT K1 – HÉBERGEMENT – LE BELLOY								
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	BÂTIMENT K2 – HÉBERGEMENT – LE BELLOY								
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	BÂTIMENT K3 – HÉBERGEMENT – LE BELLOY								
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	BÂTIMENT K4 – HÉBERGEMENT – LE BELLOY								
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	BÂTIMENT K5 – HÉBERGEMENT – LE BELLOY								
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	BÂTIMENT K6 – HÉBERGEMENT – LE BELLOY								
SERANS	CHÂTEAU DE SERANS – BÂTIMENT LA CIDRERIE						60		GRANDE RUE
SERIFONTAINE	HÉBERGEMENT DU CENTRE DE FORMATION						38	RUE	MAURICE THOREZ
TILLE	HÔTEL IBIS BUDGET							RUE	DU MOULIN
LE VAUMAIN	LE MOULIN DE LA FORGE BÂTIMENT LA FORGE							LIEU-DIT	LE MOULIN DE LA FORGE
LE VAUMAIN	LE MOULIN DE LA FORGE BÂTIMENT 1867							LIEU-DIT	LE MOULIN DE LA FORGE
LE VAUMAIN	LE MOULIN DE LA FORGE BÂTIMENT LA BERGERIE							LIEU-DIT	LE MOULIN DE LA FORGE
LE VAUMAIN	LE MOULIN DE LA FORGE BÂTIMENT LA FRUITIÈRE							LIEU-DIT	LE MOULIN DE LA FORGE
LE VAUMAIN	LE MOULIN DE LA FORGE BÂTIMENT LA GRANGE							LIEU-DIT	LE MOULIN DE LA FORGE
LE VAUMAIN	LE MOULIN DE LA FORGE BÂTIMENT LA SOURCE							LIEU-DIT	LE MOULIN DE LA FORGE
AGNETZ	LE CLERMOTEL						60	RUE	DES BUTTES
AGNETZ	HÔTEL AKENA						156	RUE	DES BUTTES
BRETEUIL	LE BRETEUIL						78	AVENUE	DU GÉNÉRAL FRÈRE
CLERMONT	HÔTEL DE FRANCE						36	RUE	DES DÉPORTES
LIANCOURT	HOSTELLERIE DU PARC							AVENUE	ÎLE-DE-FRANCE

Recensement des Capacités d'Accueil et d'Hébergement Privés									
Commune	Site	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m²)	Ravitaillement (restauration collective...)	Autres Ressources	Téléphone du Responsable	Adresse		
							N°	Voie	Dénomination
SACY LE GRAND	RELAIS DE L'AULNE – BÂTIMENT MALVOISINE						927	RUE	DE LABRUYERE
SACY LE GRAND	RELAIS DE L'AULNE – BÂTIMENT LE MONT CÉSAR						927	RUE	DE LABRUYERE
SACY LE GRAND	RELAIS DE L'AULNE – BÂTIMENT LE BOIS DU ROI						927	RUE	DE LABRUYERE
SACY LE GRAND	RELAIS DE L'AULNE – BÂTIMENT LES MONTILLES						927	RUE	DE LABRUYERE
THURY SOUS CLERMONT	CENTRE DE FILLERVAL – LE CHÂTEAU							RUE	LIEU-DIT CHÂTEAU DE FILLERVAL
THURY SOUS CLERMONT	CENTRE DE FILLERVAL – LA TREILLE								LIEU-DIT CHÂTEAU DE FILLERVAL
THURY SOUS CLERMONT	CENTRE DE FILLERVAL – L'EXTENSION 2								LIEU-DIT CHÂTEAU DE FILLERVAL
CHEVRIERES	HÔTEL BAR RESTAURANT A LA DERNIÈRE MINUTE						1051	RUE	DE LA GARE
CHIRY OURSCAMPS	MAISON SAINT JEAN – ABBAYE NOTRE DAME D'OURSCAMP							RUE	DE L'ABBAYE
COMPIEGNE	HÔTELLERIE DU ROYAL LIEU						09	RUE	DE SENLIS
COMPIEGNE	DU HARLAY						03	RUE	DE HARLAY
COMPIEGNE	LE CAMPANILE						70	AVENUE	DE HUY
COMPIEGNE	HÔTEL RESTAURANT DE LA TOUR						44	RUE	DES TROIS BARBEAUX
COMPIEGNE	HÔTEL DU NORD						01	PLACE	DE LA GARE
COMPIEGNE	DE FLANDRE						16	QUAI	DE LA RÉPUBLIQUE
COMPIEGNE	LE VEGA						04	RUE	DU GÉNÉRAL LECLERC
COMPIEGNE	KYRIAD						10	AVENUE	MARCELIN BERTHELOT
COMPIEGNE	IBIS						18	RUE	ÉDOUARD BRANLY
COMPIEGNE	HÔTEL DU PUY DU ROY						131	RUE	DE PARIS
COMPIEGNE	ARMOR HÔTEL						04	RUE	SOLFERINO
COMPIEGNE	IBIS BUDGET							RUE	SAUVAGE, DE LA 8 <sup>e</sup> DIVISION
COMPIEGNE	LE BALTO						26	RUE	SAINT NICOLAS
COMPIEGNE	HÔTEL DES BEAUX-ARTS – BEST WESTERN						33	COURS	COURS GUYNEMER
COMPIEGNE	SAMU SOCIAL DE L'OISE						02 BIS	RUE	DE NOYON
COMPIEGNE	B and B						10	AVENUE	MARCELIN BERTHELOT
CUTS	AUBERGE DU BOIS DORE						05	RUE	DE LA RAMEE
CUVILLY	LA CAMPAGNARDE						05	ROUTE	DE FLANDRE
ELINCOURT STE MARGUERITE	CHÂTEAU DE BELLINGLISE – BÂTIMENT CHÂTEAU							RUE	DE LASSIGNY
ELINCOURT STE MARGUERITE	CHÂTEAU BELLINGLISE – BÂTIMENT VALOIS – BÂTIMENT GRANGE								CHÂTEAU BELLINGLISE
J AUX	1ERE CLASSE						726	AVENUE	JEAN MOULIN
J AUX	FAST HÔTEL							LIEU-DIT	LE CAMP DU ROY
J AUX	IBIS STYLES							Z.A.C	DU CAMP DU ROY PLACE TATI
LA CROIX SAINT OUEN	HÔTEL MERCURE							Z.A.C	DU PARC SCIENTIFIQUE
MARGNY LES COMPIEGNE	HÔTEL « T'Aim » RESTAURANT L'ATELIER D'YVES						70	RUE	PONT NEUF
LE MEUX	LA VIEILLE FERME						58	RUE	DE LA RÉPUBLIQUE
NOYON	LE CÈDRE						08	RUE	DE L'ÉVÊCHÉ

Recensement des Capacités d'Accueil et d'Hébergement Privés									
Commune	Site	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m²)	Ravitaillement (restauration collective...)	Autres Ressources	Téléphone du Responsable	Adresse		
							N°	Voie	Dénomination
NOYON	COMPTOIR DES TEMPLIERS							BOULEVARD	CARNOT (81) ET SAINT ÉLOI
NOYON	IBIS BUDGET							LIEU-DIT	LA HAYE DE JUDA RN32
PIERREFONDS	LE CASTELLO						08	RUE	MICHELET
PIERREFONDS	LE BEAUDON						10	RUE	DE BEAUDON
RESSONS SUR MATZ	SALLE DE RÉCEPTION TOURISME RURAL – BÂTIMENT A						625	RUE	DE COMPIÈGNE
SAINT JEAN AUX BOIS	AUBERGE A LA BONNE IDÉE – BÂTIMENT PRINCIPAL						03	RUE	DES MEUNIERS
SAINT JEAN AUX BOIS	AUBERGE A LA BONNE IDÉE – BÂTIMENT SECONDAIRE						03	RUE	DES MEUNIERS
THOUROTTE	Hôtel DEUX VALLÉES						10	AVENUE	DU GROS GRELOT
TROSLY BREUIL	LA FERME						23	RUE	D'ORLÉANS
TROSLY BREUIL	RÉSIDENCE (BÂTIMENT) LOC MARIA						12	RUE	D'ORLÉANS
VENETTE	FORMULE 1						61	AVENUE	DE L'EUROPE – ZAC DE JAUX VENETTE
APREMONT	LA GRANGE AUX LOUPS						08	RUE	DU 11 NOVEMBRE
AVILLY SAINT LEONARD	GRAND HÔTEL DE CHANTILLY (BÂTIMENT A)							ROUTE	DE SENLIS
AVILLY SAINT LEONARD	GRAND HÔTEL DE CHANTILLY (Ancienne maison du gardien)							ROUTE	DE SENLIS
BELLE EGLISE	CAMPUS SAINT JUST CENTRE DE CONFÉRENCES HAYLEY						17	RUE	NATIONALE – CHÂTEAU DE SAINT JUST
CHAMANT	L'AUNETTE COTTAGE						11	RUE	ALAIN ROTHSCHILD
CHAMBLY	LE RELAIS DE CHAMBLY						660	AVENUE	ARISTIDE BRIAND
CHAMBLY	HÔTEL CLASS ECO							ROUTE	DE GISORS
CHAMBLY	CHÂTEAU DE CHAMBLY							LIEU-DIT	LE PETIT MUSSE – ROUTE D'AMBLAINCOURT
CHANTILLY	HÔTEL LE CHANTILLY						09	PLACE	PETITE PLACE OMER VALLON
CHANTILLY	BEST WESTERN HÔTEL DU PARC						36	AVENUE	DU MARÉCHAL JOFFRE
CHANTILLY	BAR-HÔTEL-BRASSERIE « L'AVENUE EX LA CALÈCHE »						03	AVENUE	DU MARÉCHAL JOFFRE
CHANTILLY	AUBERGE DU JEU DE PAUME						06	RUE	DU CONNETABLE
LA CHAPELLE EN SERVAL	CHÂTEAU HÔTEL MONT ROYAL							ROUTE	DE PLAILLY
CREIL	HÔTEL DU NORD						62 – 64	RUE	JULES JUILLET
CREIL	DE LA GARE						57	RUE	JULES JUILLET
CREIL	HOSTELLERIE DE LA RIVIÈRE						11 – 19	ROUTE	DE VAUX
CREIL	L'AVENIR						40	RUE	JULES MICHELET
CREIL	LE SAVOIE						62	RUE	JEAN JAURÈS
CREIL	HÔTEL DE FRANCE							RUE	HENRI BESSEMER
CREIL	HÔTEL VUSEIN						63	RUE	GAMBETTA
CREIL	LA GRILLADE						50 – 52	RUE	GAMBETTA

Recensement des Capacités d'Accueil et d'Hébergement Privés									
Commune	Site	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m²)	Ravitaillement (restauration collective...)	Autres Ressources	Téléphone du Responsable	Adresse		
							N°	Voie	Dénomination
CREIL	HÔTEL DU PUB CARNOT						06 BIS	AVENUE	JULES UHRY
CREIL	HÔTEL B & B						53	RUE	ROUGET DE LISLE LIEU-DIT LE MEGRET
CREIL	LES COMPAGNONS DU MARAIS						148	RUE	JEAN JAURÈS
CREIL	CENTRE D ACCUEIL URGENCE POUR FEMMES – LA MAISON DES FEMMES						03	IMPASSE	DE LA CHAPELLE DES MARAIS
CREPY EN VALOIS	AKENA						56	RUE	HENRI LAROCHE
CREPY EN VALOIS	HÔTEL SAINT LADRE						69	RUE	SAINT LAZARE
CREPY EN VALOIS	ÉCURIE						09	RUE	ALBERT SCHWEITZER
ERMENONVILLE	LE RELAIS DE LA CROIX D'OR						02	RUE	DU PRINCE RADZIVILL
ERMENONVILLE	CHÂTEAU D'ERMENONVILLE							RUE	RENÉ GIRARDIN
FLEURINES	HOTEL'N							RUE	DE LA VALLÉE
FONTAINE CHAALIS	AUBERGE DE FONTAINE						22		GRANDE RUE
GOUVIEUX	CHÂTEAU DE MONTVILLARGENNE							RUE	FRANÇOIS MATHET
GOUVIEUX	CHÂTEAU DE LA TOUR							CHEMIN	DU CHÂTEAU DE LA TOUR
GOUVIEUX	KYRIAD							LIEU-DIT	LES HUIT CURES
GOUVIEUX	CAMPANILE							LIEU-DIT	LES HUIT CURES RUE DES FOUGÈRES
GOUVIEUX	HÔTEL RESTAURANT PAVILLON SAINT HUBERT						33	AVENUE	DE TOUTEVOIE
GOUVIEUX	CAP GEMINI – BÂTIMENT HÉBERGEMENT 1								
GOUVIEUX	CAP GEMINI – BÂTIMENT HÉBERGEMENT 2								
GOUVIEUX	CAP GEMINI – BÂTIMENT HÉBERGEMENT 3								
GOUVIEUX	CAP GEMINI – BÂTIMENT HÉBERGEMENT 4								
GOUVIEUX	CAP GEMINI – BÂTIMENT HÉBERGEMENT 5								
GOUVIEUX	CAP GEMINI – BÂTIMENT HÉBERGEMENT 6								
GOUVIEUX	CAP GEMINI – BÂTIMENT HÉBERGEMENT 7								
GOUVIEUX	CHÂTEAU DE LA TOUR (DEUXIÈME BÂTIMENT)							CHEMIN	DU CHÂTEAU DE LA TOUR
LAMORLAYE	HOSTELLERIE DU LYS – BÂTIMENT 1 PAVILLON PRINCIPAL							ROND-POINT	AVENUE DE BEAUMONT ET 63, 7 <sup>e</sup> AVENUE
MELLO	L'AUBERGE DE DANIEL – BÂTIMENT HÔTEL 1							PLACE	DU JEU D'ARC
MELLO	LA FORTERESSE – LAGUNE MELLO							ROUTE	DE CLERMONT
MELLO	LE LAVOIR – LAGUNE MELLO							RUE	DE CLERMONT
MELLO	L'AUBERGE DE DANIEL – BÂTIMENT HÔTEL 2							PLACE	DU JEU D'ARC
MELLO	LA PRINCESSE – LAGUNE MELLO							RUE	DE CLERMONT
MONTATAIRE	SCI						31	RUE	LENINE
NOGENT SUR OISE	CENTRE HÉBERGEMENT SAMU SOCIAL							RUE	CARNOT. A.RIBOT
NOGENT SUR OISE	HÔTEL LE PALMIER						03 – 05	PLACE	VICTOR HUGO
NOGENT SUR OISE	LE PONT ROYAL						30	RUE	DU PONT ROYAL

Recensement des Capacités d'Accueil et d'Hébergement privés

Commune	Site	Surface ou Capacité d'Accueil	Nombre d'Hébergements Possibles (1 Pers. / 4 m²)	Ravitaillement (restauration collective...)	Autres Ressources	Téléphone du responsable	Adresse		
							N°	Voie	Dénomination
ORRY LA VILLE	LE RELAIS D'AUMALE						37	PLACE	DES FÊTES
ORRY LA VILLE	HÔTEL DE LA NONETTE							PLACE	DE LA GARE
PLAILLY	PARC ASTERIX – HÔTEL DES TROIS HIBOUX – BÂTIMENT BA « LE RENARD »								
PLAILLY	PARC ASTERIX – HÔTEL DES TROIS HIBOUX – BÂTIMENT BB « LA BELETTE »								
PLAILLY	PARC ASTERIX – HÔTEL DES TROIS HIBOUX – BÂTIMENT BC « LE LOUP »								
PLAILLY	PARC ASTERIX – HÔTEL DES TROIS HIBOUX – BÂTIMENT C « C1 – C2 – C3 »								
PLAILLY	PARC ASTERIX – LA CITE SUSPENDUE								PARC ASTERIX
PLAILLY	PARC ASTERIX – HÔTEL LES QUAIS DE LUTECE								
RARAY	CHÂTEAU DE RARAY						04	RUE	NICOLAS DE LANCY
SAINT LEU D'ESSERENT	LE CAFÉ DE LA GARE							PLACE	DE LA GARE
SAINT LEU D'ESSERENT	HÔTEL DE L'OISE						25	QUAI	D'AMONT
SAINT VAAST LES MELLO	LE CLOS BARRISSEUSE – HÔTEL						144	ROUTE	DE BARRISSEUSE
SENLIS	CAMPANILE						RN 324	RUE	EUGÈNE GAZEAU
SENLIS	IBIS BUDGET						27	RUE	EUGÈNE GAZEAU
SENLIS	LE PETIT BELLON						110	RUE	DE LA RÉPUBLIQUE
SENLIS	HÔTEL DE LA PORTE BELLON						51	RUE	BELLON
SENLIS	LE POINT DU JOUR							RUE	DE LA RÉPUBLIQUE
SENLIS	HÔTEL IBIS – BÂTIMENT PRINCIPAL							AVENUE	RN 324
SENLIS	HÔTEL IBIS – BÂTIMENT ANNEXE EXTENSION							AVENUE	EUGÈNE GAZEAU RN324
SENLIS	MONASTÈRE DES CLARISSÉS – BÂTIMENT HÉBERGEMENT						24 – 26	RUE	DU MOULIN SAINT ÉTIENNE
SENLIS	HÔTEL « ESCAPADE »						01	AVENUE	ALAIN BOUCHER
VERBERIE	AUBERGE D'ARAMONT						11	RUE	SAINT PIERRE
VILLERS SAINT PAUL	Hôtel 1 <sup>re</sup> CLASSE						05	RUE	DU MARAIS
VILLERS SAINT PAUL	CAMPANILE						03	RUE	DU MARAIS
VILLERS SAINT PAUL	IBIS						03	AVENUE	DES POMMIERS
VINEUIL SAINT FIRMIN	HÔTEL HYATT REGENCY CHANTILLY							ROUTE	D'APREMONT

## Annexe 4 : Recensement des moyens – Les établissements scolaires

## 1. Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
ABANCOURT HENNICOURT	PRIM	40 RUE ROLAND SOYER	60220	03 44 04 25 13
ABBECOURT	ELEM	26 RUE DE COURCELLES	60430	03 60 17 20 81
ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN	PRIM	01 RUE DE LA MAIRIE	60480	03 44 79 15 28
ACHY	ELEM	19 RUE DU CHÂTEAU	60690	03 44 46 97 27
ACY-EN-MULTIEN	PRIM	01 RUE DE LA LIBÉRATION	60620	03 44 87 81 77
AGNETZ	ELEM DU PARC	63 RUE DES MARAIS	60600	03 44 50 53 23
AGNETZ	MAT DU PETIT PRINCE	01 RUE DE L'ABBAYE	60600	03 44 50 12 13
AIRION	ELEM	01 RUE DU MOULIN	60600	03 44 19 33 92
ALLONNE	ELEM ALLONNE	31 RUE DE LA MAIRIE	60000	03 44 02 16 43
ALLONNE	MAT BONGENOULT	04 RUE DE SENEFONTAINE	60000	03 44 02 03 88
AMBLAINVILLE	ELEM	01 RUE DES ÉCOLES	60110	03 44 22 13 80
AMBLAINVILLE	MAT	04 RUE DE SANDRICOURT	60110	03 44 08 88 07
AMY	PRIM	35 PLACE DE LA MAIRIE	60310	03 22 87 21 22
ANDEVILLE	ELEM ANATOLE DEVARENNE	01 RUE GEORGES PETIT	60570	03 44 52 08 68
ANDEVILLE	MAT DU CENTRE	RUE DES ÉCOLES	60570	03 44 52 40 10
ANGICOURT	PRIM LUCIENNE FABRE SEBART	27 RUE DE L'ÉGLISE	60940	03 44 72 85 79
ANGY	PRIM	02 PLACE HENRI BARBUSSE	60250	03 44 26 27 09
ANSAUVILLERS	PRIM	62 CHAUSSÉE BRUNEHAUT	60120	03 44 51 40 50
ANTHEUIL-PORTES	MAT	134 RUE DE GENLIS	60162	03 44 42 41 10
ANTILLY	ELEM	03 PLACE DE L'ÉGLISE	60620	03 44 87 31 55
APPILLY	ELEM	129 RUE DE LA MAIRIE	60400	03 44 09 95 46
APREMONT	PRIM	RUELLE DU PUIITS SAINT MARTIN	60300	03 44 24 19 89
ARMANCOURT	ELEM ALBERT EVELOY	141 RUE DE L'ÉCOLE	60880	03 44 37 01 82
ARSY	PRIM SERAPHINE LOUIS	12 RUE DU CLOS	60190	09 67 21 44 05
ATTICHY	ELEM GROUPE SCOLAIRE HENIN	01 RUE DU 8 MAI 1945	60350	03 44 42 43 13
ATTICHY	MAT JACQUES PREVERT	PLACE DU JEU DE PAUME	60350	03 44 42 15 73
AUCHY-LA-MONTAGNE	ELEM	RUE BOUTILLIER	60360	03 44 46 91 85
AUGER-SAINT-VINCENT	ELEM	04 RUE DU RAGUET	60800	03 44 59 03 59
AUNEUIL	ELEM LE VIEUX LAVOIR	43 RUE DES CERAMISTES	60390	03 44 47 79 57
AUNEUIL	MAT DE LA PETITE COLLINE	29 RUE DES VIGNES	60390	03 44 47 64 33
AUTEUIL	ELEM DES LARRIS	37 RUE DE GOURNAY	60390	03 44 48 92 56
AUTHEUIL-EN-VALOIS	ELEM	21 RUE TONY BEAUQUESNE	60890	03 44 87 36 79
AUTRECHES	PRIM	03 RUE DU POINT DU JOUR	60350	
AUX MARAIS	PRIM	302 RUE DES PRÉS	60000	
AVILLY-SAINT-LEONARD	PRIM DE LA NONETTE	17 ALLÉE DES CHARMES	60300	
AVRECHY	PRIM	04 RUE DE LA CROIX ADAM	60130	
AVRICOURT	ELEM	01 RUE DE L'ENSEIGNE BALNY	60310	
AVRIGNY	PRIM	195 RUE DES ÉCOLES	60190	
BABOEUF	ELEM	28 PLACE DE LA MAIRIE	60400	
BACOUËL	PRIM	01 RUE YVES MARÉCHAL	60120	
BAILLEUL-LE-SOC	ELEM	38 GRANDE RUE	60190	
BAILLEUL-SUR-THERAIN	PRIM	AVENUE DE L'EUROPE	60930	

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
BAILLEVAL	PRIM DANIEL OURTH	RUE DES FORTES TERRES	60140	03 44 73 08 02
BAILLY	PRIM MANOEL TALMANT	01 RUE DU FORT	60170	03 44 75 39 31
BALAGNY-SUR-THERAIN	PRIM ANDRE MASSON	06 RUE EDMOND RICHARD	60250	03 44 26 47 53
BARBERY	PRIM	01 PLACE DU SÉNATEUR LEON ROLAND	60810	03 44 54 40 74
BARGNY	ELEM	35 RUE DE LA PIERRE SAINT-VAAST	60620	03 44 87 44 51
BARON	PRIM	RUE DE RUSSONS	60300	03 44 60 28 16
BAUGY	MAT	40 RUE SAINT MÉDARD	60113	03 44 42 31 35
BAZANCOURT	ELEM	01 RUE PRINCIPALE	60380	03 44 82 74 49
BAZICOURT	ELEM G.GERARD	32 RUE DE LA FONTAINE	60700	03 44 29 05 44
BEAUDEDUIT	ELEM	02 RUE DE GRANDVILLIERS	60210	03 44 46 09 02
BEAULIEU-LES-FONTAINES	PRIM	02 GRAND PLACE	60310	03 44 43 45 40
BEAURAINS-LES-NOYON	ELEM	15 RUE DE L'ÉGLISE	60400	03 44 09 17 82
BEAUVAIS	ELEM ALBERT CAMUS	39 RUE DES VIGNES ZUP	60000	03 44 05 75 01
BEAUVAIS	ELEM ALPHONSE DAUDET	12 RUE DU MORVAN	60000	03 44 05 76 93
BEAUVAIS	ELEM ANTOINE DE ST-EXUPERY	52 RUE DES ALOUETTES	60000	03 44 48 33 44
BEAUVAIS	ELEM BOIS BRULET	12 RUE JULES ISAAC	60000	03 44 45 14 58
BEAUVAIS	ELEM CLAUDE DEBUSSY	05 AVENUE DES ÉCOLES NOTRE DAME DU THIL	60000	03 44 45 20 85
BEAUVAIS	ELEM D'APPLICATION	03 RUE BINET	60000	03 44 05 18 96
BEAUVAIS	ELEM D'APPLICATION ALBERT ET MARINE LAUNAY	PLACE JAMMY SCHMIDT	60000	03 44 02 45 64
BEAUVAIS	ELEM D'APPLICATION BOSSUET FERRY	BOULEVARD AMYOT D'INVILLE	60000	03 44 45 20 77
BEAUVAIS	ELEM D'APPLICATION JEAN MACE	09 COURS SCHELLIER	60000	03 44 45 20 76
BEAUVAIS	ELEM D'APPLICATION PAUL BERT	05 RUE DE BRETAGNE	60000	03 44 02 03 56
BEAUVAIS	ELEM DE L'EUROPE	07 AVENUE DE L'EUROPE	60000	03 44 45 23 14
BEAUVAIS	ELEM GEORGES DARTOIS	10 AVENUE DES ÉCOLES ND DU THIL	60000	03 44 45 22 07
BEAUVAIS	ELEM GEORGES REGNIER	104 RUE DE PARIS	60000	03 44 02 02 82
BEAUVAIS	ELEM JACQUES PREVERT	06 RUE LOUIS ROGER	60000	03 44 02 18 85
BEAUVAIS	ELEM JEAN MOULIN	05 RUE D'AUNIS ZUP ARGENTINE	60000	03 44 05 74 87
BEAUVAIS	ELEM JEAN ROSTAND	07 RUE DES PYRÉNÉES	60000	03 44 05 72 52
BEAUVAIS	ELEM JEAN ZAY	RUE DE LA LONGUE HAIE	60000	03 44 02 13 77
BEAUVAIS	ELEM JEAN-FRANCOIS LANFRANCHI	45 RUE DES VIGNES	60000	03 44 05 60 88
BEAUVAIS	ELEM LOUIS ARAGON	RUE HAENDEL	60000	03 44 02 14 34
BEAUVAIS	ELEM MARCEL PAGNOL	50 RUE DE SENEFONTAINE SAINT JEAN	60000	03 44 02 17 20
BEAUVAIS	ELEM MARISSSEL A – FIDÉLIE BORDEZ	164 RUE DE MARISSSEL	60000	03 44 05 40 80
BEAUVAIS	ELEM MARISSSEL GROUPE B	10 RUE ROGER SALENGRO	60000	03 44 05 02 08
BEAUVAIS	ELEM PHILIPPE COUSTÉAU	03 RUE PAUL VERLAINE SAINT-JEAN	60000	03 44 02 05 40
BEAUVAIS	ELEM VICTOR DURUY	02 BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE	60000	03 44 48 31 32
BEAUVAIS	MAT ALBERT CAMUS	37 RUE DES VIGNES	60000	03 44 05 75 55
BEAUVAIS	MAT BRIQUETERIE	1A RUE PAUL VERLAINE	60000	03 44 02 00 07
BEAUVAIS	MAT CHARLES PERRAULT	04 RUE DU MORVAN	60000	03 44 05 72 58
BEAUVAIS	MAT D'APPLICATION ALBERT ET MARINE LAUNAY	PLACE JAMMY SCHMIDT ZAC SAINT-JEAN	60000	03 44 02 11 20
BEAUVAIS	MAT D'APPLICATION GREBER – ELSA TRIOLET	22 RUE PAUL DOUMER	60000	03 44 48 30 05
BEAUVAIS	MAT D'APPLICATION JEAN MACE	11 COURS SCHELLIER	60000	03 44 48 31 62

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
BEAUVAIS	MAT D'APPLICATION PAUL BERT	07 RUE DE BRETAGNE	60000	03 44 02 17 45
BEAUVAIS	MAT G. SUEUR MARISSSEL	01 RUE SURMONTIER MARISSSEL	60000	03 44 05 41 98
BEAUVAIS	MAT H.C.ANDERSEN	RUE DU FRANC MARCHÉ	60000	03 44 45 21 22
BEAUVAIS	MAT JEAN MOULIN	01 RUE D'AUNIS ZUP	60000	03 44 05 75 09
BEAUVAIS	MAT JEAN-FRANCOIS LANFRANCHI	47 RUE DES VIGNES ZUP	60000	03 44 05 65 64
BEAUVAIS	MAT JULES MICHELET	60 RUE JULES MICHELET	60000	03 44 45 09 43
BEAUVAIS	MAT JULES VERNE	1B RUE PAUL VERLAINE SAINT-JEAN	60000	03 44 02 05 60
BEAUVAIS	MAT LA GRENOUILLERE	01 RUE DU DOCTEUR MAGNIER	60000	03 44 45 07 62
BEAUVAIS	MAT MARCEL PAGNOL	50 RUE DE SENEFONTAINE SAINT JEAN	60000	03 44 02 17 31
BEAUVAIS	MAT PABLO PICASSO	60 RUE SIMONE SIGNORET	60000	03 44 84 71 09
BEAUVAIS	MAT PAUL ELUARD	16 RUE JULES ISAAC	60000	03 44 45 22 53
BEAUVAIS	MAT PAULINE KERGOMARD	01 RUE DES ALOUETTES	60000	03 44 48 37 75
BEAUVAIS	MAT PHILEAS LEBESGUE	08 RUE HENRI LEBESGUE SAINT JEAN	60000	03 44 02 04 25
BEAUVAIS	MAT VOISINLIEU	RUE LONGUE HAIE	60000	03 44 02 05 77
BEHERICOURT	ELEM	101 RUE RUE DU MOUTOIR	60400	03 44 09 99 95
BELLE-EGLISE	PRIM M.PETITPAS	02 RUE DES ÉCOLES	60540	03 44 08 57 83
BERLANCOURT	MAT	435 RUE DE L'ÉGLISE	60640	03 44 43 30 71
BERNEUIL-EN-BRAY	PRIM DU PEUPLIER	20 RUE DE BEAUVAIS	60390	03 44 81 30 65
BERNEUIL-SUR-AISNE	PRIM HENRI MASSEIN	16 RUE DU CENTRE	60350	03 44 85 82 13
BERTHECOURT	PRIM HENRI DUBREUIL	35 RUE DES ÉCOLES	60370	03 44 07 63 24
BETHISY-SAINT-MARTIN	PRIM	06 RUE GEORGES CLEMENCEAU	60320	03 44 39 84 98
BETHISY-SAINT-PIERRE	ELEM DES MARRONNIERS	206 RUE JEAN JAURÈS	60320	03 44 39 77 43
BETHISY-SAINT-PIERRE	MAT PARADIS	316 RUE DU PARADIS	60320	03 44 39 77 65
BETHISY-SAINT-PIERRE	PRIM VAL D'AUTOMNE	AVENUE DU VAL D'AUTOMNE	60320	03 44 39 70 50
BETZ	PRIM PAUL DELACROIX	03 RUE DE LA LIBÉRATION	60620	03 44 87 30 43
BIENVILLE	ELEM	13 RUE DE L'ORMEAU	60280	03 44 83 40 93
BITRY	MAT	RUE DU VIEUX MOULIN	60350	03 44 42 19 23
BLACOURT	ELEM MICHEL DANIEL	03 PLACE YVONNE GENTY	60650	03 44 80 58 96
BLAINCOURT-LES-PRECY	PRIM	RUE DU BOIS LE BOSQUET	60460	03 44 27 61 11
BLARGIES	ELEM	18 RUE PRINCIPALE	60220	03 44 04 89 15
BLICOURT	ELEM	06 PLACE DE LA MAIRIE	60860	03 44 84 32 31
BOISSY-FRESNOY	PRIM	20 RUE JEAN CHARRON	60440	09 67 30 12 80
BONLIER	ELEM	01 RUE DE LA VILLE	60510	03 44 79 13 49
BONNEUIL-EN-VALOIS	PRIM LA FORGERETTE	09 PLACE DE LA MAIRIE	60123	03 44 88 53 79
BONNEUIL-LES-EAUX	PRIM	01 RUE DE CROISSY	60120	03 44 80 11 03
BONVILLERS	MAT	36 RUE BEHAIZE	60120	03 44 51 93 66
BORAN-SUR-OISE	ELEM	07 RUE DE PRECY	60820	03 44 21 91 55
BORAN-SUR-OISE	MAT	01 RUE DU CHÂTEAU	60820	03 44 21 89 58
BOREST	MAT	01 PLACE DE L'ÉCOLE	60300	03 44 60 28 27
BORNEL	ELEM LEON FURCY	04 RUE DU CHAUFFOUR	60540	03 44 08 74 18
BORNEL	ELEM V. VAN GOGH	20 RUE DU 8 MAI 1945	60540	03 44 08 54 58
BORNEL	MAT JEAN DE LA FONTAINE	23 RUE DU 8 MAI 1945	60540	03 44 08 54 49

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
BORNEL	PRIM	107 RUE DU VERT GALANT	60540	03 44 08 49 09
BOUBIERS	PRIM	01 RUE DU POIRIER VINCENT	60240	03 44 49 16 12
BOUILLANCY	PRIM	50 RUE FROMENTELLE	60620	03 44 87 41 32
BOULLARRE	ELEM	17 RUE DES FONTAINES	60620	03 44 87 36 65
BOULOGNE-LA-GRASSE	ELEM	RUE DU FOU DOUX	60490	03 44 85 09 50
BOURSONNE	MAT	10 RUE LUCIEN HUBAUT	60141	03 44 94 10 11
BRAINSNES-SUR-ARONDE	ELEM	39 RUE PRINCIPALE	60113	03 44 42 99 09
BREGY	PRIM	RUE CROIX BLANCHE	60440	03 44 94 00 17 09 64 41 50 20
BRENOUILLE	ELEM BERTHE FOUCHERE	32 RUE ÉMILE ZOLA	60870	03 44 72 97 37
BRENOUILLE	MAT DENIS FORESTIER	01 ALLÉE VOLTAIRE	60870	03 44 72 85 55
BRESLES	GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	17 RUE DUMOULIN PROVOST	60510	03 44 07 91 19
BRESLES	MAT LA VENUE	RUE CONDORCET	60510	03 44 07 91 48
BRETEUIL	ELEM H. BAYARD	48 RUE ADRIEN MAÎTRE	60120	03 44 07 00 49
BRETEUIL	MAT LA CERISAIE	RUE DE PARIS	60120	03 44 07 02 52
BRETEUIL	MAT LE CHAT PERCHE	25 RUE DES ÉCOLES	60120	03 44 07 10 85
BRETIGNY	MAT	07 RUE DE PICARDIE	60400	03 44 09 99 72
BREUIL-LE-SEC	ELEM AMAND'LEFEUVRE	310 RUE DE CLERMONT	60840	03 44 50 34 85
BREUIL-LE-SEC	MAT	236 RUE DE CLERMONT	60840	03 44 68 01 12
BREUIL-LE-VERT	PRIM CANNETTECOURT	19 RUE DES MERLES	60600	03 44 19 55 84
BREUIL-LE-VERT	PRIM OLYMPE DE GOUGES	665 RUE PIERRE HAUTE-POTTIER	60600	03 75 00 75 25
BRIOT	MAT	23 RUE PRINCIPALE	60210	03 44 46 47 76
BROMBOS	ELEM	15 RUE DE LA VILLE	60210	03 44 46 06 82
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	ELEM	114 RUE DE L'ÉCOLE	60130	03 44 77 16 55
BULLES	PRIM JACQUES CORBIERE	10 RUE DU TUREAU	60130	03 44 51 68 03
BURY	ELEM DU CENTRE	PLACÉ DE LA MAIRIE	60250	03 44 56 15 29
BURY	ELEM FREDERIC-LOUIS POIRET	78 CITÉ SAINT-EPIN	60250	03 44 26 30 03
BURY MERARD	ELEM	271 RUE LOUIS PASTEUR À MERARD	60250	03 44 26 30 02
BURY	MAT CLAUDE DE DURANT	RUE FERDINAND BUISSON	60250	03 44 56 46 69
BURY	MAT G. LESIEUR	RUE RAYMOND DELACOURT	60250	03 44 26 04 51
BURY	MAT LES MOINEAUX	09 RUE DES FAUVETTES	60250	03 44 56 15 14
BUSSY	ELEM	116 RUE DU BUISSON DU GUET	60400	03 44 44 83 84
CAISNES	ELEM	PLACE MISS THOMPSON	60400	03 44 09 36 71
CAMBROU-LES-CLERMONT	PRIM	RUE DE VAUX	60290	03 44 73 64 59
CAMBROU-LES-RIBECOURT	PRIM LES ACACIAS	566 RUE DU MARIQUY	60170	03 44 41 52 43
CAMPEAUX	PRIM	06 RUE DE SONGEONS	60220	03 44 04 25 45
CAMPREMY	ELEM	11 RUE DE L'ÉCOLE	60480	03 44 80 11 63
CANDOR	ELEM	PLACE DE LA MAIRIE	60310	03 44 43 20 98
CANLY	PRIM ROLAND DOVILLE	23 RUE DES ÉCOLES	60680	03 44 83 97 55
CANNY-SUR-MATZ	MAT	603 RUE DE PICARDIE	60310	03 44 43 61 63
CARLEPONT	PRIM SUZANNE GOURDIN PICHARD	RUE DE L'ÉGALITÉ	60170	03 44 75 72 76
CATENROY	PRIM	01 RUE JULES FERRY	60840	03 44 78 14 87
CATIGNY	ELEM	22 RUE DU CANAL DU NORD	60640	03 44 43 45 88

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
CATILLON-FUMECHON	ELEM YVETTE LEFEVRE	41 RUE DE ST JUST	60130	03 44 78 22 58
CAUFFRY	PRIM DES MARRONNIERS	10 RUE DES MARRONNIERS	60290	03 44 73 31 76
CAUVIGNY	PRIM	PLACE DE LA MAIRIE	60730	03 60 17 18 46
CEMPIUS	ELEM	04 RUE FERDINAND BUISSON	60210	03 44 46 57 18
CHAMANT	PRIM	01 RUE DU MOULIN	60300	03 44 53 23 72
CHAMBLY	ELEM GROUPE B CONTI	145 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	60230	01 34 70 51 55
CHAMBLY	ELEM ROGER SALENGRO	PLACE DE L'ÉGLISE	60230	01 34 70 52 73
CHAMBLY	MAT ELSA TRIOLET	146 RUE RAYMOND JOLY	60230	01 30 34 91 56
CHAMBLY	MAT THERESE DECLEMY	179 PLACE CHARLES DE GAULLE	60230	01 34 70 52 78
CHAMBLY	PRIM ALBERT CAMUS	01 RUE PIERRE DE COUBERTIN	60230	01 30 28 95 95
CHAMBLY	PRIM CHARLES LAHILLE	173 RUE DU 11 NOVEMBRE	60230	01 39 37 26 54
CHAMBORS	MAT	05 RUE DU RÉVEILLON	60240	03 44 49 30 64
CHANTILLY	ELEM BOIS ST DENIS PHILIPPE COURBOIN	39 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC	60500	03 44 58 98 19
CHANTILLY	ELEM CEZANNE	01 AVENUE DU BOUTEILLER	60500	03 44 58 98 20
CHANTILLY	ELEM COQ CHANTANT	19 ALLÉE DU VALOIS	60500	03 44 58 98 18
CHANTILLY	MAT BOIS SAINT-DENIS PHILIPPE COURBOIN	39 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC	60500	03 44 58 98 15
CHANTILLY	MAT CITE LEFEBURE	ALLÉE DE LA PLAINE	60500	03 44 58 98 13
CHANTILLY	MAT COQ CHANTANT	20 ALLÉE DU VALOIS	60500	03 44 58 98 14
CHANTILLY	MAT DES TILLEULS	17 AVENUE DE LA LIBÉRATION	60500	03 44 57 90 04
CHAUMONT-EN-VEXIN	ELEM R.BLONDEAU	RUE DES ÉCOLES	60240	03 44 49 00 48
CHAUMONT-EN-VEXIN	MAT ROGER BLONDEAU	01 RUE DES ÉCOLES	60240	03 44 49 02 33
CHELLES	ELEM	02 RUE DE LA MAIRIE	60350	03 44 42 08 64
CHEPOIX	ELEM	10 RUE DE L'ÉCOLE	60120	03 60 43 94 56
CHEVINCOURT	PRIM LES CHARMILLES	80 RUE DU JEU D'ARC	60150	03 44 76 64 99
CHEVREVILLE	ELEM DE CHEVREVILLE	21 RUE DE L'ÉGLISE	60440	03 44 88 12 77
CHEVREVILLE	ELEM SENNEVIERES	39 RUE DES ROCHES	60440	03 44 88 02 77
CHEVRIERES	PRIM DENISE BERTIN	77 RUE DE BEAUVAIS	60710	09 67 61 48 98
CHIRY-OURS CAMP	PRIM	30 RUE DU FOUR	60138	03 44 76 97 01
CHOISY-AU-BAC	ELEM LES LINIERES	SQUARE PAUL FORT	60750	03 44 40 24 29
CHOISY-AU-BAC	ELEM ROBERT ET CÉCILE MOUREZ	06 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	60750	03 44 40 17 96
CHOISY-AU-BAC	MAT CENTRE	03 RUE BOULNOIS	60750	03 44 40 16 44
CHOISY-AU-BAC	MAT LES LINIERES	16 SQUARE ANDRÉ MALRAUX	60750	03 44 40 25 28
CINQUEUX	PRIM LES ERAINES	08 ROUTE DE PONT SAINTE MAXENCE	60940	03 44 72 96 87
CIRES-LES-MELLO	ELEM DU TILLET	06 RUE DE PRECY	60660	03 44 56 46 76
CIRES-LES-MELLO	ELEM JEAN DE LA FONTAINE	13 RUE SAINT-MARTIN	60660	03 44 56 29 59
CIRES-LES-MELLO	MAT CENTRE	13 RUE SAINT MARTIN	60660	03 44 56 45 91
CIRES-LES-MELLO	MAT TILLET	RUE DU PRECY	60660	03 44 56 36 39
CLAIROIX	ELEM DU MONT GANELON	RUE DE FLANDRE	60280	03 44 83 28 80
CLAIROIX	MAT DE L'ARONDE	01 RUE DE FLANDRE	60280	03 44 83 20 22
CLERMONT	ELEM BELLE-ASSISE	09 RUE CHARLES GERVAIS	60600	03 44 50 10 95
CLERMONT	ELEM LES SABLES DE RAMECOURT	15 RUE VICTOR HUGO	60600	03 44 50 09 51
CLERMONT	ELEM PIERRE VIENOT B	13 RUE PIERRE VIENOT	60600	03 44 50 06 55
CLERMONT	MAT BELLE ASSISE	07 RUE CHARLES GERVAIS	60600	03 44 50 41 71

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
CLERMONT	MAT LES SABLES DE RAMECOURT	RUE VICTOR HUGO	60600	03 44 50 36 87
CLERMONT	MAT PIERRE VIÉNOT	13 RUE PIERRE VIENOT	60600	03 44 78 18 55
CLERMONT	PRIM DE LA GARE	46 AVENUE DES DÉPORTÉS	60600	03 44 50 31 16
COMPIEGNE	ELEM ALBERT ROBIDA GROUPE B	01 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	60200	03 44 20 38 01
COMPIEGNE	ELEM ALBERT ROBIDA GRP A	01 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	60200	03 44 20 34 61
COMPIEGNE	ELEM AUGUSTIN THIERRY	13 RUE DE LA BANNIÈRE DU ROI	60200	03 44 40 01 53
COMPIEGNE	ELEM CHARLES FAROUX GROUPE A	AVENUE DU GÉNÉRAL WEYGAND	60200	03 44 20 15 33
COMPIEGNE	ELEM CHARLES FAROUX GROUPE B	RUE WINSTON CHURCHILL	60200	03 44 20 11 64
COMPIEGNE	ELEM D'APPLICATION PHILEAS LEBESGUE GROUPE B	02 RUE PHILÉAS LEBESGUE	60200	03 44 20 25 55
COMPIEGNE	ELEM GEORGES POMPIDOU GROUPE B	03 ALLÉE PIERRE COQUEREL	60200	03 44 23 31 95
COMPIEGNE	ELEM HERSAN	03 RUE MARTEL	60200	03 44 23 28 78
COMPIEGNE	ELEM PIERRE SAUVAGE	02 IMPASSE LALY	60200	03 44 40 27 84
COMPIEGNE	ELEM ROYALLIEU	01 RUE DE STALINGRAD	60200	03 44 20 17 57
COMPIEGNE	ELEM SAINT-GERMAIN GROUPE A	66 BOULEVARD DES ÉTATS-UNIS	60200	03 44 20 15 31
COMPIEGNE	ELEM SAINT-LAZARE	07 RUE VERMENTON	60200	03 44 40 29 84
COMPIEGNE	MAT ALBERT ROBIDA	01 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	60200	03 44 86 01 98
COMPIEGNE	MAT AUGUSTIN THIERRY	38 RUE AUGUSTIN THIERRY	60200	03 44 40 19 00
COMPIEGNE	MAT CHARLES FAROUX 1	AVENUE DU GÉNÉRAL WEYGAND	60200	03 44 20 15 02
COMPIEGNE	MAT CHARLES FAROUX 2	RUE WINSTON CHURCHILL	60200	03 44 20 32 88
COMPIEGNE	MAT CLAUDE DE ROTHSCHILD	SQUARE GÉNÉRAL DE CASTELNAU	60200	03 44 20 22 89
COMPIEGNE	MAT FOSSE A COURRIER	50 RUE DE L'ÉPARGNE	60200	03 44 20 15 39
COMPIEGNE	MAT GEORGES POMPIDOU 2	02 ALLÉE PIERRE COQUEREL	60200	03 44 23 24 15
COMPIEGNE	MAT JACQUES PREVERT	RUE RHIN ET DANUBE	60200	03 44 20 28 56
COMPIEGNE	MAT JEANNE D'ARC	RUE DE LA BAGUETTE	60200	03 44 86 06 45
COMPIEGNE	MAT PHILEAS LEBESGUE	01 RUE PHILÉAS LEBESGUE	60200	03 44 23 00 69
COMPIEGNE	MAT ROBERT DESNOS	14 RUE ROBERT DESNOS	60200	03 44 20 37 32
COMPIEGNE	MAT ROYALLIEU	26 RUE DE SENLIS	60200	03 44 20 13 94
COMPIEGNE	MAT SAINT-GERMAIN	97 RUE DE PARIS	60200	03 44 20 33 50
COMPIEGNE	MAT SAINT-LAZARE	07 RUE VERMENTON	60200	03 44 40 35 33
COMPIEGNE	PRIM DOCTEUR ANDRE HAMMEL	ROND-POINT DE LA VICTOIRE	60200	03 44 20 24 30
COMPIEGNE	PRIM GEORGES POMPIDOU GROUPE A	05 RUE EDOUARD BRANLY	60200	03 44 20 18 19
CONCHY-LES-POTS	PRIM	58 RUE DE FLANDRE	60490	03 44 85 08 69
CONTEVILLE	ELEM	06 RUE LÉGER	60360	09 61 61 60 34
CORMEILLES	MAT	02 RUE DE LA MAIRIE	60120	03 44 82 15 06
COUDUN	PRIM	47 RUE DES ACACIAS	60150	03 44 83 83 72
COULOISY	ELEM LE TILLEUL	190 RUE SAINT-BLAISE	60350	03 44 85 67 92
COURCELLES-LES-GISORS	PRIM	PLACE DE LA MAIRIE	60240	02 32 55 76 27
COURTIEUX	MAT	26 RUE SAINT AUGUSTIN	60350	03 44 42 92 77
COYE-LA-FORET	ELEM DES BRUYERES	CHEMIN DES LOUPS	60580	03 44 58 62 91
COYE-LA-FORET	ELEM DU CENTRE	RUE DE CHAUMONTEL	60580	03 44 58 65 85
COYE-LA-FORET	MAT LES BRUYERES	CHEMIN DES LOUPS	60580	03 64 22 03 25
CRAMOISY	PRIM	02 RUE DES RIGNIERES	60660	03 44 27 12 62
CREIL	ELEM ALBERT CAMUS	06 ALLÉE LAFAYETTE	60100	03 44 64 02 45

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
CREIL	ELEM CELESTIN FREINET	02 RUE JEAN MACÉ	60100	03 44 24 48 64
CREIL	ELEM EDOUARD VAILLANT	03 RUE EDOUARD VAILLANT	60100	03 44 55 32 12
CREIL	ELEM GERARD DE NERVAL	39 RUE GÉRARD DE NERVAL	60100	03 44 24 48 93
CREIL	ELEM GROUPE DE GOURNAY	52 RUE DES USINES	60100	03 44 24 48 74
CREIL	ELEM JEAN MACE	IMPASSE JEAN MACÉ	60100	03 44 24 48 84
CREIL	ELEM LOUISE MICHEL/JEAN BIONDI	03 RUE JULES FERRY	60100	03 44 24 48 90
CREIL	ELEM MARCEL PHILIPPE	06 RUE BOURSIER	60100	03 44 24 49 10
CREIL	ELEM MONTAIGNE	100 SQUARE WATTEAU	60100	03 44 24 48 91
CREIL	ELEM RABELAIS	35 SQUARE ANTOINE WATTEAU	60100	03 44 24 49 03
CREIL	ELEM RENE DESCARTES	11 RUE DESCARTES	60100	03 44 64 02 46
CREIL	ELEM SOMASCO	19 RUE CHARLES SOMASCO	60100	03 44 55 31 78
CREIL	ELEM VICTOR DURUY	1 RUE LEON JOUHAUX	60100	03 44 64 02 47
CREIL	ELEM VICTOR HUGO	31 RUE VICTOR HUGO	60100	03 44 55 26 92
CREIL	MAT ALBERT CAMUS	06 ALLÉE LAFAYETTE	60100	03 44 64 02 17
CREIL	MAT BENJAMIN RASPAIL	22 RUE BENJAMIN RASPAIL	60100	03 44 55 23 54
CREIL	MAT BERTHE FOUCHERE	05 RUE ARISTIDE BRIAND	60100	03 44 24 66 18
CREIL	MAT EDOUARD VAILLANT	03 RUE EDOUARD VAILLANT	60100	03 44 55 24 23
CREIL	MAT GEORGE SAND	06 BOULEVARD GABRIEL HAVEZ	60100	03 44 24 66 41
CREIL	MAT GERARD DE NERVAL	39 RUE GÉRARD DE NERVAL	60100	03 44 64 02 39
CREIL	MAT GOURNAY	10 RUE DE GOURNAY	60100	03 44 24 66 22
CREIL	MAT JEAN BIONDI	02 RUE JULES FERRY	60100	03 44 64 02 43
CREIL	MAT JEAN DE LA FONTAINE	24 RUE VINCENT AURIOL	60100	03 44 24 66 25
CREIL	MAT JEAN MACE	01 RUE JEAN MACE	60100	03 44 64 02 36
CREIL	MAT JEAN RACINE	22 RUE LÉON JOUHAUX	60100	03 44 24 66 32
CREIL	MAT JOACHIM DU BELLAY	110 SQUARE ANTOINE WATTEAU	60100	03 44 24 48 52
CREIL	MAT LOUIS PERGAUD	11 PLACE DE L'ÎLE-DE-FRANCE	60100	03 44 64 02 38
CREIL	MAT MARCEL PHILIPPE	18 RUE MARCEL PHILIPPE	60100	03 44 24 66 30
CREIL	MAT MOLIERE	26 RUE VINCENT AURIOL	60100	03 44 64 02 37
CREIL	MAT RONSARD	87 SQUARE ANTOINE WATTEAU	60100	03 44 24 66 38
CREIL	MAT ROSEMONDE GERARD	01 SQUARE F CHOPIN	60100	03 44 24 66 21
CREIL	MAT SEVIGNE	02 BOULEVARD LAËNNEC	60100	03 44 24 66 44
CREIL	MAT SOMASCO	21 RUE SOMASCO	60100	03 44 55 23 99
CREIL	PRIM DANIELLE MITTERRAND	PLACE JEAN ANCIANT	60100	03 44 27 47 90
CREPY-EN-VALOIS	ELEM ANDRE MALRAUX	16 RUE CAMILLE SAINT-SAËNS	60800	03 44 87 00 57
CREPY-EN-VALOIS	ELEM CHARLES PEGUY	32 RUE DES BRAYES	60800	03 44 59 13 58
CREPY-EN-VALOIS	ELEM GASTON RAMON	14 RUE DE ZELL MOSEL	60800	03 44 87 11 34
CREPY-EN-VALOIS	ELEM JEAN COCTEAU	12 RUE JULES MASSENET	60800	03 44 87 07 09
CREPY-EN-VALOIS	ELEM JEAN VASSAL	03 RUE HUBERT FRANCOLIN	60800	03 44 59 12 71
CREPY-EN-VALOIS	MAT ANDRE MALRAUX	16 RUE CAMILLE SAINT-SAËNS	60800	03 44 87 00 34
CREPY-EN-VALOIS	MAT CHARLES PEGUY	30 RUE DES BRAYES	60800	03 44 87 91 82
CREPY-EN-VALOIS	MAT GASTON RAMON	12 RUE ZELL MOSEL	60800	03 44 87 11 22
CREPY-EN-VALOIS	MAT JACQUES PREVERT	06 COURS FOCH	60800	03 44 59 12 70
CREPY-EN-VALOIS	MAT JEAN COCTEAU	06 RUE JULES MASSENET	60800	03 44 87 08 87

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
CRESSONSACQ	MAT	02 RUE NEUVE	60190	03 44 51 88 29
CREVECOEUR-LE-GRAND	ELEM HENRI VILLETTE	03 RUE DE LA MARE	60360	03 44 46 85 31
CREVECOEUR-LE-GRAND	MAT LES PETITS BOURGEONS	38 RUE DU PRESBYTÈRE	60360	03 44 46 85 96
CRILLON	PRIM	04 RUE GESSAUME	60112	03 44 81 08 16
CRISOLLES	PRIM R. SANTER	01 PLACE DE LA MAIRIE	60400	03 44 09 32 18
CROISSY-SUR-CELLE	ELEM	04 RUE DE L'ÉGLISE	60120	03 44 82 73 92
CROUTOY	ELEM	18 RUE DE CHEZELLES	60350	03 64 21 70 92
CROUY-EN-THELLE	PRIM NICOLAS LE BRUN	30 RUE DE PRECY	60530	03 44 26 77 20
CUIGY-EN-BRAY	PRIM	16 RUE LUCIEN GODEFROY	60850	03 44 81 60 15
CUISE-LA-MOTTE	PRIM DU VANDY	01 RUE DU MARCHÉ A LA MOTTE	60350	03 44 85 76 06
CUTS	PRIM	PLACE DU MARÉCHAL LECLERC	60400	03 44 09 77 08
CUVERGNON	MAT	55 IMPASSE DE LA MAIRIE	60620	03 44 87 23 76
CUVILLY	PRIM	23 RUE DU MATZ	60490	03 44 85 96 19
CUY	ELEM	90 GRANDE RUE	60310	03 44 43 49 23
DAMERAUCOURT	ELEM	RUE DE GRANDVILLIERS	60210	03 44 46 63 38
DARGIES	ELEM	19 RUE DE L'ÉGLISE	60210	03 44 46 74 91
DELINCOURT	ELEM	72 RUE DE LA VALLÉE	60240	03 44 49 09 74
DIEUDONNE	PRIM DES TROIS CAHIERS	51 RUE DE LA LIBÉRATION	60530	03 44 74 93 12
DIVES	ELEM	04 RUE DE MONTDIDIER	60310	03 44 43 05 75
DOMELIERS	ELEM	53 RUE PRINCIPALE	60360	03 44 82 38 21
ECUVILLY	ELEM	01 PLACE DE LA MAIRIE	60310	03 44 43 49 17
ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE	PRIM	RUE DES FONTAINES	60157	03 44 96 02 77
EMEVILLE	ELEM	20 RUE DE LA FORÊT	60123	03 44 88 50 94
ENENCOURT-LEAGE	MAT	RUE DE L'ÉCOLE	60590	03 44 22 02 46
EPINEUSE	ELEM	02 RUE SPULLER	60190	03 44 77 05 44
ERCUIS	PRIM PATRICK BAUDRY	176 RUE DES ÉCOLES	60530	03 64 22 81 99
ERMENONVILLE	PRIM JEAN RICHARD	01 RUE PRINCE RADZIWILL	60950	03 44 54 75 92
ERQUERY	PRIM JULES PLANQUE	03 PLACE ARISTIDE BRIAND	60600	03 44 50 38 32
ESCHES	PRIM	02 RUE DE LA GARE	60110	03 44 52 17 37
ESPAUBOURG	PRIM	01 RUE DU LOGIS	60650	03 44 81 62 61
ESQUENNOY	PRIM FRANCIS MAURO	PLACE DE LA MAIRIE	60120	03 44 07 06 69
ESSUILES	ELEM	28 RUE D'ESSUILET	60510	03 44 80 42 96
ESSUILES	ELEM ST RIMAULT	186 RUE PAGE	60510	03 44 80 42 44
ESTREES-SAINT-DENIS	ELEM LA SOLLETTE	RUE RENÉ COTY	60190	03 44 41 31 66
ESTREES-SAINT-DENIS	ELEM LES COURTILS	04 RUE DES ÉCOLES	60190	03 44 41 08 01
ESTREES-SAINT-DENIS	MAT GUYNEMER	RUE GUYNEMER	60190	03 44 41 32 71
ESTREES-SAINT-DENIS	MAT LA SOLLETTE	RUE PASTEUR	60190	03 44 41 07 65
ETAVIGNY	ELEM	01 CHEMIN DES ÉCOLIERS	60620	03 44 87 30 21
ETOUY	PRIM	131 RUE DE L'ÉGLISE	60600	03 44 78 98 20
EVE	ELEM	RUE AUX FOUARRES	60330	03 44 21 09 54
EVRICOURT	PRIM DE MARQUECY	RUE DE MARQUECY	60310	09 67 03 94 18
FAY-LES-ETANGS	ELEM	19 RUE DE L'ÉGLISE	60240	03 44 49 20 95
FEIGNEUX	MAT	01 PLACE E. HURAUD	60800	03 44 59 19 38

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
FERRIERES	PRIM	01 RUE DE L'ÉCOLE	60420	03 44 51 53 70
FEUQUIERES	ELEM JEAN DE LA FONTAINE	15 RUE DES ÉCOLES	60960	03 44 46 07 46
FEUQUIERES	MAT	15 RUE MARCEL DASSAULT	60960	03 44 46 04 20
FITZ-JAMES	ELEM LA TUILERIE	01 RUE ÉMILE COMBES	60600	03 44 50 13 58
FITZ-JAMES	MAT LA TUILERIE	15 RUE ÉMILE COMBES	60600	03 44 50 18 91
FITZ-JAMES	PRIM DE LA BERONELLE	21 RUE JULES FERRY	60600	03 44 78 22 56
FLAVACOURT	PRIM	36 RUE DE GISORS	60590	03 44 84 85 26
FLAVY-LE-MELDEUX	ELEM	118 RUE DE L'ÉCOLE	60640	03 44 09 27 88
FLEURINES	ELEM ROQUESABLE	06 RUE DE LA VALLÉE	60700	03 44 54 49 74
FLEURINES	MAT ROQUESABLE	06 RUE DE LA VALLÉE	60700	03 44 60 18 31
FLEURY	PRIM	51 RUE DU MOULIN	60240	03 44 49 21 82
FONTAINE-BONNELEAU	MAT	20 RUE SAINT CYR	60360	03 44 82 92 06
FONTAINE-CHAALIS	ELEM	RUE DES CAHUTES	60300	03 44 54 26 64
FONTAINE-LAVAGANNE	PRIM	08 RUE DU CHÂTEAU	60690	03 44 46 38 37
FORMERIE	ELEM	RUE DE L'ÉGLISE	60220	03 44 04 02 06
FORMERIE	MAT	05 RUE DE L'ÉGLISE	60220	03 44 46 18 81
FOUQUEROLLES	ELEM	02 GRANDE RUE	60510	03 44 80 70 18
FOURNIVAL	ELEM	02 RUE DU GROS CHÊNE	60130	03 44 19 09 28
FRANCASTEL	ELEM	04 RUE DE L'ÉGLISE	60480	03 44 13 18 09
FRANCIERES	MAT	10 RUE DU BOUT DU MONDE	60190	03 44 41 00 60
FRENICHES	ELEM	255 RUE DE L'ÉGLISE	60640	03 44 43 09 79
FRESNE-LEGUILLON	ELEM	02 RUE DE LA MAIRIE	60240	03 44 08 79 01
FRESNOY-EN-THELLE	PRIM	07 RUE LAMBERVAL	60530	03 44 26 72 79
FRESNOY-LA-RIVIERE	ELEM	38 RUE DE L'AUTOMNE	60127	03 44 88 67 48
FRESNOY-LE-LUAT	MAT	PLACE DANIEL BOURGEOIS	60800	03 44 54 28 63
FRETOY-LE-CHATEAU	ELEM	01 RUE ABLIN CADET	60640	03 44 43 39 72
FROCOURT	PRIM GEORGES LAGRENEE	02 RUE DE L'ÉGLISE	60000	03 44 02 93 18
FROISSY	PRIM LE MOUSTIER	01 RUE DES ÉCOLES	60480	03 44 80 78 18
GANNES	MAT	20 RUE DE L'ÉCOLE	60120	03 44 51 48 93
GENVRY	PRIM	460 RUE PRINCIPALE	60400	03 44 09 29 69
GILOCOURT	ELEM	84 RUE SALLEZ	60129	03 44 88 61 90
GIRAUMONT	ELEM	09 RUE PAUL PLONQUET	60150	03 44 90 05 25
GLAIGNES	PRIM	04 RUE DE METZ	60129	03 44 87 01 46
GOINCOURT	PRIM	RUE DE COURCELLES	60000	03 44 15 10 93
GOLANCOURT	ELEM	07 RUE DE PARIS	60640	03 44 43 05 98
GOURNAY-SUR-ARONDE	ELEM	11 RUE DE FLANDRES	60190	03 44 42 26 47
GOUVIEUX	ELEM DU CENTRE	14 RUE DE ROTHSCHILD	60270	03 44 57 13 06
GOUVIEUX	ELEM MARCEL PAGNOL	23 RUE DE LA TANNERIE	60270	03 44 57 13 07
GOUVIEUX	MAT GEORGES POMPIDOU	35 RUE COLLIAU	60270	03 44 57 13 08
GOUVIEUX	MAT LES TERTRES	23 RUE DE LA TANNERIE	60270	03 44 57 01 95
GOUVIEUX	PRIM DE CHAUMONT	12 RUE DE CHAUMONT	60270	03 44 57 13 09
GOUVIEUX	PRIM DU MANOIR DES AIGLES	108 PARC DU MANOIR	60270	03 44 57 40 96
GRANDFRESNOY	PRIM GROUPE SCOLAIRE LES ZOCQS	106 RUE DE L'ÉGLISE	60680	03 44 41 40 87

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
GRANDRU	ELEM	31 RUE ERNEST FLURY	60400	03 44 09 98 55
GRANDVILLERS-AUX-BOIS	MAT	01 RUE DU CALVAIRE	60190	03 44 41 45 04
GRANDVILLIERS	PRIM LOUIS WARABIOT	10 RUE DU FRANC MARCHÉ	60210	03 44 46 76 04
GREMEVILLERS	PRIM	06 RUE SAINT-RÉMY	60380	03 44 46 30 81
GREZ	ELEM	02 RUE MINET	60210	03 44 13 29 63
GUISCARD	PRIM	RUE DE L'ÉPÉE	60640	03 44 43 38 68
HADANCOURT-LE-HAUT-CLOCHER	ELEM	05 RUE DE LA CROIX DU BELLAY	60240	03 44 49 93 05
HALLOY	ELEM	57 RUE DE L'EGLISE	60210	03 44 13 07 18
HANNACHES	ELEM	02 RUE DE VILLERS SUR AUCHY	60650	03 44 82 54 74
HANVOILE	PRIM	77 GRANDE RUE	60650	03 44 82 13 08
HARDIVILLERS	ELEM	07 RUE SAINT PIERRE	60120	03 44 80 17 88
HAUDIVILLERS	PRIM	07 RUE DE L'ÉGLISE	60510	03 44 80 37 36
HAUTBOS	ELEM	06 RUE DE THERINES	60210	03 44 04 90 86
HAUTE-EPINE	ELEM	02 RUE DES LOMBARDS	60690	03 44 46 82 28
HAUTEFONTAINE	MAT	05 GRANDE RUE	60350	03 44 42 37 72
HEILLES	PRIM	347 RUE DE L'ÉGLISE	60250	03 44 07 50 24
HEMEVILLERS	ELEM	100 RUE DE FONTENETTE	60190	03 44 41 97 15
HENONVILLE	PRIM	09 RUE TALON	60119	03 44 49 85 59
HERCHIES	PRIM	15 RUE GEORGES HERNOUX	60112	09 61 54 32 38
HERMES	ELEM ED. LEVEILLE	ROUTE DE MOUY	60370	03 44 07 62 95
HERMES	ELEM ELSA TRIOLET	10 PLACE DES FÊTES	60370	03 44 03 20 08
HERMES	MAT LOUIS ARAGON	50 ROUTE DE MOUY	60370	03 64 19 84 39
HETOMESNIL	PRIM	02 PLACE DE LA MAIRIE	60360	03 44 13 43 25
HONDAINVILLE	ELEM	241 RUE DE LA MAIRIE	60250	03 44 26 44 15
HOUDANCOURT	MAT	03 IMPASSE DE L'ÉCOLE	60710	03 44 41 43 86
IVORS	ELEM	43 GRANDE RUE	60141	03 44 88 27 93
IVRY-LE-TEMPLE	PRIM	01 RUE DU STADE	60173	03 44 08 80 58
JANVILLE	ELEM	01 SQUARE FLORIE	60150	03 44 76 28 23
JAUZY	PRIM	RUE DE COMPIÈGNE	60350	03 44 42 14 75
J AUX	PRIM	100 RUE CHARLES LADAME	60880	03 44 83 75 34
JONQUIERES	ELEM	13 RUE DE VARANVAL	60680	03 44 83 97 28
JOUY-SOUS-THELLE	PRIM	RUE MARINET	60240	09 79 63 57 50
JUVIGNIES	ELEM CAMILLE PISSARRO	RUE DE L'ÉGLISE	60112	03 44 81 74 89
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	ELEM DU BOIS DE CHENES	577 RUE DU PONT SAINT-JEAN	60520	03 44 54 90 93
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	MAT DIMERONS	RUE DES DIMERONS	60520	03 44 54 65 39
LA DRENNE	ELEM (EX LE DÉLUGE)	13 RUE DES RESSONS	60790	03 44 79 24 43
LA DRENNE	ELEM (EX RESSONS L'ABBAYE)	197 RUE DESIRÉ BAILLY	60790	03 44 79 21 38
LA DRENNE	ELEM (EX LA NEUVILLE D'AUMONT)	21 GRANDE RUE	60790	03 44 81 33 82
LA HERELLE	ELEM	03 RUE DE L'ÉCOLE	60120	03 44 51 93 57
LA HOUSOYE	PRIM	02 PLACE DES FÊTES	60390	03 44 81 41 98
LA NEUVILLE-EN-HEZ	PRIM	RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	60510	03 44 78 96 01
LA NEUVILLE-ROY	PRIM DES HIRONDELLES	100 RUE DE LA CLÉ DES CHAMPS	60190	03 44 78 87 26
LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL	MAT	RUE BAILLON	60690	03 44 46 30 79

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
LA RUE-SAINT-PIERRE	PRIM	73 GRANDE RUE	60510	03 44 19 53 75
LA VILLENEUVE-SOUS-THURY	MAT	29 RUE BORDET	60890	03 44 87 25 24
LABOISSIERE-EN-THELLE	PRIM	RUE NEUVE	60570	03 44 08 62 72
LABRUYERE	ELEM	44 RUE DU MARAIS	60140	03 44 69 04 43
LABRUYERE	MAT GEORGES BLIN	08 ROUTE DE L'HÔPITAL	60140	03 44 73 04 46
LACHAPELLE-AUX-POTS – ARMENTIÈRES	ELEM	05 RUE DES POTIERS	60650	03 44 84 28 59
LACHAPELLE-AUX-POTS	PRIM AUGUSTE DELAHERCHE	01 PLACE AUGUSTE DELAHERCHE	60650	03 44 84 28 18
LACHAPELLE-SAINT-PIERRE	PRIM CHRISTOPHE COLOMB	150 RUE DE CHAMBLY	60730	03 60 36 66 37
LACHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU	MAT	56 RUE DIOGÈNE MAILLART	60480	03 44 48 88 47
LACHELLE	PRIM	24 GRANDE RUE	60190	03 44 42 42 83
LACROIX-SAINT-OUEN	ELEM DESIRE LETOLLE	63 RUE PASTEUR	60610	03 44 41 22 30
LACROIX-SAINT-OUEN	ELEM JACQUES BONTEMPS	47 AVENUE DES BRUYÈRES	60610	03 44 41 26 87
LACROIX-SAINT-OUEN	MAT JACQUES BONTEMPS	47 AVENUE DES BRUYÈRES	60610	03 44 41 27 08
LACROIX-SAINT-OUEN	MAT PIERRETTE ABEILLE	46 RUE PASTEUR	60610	03 44 41 22 08
LAFRAYE	ELEM	17 RUE DE L'ÉGLISE	60510	03 44 80 44 81
LAGNY	PRIM	05 PLACE DE LA MAIRIE	60310	03 44 93 00 29
LAGNY-LE-SEC	ELEM JEAN DAUDRE	RUE DU PUIITS D'OTHIS	60330	03 44 60 52 74
LAGNY-LE-SEC	MAT	RUE DE MAREUIL	60330	03 44 60 58 79
LAIGNEVILLE	ELEM GEORGES BRASSENS	RUE DE LA COMMANDERIE	60290	03 44 71 37 67
LAIGNEVILLE	ELEM SAILLEVILLE	131 RUE HENRI THEBAULT	60290	03 44 71 06 80
LAIGNEVILLE	MAT R. MAUBERTIER	86 RUE MAUBERTIER	60290	03 44 71 37 65
LAIGNEVILLE	MAT SAILLEVILLE	193 RUE HENRI THEBAULT	60290	03 44 71 37 68
LAIGNEVILLE	PRIM L'AUNOIS	355 RUE DES CERISIERS	60290	03 44 71 46 53
LALANDE-EN-SON	PRIM	15 RUE PRINCIPALE	60590	03 44 84 33 56
LALANDELLE	ELEM	08 RUE PRINCIPALE	60850	03 44 81 30 22
LAMECOURT	ELEM	16 GRANDE RUE	60600	03 44 51 25 58
LAMORLAYE	ELEM ST EXUPERY	RUE DE LA CANNERIE	60260	03 44 21 29 66
LAMORLAYE	MAT ST EXUPERY	13 RUE JEAN BIONDI	60260	03 44 21 29 14
LAMORLAYE	PRIM MARIE MARVINGT	17 RUE MARÉCHAL JOFFRE	60260	03 44 21 14 43
LARBROYE	ELEM	51 RUE DE LA MAIRIE	60400	03 44 09 35 93
LASSIGNY	ELEM	PLACE SAINT-CRÉPIN	60310	03 44 43 70 28
LASSIGNY	MAT	RUE DES ÉCOLES	60310	03 44 43 74 03
LAVACQUERIE	ELEM	01 RUE NEUVE	60120	03 44 04 95 82
LAVERSINES	PRIM	08 PLACE DE LA MAIRIE	60510	03 44 07 77 48
LAVILLETERTRE	ELEM	10 GRANDE RUE	60240	03 44 49 30 53
LE COUDRAY-SAINT-GERMER	PRIM RENE SAMSON	01 RUE DES ÉCOLES	60850	03 44 81 56 63
LE COUDRAY-SUR-THELLE	MAT	6824 RUE PRINCIPALE	60430	03 44 81 22 56
LE CROCCQ	ELEM	46 RUE PRINCIPALE	60120	03 44 82 15 19
LE FAY-SAINT-QUENTIN	MAT	29 GRANDE RUE	60510	03 44 80 45 20
LE FRESTOY-VAUX	ELEM	09 RUE DES TILLEULS	60420	03 44 51 91 79
LE MESNIL-EN-THELLE	PRIM JOLIOT CURIE	10 AVENUE DES ÉCOLES	60530	03 44 26 78 03
LE MESNIL-SUR-BULLES	ELEM	03 RUE DE LA GARE	60130	03 44 78 14 00
LE MESNIL-THERIBUS	ELEM	RUE DE LA MAIRIE	60240	03 44 84 44 56

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
LE MEUX	ELEM DES SOURCES	12 RUE BAZIN	60880	03 44 91 09 00
LE MEUX	MAT DES JARDINS	04 RUE DES ÉCOLES	60880	03 44 41 58 97
LE MONT-SAINT-ADRIEN	ELEM	01 RUE DE ROME	60650	03 44 82 27 69
LE PLESSIER-SUR-BULLES	ELEM	159 RUE DE L'ÉCOLE	60130	03 44 19 05 66
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST	ELEM	331 RUE DE COMPIÈGNE	60130	03 44 78 50 64
LE PLESSIS-BELLEVILLE	ELEM	20 PLACE DE L'ÉGLISE	60330	03 44 60 87 44
LE PLESSIS-BELLEVILLE	MAT DES IRIS	PLACE DE L'ÉGLISE	60330	03 44 60 50 46
LE PLESSIS-BELLEVILLE	MAT LE PRE AU LIEVRE	RUE JULES FERRY	60330	03 44 60 82 46
LE PLESSIS-BRION	ELEM	AVENUE SAINT-SULPICE	60150	03 44 76 27 32
LE PLESSIS-BRION	MAT	AVENUE SAINT-SULPICE	60150	03 44 76 49 58
LE VAUROUX	MAT	65 GRANDE RUE	60390	03 44 81 44 35
LES AGEUX	PRIM BRICOGNE CUIGNIERES	18 BIS RUE LOUIS DROUART	60700	03 44 72 68 05
LES HAUTS-TALICAN	ELEM	PLACE DE LA MAIRIE	60390	03 44 84 42 13
LEVIGNEN	PRIM G. CAMUS	14 RUE RAYMOND JOLY	60800	03 44 94 21 02
LIANCOURT	ELEM ALBERT CAMUS	19 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	60140	03 44 73 05 15
LIANCOURT	ELEM JEAN MACE	09 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	60140	03 44 73 05 75
LIANCOURT	MAT ALBERT CAMUS	21 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	60140	03 44 73 06 10
LIANCOURT	MAT JEAN DE LA FONTAINE	15 RUE JEAN DE LA FONTAINE	60140	03 44 73 17 24
LIANCOURT	MAT JEAN MACE	124 RUE NIVILLE	60140	03 44 73 08 27
LIANCOURT-SAINT-PIERRE	ELEM	01 GRANDE RUE	60240	09 71 27 00 19
LIBERMONT	ELEM	60 RUE DE LA FORÊT	60640	03 44 43 29 72
LIERVILLE	ELEM	07 RUE DE GRAND ORME	60240	03 44 49 09 40
LIEUVILLERS	PRIM	PARC DU ROSOY	60130	03 44 50 77 01
LIHUS	ELEM	07 PLACE DE LA MAIRIE	60360	03 44 04 94 35
LITZ	ELEM	02 RUE DE LA MAIRIE	60510	03 44 78 97 21
LOCONVILLE	PRIM	RUE DE LA MAIRIE	60240	03 44 49 27 56
LONGUEIL-ANNEL	ELEM M. FORTERR	108 RUE DES ÉCOLES	60150	03 44 76 53 70
LONGUEIL-ANNEL	MAT CHARLES PERRAULT	PLACE DE LA MAIRIE	60150	03 44 76 26 68
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	ELEM DU GRAND-FERRE	04 RUE DU MUGUET	60126	03 44 41 19 23
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	MAT	06 RUE DU MUGUET	60126	03 44 41 85 00
LORMAISON	ELEM	39 RUE DE GOURNAY	60110	03 44 52 32 08
LORMAISON	MAT	39 RUE DE GOURNAY	60110	03 44 84 80 55
LUCHY	PRIM	01 PLACE DE L'ÉGLISE	60360	03 44 81 19 67
MACHEMONT	PRIM GEORGES LEMOINE	RUE DE L'ÉGLISE	60150	03 44 76 49 33
MAIGNELAY-MONTIGNY	ELEM ALBERT CAMUS	RUE DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	60420	03 44 51 14 75
MAIGNELAY-MONTIGNY	ELEM GABRIEL BOURGEOIS	01 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	60420	03 44 51 14 45
MAIGNELAY-MONTIGNY	MAT CHARLOTTE DUSSARPS	01 RUE ANTOINE MARMINIA	60420	03 44 51 15 34
MAISONCELLE-TUILERIE	MAT	40 RUE PRINCIPALE	60480	03 44 80 78 23
MAREST-SUR-MATZ	ELEM	14 RUE DE COMPIÈGNE	60490	03 44 76 64 12
MAREUIL-LA-MOTTE	PRIM	04 RUE DE LA PLACE	60490	03 44 42 57 56
MAREUIL-SUR-OURCQ	ELEM ROBERT LEROUX	05 RUE DE SOUVILLE	60890	03 44 87 21 87
MAREUIL-SUR-OURCQ	MAT DES CYGNES	01 RUE DE SOUVILLE	60890	03 44 87 31 25
MARGNY-AUX-CERISES	ELEM	01 RUE DE CHAMPIEN	60310	03 44 43 74 13

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
MARGNY-LES-COMPIEGNE	ELEM EDOUARD HERRIOT	100 RUE LOUIS GRACIN	60280	03 44 83 29 15
MARGNY-LES-COMPIEGNE	ELEM FERDINAND BUISSON	589 AVENUE OCTAVE BUTIN	60280	03 44 83 28 18
MARGNY-LES-COMPIEGNE	ELEM PAUL BERT	479 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	60280	03 44 83 31 60
MARGNY-LES-COMPIEGNE	MAT EDOUARD HERRIOT	262 RUE LOUIS GRACIN	60280	03 44 83 30 02
MARGNY-LES-COMPIEGNE	MAT JULES FERRY	79 RUE DES GOUTTES D'OR	60280	03 44 83 31 32
MARGNY-LES-COMPIEGNE	PRIM SUZANNE LACORE	209 RUE PAUL DOUMER	60280	03 44 90 93 64
MARGNY-SUR-MATZ	MAT	79 RUE DE LA MAIRIE	60490	03 44 42 59 49
MAROLLES	PRIM	19 RUE DE L'ÉGLISE	60890	03 23 96 82 24
MARQUEGLISE	ELEM	40 RUE DE MARGNY	60490	09 71 42 66 20
MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS	PRIM MARIE CURIE	RUE DES POTIERS	60690	03 44 46 21 32
MAULERS	ELEM	16 GRANDE RUE	60480	03 44 46 80 41
MELICOCQ	PRIM	50 PLACE DU COMMANDANT PERREAU	60150	03 44 76 60 54
MELLO	PRIM	02 RUE GUILLAUME CALE	60660	03 44 56 40 61
MERU	ELEM BELLONTE	03 RUE BELLONTE	60110	03 44 52 03 33
MERU	ELEM JEAN MOULIN	03 RUE JEAN MOULIN	60110	03 44 52 20 01
MERU	ELEM VOLTAIRE	27 RUE VOLTAIRE	60110	03 44 52 34 42
MERU	MAT BELLONTE	01 RUE BELLONTE	60110	03 44 52 06 28
MERU	MAT GAMBETTA	01 RUE CAMILLE DESMOULINS	60110	03 44 52 06 59
MERU	MAT JEAN MACE	13 RUE SALENTIN	60110	03 44 52 05 26
MERU	MAT JEAN MOULIN	01 RUE JEAN MOULIN	60110	03 44 52 34 44
MERU	PRIM JULES VERNE	02 – 04 AVENUE MOLIÈRE	60110	03 44 52 30 30
MERU	PRIM LOUIS PASTEUR	04 BOULEVARD PABLO PICASSO	60110	03 44 22 19 55
MERY-LA-BATAILLE	PRIM	15 RUE DU BOIS	60420	03 44 51 87 79
MILLY-SUR-THERAIN	PRIM DU THERINET	12 RUE FERDINAND BUISSON	60112	03 44 81 06 53
MOGNEVILLE	PRIM CHANTAL MAUDUIT	46 RUE PAUL FAURE	60140	03 44 73 06 43
MOLIENS	ELEM	23 RUE DES ÉCOLES	60220	03 44 46 01 69
MOLIENS	MAT	19 PLACE SAINT-HONORÉ	60220	03 44 46 48 50
MONCEAUX	PRIM	RUE MADAME	60940	03 44 72 90 84
MONCHY-HUMIERES	ELEM	01 RUE DE GOURNAY	60113	03 44 42 99 10
MONCHY-SAINT-ELOI	ELEM EUGENE CAUCHOIS	35 RUE EUGÈNE CAUCHOIS	60290	03 44 71 42 92
MONCHY-SAINT-ELOI	MAT CLOS ST PAUL	01 RUE DU CLOS SAINT PAUL	60290	03 44 71 17 48
MONDESCOURT	ELEM	350 RUE DE L'ÉGLISE	60400	03 44 43 77 53
MONNEVILLE	PRIM	01 RUE DU BERGER ROUGE	60240	03 44 49 85 50
MONTAGNY-EN-VEXIN	PRIM	02 RUE DE LA FONTAINE	60240	03 44 84 78 33
MONTAGNY-SAINTE-FELICITE	ELEM	04 RUE NIVILLE	60950	03 44 60 86 11
MONTATAIRE	ELEM EDMOND LEVEILLE	127 RUE JACQUES DUCLOS	60160	03 44 25 57 49
MONTATAIRE	ELEM JACQUES DECOUR	AVENUE ANATOLE FRANCE	60160	03 44 27 39 60
MONTATAIRE	ELEM JOLIOT CURIE	32 RUE LOUIS BLANC	60160	03 44 25 04 97
MONTATAIRE	ELEM PAUL LANGEVIN	19 RUE DU 8 MAI 1945	60160	03 44 25 67 89
MONTATAIRE	MAT HENRI WALLON	RUE JULES UHRY	60160	03 44 27 50 31
MONTATAIRE	MAT JACQUES DECOUR 2	01 RUE JACQUES DECOUR	60160	03 44 27 48 43
MONTATAIRE	MAT JACQUES DECOUR 1	08 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER	60160	03 44 27 47 45
MONTATAIRE	MAT JEAN MACE	08 RUE DE L'ÉGLISE	60160	03 44 25 04 17

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
MONTATAIRE	MAT JOLIOT-CURIE	32 RUE LOUIS BLANC	60160	03 44 25 98 09
MONTATAIRE	MAT PAUL LANGEVIN	19 RUE DU 8 MAI 1945	60160	03 44 25 60 70
MONTATAIRE	PRIM DANIELLE CASANOVA	RUE SALVADOR ALLENDE MAGENTA	60160	03 44 25 67 90
MONTATAIRE	PRIM JEAN JAURES	67 RUE JEAN JAURÈS	60160	03 44 25 48 92
MONTATAIRE	PRIM MAURICE BAMBIER	RUE MAURICE THOREZ	60160	03 44 27 50 42
MONTCHEVREUIL	ELEM (EX BACHIVILLERS)	RUE DE LA MAIRIE	60240	03 44 47 61 11
MONTCHEVREUIL	PRIM (EX FRESNEAUX MONTCHEVREUIL)	01 RUE DE LA MONTAGNE	60240	03 44 08 73 92
MONT-L'ÉVÊQUE	ELEM	03 RUE DU PUIITS	60300	03 44 53 06 62
MONTLOGNON	ELEM	RUE DU MOULIN	60300	03 44 63 03 88
MONTMACQ	PRIM LEOPOLD GUERLOT	45 CHEMIN DE LA CROIX NOIRE	60150	03 44 76 63 97
MONTMARTIN	ELEM	01 RUE DE LA MAIRIE	60190	03 44 41 96 75
MONTREUIL-SUR-BRECHE	PRIM PHILIPPE HONORE	160 RUE DE L'ÉGLISE	60480	03 44 80 42 13
MONTS	MAT	22 RUE DES SOURCES	60119	03 44 49 88 28
MORANGLES	ELEM DE LA MARE DU BOIS	314 RUE DE LA MARE DU BOIS	60530	03 44 26 76 00
MORINVAL	PRIM	CHEMIN DES GRANDS JARDINS	60127	03 44 87 57 72
MORLINCOURT	ELEM	PLACE DE LA MAIRIE	60400	03 44 44 13 16
MORTEFONTAINE	PRIM	16 RUE DU VAL	60128	03 44 54 34 10
MORTEFONTAINE-EN-THELLE	PRIM	02 RUE DU TEMPLE DE LA RAISON	60570	03 44 52 19 08
MORVILLERS	ELEM	34 RUE RIQUEFOSSE	60380	03 44 82 33 32
MOUCHY-LE-CHATEL	ELEM	04 PLACE DU MARÉCHAL DE MOUCHY	60250	03 44 07 77 43
MOULIN-SOUS-TOUVENT	ELEM	04 RUE DU GÉNÉRAL COLLARDET	60350	03 44 42 01 58
MOUY	ELEM PIERRE ET MARIE CURIE	04 RUE ROLAND BOUCHINET	60250	03 44 56 51 94
MOUY	ELEM ROBERT FLOURY	13 RUE CAYEUX	60250	03 44 56 51 04
MOUY	MAT COINCOURT	77 RUE DE HEILLES	60250	03 44 56 54 66
MOUY	MAT LOUISE MICHEL	03 PASSAGE DES ÉCOLES	60250	03 44 26 17 07
MOUY	MAT PIERRE ET MARIE CURIE	02 RUE ROLAND BOUCHINET	60250	03 44 56 54 95
MOYENNEVILLE	PRIM	100 IMPASSE DES ACACIAS	60190	03 44 42 25 49
MOYVILLERS	PRIM	01 ALLÉE DES ÉCOLIERS	60190	03 44 41 05 50
MUIRANCOURT	MAT	06 RUE DES PLANQUETTES	60640	03 44 43 01 37
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	ELEM MAURICE CHEVANCE BERTIN	07 RUE ERNEST LEGRAND	60440	03 44 88 31 90
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	MAT MAURICE CHEVANCE BERTIN	07 RUE ERNEST LEGRAND	60440	03 44 88 31 95
NERVY	ELEM	35 RUE DES PEUPLIERS	60320	03 44 39 78 10
NERVY	MAT	40 GRANDE RUE DE VAUCELLES	60320	03 44 39 78 20
NEUFCHELLES	ELEM	RUE LOUIS FAUSSARD	60890	03 44 87 81 16
NEUILLY-EN-THELLE	ELEM CLAUDE DEBUSSY	17 RUE DU 8 MAI 1945	60530	03 44 26 70 43
NEUILLY-EN-THELLE	ELEM LEONARD DE VINCI	21 AVENUE DES 5 MARTYRS	60530	03 44 26 70 21
NEUILLY-EN-THELLE	MAT GEORGES BRASSENS	23 BOULEVARD LEBÈGUE	60530	03 44 26 78 46
NEUILLY-SOUS-CLERMONT	ELEM CHARLES CHAPLIN	56 RUE D'AUVILLERS	60290	03 44 66 17 55
NEUILLY-SOUS-CLERMONT	ELEM DE L'ORME	20 RUE DES BICHES	60290	03 44 50 51 17
NEUILLY-SOUS-CLERMONT	MAT DE L'ORME	RUE DES BICHES	60290	03 44 78 32 59
NEUVILLE-BOSC	ELEM	01 RUE ANTOINE HAVARD	60119	03 44 49 84 86
NIVILLERS	ELEM	18 GRANDE RUE	60510	03 44 48 09 87
NOAILLES	PRIM DU CHEMIN VERT	ROUTE D115 ROUTE DE CHAUMONT	60430	03 44 03 30 51

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
NOGENT-SUR-OISE	ELEM CARNOT	148 RUE CARNOT	60180	03 44 55 54 19
NOGENT-SUR-OISE	ELEM GEORGES CHARPAK	13 ALLÉE PHILÉAS LEBESGUE	60180	03 44 74 12 09
NOGENT-SUR-OISE	ELEM JEAN MOULIN	28 RUE DE LA LIBERTÉ	60180	03 44 74 12 03
NOGENT-SUR-OISE	ELEM L'OBIER	10 RUE CALMETTE	60180	03 44 27 47 75
NOGENT-SUR-OISE	ELEM PAUL BERT	09 RUE PAUL BERT	60180	03 44 74 12 00
NOGENT-SUR-OISE	MAT CARNOT	144 RUE CARNOT	60180	03 44 55 54 16
NOGENT-SUR-OISE	MAT FRANCOISE DOLTO	09 ALLÉE PHILÉAS LEBESGUE	60180	03 44 74 12 08
NOGENT-SUR-OISE	MAT JEAN MOULIN	28 RUE DE LA LIBERTÉ	60180	03 44 74 12 02
NOGENT-SUR-OISE	MAT L'OBIER	04 RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	60180	03 44 74 12 05
NOGENT-SUR-OISE	MAT MADELEINE BRES	15 ALLÉE PHILÉAS LEBESGUE	60180	03 44 74 12 10
NOGENT-SUR-OISE	MAT PAUL BERT	05 RUE PAUL BERT	60180	03 44 71 89 95
NOGENT-SUR-OISE	PRIM D'APPLICATION PERRAULT VERNE KERGOMARD	84 RUE JEAN JAURÉS	60180	03 44 74 12 13
NOINTEL	PRIM	13 PLACE DE LA MAIRIE	60840	03 44 50 19 23
NOURARD-LE-FRANC	ELEM	01 RUE DE LA FERÉ	60130	03 44 78 41 59
NOYERS-SAINT-MARTIN	PRIM	106 RUE DES HÊTRES	60480	03 44 80 73 77
NOYON	ELEM ALAIN FOURNIER	111 BOULEVARD MONT SAINT-SIMÉON	60400	03 44 09 40 20
NOYON	ELEM CH. PERRAULT	449 RUE D'ORROIRE	60400	03 44 09 40 14
NOYON	ELEM GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY ELEMENTAIRE	15 RUE DU MERLE	60400	03 44 09 40 26
NOYON	ELEM LES GOELANDS	488 RUE DE LA GOËLE	60400	03 44 09 40 09
NOYON	ELEM MARCEL PROVOST	05 RUE ANDRÉ DUMONTOIS	60400	03 44 44 04 53
NOYON	MAT GROUPE SCOLAIRE ST-EXUPÉRY MATERNELLE	15 RUE LUCIE AUBRAC	60400	03 44 09 40 70
NOYON	MAT JOSEPH PINCHON	128 ALLÉE DE LA VIGNE AUX MOINES	60400	03 44 09 40 07
NOYON	MAT LOUIS PERGAUD	182 BOULEVARD DU MONT SAINT SIMÉON	60400	03 44 44 11 72
NOYON	MAT MARCEL PROVOST	10 RUE DUMONTOIS	60400	03 44 09 40 36
NOYON	MAT PAULINE KERGOMARD	488 RUE DE LA GOËLE	60400	03 44 09 40 05
NOYON	MAT YOLANDE BRIOY	154 RUE DU TOUR DE VILLE	60400	03 44 09 90 30
NOYON	PRIM GROUPE SCOLAIRE WEISSENBURGER	36 BOULEVARD CHARMOLUE	60400	03 44 09 40 24
OGNES	MAT	03 IMPASSE DES ÉCOLES	60440	03 44 88 80 94
OGNOLLES	ELEM	30 RUE DU MOULIN	60310	03 22 87 43 59
ONS-EN-BRAY	PRIM	1400 ROUTE DES SOLONS	60650	03 44 46 54 39
ORMOY-VILLERS	PRIM	08 RUE DU BOIS	60800	03 44 59 15 25
OROER	ELEM	05 RUE DE L'ÉCOLE	60510	03 44 79 26 94
ORROUY	MAT	95 RUE MONTLAVILLE	60129	03 44 88 67 25
ORRY-LA-VILLE	ELEM HENRI DELAUNAY	07 RUE D'AUMALE	60560	03 44 58 93 17
ORRY-LA-VILLE	MAT	AVENUE DU 18 JUIN 1940	60560	03 44 69 00 09
ORVILLERS-SOREL	ELEM	11 RUE DU 4 EME ZOUAVE	60490	03 44 85 09 01
OURSEL-MAISON	ELEM	03 RUE LA NEUVE RUE	60480	03 44 46 92 40
PAILLART	PRIM	08 RUE BECQUERELLE	60120	03 44 80 15 00
PASSEL	ELEM	RUE ST GEORGES	60400	03 44 09 51 59
PEROY-LES-GOMBRIES	PRIM	18 RUE DE SENLIS	60440	03 44 88 10 79
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	ELEM	08 RUE DE L'ÉCOLE	60112	03 44 82 26 34
PIERREFONDS	PRIM	07 RUE DE 8 MAI 1945	60350	03 44 42 80 09
PIMPREZ	PRIM	PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	60170	03 44 76 77 20

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
PISSELEU	PRIM	06 RUE DU PLACOT	60860	03 44 84 01 80
PLAILLY	PRIM DES FONTAINES	RUE GEORGES BOUCHARD	60128	03 44 54 36 88
PLAINVAL	PRIM	161 RUE D'EN BAS	60130	03 44 78 57 43
PONCHON	PRIM DES FAIENCIERS	44 RUELE DES QUARTERONS	60430	03 44 07 42 71
PONTARME	PRIM DE LA THEVE	01 RUE ERNEST DUPUIS	60520	03 44 54 63 77
PONT-L'ÉVEQUE	PRIM	32 RUE DU MARÉCHAL LECLERC	60400	03 44 44 80 22
PONTOISE-LES-NOYON	ELEM	20 RUE DE COUARCY	60400	03 44 09 74 92
PONTPOINT	ELEM GEORGES CHADUFAUX	274 RUE DES ÉCOLES	60700	03 44 72 23 32
PONTPOINT	ELEM RENE LHERMITE	573 RUE DU COLOMBIER	60700	03 44 72 35 15
PONTPOINT	MAT JEAN ROSTAND	573 RUE DU COLOMBIER	60700	03 44 72 15 34
PONTPOINT	MAT PIERRE MASSE	196 RUE DES ÉCOLES	60700	03 44 72 31 57
PONT-SAINTE-MAXENCE	ELEM A. BONNEL	415 RUE DE LA PLAINE	60700	03 44 55 95 49
PONT-SAINTE-MAXENCE	ELEM FABRE D'ÉGLANTINE	RUE PHILIPPE DE BEAUMANOIR	60700	03 44 55 95 45
PONT-SAINTE-MAXENCE	ELEM JEAN ROSTAND	02 RUE SAINT JEAN FOND ROBIN	60700	03 44 55 95 46
PONT-SAINTE-MAXENCE	ELEM JULES FERRY	22 RUE GAMBETTA	60700	03 44 55 95 47
PONT-SAINTE-MAXENCE	ELEM ROBERT DESNOS	05 RUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT	60700	03 44 55 95 50
PONT-SAINTE-MAXENCE	MAT FRANCOISE DOLTO	ALLÉE LOUISE MICHEL	60700	03 44 72 60 31
PONT-SAINTE-MAXENCE	MAT JACQUES PREVERT	RUE D'HALATTE – LE FOND ROBIN	60700	03 44 55 95 44
PONT-SAINTE-MAXENCE	MAT MARIE CURIE	RUE DU CHANCELIER GUÉRIN	60700	03 44 55 95 55
PONT-SAINTE-MAXENCE	MAT PAUL LANGEVIN	14 RUE PHILIPPE DE BEAUMANOIR	60700	03 44 55 95 43
PONT-SAINTE-MAXENCE	MAT PAUL VERLAINE	07 RUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT	60700	03 44 55 95 52
PONT-SAINTE-MAXENCE	PRIM FERDINAND/BUISSON – MAX DRAINS	21 RUE BOILET	60700	03 44 55 95 64
PORCHEUX	ELEM	29 RUE SAINT NICOLAS	60390	09 67 42 48 13
PORQUERICOURT	MAT	84 RUE DE LA MAIRIE	60400	03 44 09 21 14
PRECY-SUR-OISE	ELEM ANGELIQUE DEVAUCOULEURS	04 ALLÉE HENRI YOUF	60460	03 44 27 72 69
PRECY-SUR-OISE	MAT GEORGE SAND	RUE LOUIS COEURDEROY	60460	03 44 27 72 45
PUISEUX-LE-HAUBERGER	PRIM	RUE DE LA MAIRIE	60540	03 44 26 96 55
PUITS-LA-VALLEE	ELEM	RUE DU CHÂTEAU	60480	03 44 80 80 04
QUINQUEMPOIX	ELEM	PLACE DE LA MAIRIE	60130	03 44 19 49 11
RAINVILLERS	PRIM LES RAINETTES	01 RUE DE L'ÉGLISE	60155	03 44 02 02 38
RANTIGNY	PRIM CAMILLE CLAUDEL	17 AVENUE JEAN JAURÈS	60290	03 44 73 34 79
RAVENEL	PRIM MADELEINE RIFFAUD	03 RUE DU PETIT BAIL	60130	03 44 78 38 24
REILLY	ELEM	06 RUE DU RÉVEILLON	60240	03 44 49 09 95
REMERANGLES	ELEM	02 RUE BOUTEILLE	60510	03 44 78 92 26
REMY	ELEM PH. DE BEAUMANOIR	290 RUE DU MILIEU	60190	03 44 42 38 56
REMY	MAT LA PAYELLE	247 RUE DE L'ÉGLISE	60190	03 44 42 43 24
RESSONS-SUR-MATZ	ELEM	120 RUE DES ÉCOLES	60490	03 44 42 50 06
RESSONS-SUR-MATZ	MAT	126 RUE DE BÉLLOY	60490	03 44 42 65 52
RETHONDES	PRIM GEORGES BERNARD	07 RUE GEORGES BERNARD	60153	03 44 85 63 44
RIBECOURT-DRESLINCOURT	PRIM ARISTIDE BRIAND	98 RUE ARISTIDE BRIAND	60170	03 44 76 80 80
RIBECOURT-DRESLINCOURT	PRIM H. MICHEL	RUE DE THIESCOURT	60170	03 44 76 82 09
RIBECOURT-DRESLINCOURT	PRIM JEAN HOCHET	183 PLACE DES TILLEULS	60170	03 44 76 81 04
RIEUX	PRIM JEAN CARETTE	PLACE JEAN CARETTE	60870	03 44 70 72 70

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
ROBERVAL	PRIM	10 RUE DES ÉCOLES	60410	03 44 72 27 23
ROCHY-CONDE	PRIM WILLIAM R. HAYDEN	PLACE DE LA MAIRIE	60510	03 44 07 79 00
ROMESCAMPS	PRIM ECOLE DES 4 VILLAGES ESPACE R. COCU	20 RUE DE PICARDIE	60220	03 44 04 29 85
ROSOY	ELEM	23 RUE DE L'ÉGLISE	60140	03 44 73 55 03
ROSOY-EN-MULTIEN	ELEM	02 CHEMIN DE CHANTENOIS	60620	03 44 87 24 78
ROUSSELOY	ELEM GUILLAUME CALE	05 CHEMIN DE L'ÉGLISE	60660	03 44 56 42 17
ROUVILLE	ELEM	10 RUE RENÉ DELORME	60800	03 44 59 06 89
ROUVILLERS	ELEM	05 GRANDE RUE	60190	03 44 41 42 54
ROUVRES-EN-MULTIEN	MAT	42 GRANDE RUE	60620	03 44 87 02 97
ROYE-SUR-MATZ	ELEM	12 RUE DE L'ÉGLISE	60310	03 44 43 09 07
RULLY	PRIM	09 GRANDE RUE	60810	03 44 54 72 22
RUSSY-BEMONT	ELEM	04 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	60117	03 44 88 50 96
SACY-LE-GRAND	PRIM JEAN GAUTIER	04 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	60700	03 44 29 93 90
SACY-LE-PETIT	ELEM	02 RUE MARGUERITE DUTILLOY	60190	03 64 22 02 12
SAINTE-ANDRE-FARIVILLERS	ELEM	100 GRANDE RUE	60480	03 44 80 94 31
SAINTE-AUBIN-EN-BRAY	ELEM DU CENTRE	06 RUE DE L'ÉGLISE	60650	03 44 81 68 76
SAINTE-AUBIN-EN-BRAY	PRIM	19 ROUTE NATIONALE	60650	03 44 84 23 29
SAINTE-AUBIN-SOUS-ERQUERY	ELEM	06 RUE PLISSON	60600	03 44 78 10 21
SAINTE-CREPIN-IBOUVILLERS	PRIM	03 RUE DES ÉCOLES	60149	06 47 16 64 20
SAINTE-GENEVIEVE	ELEM CAMILLE CLAUDEL	11 RUE CANTON DE BEAUPREAU	60730	03 44 08 95 04
SAINTE-GENEVIEVE	ELEM ROGER PAUCHET	14 RUE MAURICE BLED	60730	03 44 08 67 44
SAINTE-GENEVIEVE	MAT AUX JOLIS POMMIERS	RUE DU CANTON DE BEAUPREAU	60730	03 44 08 65 83
SAINTE-ETIENNE-ROILAYE	ELEM	06 RUE DU BOIS	60350	03 44 85 95 71
SAINTE-FELIX	PRIM	168 RUE DE FAY SOUS BOIS	60370	03 64 19 83 86
SAINTE-GERMAIN-LA-POTERIE	ELEM	07 RUE DU BOIS VERDIER	60650	03 44 82 17 14
SAINTE-GERMER-DE-FLY	ELEM EUGENE ELIE	02 RUE GABRIEL PERNOT	60850	03 44 82 55 63
SAINTE-GERMER-DE-FLY	MAT GARE	05 RUE DES FORGES	60850	03 44 82 53 00
SAINTE-TINES	PRIM L. COLLAS	02 PLACE FOCH	60410	03 44 40 55 96
SAINTE-JUST-EN-CHAUSSEE	ELEM BOGAERT A	23 RUE CARNOT	60130	03 44 78 51 42
SAINTE-JUST-EN-CHAUSSEE	ELEM LE MOULIN	12 RUE DE BELLEVILLE	60130	09 63 42 38 83
SAINTE-JUST-EN-CHAUSSEE	ELEM V. HAÛY	02 BOULEVARD VALENTIN HAÛY	60130	03 44 78 50 04
SAINTE-JUST-EN-CHAUSSEE	MAT L'ABBAYE	07 IMPASSE DE L'ABBAYE	60130	03 44 78 61 65
SAINTE-JUST-EN-CHAUSSEE	MAT LE MOULIN	RUE DU MOULIN	60130	09 75 42 48 29
SAINTE-LEGER-AUX-BOIS	PRIM	01 RUE DE L'ÉGLISE	60170	03 44 75 22 38
SAINTE-LEGER-EN-BRAY	PRIM	28 GRANDE RUE	60155	03 44 84 41 40
SAINTE-LEU-D'ESSERENT	ELEM RAYMONDE CARBON	01 AVENUE JULES FERRY	60340	03 44 56 65 04
SAINTE-LEU-D'ESSERENT	MAT JEAN MACE	04 AVENUE JULES FERRY	60340	03 44 56 66 04
SAINTE-LEU-D'ESSERENT	PRIM J.B. CLEMENT	05 AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS	60340	03 44 56 39 05
SAINTE-MARTIN-LE-NOEUD	PRIM	61 GRANDE RUE	60000	03 44 02 01 77
SAINTE-MARTIN-LONGUEAU	PRIM ROBERT PERSONNE	02 RUE DES ÉCOLES	60700	03 44 29 08 10
SAINTE-MAUR	MAT	08 RUE DE LA VALLÉE	60210	03 44 46 25 64
SAINTE-MAXIMIN	PRIM DANIELLE CASANOVA	05 IMPASSE IRÈNE ET FRÉDÉRIC J. CURIE	60740	03 44 25 04 41
SAINTE-OMER-EN-CHAUSSEE	PRIM LOUIS D'HARDIVILLIERS	PLACE MICHEL FRANÇOIS PELLETIER	60860	03 44 84 02 78

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
SAINT-PAUL	PRIM DU RUISSEAU	16 RUE DE L'AVELON LE BECQUET	60650	03 44 82 16 96
SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS	ELEM OCTAVE PELLERIN	03 PLACE DE LA MAIRIE	60850	03 44 82 61 97
SAINT-PIERRE-LES-BITRY	ELEM YVES DUTEIL	17 RUE DE LA PICARDIE	60350	03 44 42 49 83
SAINT-QUENTIN-DES-PRES	MAT	03 RUE DE L'ÉCOLE	60380	03 44 82 74 45
SAINT-REMY-EN-L'EAU	ELEM	RUE DES ÉCOLES	60130	03 44 78 53 22
SAINT-SAMSON-LA-POTERIE	ELEM	01 RUE DES POTIERS	60220	03 44 82 97 92
SAINT-SAUVEUR	ELEM AUREORE	08 PLACE DE L'ÉGLISE	60320	03 44 40 56 65
SAINT-SAUVEUR	ELEM RENE BOULANGER	01 RUE ARISTIDE BRIAND	60320	03 44 40 61 44
SAINT-SULPICE	PRIM	09 RUE DES ÉCOLES	60430	03 44 81 16 85
SAINT-THIBAULT	ELEM	27 RUE ANICET CORNIQUET	60210	03 44 46 74 18
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	PRIM	30 RUE D'EN HAUT	60410	03 44 40 88 92
SAINT-VAAST-LES-MELLO	PRIM LOUISE MICHEL	129 RUE MARCEL DEQUEVAUVILLER	60660	03 44 27 10 29
SALENCY	PRIM PIERRE CAUDRON	03 PLACE DE LA MAIRIE	60400	03 44 43 32 30
SARCUS	ELEM	01 RUE DU MARÉCHAL FOCH	60210	03 44 13 12 92
SARNOIS	MAT	44 RUE PRINCIPALE	60210	09 77 87 46 56
SAVIGNIES	ELEM	01 PLACE DE L'ÉGLISE	60650	03 44 82 52 52
SAVIGNIES	MAT	06 RUE ROUGE RUE	60650	03 44 82 26 27
SEMPIGNY	ELEM	48 GRANDE RUE	60400	03 44 44 26 13
SENANTES	PRIM	06 RUE DE L'ÉCOLE	60650	03 44 82 62 05
SENLIS	ELEM ANNE DE KIEV	01 AVENUE DE CREIL	60300	03 44 53 07 17
SENLIS	ELEM DE L'ARGILIERE	01 RUE DE LA CHAPELLE	60300	03 44 53 27 80
SENLIS	MAT ANNE DE KIEV	02 ALLÉE BOIS SAINT HUBERT	60300	03 44 53 07 60
SENLIS	MAT DE BEAUVAL	03 AVENUE SAINT-CHRISTOPHE	60300	03 44 53 13 40
SENLIS	MAT ORION	23 AVENUE D'ORION	60300	03 44 60 00 98
SENLIS	MAT ST PERAVI	10 RUE ST PERAVI	60300	03 44 60 06 31
SENLIS	PRIM BRICHEBAY	21 AVENUE DES CHEVREUILS	60300	03 44 53 72 68
SENLIS	PRIM SÉRAPHINE LOUIS	20 RUE DE BEAUVAIS	60300	03 44 53 02 86
SERANS	ELEM	02 RUE DE L'ÉGLISE	60240	03 44 49 92 20
SERIFONTAINE	ELEM JEAN JAURES	02 RUE HACQUE	60590	03 44 84 92 29
SERIFONTAINE	MAT PIERRE BOYER	01 RUE BORGNIIS LAPORTE	60590	03 44 84 92 38
SERMAIZE	ELEM	02 RUE DE NOYON	60400	03 44 09 33 13
SILLY-LE-LONG	PRIM	06 RUE DU STADE	60330	03 44 88 03 64
SILLY-TILLARD	PRIM	01 PLACE DU 18 JUIN 1940	60430	03 44 03 34 09
SOMMEREUX	PRIM	02 PLACE PUBLIQUE	60210	03 44 46 72 64
SONGEONS	ELEM	RUE DE LA GARE	60380	03 44 82 44 01
SONGEONS	MAT	RUE DES PRAIRIES	60380	03 44 82 34 58
SUZOY	ELEM	RUE DE MONTDIDIER	60400	03 44 09 47 92
TALMONTIERS	PRIM	RUE DE PARIS	60590	03 44 84 94 44
THERDONNE	PRIM LES PRÉS DU MOULIN	18 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	60510	03 44 07 70 28
THERINES	ELEM	20 RUE DE LA MAIRIE	60380	03 44 13 01 08
THIERS-SUR-THEVE	PRIM RAOUL GAUTHERIN	04 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	60520	03 44 54 61 03
THIEULOUY-SAINT-ANTOINE	ELEM	01 RUE FERDINAND BUISSON	60210	03 44 04 95 38
THIEUX	PRIM	04 RUE DE LA VILLE	60480	03 44 80 70 37

Les écoles publiques – Primaires et maternelles

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
THIVERYNY	PRIM JEAN CASSE	PLACE ROGER SALENGRO	60160	03 44 24 72 45
THOUROTTE	ELEM LE MARTELOIS	RUE GEORGES GUYNEMER	60150	03 44 76 28 46
THOUROTTE	ELEM ONIMUS	RUE JEAN JAURÈS	60150	03 44 76 02 27
THOUROTTE	MAT LE MARTELOIS	RUE GUYNEMER	60150	03 44 76 29 76
THOUROTTE	MAT ONIMUS	RUE JEAN JAURÈS	60150	03 44 76 03 57
THURY-EN-VALOIS	ELEM	24 RUE DE CRÉPY	60890	03 44 87 45 63
THURY-SOUS-CLERMONT	PRIM	PLACE CASSINI	60250	03 44 56 19 44
TILLE	PRIM DUMONT DE MONTROY	10 RUE DU MOULIN	60000	03 44 45 23 94
TRACY-LE-MONT	ELEM JEAN COUVERT	31 RUE DE L'ÉGLISE	60170	03 44 75 38 06
TRACY-LE-MONT	MAT DU VAL MONT	VIEILLE ROUTE	60170	03 44 75 31 65
TRACY-LE-VAL	ELEM	05 RUE DU TEMPLE	60170	03 44 75 34 57
TRACY-LE-VAL	ELEM DU MOULIN	02 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	60170	09 63 50 39 69
TRICOT	ELEM	22 RUE SAINT-ANTOINE	60420	03 44 51 07 39
TRICOT	MAT	26 RUE SAINT-ANTOINE	60420	03 44 51 06 57
TRIE-CHATEAU	PRIM	12 RUE DES ÉCOLES	60590	03 44 49 72 95
TRIE-LA-VILLE	ELEM	22 RUE DE L'ÉGLISE	60590	03 44 47 77 32
TROISSEREUX	PRIM MARCEL ET OLIVIER DASSAULT	RUE DE LA PRAIRIE	60112	03 44 79 03 36
TROSLY-BREUIL	ELEM DU BOSQUET	25 RUE DES VIGNES MONDAINES	60350	03 44 85 94 88
TROSLY-BREUIL	MAT DU BOSQUET	19 RUE DES VIGNES MONDAINES	60350	03 44 85 63 92
TROUSSENCOURT	ELEM LEON PILLON	07 PLACE DE L'ÉGLISE	60120	03 44 80 46 80
TRUMILLY	ELEM	113 PLACE DE L'ÉGLISE	60800	03 44 59 02 12
ULLY-SAINT-GEORGES	PRIM JEAN DE LA FONTAINE	03 AVENUE DE LA GARE	60730	03 44 71 36 98
VALDAMPIERRE	PRIM	37 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	60790	03 44 79 23 80
VALESCOURT	MAT	07 RUE DE LA MAIRIE	60130	03 44 50 79 34
VANDELICOURT	ELEM	09 RUE DE LA MAIRIE	60490	03 44 42 40 18
VARESNES	MAT	17 RUE DU POINT DU JOUR	60400	03 44 09 91 74
VARINFROY	ELEM	40 RUE PRINCIPALE	60890	03 44 87 80 77
VAUCHELLES	ELEM	151 RUE ERNEST LANGLET	60400	03 44 43 38 83
VAUCIENNES	PRIM	34 RUE GEORGES GUYNEMER	60117	03 44 88 47 91
VAUMOISE	PRIM	02 RUE CHARLES DE GAULLE	60117	03 44 88 47 69
VELENNES	MAT	38 GRANDE RUE	60510	03 44 80 39 94
VENDEUIL-CAPLY	MAT RENÉ GUEDE	03 RUE DE BEAUVAIS	60120	03 44 80 91 88
VENETTE	ELEM	100 RUE DE CORBEAULIEU	60280	03 44 83 23 08
VENETTE	MAT D'APPLICATION	59 RUE DE CORBEAULIEU	60280	09 75 43 77 34
VENETTE	PRIM DE LA PRAIRIE	BOULEVARD DE LA PREMIÈRE ARMÉE	60280	03 44 90 10 95
VERBERIE	ELEM GROUPE A	05 RUE GUSTAVE BOUFFET	60410	03 44 40 91 51
VERBERIE	ELEM GROUPE B LES REMPARTS	RUE DES REMPARTS	60410	03 44 40 92 35
VERBERIE	MAT LES REMPARTS	RUE DES REMPARTS	60410	03 44 40 91 93
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	PRIM PIERRE LOUVET	RUE DE LA MAIRIE	60112	03 44 81 73 80
VERDERONNE	ELEM	13 RUE DE L'ÉGLISE	60140	03 44 73 39 66
VERNEUIL-EN-HALATTE	ELEM CALMETTE	02 ALLÉE DU VIEIL ÉTANG	60550	03 44 25 17 94
VERNEUIL-EN-HALATTE	ELEM JULES FERRY	6 PLACE DE PIEGARO	60550	03 44 25 30 17
VERNEUIL-EN-HALATTE	MAT JEAN DE LA FONTAINE	05 ALLÉE DES GRANGES	60550	03 44 25 43 28

**Les écoles publiques – Primaires et maternelles**

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	CP	TÉLÉPHONE
VERNEUIL-EN-HALATTE	MAT JULES FERRY	10 PLACE PIEGARO	60550	03 44 25 13 22
VERSIGNY	ELEM	125 RUE JACQUES DE KERSAINT	60440	03 44 87 74 87
VER-SUR-LAUNETTE	MAT	07 RUE DU BOIS	60950	03 44 54 02 37
VIEFVILLERS	PRIM	40 RUE PRINCIPALE	60360	03 44 13 18 04
VIEUX-MOULIN	PRIM LOUIS BAILLY	12 RUE PILLET WILL	60350	03 44 85 94 59
VIGNEMONT	ELEM	52 RUE DE LA MAIRIE	60162	09 79 72 46 24
VILLE	MAT LOUIS LAMBERT SEMÉ	05 RUE DE LA MAIRIE	60400	03 44 09 27 93
VILLENEUVE-LES-SABLONS	PRIM	02 PLACE D'ALTENBURSCHLA	60175	03 44 08 32 26
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	PRIM	26 RUE DES FLANDRES	60410	03 44 54 49 75
VILLERS-SAINT-BARTHELEMY	PRIM	51 RUE CROIX JEAN DE FRANCE	60650	03 60 17 49 11
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	PRIM	PLACE DE LA MAIRIE	60810	03 44 54 40 87
VILLERS-SAINT-GENEST	ELEM	12 RUE DE L'ÉGLISE	60620	03 44 87 23 69
VILLERS-SAINT-PAUL	ELEM C. BOUDOUX	157 RUE ARISTIDE BRIAND	60870	03 44 71 17 60
VILLERS-SAINT-PAUL	ELEM JEAN MOULIN	27 RUE BELLE VISÉE	60870	03 44 71 11 32
VILLERS-SAINT-PAUL	ELEM JEAN ROSTAND/ST EXUPERY	ALLÉE BELLEVUE	60870	03 64 22 04 23
VILLERS-SAINT-PAUL	MAT CONSTANT BOUDOUX	157 RUE ARISTIDE BRIAND	60870	03 44 71 17 59
VILLERS-SAINT-PAUL	MAT JEAN MOULIN	27 RUE BELLE VISÉE	60870	03 44 71 19 89
VILLERS-SAINT-PAUL	MAT JEAN ROSTAND	ALLÉE BELLEVUE	60870	03 44 71 29 80
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	PRIM	06 RUE DES ÉCOLES	60134	03 44 02 35 66
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	PRIM ANNA DE NOAILLES - JEAN MONNET	04 RUE DES ÉCOLES	60340	03 44 56 31 81
VILLERS-SUR-AUCHY	MAT	07 RUE DE L'ÉGLISE	60650	03 44 82 60 53
VILLERS-SUR-COUDUN	ELEM	26 RUE SAINT-JEAN	60150	03 44 76 21 87
VILLERS-SUR-COUDUN	MAT	RUE DES JARDINS	60150	03 44 76 53 47
VILLERS-VERMONT	ELEM	RUE GILBERT DEWITTE	60380	03 44 04 14 09
VILLERS-VICOMTE	ELEM	08 RUE DU PONCELET	60120	03 44 07 10 71
VILLESELVE	ELEM	321 RUE PAUL BAUDOIN	60640	03 44 43 30 77
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	PRIM	02 COURS FERRAUD	60500	03 44 57 42 36
WARLUIIS	PRIM	03 RUE DES ÉCOLES	60430	03 44 89 26 71
WAVIGNIES	PRIM	48 RUE DE LA HERCHERIE	60130	03 44 51 41 48

2. Les écoles publiques – Collèges publics

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE
AUNEUIL	LE POINT DU JOUR	RUE BEL AIR	03 44 84 46 56
BEAUVAIS	H. BAUMONT	36 AVENUE DU 8 MAI 1945	03 44 10 50 30
BEAUVAIS	CH. FAUQUEUX	35 RUE LOUIS ROGER	03 44 02 00 70
BEAUVAIS	J. MICHELET	RUE ST QUENTIN	03 44 48 44 61
BEAUVAIS	J.B. PELLERIN	15 RUE DU PRÉ MARTINET BP 893	03 44 48 00 26
BEAUVAIS	G. SAND	25 RUE DE TILLÉ – BP 10 637	03 44 05 06 55
BETZ	M. PAGNOL	ROUTE DE MACQUELINES	03 44 87 20 47
BORNEL	F. SAGAN	07 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	03 44 07 87 70
BRENOUILLE	R. CASSIN	96 RUE DE LA PLANCHETTE	03 44 72 86 10
BRESLES	CONDORCET	RUE DU PETIT CHANTILLY BP 50	03 44 07 90 06
BRETEUIL	C. MOREL	RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	03 44 80 18 88
BREUIL LE VERT	J.Y. COUSTEAU	28 RUE DE LA MOTHE CANNETTECOURT	03 44 19 23 00
CAUFFRY	DU MARAIS	ROUTE DE SAILLEVILLE	03 44 73 20 41
CHAMBLY	J. PRÉVERT	187 RUE JACQUES PRÉVERT	01 34 70 51 92
CHANTILLY	DES BOURGOGNES	04 ROUTE DES BOURGOGNES	03 44 57 20 04
CHAUMONT EN VEXIN	ST EXUPÉRY	RUE BRACHEDAL BP 51	03 44 49 51 90
CHAUMONT EN VEXIN	MAUPASSANT	ROUTE D'ENENCOURT LE SEC BP 04	03 44 49 06 16
CLERMONT	J. FERNEL	47 AVENUE GAMBETTA	03 44 50 51 69
COMPIÈGNE	F. BAC	18 RUE D'ULM BP 615	03 44 38 66 00
COMPIÈGNE	G. DENAIN	30 RUE ST JOSEPH	03 44 36 34 00
COMPIÈGNE	A. MALRAUX	02 RUE A. MALRAUX	03 44 20 42 44
COMPIÈGNE	J. MONOD	01 RUE ST LAZARE	03 44 40 24 00
COULOISY	L. BOULAND	RUE DU CHEMIN VERT	03 44 85 49 00
CREIL	G. HAVEZ	01 BOULEVARD GABRIEL HAVEZ BP 110	03 44 28 57 60
CREIL	J. MICHELET	70 RUE MICHELET	03 44 25 04 83
CREIL	J.J. ROUSSEAU	03 RUE DU VALOIS BP 122	03 44 61 21 21
CRÉPY EN VALOIS	JEAN DE LA FONTAINE	14 RUE DE LA SABLONNIÈRE BP 355	03 44 87 55 56
CRÉPY EN VALOIS	G. DE NERVAL	AVENUE GÉRARD DE NERVAL BP 345	03 44 94 72 72
CRÈVECŒUR LE GRAND	J. LE FRÉRON	RUE DES ÉCOLES	03 44 46 87 77
ESTRÉES ST DENIS	A. DIDELET	21 RUE GUYNEMER	03 44 41 84 20
FORMERIE	J. MOULIN	RUE PIERRE FRANCASTEL BP 26	03 44 04 02 25
FROISSY	G. PHILIPPE	01 RUE DES ÉCOLES	03 44 80 27 70
GOUVIEUX	S. DELAUNAY	PLACE DES TERTRES	03 44 57 18 43
GRANDVILLIERS	F. BUISSON	06 RUE FERDINAND BUISSON BP 08	03 44 46 78 21
GUISCARD	CONSTANT BOURGEOIS	63 RUE DES ACACIAS	03 44 43 51 00
LA CHAPELLE EN SERVAL	DU SERVOIS	RUE DU PONT ST JEAN	03 44 54 68 81
LA CROIX SAINT OUEN	J. VERNE	RUE GABRIELLE CHANEL	03 44 91 0700
LAMORLAYE	F. DOLTO	69 RUE DES MARAIS	03 44 21 20 03
LASSIGNY	A. LEFRANC	44 RUE DE LA MISACARD	03 44 43 53 00
LIANCOURT	LA ROCHEFOUCAULD	BP 70 329	03 44 73 82 50
MAIGNELAY	M. ET G. BLIN	RUE DE LA GARE	03 44 51 14 92
MARGNY LES COMPIÈGNE	CL. DEBUSSY	1059 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	03 44 36 39 99

Les écoles publiques – Collèges publics

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	PH. LEBESGUE	IMPASSE DU FIEF	03 44 13 37 37
MÉRU	P. MENDÈS FRANCE	05 RUE PIERRE MENDÈS FRANCE	03 44 22 27 27
MÉRU	THELLE	02 RUE JULES FERRY BP 147	03 44 22 11 52
MONTATAIRE	A. FRANCE	AVENUE ANATOLE FRANCE	03 44 27 07 90
MOUY	R. ROLLAND	ROUTE DE NOAILLES	03 44 56 50 42
NANTEUIL LE HAUDOIN	G. CALE	12 RUE DE LISY	03 44 88 01 73
NEUILLY EN THELLE	H. DE MONTHERLANT	RUE DE PARIS BP 40	03 44 26 67 64
NOAILLES	A. DE NOAILLES	305 RUE ANNOEPEL	03 44 03 30 63
NOGENT SUR OISE	M. BERTHELOT	13 RUE DU MOUSTIER	03 44 74 37 30
NOGENT SUR OISE	E. HERRIOT	43 ET 45 RUE E. HERRIOT	03 44 71 32 26
NOYON	P. ELUARD	BOULEVARD GAMBETTA	03 44 44 06 17
NOYON	L. PASTEUR	RUE DE LA SABLIERE BP 165	03 44 09 41 90
PONT SAINTE MAXENCE	LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	RUE SALVADOR ALLENDE	03 44 31 71 40
RESSONS SUR MATZ	LA VALLÉE DU MATZ	151 RUE DE LA PRAIRIE DE BAYENCOURT	03 44 42 50 63
RIBÉCOURT	DE MARLY	74 AVENUE MONTESQUIEU BP 118	03 44 75 55 80
SAINTE AUBINE EN BRAY	LES FONTAINETTES	35 RUE DE GISORS BP 09	03 44 04 55 50
SAINTE JUSAIN EN CHAUSSÉE	L. MICHEL	RUE MADELEINE BLIN	03 44 77 64 40
SAINTE LEU D'ESSERENT	J. VALLÈS	09 AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS	03 44 56 39 24
SAINTE GENEVIÈVE	L. DE VINCI	RUE LABOISSIÈRE	03 44 08 67 86
SENLIS	A. MAGNARD	RUE ST CHRISTOPHE	03 44 63 68 80
SENLIS	FONTAINE DES PRÉS	ROUTE D'AUMONT	03 44 60 93 43
THOUROTTE	CL. BAUJOIN	02 RUE CHARLEMAGNE	03 44 76 02 66
VERBERIE	D'ARAMONT	ROUTE DE PONT SAINTE MAXENCE	03 44 38 70 80
VILLERS SAINT PAUL	E. LAMBERT	RUE CHARLES NOTAIRE	03 44 66 40 80

### 3. Les écoles publiques – Lycées publics

COMMUNE	DÉNOMINATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BEAUVAIS	FÉLIX FAURE	31 BOULEVARD DE L'ASSAULT	03 44 48 64 64
BEAUVAIS	JEANNE HACHETTE	31 BOULEVARD AMYOT D'INVILLE	03 44 06 73 73
BEAUVAIS	PAUL LANGEVIN	03 AVENUE MONTAIGNE BP 954	03 44 12 17 17
BEAUVAIS	FRANÇOIS TRUFFAUT	04 RUE DE PONTOISE	03 44 12 45 12
BEAUVAIS	J.B. COROT	04 ET 06 RUE H. LEBESGUE	03 44 02 86 50
BEAUVAIS	JACOBINS	02 RUE VINCENT DE BEAUVAIS	03 44 45 00 88
BREUIL LE VERT	ROBERVAL	10 RUE DES GREZ	03 44 50 84 00
CHANTILLY	JEAN ROSTAND – LA FORÊT	PLACE GEORGES PAQUIER	03 44 62 47 00
CLERMONT	CASSINI	11 RUE HENRI BREUIL	03 44 68 28 28
COMPIÈGNE	PIERRE D'AILLY	136 BOULEVARD DES ETATS-UNIS BP 115	03 44 92 13 13
COMPIÈGNE	MIREILLE GRENET	13 AVENUE DE HUY BP 23	03 44 92 28 00
COMPIÈGNE	CH. DE GAULLE	RUE J. DAGUERRE BP 47	03 44 20 20 88
CREIL	JULES UHRY	07 RUE ARISTIDE BRIAND	03 44 64 75 44
CRÉPY EN VALOIS	JEAN MONNET	10 RUE DES CÈDRES BP 347	03 44 39 30 90
CRÉPY EN VALOIS	ROBERT DESNOS	02 RUE J. MICHELET BP 59	03 44 39 45 50
GRANDVILLIERS	JULES VERNE	RUE CARADAME	03 44 46 43 00
MÉRU	CONDORCET	01 RUE CONDORCET BP 20 146	03 44 52 37 80
MÉRU	LAVOISIER	08 RUE J. FERRY	03 44 52 65 40
MONTATAIRE	ANDRÉ MALRAUX	01 PLACE NELSON MANDÉLA	03 44 64 63 20
NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE	BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN	03 44 74 31 31
NOYON	JEAN CALVIN – CH. DE BOVELLES	CITÉ SCOLAIRE DU MONT ST SIMÉON – BP 152	03 44 93 47 00
RIBÉCOURT	ARTHUR RIMBAUD	319 RUE ARISTIDE BRIAND	03 44 75 78 00
SAINT-MAXIMIN	R. ET N. DE ROTHSCHILD	CHÂTEAU DE LAVERSINE	03 44 64 69 00
SENLIS	HUGUES CAPET	AVENUE DE REIMS BP 129	03 44 63 65 50
SENLIS	AMYOT D'INVILLE	AVENUE DE REIMS BP 113	03 44 53 92 00
CRÉVECŒUR LE GRAND	JOSÉPHINE BAKER	RUE FOURNIER	03 44 46 97 11

**Annexe 5 : Recensement des moyens – Les associations**

**Liste des Associations Agréées de Sécurité Civile dans le Département** (Données issues de l'inventaire des AASC 2020) :

**ADPC**

01 Lotissement la Corne du Bois, 60 510, La Rue-Saint-Pierre  
**03 33 19 84 27** (24/24)  
[oise@protection-civile.org](mailto:oise@protection-civile.org)

**FFSS**

33 Rue de Paris, 60 200, Compiègne  
**06 58 02 32 20** (24/24)  
[president@sauveteurdeloise.fr](mailto:president@sauveteurdeloise.fr)

**Croix Blanche**

Mairie d'Éstrées-Saint-Denis, 15 rue de l'Hôtel de Ville, 60 190, Éstrées-Saint-Denis  
**09 72 35 35 22**  
**06 67 05 78 74** (24/24)

**Croix Rouge**

Zac de Ther 03 Rue Gustave Eiffel, 60 000, Beauvais  
**03 44 48 89 27**  
**09 66 94 89 27** (24/24)  
[DT60@croix-rouge.fr](mailto:DT60@croix-rouge.fr)

**Ordre de Malte**

19 Rue Pierre Waguet, 60 000, Beauvais  
**06 33 08 36 93** (24/24)  
[UDIOM60@ordredemaltefrance.org](mailto:UDIOM60@ordredemaltefrance.org)

**Secours Catholique**

40 Rue Notre Dame de Bon Secours, 60 200, Compiègne  
**03 44 23 37 32** de 09h-12h – 14h-16h  
[oise@secours-catholique.org](mailto:oise@secours-catholique.org)

**Secours 60**

02 Allée des Lys du Valois, 60 800, Crépy-en-Valois  
**06 21 73 61 23** (24/24)

**Unité d'Intervention Tout Terrain (UITT)**

82 Rue René Richard, 60 150, Janville  
**06 67 57 23 23** (24/24)

**1. Missions de type A : Secours à personne**

	SOUTIEN / HÉBERGEMENT						AUTRES		
	Lot Accueil (administratif)	Lot Réconfort (petite restauration 1/pers)	Lot hygiène	Lits Picots	Couverture de survie	Tente d'Accueil	Cafetière	Bouilloire	Micro-onde
ADPC60	Oui	Oui		100	100	2			
Sauveteurs de l'Oise (FFSS)	4	3	3	95	550				
Croix Blanche		10		12	50	3	4	2	1
Croix Rouge	2	Oui	50	50	500	20	Oui	Oui	
Ordre de Malte									
Secours 60				9	250	2	3	2	1
UITT					Oui	Oui	1		

## 2. Missions de type B : Actions de soutien et d'accompagnement des populations

	Accueil Écoute Réconfort	Accompagnement Administratif, Juridique et Aide Financière	Aide Matérielle (effet de 1 <sup>er</sup> nécessité)	Remise en État des Biens Sinistrés	Ravitaillement	Soutien aux Personnes Sinistrées (catastrophes naturelles)	Soutien aux Naufragés de la Route (viabilité hivernale...)	Soutien Maraude (plan grand froid ou Canicule)	Soutien Psychologique	Soutien Pandémie (épizootie...)
ADPC 60	X				X	X	X		X	X
CD60 FFSS	X				X	X	X	X	X	X
Croix Blanche	X			X	X	X	X	X	X	X
Croix Rouge	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ordre de Malte	X				X	X	X	X	X	NR
Secours Catholique	X	X	X		X*	X	X			

\*Sauf fournitures / denrées

## 3. Missions de type C : Encadrement des bénévoles

	Appui aux Réserves Communales	Gestion des Personnes Bénévoles
ADPC 60	X	X
CD60 FFSS	X	X
Croix Blanche	X	X
Croix Rouge	X	X
Ordre de Malte	X	X
Secours Catholique		

## Annexe 6 : Méthode d'évaluation des capacités d'accueil

Au niveau national deux valeurs ont été fixées afin de pouvoir quantifier les capacités mobilisables pour le soutien aux populations. L'objectif étant de faciliter une cohérence entre les différents acteurs.

- **1 unité = 50 personnes** hébergées/ accueillies : grandeur de base pour le recensement des structures. Nous quantifierons donc ces structures par nombre d'Unités.
- **1 personne = 4 m<sup>2</sup>** permet de déterminer la capacité des structures susceptibles d'accueillir les populations (non applicable aux structures dédiées comme les hôtels, restaurants ou centres de loisirs).

<b>1 Unité d'Accueil</b>	Infrastructure ou partie d'une infrastructure non équipée permettant de recevoir 50 personnes
<b>1 Module d'Hébergement</b>	Personnels et matériels nécessaires pour héberger 50 personnes
<b>1 Module de Ravitaillement</b>	Personnels, matériels et aliments nécessaires pour nourrir 50 personnes
<b>1 Module de Transport</b>	Capacité de transport pour 50 personnes
<b>1 Unité d'Hébergement</b>	Infrastructure ou partie d'une infrastructure non équipée permettant de loger 50 personnes (contient donc 1 unité d'accueil et 1 module d'hébergement)
<b>1 Unité de Ravitaillement</b>	Infrastructure ou partie d'une infrastructure non équipée permettant de nourrir 50 personnes (contient donc 1 unité d'accueil et 1 module de ravitaillement)

*Exemple : Un gymnase de 800 m<sup>2</sup> équivaut à 4 Unités d'Accueil, le raisonnement est le suivant...*

- $800 \text{ m}^2 / 4 \text{ m}^2 \text{ (1 personne)} = 200 \text{ personnes}$
- $200 \text{ m}^2 / 50 \text{ personnes (1 unité)} = \underline{\underline{4 \text{ Unités d'Accueil}}}$

L'applicatif métier **RESANA** est une **plateforme collaborative**, disponible sur le réseau **internet**. Il permet d'**échanger avec différents services et entités** des documents, des informations...

### Connexion

- Vous recevez un mail d'invitation à rejoindre la plateforme, indiquant les motifs de cette invitation. Cliquer sur le lien « Acceptez l'invitation ».



- Créer votre espace selon les modalités sollicitées par la plateforme.

**RESANA**  
Groupes de travail & suite collaborative en ligne

INSCRIPTION

Vous êtes invité(e) par Oise SIDPC60

Votre adresse mail : **julie.lagaite@oise.gouv.fr**

**Créer votre mot de passe**  
Au moins 12 caractères dont 3 parmi les majuscules, chiffres ou caractères spéciaux (ex: &, !, %, #, ...).

Nom : **LAGAITE**

Prénom : **Julie**

Service ou organisation : Saisir si inexistant dans la  
Académie d'Amiens

Fonction :

Choisir ma photo

Un homme     Une femme

En cochant cette case, vous acceptez les **conditions générales d'utilisation**.

**✓ Finir**

- Vous êtes invité à vous connecter.



- Vous arrivez alors sur votre espace. Sur la page d'accueil vous pouvez visualiser les espaces qui vous sont accessibles. Vous pouvez cliquer sur l'espace qui vous intéresse.



- Vous pouvez naviguer dans les différents documents qui vous sont accessibles en haut à droite. Et accéder à chaque document en cliquant sur celui souhaité.

Date	Utilisateur	Nom de la ville	Adresse du CARE	Nombre de personnes accueillies	disposez vous de module de ravitaillement	PJ
24/05/2022 15:02:10	NGUYEN Alixia	ggg	gg	gg	OUI	aucun fichier
24/05/2022 14:57:44	RAFFY Guillaume	beauvais	rue préfecture	7	OUI	Image 1

## Répondre à un Questionnaire

- Cliquer sur l'espace qui vous intéresse.
- Naviguer dans les différents documents qui vous sont accessibles en haut à droite.
- Accéder au formulaire souhaité.

The screenshot shows a web interface with a top navigation bar containing 'Documents', a search bar, and links for 'Aide', 'Liens', 'Administration', and 'Contributeur'. Below the navigation bar is a table with the following data:

Date	Utilisateur	Nom de la ville	Adresse du CARE	Nombre de personnes accueillies
24/05/2022 15:02:10	NGUYEN Alixia	ggg	gg	gg
24/05/2022 14:57:44	RAFFY Guillaume	beauvais	rue préfecture	7

On the right side, there is a sidebar titled 'FORMULAIRE' with a sub-section 'Créer un formulaire' and a search bar for 'Recherche de formulaires'. A red arrow points from the 'Ajouter une réponse' button in the table to the 'Ajouter une réponse' button in the sidebar.

- Enfin cliquer sur « + Ajouter une réponse ».

The screenshot shows the same table as above. A red arrow points from the 'Ajouter une réponse' button in the table to the 'Ajouter une réponse' button in the sidebar. The sidebar is titled 'TABELAU SUIVI CARE' and contains a search bar and a list of users: 'NGUYEN Alixia' (il y a 22 h version 2) and 'RAFFY Guillaume' (il y a 22 h version 1).

- Répondre au formulaire.
- Cliquer sur « Enregistrer » à la fin du formulaire.

The screenshot shows the 'Tabelau suivi CARE' form. At the top, there is a banner for 'Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises SOUTIEN AUX POPULATIONS'. Below the banner, there is a section for 'Tabelau suivi CARE' with a red arrow pointing to the 'Enregistrer' button. The form contains the following fields:

Merci de compléter le formulaire  
(l'étoile à la fin de l'intitulé des questions indique qu'une réponse à cette question est obligatoire.)

Nom de la ville \*

Adresse du CARE \*

Nombre de personnes accueillies \*

Buttons: 'Enregistrer' (with a checkmark) and 'Retour'.

- Vous pouvez ensuite cliquer sur « Retour ».
- Vous pourrez ainsi visualiser votre réponse, insérée dans un tableau récapitulatif de toutes les réponses à ce formulaire.
- Si besoin à posteriori, vous pouvez répondre à nouveau au questionnaire. En réalisant la même manipulation. Ou en cliquant sur « Nouvelle réponse ».

Date	Utilisateur	Nom de la ville	Adresse du CARE	Nombre de personnes accueillies	disposez vous de module de ravitaillement	PU
25/05/2022 13:39:18	LAGAITE Julie	x	x	47	OUI	aucun fichier
24/05/2022 15:02:10	NGUYEN Alixia	ggg	gg	gg	OUI	aucun fichier
24/05/2022 14:57:44	RAFFY Guillaume	beauvais	rue préfecture	7	OUI	image 1

## Annexe 8 : Fiche de procédure de déclenchement des fonds de secours d'extrême urgence

### 1. Objectif du dispositif

- Les crédits du secours d'extrême urgence ont pour objet d'aider financièrement les particuliers sinistrés se trouvant dans une situation de grande difficulté au lendemain d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins essentiels les plus urgents.
- Les secours d'urgence relèvent de la compétence des communes et de leur EPCI qui assument les frais financiers qui en résultent. Les crédits du secours d'extrême urgence versés par l'État de manière exceptionnelle visent à manifester l'expression de la solidarité nationale lorsque le sinistre présente une particulière gravité.

### 2. Cadre juridique et budgétaire

- Circulaire n°INTE1719314C du 12 juillet 2017 relative aux conditions et modalités de versement des fonds de secours d'extrême urgence aux victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe de grande ampleur.
- Les crédits de secours d'extrême urgence sont supportés par le programme 161 « Sécurité Civile » et placés sous la responsabilité budgétaire de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

### 3. Champ d'application

- **Bénéficiaires** : Les fonds de secours d'extrême urgence sont réservés aux seuls particuliers.
- **Montant de l'Aide** : L'aide accordée est d'un montant maximum de 300 € par adulte et de 100 € par enfant à charge.
- **Évènements Concernés** :
  - Accident, sinistre ou catastrophe d'origine naturelle, technologique ou humaine, à l'origine de dommages d'ampleur sur le plan collectif. Cette définition exclut donc les conséquences des risques courants.
  - La gravité de l'évènement est notamment caractérisée par l'évacuation de populations, l'importance des dégradations ou destructions provoquées sur les biens mobiliers et immobiliers.

*Exemple* : Les crédits du secours d'extrême urgence ne peuvent pas être mobilisés après un évènement, même fortement médiatisé dès lors qu'il a peu d'ampleur au plan collectif (incendie ou effondrement d'un immeuble, accident de la circulation...).

- **Objet de l'Aide** :
  - L'aide vise à permettre aux sinistrés de faire face à leurs besoins essentiels les plus urgents après Le sinistre : nourriture, habillement ou objets de première nécessité.
  - L'aide ne constitue pas une indemnisation et n'a pas pour objet de financer des dépenses de reconstruction ou de rééquipement des biens sinistrés.

*Exemple : Les crédits du secours d'extrême urgence n'ont pas pour objet de permettre aux sinistrés de racheter des biens endommagés non-assurés (mobilier d'extérieur endommagé par un incendie ou un phénomène météorologique...).*

#### **4. Modalités de mise œuvre des secours d'extrême urgence**

##### **Décision d'engagement des secours d'extrême urgence**

Le Préfet de département sollicite la mobilisation des crédits d'extrême urgence auprès du Directeur Général de la DGSCGC. Il motive sa demande en exposant :

- Les circonstances de l'accident, du sinistre ou de la catastrophe à l'origine de dommages et l'ampleur de ses conséquences.
- Les mesures mises en œuvre par les services de l'État et des collectivités locales pour faire face à l'évènement : mesure d'évacuation et d'hébergement d'urgence des populations...
- Une première évaluation du nombre de personnes susceptibles de bénéficier des secours d'extrême urgence.

Au regard des informations transmises par le Préfet mettant en évidence l'ampleur et la gravité des conséquences de l'accident, du sinistre ou de la catastrophe, le Directeur Général de la DGSCGC décide du principe de l'engagement des crédits d'extrême urgence. Cette décision est formalisée par un message transmis par la DGSCGC à la préfecture de département.

La demande d'engagement des secours d'extrême urgence doit être transmise à l'adresse courriel suivante qui constitue le point d'entrée unique des sollicitations : [secours-urgence-dgscgc@interieur.gouv.fr](mailto:secours-urgence-dgscgc@interieur.gouv.fr)

##### **La mobilisation effective des secours d'extrême urgence est pilotée par le préfet**

La circulaire n°INTE1719314C du 12 juillet 2017 détaille de manière précise les étapes de la mobilisation des secours d'extrême urgence :

- Mobilisation des acteurs locaux (communes, CCAS...) et des services de l'État (Préfecture, DDFIP, DRFIP...) : Information sur la décision d'engagement des secours d'extrême urgence.
- Recensement des besoins : Établissement d'un état nominatif des sinistrés bénéficiaires avec l'appui des communes et des CCAS.
- Transmission à la DGSCGC de l'estimation consolidée du montant global de crédits d'extrême urgence à mobiliser afin d'organiser la délégation des crédits.
- Adoption par le Préfet d'un arrêté de mise en œuvre du dispositif précisant l'identité des bénéficiaires de l'aide, leur commune de rattachement et les montants d'aide attribuée.
- Les bénéficiaires sont informés par les communes de l'attribution de l'aide et des modalités de son versement par un centre des finances publiques.
- Versement effectif des aides en numéraire, par virement ou par chèque par les services de la DDFIP / DRFIP.

## Finalisation de la Délégation des Crédits et Compte-rendu d'Emploi

Au terme de la phase de versement des aides aux sinistrés :

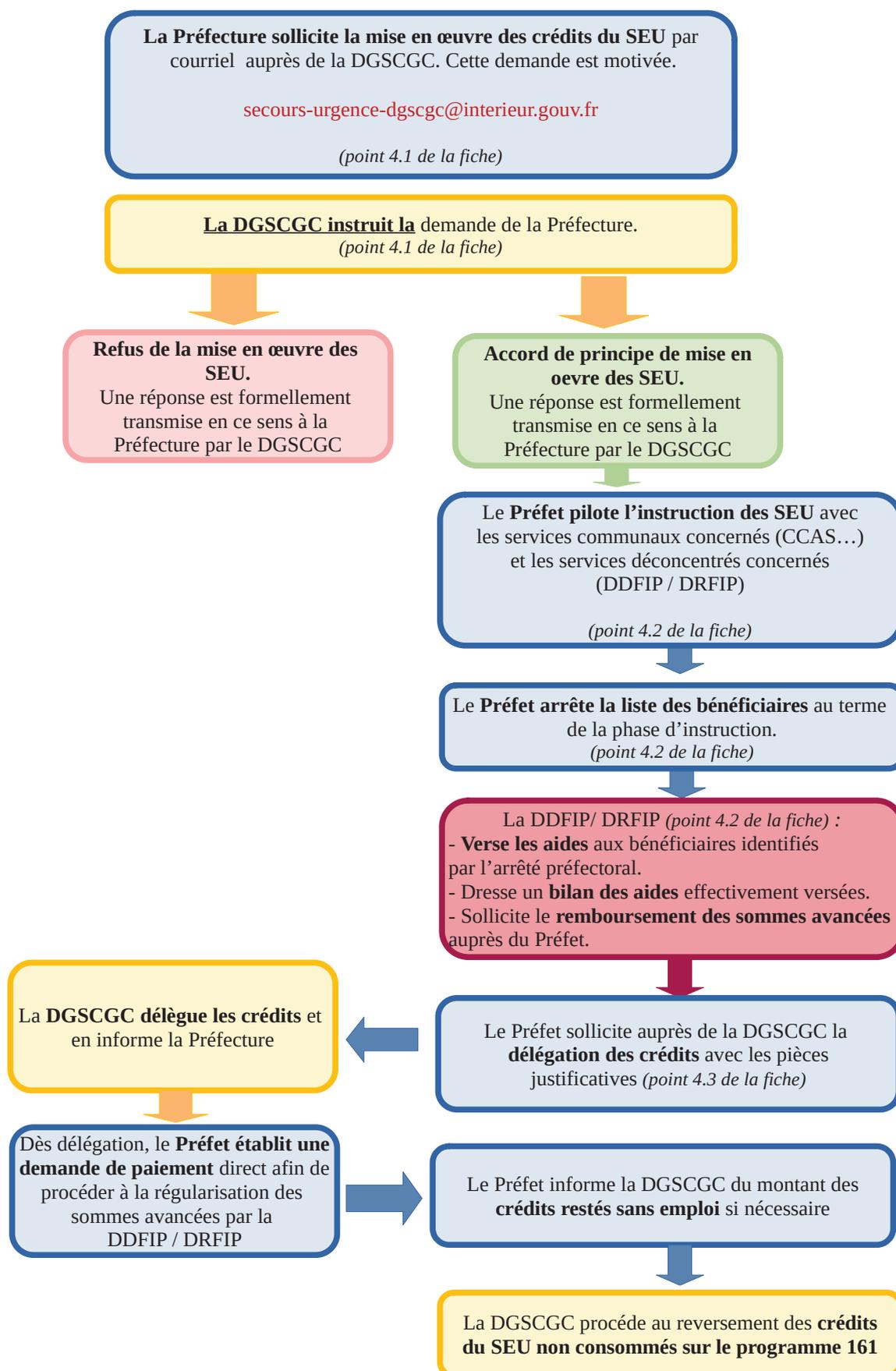
- La DDFIP / DRFIP adresse au Préfet un bilan des aides effectivement versées et sollicite le remboursement des sommes avancées.
- La préfecture demande à la DGSCGC une délégation de crédit correspondant aux sommes avancées par la DDFIP / DRFIP accompagnée des **pièces justificatives** suivantes :
  - Arrêté préfectoral d'attribution des aides.
  - Bilan des aides effectivement versées par la DDFIP / DRFIP.
- La DGSCGC procède ensuite à la délégation de crédits (UO – Centre financier : 0161-CSDM-CDGC – Activité 016 110 108 016 – Domaine fonctionnel 0161-11-03).
- Le Préfet établit alors une demande de paiement direct auprès du Centre de Service Partagé Chorus (CSP Chorus) dont il dépend afin de procéder à la régularisation des sommes avancées par la DDFIP / DRFIP.
  - *Point d'attention : la demande de paiement direct ne doit pas transiter par le Service de Gestion Commun Départemental (SGC).*

Une fois les opérations terminées, si une partie des crédits délégués n'est pas consommée, le Préfet transmet à la DGSCGC un bordereau des crédits sans emploi visé par la DRFIP / DDFIP. La DGSCGC procède alors au reversement des crédits sur le programme 161.

Adresse courriel **unique** pour contacter la DGSCGC sur la mise en œuvre des secours d'extrême urgence :

[secours-urgence-dgscgc@interieur.gouv.fr](mailto:secours-urgence-dgscgc@interieur.gouv.fr)

## Étapes de la Mobilisation des Crédits des Secours d'Extrême Urgence (SEU)



## Modèle d'Arrêté Préfectoral

LOGO PRÉFET

Arrêté [n° arrêté] portant versement des secours d'extrême urgence aux victimes des intempéries du [DATE] dans le département [LIEU]

Le Préfet,

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

**VU** le décret du [DATE] portant nomination de [Préfet] ;

**VU** [arrêté de délégation de signature le cas échéant] ;

**VU** la circulaire n°INTE1719314C du 12 juillet 2017 relative aux conditions et modalités de versement des secours d'extrême urgence aux victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe de grande ampleur ;

**CONSIDÉRANT** les événements [DÉTAILLER] survenus les [DATE] dans le département [LIEU] qui ont causé des dégâts d'une exceptionnelle gravité et ont conduit à [évacuation des populations et/ou destruction ou importante détérioration de biens meubles ou immeubles...] ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de satisfaire, au travers de la solidarité nationale, les besoins essentiels les plus urgents des populations sinistrées de ces territoires se trouvant dans une situation de grande difficulté ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Sont attribués des secours d'extrême urgence aux victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe de grande ampleur nommément désignées ci-après :

N° de Décision Individuelle	Nom	Prénom	Majeur ou Mineur	Adresse Personnelle ou du Centre d'Hébergement	Montant du Secours Attribué
-----------------------------	-----	--------	------------------	--	-----------------------------

**Article 2** : Les bénéficiaires désignés à l'article 1 ou leur ayant-droit bénéficient de ces aides sur présentation au centre des finances publiques de [LIEU].

**Article 3** : Les crédits y afférents sont mis à disposition de la préfecture de [LIEU] sur le centre financier 0161-CSDM-CDGC. Ces dépenses sont à imputer au programme 161 – titre 6 « crédits d'extrême urgence », sur l'activité 016 110 108 016 « Crédits d'extrême urgence », domaine fonctionnel 0161-11-03.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet...

- D'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture :
  - Soit par recours gracieux adressé à [PRÉFET DE] [ADRESSE].
  - Soit par recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75 800PARIS.
- D'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture, devant le Tribunal Administratif de [LIEU] [ADRESSE] ou par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours-citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr/>

**Article 5** : Le Directeur de Cabinet du Préfet [LIEU], le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de [LIEU], le Directeur Départemental des Finances Publiques de [LIEU], les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

[LIEU], le [DATE]

Fonctions du Signataire

Prénom NOM

**ARRÊTE du**  
**Portant Ordre de Réquisition de [entreprise]**

La Préfète de l'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment son l'article L. 2215-1 (4°) ;

**VU** le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 742-12 à L. 742-15 ;

**VU** le Code pénal, notamment son article R. 642-1 ;

**VU** le Code de la santé publique, notamment son article L. 3131-8 [si crise sanitaire] ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** [tout texte nécessaire pour l'ordre de réquisition] ;

**CONSIDÉRANT** que, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile jusqu'à ce que l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ou que les conditions de son maintien soient assurées ;

**CONSIDÉRANT** que, [décrire la crise et ses impacts graves pour justifier la mise en place des mesures de réquisition] ;

**VU** l'urgence ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur de cabinet du préfet de l'Oise.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** [qui, quoi] : La société [nom de la société], sise [adresse complète de la société] et représentée par [nom, prénom et qualité du responsable à qui la notification est faite] est requise d'exécuter par priorité avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose la prestation définie ci-après pour [autorité requérante].

**Article 2** [précisions, modalités d'application, préciser si besoin la nature] : réquisition de services +++ / d'usage et toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition.

Si réquisition de services, rédiger : L'entreprise réquisitionnée conserve la direction de son activité professionnelle, mais elle doit tenir informé le [Commandant des Opérations de Secours ou le directeur des opérations de secours].

**Article 3** [durée] : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre prend fin lorsque la prestation requise est fournie. L'entreprise prestataire retrouve alors la liberté professionnelle dont elle jouissait antérieurement.

**Article 4** [indemnisation] : L'entreprise prestataire sera indemnisée dans les conditions fixées par l'article L. 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 5** [inexécution] : L'inexécution du présent ordre entraînerait les sanctions prévues à l'article L-2215-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Article 6** [voie de recours] : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7** [notification] : Le présent ordre de réquisition sera notifié à [société] ainsi qu'au maire de la commune bénéficiaire de la prestation.

**Article 8** [exécution] : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le Directeur des [noms des services] sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Oise.

Beauvais, le

Pour la Préfète et par délégation  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,

Faustin GADEN

Cabinet de la Préfète  
 Direction des Sécurités  
 Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

**Demande de Concours**

d'une Association Agréée de Sécurité Civile pour une *[mission de soutien à la population]*

<u>Identification du demandeur :</u>  Préfet de l'Oise	<u>Identification de l'association sollicitée :</u>  
<u>Objet de la demande de concours :</u>  	

Pour faire suite à..... nous confirmons la demande d'engagement de moyens (dans et hors du département) en renfort ci-après décrite :

1. Nature de l'événement :
2. Type de mission concernée :
3. Lieu de l'emploi des moyens :
4. Date de début d'intervention (début de l'utilisation des moyens) :
5. Moyens demandés :
6. Durée prévisible de l'engagement (fin de l'utilisation des moyens) :

**Moyens Intra Départementaux :**

Ces moyens sont engagés directement par..... (SDIS, préfecture)

**Si Renforts Extra Départementaux :**

Ces moyens sont engagés directement par..... (SDIS, Préfecture, Préfecture de zone, DGSCGC) avec l'accord du COZ Nord et l'information de la DGSCGC.

Fait à Beauvais, le

Pour la Préfète et par délégation,  
 Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Faustin GADEN

PRÉFET DE L'OISE

**Arrêté portant création du comité local d'aide aux victimes de l'Oise**

Le préfet de l'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9 ;

VU le décret n° 2016-1056 du 3 août 2016 modifié, portant création des comités locaux d'aide aux victimes et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme ;

VU le décret n° 2017-143 du 8 février 2017 modifié, portant création du comité interministériel de l'aide aux victimes ;

VU le décret n° 2017-618 du 25 avril 2017 relatif aux comités locaux d'aide aux victimes ;

VU le décret n° 2017-1240 du 7 août 2017 relatif au délégué interministériel à l'aide aux victimes ;

VU le décret n° 2018-329 du 3 mai 2018 relatif aux comités locaux d'aide aux victimes ;

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, préfet de l'Oise ;

VU l'arrêté du 7 mai 2018 relatif aux modalités de fonctionnement de l'espace d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme ;

VU l'instruction interministérielle du Premier ministre n° 5979/SG du 10 novembre 2017 relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme ;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet de l'Oise ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Il est créé dans le département de l'Oise un comité local d'aide aux victimes.

**Article 2 :**

Le comité local d'aide aux victimes veille à la structuration, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'amélioration des dispositifs locaux d'aide aux victimes, notamment d'infractions pénales ainsi que d'actes de

terrorisme, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles. Il veille à l'articulation de ces dispositifs avec l'organisation de la prise en charge sanitaire mise en place par l'agence régionale de santé.

Il élabore et assure l'évaluation d'un schéma local de l'aide aux victimes qui présente les dispositifs locaux, généraux et spécialisés d'aide aux victimes, établit une évaluation des moyens et de l'organisation territoriale de l'aide aux victimes et dégage des priorités d'action.

Il assure la transmission des données relatives au suivi des victimes d'actes de terrorisme, des victimes d'accidents collectifs et des sinistrés d'événements climatiques majeurs, au ministre chargé de l'aide aux victimes et au délégué interministériel à l'aide aux victimes, à l'exception des données de santé.

Il élabore et actualise régulièrement un annuaire des acteurs compétents pour la mise en œuvre des droits accordés aux victimes.

Il suscite et encourage les initiatives en matière d'aide aux victimes dans le département.

Il formule toute proposition d'amélioration de la prise en charge des victimes auprès du délégué interministériel à l'aide aux victimes.

Il identifie les locaux susceptibles d'accueillir les victimes d'actes de terrorisme ou d'accidents collectifs et leurs proches, notamment dans ceux du centre d'accueil des familles et ceux de l'espace d'information et d'accompagnement.

Pour les actes de terrorisme, les accidents collectifs et les événements climatiques majeurs, le comité local d'aide aux victimes s'assure de l'information et l'indemnisation des victimes, de leur prise en charge juridique et sociale, et de leur accompagnement dans les démarches administratives.

Lorsqu'il se réunit pour évoquer l'aide aux victimes d'actes de terrorisme, le comité local est chargé du suivi de la prise en charge des victimes résidant dans le département. À cette fin, le comité :

- veille à la structuration et la mobilisation du réseau des acteurs compétents pour la mise en œuvre des droits accordés aux victimes d'actes de terrorisme et pour la prise en compte de leur situation ;
- facilite la résolution des difficultés portées à sa connaissance pour les situations individuelles de victimes ou de leurs proches bénéficiant d'une prise en charge dans le département.

Lorsqu'il se réunit pour évoquer l'aide aux victimes d'accidents collectifs, le comité local est chargé du suivi de la prise en charge et de l'indemnisation des victimes résidant dans le département. À cette fin, le comité :

- veille à l'articulation du dispositif d'urgence avec les structures locales permanentes d'aide aux victimes ;
- facilite la résolution des difficultés portées à sa connaissance pour les situations individuelles de victimes ou de leurs proches bénéficiant d'une prise en charge dans le département ;
- veille, le cas échéant, en lien avec le comité local d'aide aux victimes du lieu de l'accident collectif, lorsque celui-ci n'assure pas le suivi de l'aide aux victimes dudit accident, à la conclusion d'un accord-cadre d'indemnisation amiable, à l'exception des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales entrant dans le champ de compétence de l'office mentionné à l'article L. 1142-22 du code de la santé publique.

Lorsqu'il se réunit pour évoquer l'aide aux sinistrés d'événements climatiques majeurs, le comité local est chargé du suivi de la prise en charge des sinistrés résidant dans le département. À cette fin, le comité :

- veille à la structuration du réseau des acteurs compétents pour la mise en œuvre des droits accordés aux sinistrés en matière d'hébergement ;
- facilite, en lien avec la Fédération française de l'assurance, l'identification et le règlement des difficultés rencontrées par les sinistrés, notamment leurs droits et les modalités de leur indemnisation ;
- s'assure de la mise en œuvre du régime des catastrophes naturelles.

### **Article 3 :**

Le comité est présidé par le préfet de l'Oise ou son représentant et le procureur de la République de Beauvais ou son représentant.

La composition du comité local d'aide aux victimes est fixée comme suit :

**1° Représentants des services de l'État et des opérateurs :**

- la sous-préfète, directrice du cabinet de la préfecture de l'Oise, ou son représentant,
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou son représentant ,
- le directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ou son représentant,
- le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant ,
- la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ou son représentant,
- le directeur départemental de Pôle emploi ou son représentant.

**2° Représentants des organismes locaux d'assurance maladie et des organismes débiteurs des prestations familiales :**

- la directrice de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ou son représentant,
- le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise ou son représentant,
- le directeur de la caisse de mutualité sociale agricole de l'Oise ou son représentant.

**3° Représentants des instances judiciaires territorialement compétentes :**

- le magistrat de la cour d'appel d'Amiens délégué à la politique associative et à l'accès au droit ou son représentant,
- le procureur de la République de Senlis ou son représentant,
- la procureure de la République de Compiègne ou son représentant.

**4° Le président du conseil départemental de l'accès au droit de l'Oise ou son représentant.**

**5° Les bâtonniers de l'Ordre des avocats aux barreaux de Beauvais, Senlis et Compiègne ou leurs représentants.**

**6° Représentants des associations d'aide aux victimes locales conventionnées :**

- le président de l'association France Victimes 60 (ex Aide Aux Victimes 60) ou son représentant,

**7° Représentants des collectivités territoriales :**

- la présidente du conseil départemental de l'Oise ou son représentant,
- le président de l'Union des Maires de l'Oise ou son représentant.

**8° Lorsque le comité local d'aide aux victimes se réunit pour aborder l'aide aux victimes d'actes de terrorisme :**

- un représentant du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI),
- le directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) ou son représentant,
- un représentant de la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC),
- un représentant de l'association française des victimes de terrorisme,
- un représentant de la fédération nationale d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM).

**9° Lorsque le comité local d'aide aux victimes se réunit pour aborder l'aide aux victimes d'accidents collectifs :**

- un ou des représentants des compagnies d'assurance concernées, dûment convoquées, et, le cas échéant, de la Fédération française de l'assurance ;
- un représentant de la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC),
- un représentant de la fédération nationale d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM).

**10° Lorsque le comité local d'aide aux victimes se réunit pour aborder l'aide aux victimes d'événements climatiques majeurs :**

- un ou des représentants des compagnies d'assurance concernées, dûment convoquées, et, le cas échéant, de la Fédération française de l'assurance.

**Article 4 :**

Le comité local d'aide aux victimes peut solliciter, à titre consultatif, le concours d'experts ou de toute autre personnalité qualifiée.

**Article 5 :**

Le comité local d'aide aux victimes se réunit au moins une fois par an sur convocation du préfet adressée par tout moyen. La convocation fixe l'ordre du jour de la réunion, arrêté conjointement avec le procureur de la République de Beauvais.

**Article 6 :**

La directrice de cabinet du préfet de l'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité local d'aide aux victimes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le 31 décembre 2018

*Signé*

**Louis LE FRANC**

## GLOSSAIRE

<b>AASC</b>	Associations Agréées de Sécurité Civile
<b>ANSES</b>	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>BRECI</b>	Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministériel
<b>BSCGC</b>	Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
<b>BSI</b>	Bureau de la Sécurité Intérieure
<b>CASU</b>	Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence
<b>CAI</b>	Centre d'Accueil des Impliqués
<b>CARE</b>	Centre d'Accueil des Familles et Point de Rassemblement des Personnes Évacuées
<b>CCAS</b>	Caisse Centrale d'Activités Sociales
<b>CIP</b>	Cellule d'Information du Public
<b>CLAV</b>	Comité Local d'Aide aux Victimes
<b>COD</b>	Centre Opérationnel Départemental
<b>CODIS</b>	Cellule de Suivi de l'Évènement au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
<b>COGIC</b>	Centre Opérationnel Interministériel de Gestion de Crise
<b>COZ</b>	Centre Opérationnel Zonal
<b>CUMP</b>	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
<b>DDFIP / DRFIP</b>	Direction Départementale / Régionale des Finances Publiques
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DGSCGC</b>	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
<b>DOS</b>	Directeur des Opérations de Secours
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>NOVI</b>	Plan Nombreuses Victimes
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>PCO</b>	Poste de Commandement Opérationnel
<b>PCS</b>	Plan Communal de Sauvegarde
<b>PMA</b>	Poste Médical Avancé
<b>POI</b>	Plan d'Opération Interne
<b>PCC</b>	Poste de Commandement Communal
<b>PPI</b>	Plan Particulier d'Intervention
<b>PPMS</b>	Plan Particulier de Mise en Sûreté
<b>PRV</b>	Point de Rassemblement des Victimes
<b>SAMU</b>	Service d'Aide Médicale Urgente
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SEU</b>	Secours d'Extrême Urgence
<b>UITT</b>	Unité d'Intervention Tout Terrain

## SUIVI DES MODIFICATIONS

DATE	MOTIF DE LA MODIFICATION	RÉDACTEUR
2022	Mise à jour	Julie LAGAITÉ Guillaume RAFFY

Malgré tout le soin apporté à la rédaction de ce document, des erreurs ou omissions pourraient encore être relevées.

Pour que ces dispositions conservent toute leur valeur, leur mise à jour régulière est indispensable.

Aussi est-il demandé à tous les services intéressés de signaler tous changements, modifications, adjonctions ou suppressions nécessaires à :

Préfecture de l'Oise  
DDS / BSCGC  
01 Place de la Préfecture  
60 000 Beauvais

[pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr)

## SUIVI DES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le tableau de suivi des retours d'expérience intégré dans ce document doit constituer le tableau de suivi des services de l'État de toutes les situations accidentelles et toutes les situations incidentelles notables ayant entraîné une perturbation de l'organisation, des manquements ou des conséquences dommageables. Il constitue aussi un suivi des enseignements tirés lors des exercices. Il a vocation à être mis à jour et diffusé régulièrement à l'aide du format fiche.

<b>Crise (contexte / date...) ou Situations Exceptionnelles</b>	<b>Actions Réalisées / Enseignements</b>

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**à compter de la date de publication au RAA.**

Valérie LEROY, Inspectrice principale, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Compiègne,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment l'article L. 257 A , L247 et R\*247-4 et suivants;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°201-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.**

– Délégations de signature sont données à Mme Sandra LOISEAU, Inspectrice des finances publiques, M. Eric DUBOUCHET , inspecteur des finances publiques, tous deux adjoints à la responsable du SIE de Compiègne, ou à M. Christophe DUPONT, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence de Mme LOISEAU ou de M. Dubouchet, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 €.

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et les CIR dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder six mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article. 2

.- Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai peut être accordé
LOISEAU Sandra	Inspectrice	60 000 €	60 000 €	6 mois	100 000 euros
DUBOUCHET Eric	Inspecteur	60 000 €	60 000 €	6 mois	100 000 euros
ALLAIS Patricia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
BEJOT Maria	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
BRION Camille	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
DAUSSY Isabelle	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
DEGEUSE Mylène	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
DOUGHRI Nacim	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
DUPONT Christophe	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
FLAMANT Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
FOUQUEMBERG Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
FOURNIS-BREDECHE Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
GALLOT Yves	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
GUILLOU Claudine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
HAGRON Stéphanie	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
MALRAIN Denise	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
PAUSE Carine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
TUYBENS Franck	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
VALLEE Pascal	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
DAVID Marie-Claude	Agente principale	2 000 €	2 000 €		

FLECQ Pamela	Agente	2 000 €	2 000 €		
MARQUES Alexandre	Agent	2 000 €	2 000 €		
MORVAN Catherine	Agents	2 000 €	2 000 €		

### Article 3-

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Eric DUBOUCHET	Inspecteur	60 000 €	6 mois	100 000 euros
Sandra LOISEAU	Inspectrice	60 000 €	6 mois	100 000 euros
Yves GALLOT	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 euros
Christophe DUPONT	Contrôleur Principal	10 000 €	6 mois	10 000 euros
Pascal VALLEE	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 euros
Sophie FOURNIS-BREDECHE	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 euros
Camille BRION	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 euros
Franck TUYBENS	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 euros

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Sandra LOISEAU	inspectrice	60 000 €	60 000 €
ALLAIS Patricia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BEJOT Maria	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
DAUSSY Isabelle	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
DEGEUSE Mylène	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DOUGHRI Nacim	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FLAMANT Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FOUQUEMBERG Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FOURNIS-BREDECHE Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GUILLOU Claudine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
HAGRON Stéphanie	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
MALRAIN Denise	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
PAUSE Carine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DAVID Marie-Claude	Agente principale	2 000 €	2 000 €

#### Article 5

Le présent acte sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Oise.

A Compiègne, le 03 janvier 2023

L'inspectrice principale, responsable du SIE de Compiègne



Valérie LEROY

## **DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs

### **DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE CREIL**

Le comptable, responsable du Service des impôts des particuliers de Creil,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame CHATAIN-BELLO Vanessa, inspectrice divisionnaire, adjoint au responsable du SIP de CREIL, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
TREUT Estelle	inspectrice	15 000 €	12 mois	60 000 €
BEHAR Sophie BOIS Christophe DEFILIPPI Valérie DUPONT Françoise LECOEUVRE Olivier TONDELLIER Sandra	contrôleurs	1 000 €	12 mois	10 000 €
BREUX Eric CLERY Sophia COURTOIS Charlene JOLIVET Carole LEGRAND Chantal	agents	200 €	6 mois	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
PETIT Anne	inspecteur	15 000 €	7 500 €
DOURIEZ Marie-Lyne DURNEL Marina FERY Claudé HAMELIN Sonia KABORE Bernard LAYEMARD Tatiana LEONARD Martin PLE Marie-Hélène TORDEUX Dominique	contrôleurs	10 000 €	5 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BLAVETTE Sarah CAMARA Hamidou DAUGUET Bruno DEBRAY Valentin DELATTRE Fabienne DOUSSOT Laetitia GERMAIN Laurence KA Dieynaba LEULIET Sabrina MACHGHOUL Faitin TAHRAT Achour	agents	2 000 €	

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la préfecture du département de l'Oise,

A CREIL, le 03/01/2023

Le comptable, responsable du SIP,

Stéphane DUMONT



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**A compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise**

**DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) DE BEAUVAIS**

La comptable, Mme Nathalie Chene-Bernardie, responsable du SIP de Beauvais

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Ludivine Lemonnier, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe à la responsable du SIP de Beauvais, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 euros, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncières pour perte de récoltes.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Lionel Castet, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint à la responsable du SIP de Beauvais, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 euros, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncières pour perte de récoltes.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5° les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances Publiques de catégorie B désignés ci-après :

DELPLANQUE Laetitia	CHAUBARD Fabien	
BOULON Nicolas	MEUNIER Christine	AREVALO Aurore
DELANNOY Thomas	JANKIEWICZ Françoise	LECERF Luc
VILLETTE Hervé	JUDITH Solange	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances Publiques de catégorie C désignés ci-après :

BILLON Violine	BETRANCOURT Nathalie	CATEZ Marjorie
GRANDIN Ludivine	KRZEWINA Gwendoline	BARRE Mickael
DHONT Denis	CAPPART Angelica	GRAZER Marie-Madeleine
DARRY Marc-Olivier	HANSSENS Joelle	AUTIQUET Estelle
NOTRY Morgane	WILLOT Pierre	BODINI Sabine
HABBEDDINE Naïma	RAZAFINDRAKOTO Ranjarina	

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

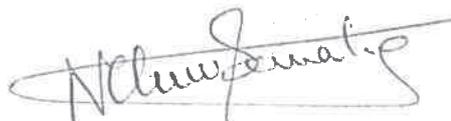
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AREVALO Aurore	Contrôleuse	400 €	6 mois	4 000 €
JANKIEWICZ Françoise	Contrôleuse	400 €	6 mois	4 000 €
DELANNOY Thomas	Contrôleur	400 €	6 mois	4 000 €
LECERF Luc	Contrôleur principal	400 €	6 mois	4 000 €
VILLETTE Hervé	Contrôleur	400 €	6 mois	4 000 €
JUDITH Solange	Contrôleuse	400 €	6 mois	4 000 €
AUTIQUET Estelle	Agente d'administration	400 €	6 mois	4 000 €
BODINI Sabine	Agente d'administration	400 €	6 mois	4 000 €
BARRE Mickael	Agent d'administration	400 €	6 mois	4 000 €
CAPPART Angelica	Agente d'administration	400 €	6 mois	4 000 €
ARNAUD Thomas	Agent d'administration	400 €	6 mois	4 000 €
GRAZER Marie-Madeleine	Contractuelle C	400 €	6 mois	4 000 €
BRIET Sonia	Agente d'administration	400 €	6 mois	4 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Oise,

A Beauvais le 10 janvier 2023  
La comptable, responsable du SIP de Beauvais



## DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

---

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M Sébastien LANDAT inspecteur des Finances publiques, en poste au pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à M Julien BOURGUIGNON inspecteur des Finances publiques, en poste au pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Céline MASSAMBA inspectrice des Finances publiques, en poste au pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 3°) les avis de mise en recouvrement ;
  - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai peut être accordé
Gwennan BERNÉRON	contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	40 000 euros
Claire DELAUZANNE	contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	40 000 euros
Patricia FURLANETTO	contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	40 000 euros
Isabelle LE PROVOST	contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	40 000 euros
Emmanuelle TRACHE	contrôleur	10 000 €	5 000€	12 mois	40 000 euros
Olivier SEBERT	contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	40 000 euros
Éric VILETTE	contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	40 000 euros
Brigitte LHEUREUX	agent	2 000 €	2 000 €	12 mois	20 000 euros
Béatrice BONNET	agent	2 000 €	2 000 €	12 mois	20 000 euros

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de l'Oise

A Beauvais, le 2 janvier 2023

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise,

  
Patrick ANTHIERENS

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL, ET DE RECOUVREMENT**

**à compter de la date de publication au Recueil des actes administratifs**

---

---

Le comptable, responsable du Pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne de Noyon

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme SONNECK Sarah, inspectrice des finances publiques, et à M DEVISMES Nicolas, inspecteur des finances publiques, en leur qualité d'adjoints au responsable du Pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances en France et à l'étranger, ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant

indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, et les compensations ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DEFOULOUY Laurence	contrôleur principal	10 000 €	12 mois	20 000 €
RAZAFINDRAKOTO Lalaina	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
MICHEL Dorothée	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
TARRADE Fabien	agent principal	2 000 €	12 mois	5 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HOCQ Fabienne	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
CARRIER Emilie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BAS Dimitri	agent principal	2 000 €	2 000 €
BOTTE Nathalie	agent principal	2 000 €	2 000 €
LAURIENTE Katia	agent principal	2 000 €	2 000 €
NOEL Mélanie	agent principal	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département de l'Oise.

A Noyon, le 9 janvier 2023

Le comptable, responsable du Pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne,

Olivier NIVELLE  
Comptable Public

